Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Cinquante-deuxième
Conférence fédérale-provinciale/territoriale
sur la faune

# COMPTE RENDU
# 1988

Victoria (Colombie-Britannique)
du 14 au 17 juin

89-04212/

DATE, LIEU ET THÈME DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES/TERRITORIALES SUR LA FAUNE

| | |
|---|---|
| 1922-1954 | Ottawa (Ontario) |
| 1955 | Montréal (Québec) |
| 1956 | Vancouver (Colombie-Britannique) |
| 1957 | Ottawa (Ontario) |
| 1958 | St-Jean (Terre-Neuve) |
| 1959 | Ottawa (Ontario) |
| 1960 | Regina (Saskatchewan) |
| 1961 | Ottawa (Ontario) |
| 1962 | Fredericton (Nouveau-Brunswick) |
| 1963 | Ottawa (Ontario) |
| 1964 | Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) |
| 1965 | Winnipeg (Manitoba) |
| 1966 | Québec (Québec) |
| 1967 | Ottawa (Ontario) |
| 1968 | Whitehorse (Yukon) |
| 1969 | Edmonton (Alberta) |
| 1970 | Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) |
| 1971 | Toronto (Ontario) |
| 1972 | Dartmouth (Nouvelle-Écosse) |
| 1973 | Ottawa (Ontario) |
| 1974 | Victoria (Colombie-Britannique) - L'homme et la faune |
| 1975 | St-Jean (Terre-Neuve) - Les valeurs fauniques |
| 1976 | Fredericton (Nouveau-Brunswick) - Les initiatives fédérales-provinciales en matière de gestion faunique |
| 1977 | Winnipeg (Manitoba) - La protection juridique de la faune au Canada |
| 1978 | Québec (Québec) - Utilisation de la faune |
| 1979 | Regina (Saskatchewan) - Pleins feux sur l'habitat |
| 1980 | Ottawa (Ontario) - Une politique nationale de la faune |
| 1981 | Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) - Une politique nationale de la faune - 2$^{e}$ étape |
| 1982 | Whitehorse (Yukon) - La faune dans le Nord canadien |
| 1983 | Edmonton (Alberta) - La gestion de la faune aujourd'hui et demain |
| 1984 | Timmins (Ontario) - La gestion de la faune en équipe |
| 1985 | Halifax (Nouvelle-Écosse) - Communiquer au sujet de la faune |
| 1986 | Ottawa (Ontario) - Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune |
| 1987 | Tuktoyaktuk (Territoires du Nord-Ouest) - La faune : projets d'avenir |
| 1988 | Victoria (Colombie-Britannique) - L'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est-elle dépassée? |
| 1989 | St-Jean (Terre-Neuve) |
| 1990 | Winnipeg (Manitoba) |
| 1991 | Fredericton (Nouveau-Brunswick) |

Compte rendu de la
Cinquante-deuxième
Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune
Victoria (Colombie-Britannique)
14-17 juin
1988

Publié en vertu de l'autorisation du
Ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1989
N° de catalogue CW69-3/52F
ISBN 0-662-95278-2
ISSN 0069-0007

Imprimerie : Ottawa Laser Copy Inc.
N° de contrat : KE144-8-5805

Édition française : Société Ardenn Inc.
N° de contrat : KE144-8-6013

TABLE DES MATIÈRES


| | | |
|---|---|---|
| 6 | Résumé de la 52e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune | --Normand |
| | Mots de bienvenue | |
| 16 | (1) | --B. Strachan |
| 18 | (2) | --G. Brewin |
| 19 | Nouveaux objectifs et cadre de la Conférence | --J. Walker |
| | Discours-thème | |
| 23 | (1) Est-ce que les organismes de protection de la faune répondent aux attentes du public? | --M. Hummel |
| 37 | (2) Discussion | |
| | Séance 1 : "La situation actuelle" | |
| 42 | (1) Que font actuellement les organismes de protection de la faune pour répondre aux attentes et aux besoins changeants de la société canadienne? | --R. Goulden |
| 55 | (2) Utilisation primaire de la faune | --R. Moses |
| 61 | (3) Analyse de la baisse de la demande concernant l'utilisation de la faune à des fins de consommation | --J. Gilstrom |
| 70 | (4) Évaluer la demande concernant l'utilisation de la faune à des fins autres que pour la chasse | --F.L. Filion et E. DuWors |
| 90 | (5) Discussion | |
| | Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" | |
| 93 | (1) Présentation des participants au groupe de discussion sion et remarques inaugurales | --H.A.Clarke |
| 94 | (2) "Où nous situons-nous dans la gamme complète des utilisations de la faune?" : Non-utilisation de la faune | --M.O'Sullivan |
| 101 | (3) "Où nous situons-nous dans la gamme complète des utilisations de la faune?" : Utilisation commerciale de la faune | --R.J. Hudson |
| 110 | (4) "Où nous situons-nous dans la gamme complète des utilisations de la faune?" : Discussion | |
| 113 | (5) "Est-ce qu'on met trop l'accent sur l'utilisation de la faune à des fins de consommation?" : Arguments contre l'utilisation à des fins de consommation | --M.H. Edwards |
| 118 | (6) "Est-ce qu'on met trop l'accent sur l'utilisation de la faune à des fins de consommation?": Arguments pour l'utilisation à des fins de consommation | --C. Peterson |
| 121 | (7) "Est-ce qu'on met trop l'accent sur l'utilisation de la faune à des fins de consommation?" : Discussion | |
| 127 | (8) L'ère de la faune publique ou mainmise sur la propriété commune | --V. Geist |
| 142 | (9) "Est-ce que la perception du public correspond à ces réalités? L'information diffusée est-elle exacte | --G. Anthony |

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune"


| | | |
|---|---|---|
| 149 | (1) Présentation des participants et remarques inaugurales | --D. Robinson |
| 151 | (2) L'utilité de la gestion de la faune | --A. Hoole |
| 157 | (3) L'utilité de la gestion de la faune: Discussion | |
| 159 | (4) "Jusqu'à quel point faut-il viser la gestion artificielle de la faune?" : Gestion intensive de la faune par les organismes gouvernementaux et le secteur privé | --J. Hatter |
| 167 | (5) "Jusqu'à quel point faut-il viser la gestion artificielle de la faune?" : Réfutation | --H. Monaghan |
| 172 | (6) "Jusqu'à quel point faut-il viser la gestion artificielle de la faune?" : Discussion | |
| 176 | (7) "Les aires de protection de la faune sont-elles réellement une option?" : Oui | --P. Griss |
| 182 | (8) "Les aires de protection de la faune sont-elles réellement une option?" : Non | --G. Jones |
| 189 | (9) "Les aires de protection de la faune sont-elles réellement une option?" : Discussion | |
| 195 | (10) L'incidence du tourisme | --G. Runka |
| 198 | (11) L'incidence du tourisme : Discussion | |


Ateliers


| | | |
|---|---|---|
| 199 | (1) Directives à l'intention des équipes de révision des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada - Partie 1 | --J. Walker |
| 207 | (2) Directives à l'intention des équipes de révision des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada - Partie 2 | --J. Walker |
| 209 | (3) Rapport de l'équipe de révision 1 | --P. Griss |
| 211 | (4) Rapport de l'équipe de révision 2 | --J.A. Keith |
| 213 | (5) Rapport de l'équipe de révision 3 | --J. Inder et A.Martell |
| 217 | (6) Rapport de l'équipe de révision 4 | --D. Pike |


Discours prononcé pendant le banquet


| | | |
|---|---|---|
| 219 | (1) "Comment tirer parti de l'intérêt public?" | --I. McKinnon |


Rapports


| | | |
|---|---|---|
| 227 | (1) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) | |
| 231 | (2) Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) | --W.T. Munro |
| 244 | (3) Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc | --I. Stirling et K. Lloyd |
| 246 | (4) Semaine de la conservation de la faune | --K. Brynaert |

249 Rapport de la réunion des directeurs canadiens de la faune au sujet des recommandations --J. Walker

259 Exposé récapitulatif de la Conférence --A.Thompson

267 Invitation à la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune --D. Pike

268 Participants à la 52e Conférence

## Résumé de la 52e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

### 1. Ouverture de la Conférence

Jim Walker, Directeur de la faune au ministère de l'Environnement et des Parcs de la Colombie-Britannique, préside la 52e Conférence, tenue à Victoria, en Colombie-Britannique, du 14 au 17 juin 1988. Il présente le thème de la Conférence, à savoir "L'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est-elle périmée?" Il exprime l'espoir que les changements apportés permettront d'améliorer la Conférence elle-même, ses résultats et, plus particulièrement, l'agrément qu'en tireront les participants. À son avis, la façon dont la Conférence est organisée permet de combiner au mieux la tenue de débats opportuns, une certaine introspection pour les gouvernements et les organismes non gouvernementaux responsables des questions fauniques, ainsi qu'un programme d'activités sociales de toute première qualité.

M. Walker présente ensuite son ministre, M. Bruce Strachan, lequel souhaite à tous la bienvenue en Colombie-Britannique. Il cite quelques exemples sur la façon dont les activités actuelles de son Ministère visent à intégrer harmonieusement conservation de la faune, protection des habitats et développement durable. Il remercie les délégués de leur contribution et de leur dévouement envers le mieux-être de la faune canadienne.

M. Walker présente enfin la mairesse de Victoria, madame Gretchen Brewin. Elle se dit enchantée d'accueillir la Conférence dans sa ville et offre son appui au gouvernement provincial en matière de gestion de la faune, expliquant qu'au niveau municipal elle ne pouvait jouer un rôle direct. Elle croit cependant qu'il incombe à tous et chacun de bien comprendre ce qui se fait dans ce domaine. Elle ajoute que nous sommes les gardiens de la planète Terre, et que si nous ne prenons pas soin de nos ressources fauniques, il ne nous restera plus rien pour assurer notre survie.

### 2. Objectifs et nouveau cadre de la Conférence

M. Walker explique quelques-uns des changements apportés cette année à l'organisation de la Conférence. Ensuite, il présente les Directeurs de la faune au niveau fédéral, provincial et territorial, ainsi que la sous-ministre d'Environnement Canada, Mme Geneviève Ste-Marie.

### 3. Discours-thème : Monte Hummel, Fonds mondial pour la nature (Canada) ("Est-ce que les organismes de protection de la faune répondent aux attentes du public?")

M. Monte Hummel, président du Fonds mondial pour la nature (Canada), signale que "Les Canadiens se soucient profondément de leur environnement. Ils se préoccupent également beaucoup de la place occupée par la faune dans cet environnement. Et quiconque--qu'il soit politicien, économiste, éducateur, homme d'affaires, fonctionnaire ou écologiste--ne tient pas compte de ce message le fait à ses risques et périls". Il ajoute que la question environnementale est devenue une question prioritaire sur la scène politique canadienne.

D'après M. Hummel, le grand public serait absolument outré de constater la situation financière déplorable des organismes reliés à la faune. Ce manque

d'appui financier, en dépit d'un extraordinaire soutien politique public, lui fait se demander "Qui écoute le public?" D'après lui, la qualité de la réaction des gouvernements est au coeur des problèmes existant entre le grand public et les organismes gouvernementaux de gestion de la faune. À son avis, ceux-ci devraient offrir au public des informations honnêtes, claires, exactes et qui respectent l'intelligence des gens; ils devraient également offrir une gamme équilibrée de programmes reflétant vraiment les priorités du public et dépenser en conséquence leurs budgets déjà fort limités. Il signale qu'une population sensibilisée et intéressée à la question constitue notre meilleur allié.

Ce que les gens attendent des ONG, selon M. Hummel, c'est de la courtoisie et du respect envers les donateurs, mais également qu'il puissent rendre des comptes, faire preuve de coopération et afficher des résultats concrets. Le public souhaite également que ces organismes soient de bons gestionnaires en réduisant au strict minimum leurs frais d'administration et le coût des campagnes de souscription, en employant un personnel professionnellement administré et largement constitué de bénévoles, en faisant appel à des services gratuits et en faisant le meilleur usage possible de l'argent recueilli. Pour terminer, M. Hummel souligne qu'en fin de compte la préservation de la faune passe par la préservation des habitats.

## 4. Séance 1: "La situation actuelle"

Cette séance est présidée par M. John Baird, Directeur de la politique sur les loisirs, la faune et les ressources halieutiques, au sein du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, qui présente les intervenants et anime la période de discussion.

M. Rich Goulden (Sous-ministre adjoint, ministère des Ressources naturelles du Manitoba) traite du thème "Que font actuellement les organismes de protection de la faune pour répondre aux attentes et aux besoins changeants de la société canadienne?". M. Goulden avertit les gestionnaires de la faune "de surveiller et d'évaluer le changement du niveau de votre clientèle et de ses préférences. Si vous ne répondez pas à ses besoins, quelqu'un d'autre le fera à votre place, et votre organisme risquera d'être relégué au second plan du financement des programmes".

M. Roy Moses, de Old Crow (Yukon), prend la parole sur "L'utilisation primaire de la faune". Il fait remarquer que, dans le nord du Canada, l'utilisation de la faune comme source d'alimentation a une importance primordiale. Il ajoute qu'on n'insistera jamais assez sur l'importance des ressources fauniques pour les cultures autochtones, lesquelles, en fait, constituent essentiellement une riche mosaïque de traditions fondées sur la consommation des ressources fauniques.

M. Jon Gilstrom (coordonnateur de la planification, Washington Department of Wildlife) analyse la baisse de la demande concernant l'utilisation de la faune à des fins de consommation. Il cite quelques-unes des causes de la baisse du nombre de chasseurs :

À long terme

- disparition d'habitats
- perte d'accès
- plus longues distances à parcourir
- baisse de la qualité de la chasse
- évolution des valeurs socio-culturelles, des modes de vie, des structures familiales
- concurrence pour le temps et l'argent consacrés aux loisirs
- craintes des armes à feu
- vieillissement de la population (baby boomers)
- modification profonde de la structure économique, pertes d'emplois en milieu rural
- complexité croissante de la gestion et de la réglementation

À court terme (depuis 1980)

- récession
- augmentation des prix durant la récession
- hivers rigoureux; diminution des populations de chukars (perdrix), de faisans et de cailles
- restriction des saisons de chasse au cerf et au wapiti; réduction du nombre de permis de chasse au mâle et à la femelle
- stratification des secteurs
- baisse des populations de sauvagine, réduction des limites de prise et raccourcissement des saison

M. Fern Filion présente un rapport sur la mesure de la demande concernant les utilisations à des fins autres que pour la chasse. Il soulève plusieurs questions sur ces types d'utilisations sans prélèvement et, en conclusion, commente les conséquences découlant du point de vue de la gestion, des réponses de l'auditoire.

5. Rapport de la réunion des Directeurs canadiens de la faune

M. Jim Walker, qui préside la réunion des Directeurs canadiens de la faune, fait rapport sur la suite donnée aux recommandations. Son rapport figure dans le présent compte rendu.

6. Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?"

M. H.A. (Tony) Clarke (Directeur général du Service canadien de la faune) prévoit que la séance donnera lieu à des échanges stimulants puisque les participants possèdent des points de vue divergents. Il présente les participants et anime les périodes de discussion.

M. Michael O'Sullivan (Représentant local de la Société mondiale pour la protection des animaux) traite de la "Non-utilisation de la faune", sous le thème plus général "Où nous situons-nous dans la gamme complète des utilisations de la faune?". D'après lui, les programmes actuels de gestion de la faune

reposent sur le concept voulant que la faune existe pour être exploitée par les gens. Son exposé intégral figure également dans le présent compte rendu.

M. Robert Hudson (professeur au Département de zoologie de l'Université de l'Alberta) aborde la même question sous l'optique de "L'utilisation commerciale de la faune". À son avis, l'une de nos réalisations les plus importantes est que la propriété publique assure un accès équitable et gratuit à la faune. Peut-on considérer cela comme étant juste? Cela dépend si les contributions individuelles des citoyens sont équivalentes. D'après lui, poser la question c'est y répondre : non seulement on présume que les contributions sont équivalentes, mais en outre il est certain qu'elles le sont et (malheureusement) qu'elles sont à peu près nulles, ne servant qu'à donner bonne conscience aux gens.

MM. Martin Edwards (professeur de physique au Collège militaire royal du Canada) et Corky Peterson (coordonnateur de l'éducation à la Manitoba Registered Trappers' Association) prennent la parole sur le thème : "Est-ce qu'on met trop l'accent sur l'utilisation de la faune à des fins de consommation?". M. Edwards prend le parti des activités sans prélèvement, en faisant remarquer que l'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est périmée, déséquilibrée et sexiste. D'après lui, il est clair que la forte poussée d'intérêt envers les utilisations sans prélèvement s'est produite sans le plein appui ou le leadership intégral de la majorité des gestionnaires de la faune. À son avis, il est temps d'affecter une plus forte proportion des ressources actuelles aux utilisations sans prélèvement. Il faut obtenir davantage de ressources financières et humaines, mais malgré cela il faut agir sans tarder. En guise de conclusion, il fait remarquer qu'il est important de commencer dès maintenant à réaffecter les ressources humaines, financières et matérielles!

Quant à M. Peterson, il parle en faveur des utilisations avec prélèvement. Il évoque sa vie comme trappeur dans le nord du Manitoba, en faisant remarquer que la faune est une ressource que l'on ne peut stocker : si on ne l'utilise pas, on la perd. D'après lui, le temps est venu pour nous tous de reconnaître qu'en ce qui concerne l'utilisation de la faune, le fait de baser nos décisions sur des considérations purement émotives peut avoir des effets catastrophiques.

M. Val Geist (professeur à la Faculté de l'aménagement du cadre de vie de l'Université de Calgary) fait rapport sur "L'ère de la faune publique ou mainmise sur la propriété commune". M. Geist signale qu'avant la Première Guerre mondiale, la destruction de la faune atteignait un niveau presque incroyable. D'après lui, la gestion de la faune en Amérique du Nord a réellement commencé le 17 août 1886, quand le capitaine Harry Moses s'est rendu, avec ses troupes, aux sources thermales de Mammoth pour assumer la direction du parc de Yellowstone. M. Geist poursuit en faisant l'historique de la gestion faunique, jusqu'à nos jours.

M. Garnet Anthony (de la station radiophonique de Radio-Canada à Edmonton) aborde le thème suivant : "Est-ce que la perception du public correspond à ces réalités? L'information diffusée est-elle exacte?". M. Anthony fait remarquer que notre message ne se rend pas au public. Il pose la question: "Si vous n'indiquez pas les faits, qui les indiquera?". Il ajoute que, dans le domaine des communications électroniques, il faut respecter un principe fondamental pour bien se faire comprendre : "Exprime-toi simplement, idiot!" Par conséquent, notre message doit être très simple et aller droit au but, et il nous faut le répéter continuellement.

7. Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune"

C'est M. Don Robinson (Directeur de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique) qui préside la troisième séance. Il commence par présenter le thème des discussions, en ajoutant que la survie de la majorité des espèces fauniques du Canada, et en fait de toute l'Amérique du Nord, dépendra de leur capacité de s'adapter, avec l'aide de l'homme, à l'exploitation minière, forestière et agricole, à l'élevage, à l'urbanisation, à l'industrialisation, à la colonisation, etc. Il fait la présentation des intervenants et anime la période de discussion.

M. Arthur Hoole (Directeur de la faune du Manitoba) présente un exposé sur le thème "L'utilité de la gestion de la faune". À son avis, on peut, au niveau le plus simple, considérer la gestion de la faune comme la prise en compte volontaire de la faune et la prise de décisions et de mesures visant à influer sur la productivité des espèces ou leur nombre. Il propose au moins trois grands impératifs de gestion des ressources fauniques :

(1) Moral : il faut gérer les ressources fauniques parce que notre humanité nous pousse à contempler d'autres formes de vie, à développer et à organiser nos connaissances sur elles, et ensuite à appliquer ces connaissances pour contribuer à la pérennité de ces formes de vie.

(2) Écologique : la gestion de la faune doit s'insérer dans la préservation des processus écologiques et de la diversité génétique; l'intégration des questions environnementales et des questions économiques exige, à l'intérieur des stratégies de conservation, que l'on imprime de nouvelles orientations à la gestion faunique.

(3) Économique : les pratiques actuelles de gestion ont probablement nui à une pleine réalisation des retombées socio-économiques reliées à la faune.

M. Hoole, en conclusion, signale que nous devons gérer les ressources fauniques parce que c'est une nécessité morale, parce que l'environnement en a besoin et parce que nous avons tout intérêt à le faire.

M. James Hatter (ancien Directeur de la faune de la Colombie-Britannique) donne ensuite son opinion sur "La gestion intensive de la faune par les organismes gouvernementaux et le secteur privé". M. Hatter estime que lorsqu'on encouragera et autorisera le secteur privé à pratiquer l'élevage du gibier, il y aura alors des stimulants à démontrer à quel point il est possible d'assujettir le territoire à une pleine gamme d'utilisations intensives et intégrées des terres aussi bien pour les ongulés considérés comme gibier et les autres ressources fauniques que pour les intérêts forestiers et agricoles. M. Hatter estime que la gestion actuelle de la faune au Canada a tendance à être trompeuse et à semer la confusion.

M. Hugh Monaghan (Directeur de la protection des ressources fauniques et halieutiques du Yukon) prend le contre-pied de M. Hatter en affirmant avoir pour rôle d'exprimer, au sujet de l'avenir de la gestion faunique au pays, une opinion qui diffère de celle de M. Hatter. Différente, mais non opposée car il nous faudra à l'avenir mettre en place dans ce domaine un système pluraliste qui nous permettra de répondre à toute la gamme des besoins tout en reconnaissant notre obligation, envers les générations futures de Canadiens et le reste

de l'humanité, de protéger les écosystèmes. On trouvera son rapport dans le présent compte rendu.

M. Paul Griss (Directeur administratif de la Fédération canadienne de la nature) aborde la question suivante : "Les aires de protection de la faune sont-elles réellement une option?". M. Griss prône l'affirmative, estimant que si l'on n'agit pas davantage pour préserver la faune au cours des dix prochaines années, une grande partie des ressources fauniques et sauvages du Canada n'auront plus d'avenir, elles n'auront qu'un passé. Il précise que la population est favorable à la préservation de la nature.

M. Greg Jones (biologiste de la faune, Direction des parcs de la Colombie-Britannique) répond plutôt par la négative. En effet, selon lui, la création d'une aire de protection ne garantit pas toujours la conservation de la faune. Le problème fondamental, c'est qu'il est habituellement impossible de protéger une aire contre toutes les influences humaines. Aussi longtemps qu'on pourra protéger le gibier et les autres ressources fauniques et préserver leurs sources de nourriture tout en leur assurant des habitats diversifiés, il sera superflu, dans la plupart des régions, de créer des réserves.

M. Gary Runka (expert-conseil, Land Sense Limited) discute de "L'incidence du tourisme". Il conseille aux gestionnaires de la faune de mieux s'intéresser aux conséquences que le tourisme exerce sur la faune. D'après lui, il existe trois priorités :

- une compréhension de la demande;
- des principes généraux d'utilisation et de gestion; et
- une gestion locale et sur place.

8. Banquet

Le banquet du 15 juin est inauguré par l'honorable Dave Parker, ministre des Forêts de la Colombie-Britannique. M. Jim Walker présente les convives de la table d'honneur, après quoi M. Louis Lemieux (président de la Fédération canadienne de la faune) récite une courte prière. M. Tony Clarke (Directeur général du Service canadien de la faune) présente ensuite l'orateur invité, M. Ian McKinnon, Président de Decima Research Limited.

M. McKinnon pose la question suivante : "Si l'environnement tient à coeur à tout le monde, pourquoi n'obtenons-nous pas l'appui et l'influence politique dont nous avons tant besoin?". Il traite des attitudes des Canadiens concernant les questions d'environnement et donne son opinion sur la façon dont les gens envisagent le problème, aussi bien en général que sur le strict plan des ressources fauniques. À son avis, si les organismes reliés à la faune n'obtiennent pas un appui suffisant c'est parce que les gens ne considèrent pas les ressources fauniques comme un problème d'environnement. Il affirme que les gestionnaires de la faune ont devant eux une tâche très claire mais difficile, c'est-à-dire amener les problèmes fauniques sur la scène politique et en faire un enjeu public. Les gestionnaires de la faune doivent faire en sorte que, pour la population canadienne, le concept de protection et de gestion de la faune soit inséparable de l'image qu'elle se fait d'elle-même et de ce qui fait du Canada un pays unique dont on peut être fier.

M. Doug Pollock (secrétaire de la Conférence) remercie M. McKinnon pour son intervention stimulante et exprime l'espoir que les organismes reliés à la faune sauront relever le défi.

9. Ateliers

En donnant ses directives aux équipes chargées de réviser les Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada, M. Jim Walker leur suggère de se poser les questions suivantes :

(1) Qu'est-ce qui a été omis dans la première version?

(2) Qu'avez-vous entendu, durant cette Conférence, qui vous ferait penser qu'il faudrait donner aux lignes directrices une orientation différente, ou même une philosophie ou des principes de base opposés?

M. Walker fait remarquer que de nombreuses interventions lui font croire qu'il faut se pencher attentivement sur les lignes directrices. Il en cite quelques-unes :

(1) "Le public intéressé par les questions fauniques ne constitue qu'un auditoire à contenter".

(2) "Les organismes reliés à la faune font du sur-place et manquent de créativité ou de diversité dans leurs activités" (R. Hudson).

(3) "Après le manque de sensibilisation du public, l'un des plus grands problèmes que connaît la faune réside dans la politique des organismes eux-mêmes chargés de conseiller les politiciens" (M. O'Sullivan).

M. Walker demande s'il est possible de s'entendre sur la nature ou la priorité relative des principaux changements à opérer, et sur les problèmes, les principes ou même les questions d'éthique qui n'ont pas été mentionnés lors de la Conférence et qui devraient l'être.

a) Atelier 1 (Paul Griss)

Les participants à l'atelier 1 se penchent sur les concepts qu'il faudrait ajouter ou mettre davantage en valeur dans les lignes directrices. Il s'agit des concepts suivants :

- systèmes de valeurs;
- gestion et recherche;
- responsabilité à l'égard de la faune et application des lignes directrices;
- sensibilisation publique.

Les participants suggèrent également certaines options en ce qui a trait à la mise en oeuvre des lignes directrices.

b) Atelier 2 (J.A. Keith)

Les participants à l'atelier 2 estiment que les lignes directrices devraient être officiellement adoptées par les gouvernements, et non pas simplement par les ministres responsables de la Faune.

Les lignes directrices devraient constituer un document d'orientation rédigé de façon plus dynamique et active. En outre, l'efficacité de sa mise en oeuvre devrait être évaluée tous les cinq ans. Les points suivants ont également été discutés :

- forme et diffusion;
- contenu;
- objectifs; et
- mesures nécessaires.

c) Atelier 3 (Jim Inder/Art Martell)

M. Jim Inder signale qu'en général, il faudrait davantage faire appel au public dès les premières étapes du processus, dans l'élaboration des lignes directrices et des modalités d'application. De plus, les lignes directrices doivent être plus dynamiques. M. Inder énumère certains des problèmes existants et cède ensuite la parole à M. Martell, lequel signale que les discussions ont surtout porté sur le concept général des lignes directrices, de même que sur les objectifs, les principes directeurs et les divers éléments.

d) Atelier 4 (Dave Pike)

Les membres de l'atelier 4 répartissent leurs commentaires en trois catégories :

- commentaires sur les lignes directrices actuelles;
- améliorations proposées; et
- observations qui n'ont pas directement trait aux lignes directrices, mais jugées opportunes.

M. Pike indique que, de l'avis général, les lignes directrices, sous leur forme actuelle, continuent d'être fondamentalement pertinentes à l'heure actuelle, mais qu'il serait opportun de les rendre plus "proactives".

10. Exposé récapitulatif de la Conférence

M. Andrew Thompson (avocat-conseil associé, Ferguson Gifford Barristers and Solicitors) entreprend la difficile tâche de résumer la Conférence. Il avertit les participants que si l'on ne produit pas un document (lignes directrices) qui procède d'une démarche plus dynamique, on perdra l'appui des ONG. D'après lui, ce n'est pas le temps de relâcher nos efforts, ni de nous contenter du statu quo, mais plutôt de prendre l'initiative pour obtenir davantage d'argent

et adopter une position plus ferme vis-à-vis des autres utilisateurs, car une forte proportion de la population appuie la protection de la faune. Il recommande aux ONG de mieux coordonner leurs activités. En conclusion, il fait remarquer que, plus que jamais, c'est le temps de mettre nos forces, nos ressources et nos talents au service de la préservation de la faune et de toutes les façons dont nous apprécions la nature sauvage.

11. Composition du Comité du programme pour 1989

Les membres du Comité sont les suivants pour 1989 : David Pike, Terre-Neuve (président); Douglas Pollock, Service canadien de la faune (secrétaire); Georges Finney, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique; Arthur Hoole, Manitoba; Bob Andrews, Alberta; Paul Griss, Fédération canadienne de la nature; David Neave, Habitat faunique Canada; Stewart Morrison, Canards Illimités Canada; et les ONG locaux invités par Terre-Neuve.

12. Invitation à la Conférence de 1989

M. David Pike (Directeur de la Division de la faune de Terre-Neuve) invite tous les participants à assister à la 53$^{e}$ Conférence, qui se déroulera du 20 au 23 juin 1989 au Centre des congrès Radisson, situé au centre-ville de St-Jean (Terre-Neuve).

13. Choix du thème pour la Semaine de la conservation de la faune de 1989

La proposition soumise par la Fédération canadienne de la faune (création d'un "Fonds d'amélioration des habitats fauniques à l'intention des classes") est acceptée comme concept pour la Semaine de la conservation de la faune de 1989, à condition de trouver un titre reflétant mieux l'idée que ce concept encourage les étudiants à réaliser des projets fauniques faisant appel à la participation directe et financés par le Fonds. Pour plus de renseignements, voir le compte rendu présenté par Jim Walker sur la réunion des Directeurs canadiens de la faune.

14. Thème de la Conférence pour 1989

Aucun thème n'a encore été retenu.

15. Participation

Il y avait 249 participants inscrits à la Conférence de 1988.

16. Clôture

M. Jim Walker remercie la BC Wildlife Federation, la Foundation for North American Wild Sheep, la Guide Outfitters' Association of British Colombia, ainsi que le Nature Trust, de leur contribution à la Conférence, aussi bien pour le nombre de participants que pour leur soutien financier. Il souligne également le zèle du Comité du programme. Des remerciements tous spéciaux sont adressés

à Doug Pollock et à Sylvia Normand. M. Walker remercie également son propre personnel et les employés de la Direction des parcs du ministère de l'Environnement et des Parcs, qui ont fait de cette Conférence un franc succès. Après avoir exprimé sa gratitude à Nancy Wilkins, Linda Foubister, Linda Adams, Bob Hall, Don Eastman et Laura Friis, et félicité tous les orateurs et tous les participants qui ont fait de cette Conférence une réunion si animée, il termine par ces mots : "Cette Conférence a été mise sur pied sous la forme d'une tribune regroupant maints points de vue divergeants au sujet de l'utilisation de la faune. Dans le contexte des choses, peu importe qui gagne pourvu que nous ayions encore des populations fauniques saines. Je ne serai pas trop fâché si cette discussion se poursuit encore dans 10 ans, du moment qu'il nous reste encore suffisamment d'espèces fauniques pour justifier la pertinence du débat. Si tel est le cas, nous aurons tous gagné". Ensuite, il annonce officiellement la clôture de la Conférence.

17. Dates des prochaines Conférences

| | | |
|---|---|---|
| 1989 | du 20 au 23 juin | St-Jean (Terre-Neuve) |
| 1990 | du 19 au 22 juin | Winnipeg (Manitoba) |
| 1991 | du 18 au 21 juin | Fredericton (Nouveau-Brunswick) |

## Discours de bienvenue (1)

L'honorable Bruce Strachan
Ministre de l'Environnement et des Parcs
Gouvernement de la Colombie-Britannique

Au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique, je tiens à vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous, en particulier à ceux d'entre vous qui ne sont pas de la Colombie-Britannique. De plus, je vous transmets les voeux cordiaux du Premier ministre de cette province, qui ne peut malheureusement pas assister à la Conférence aujourd'hui.

Je tiens à signaler, à ceux d'entre vous qui ne sont pas de notre province, l'apport considérable de deux personnes à la gestion de la faune et à l'amélioration de la compréhension des ressources fauniques de cette province. La première est Bert Hoffmeister, qui a joué un rôle remarquable pour favoriser la reconnaissance de ces ressources. La deuxième est Stu Reeder, président de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique, qui m'est d'un inestimable secours tant pour mon Ministère que pour moi-même, et dont les conseils me sont très précieux.

Je suis honoré de pouvoir vous accueillir à la 52$^{e}$ Conférence fédérale-provinciale annuelle sur la faune. Cette Conférence est devenue une importante tribune d'échange d'idées sur les pratiques de gestion de la faune et de présentation de recommandations en vue d'améliorer la situation. Les conférences antérieures ont influencé, au fil des années, les politiques de gestion sous plusieurs rapports, y compris la mise en application des lois sur la faune, la faune du Nord et le rôle du Canada sur la scène mondiale de la conservation de la faune. Le thème choisi cette année, c'est-à-dire savoir si l'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est dépassée, est particulièrement approprié en Colombie-Britannique, où la diversité et l'abondance de la faune dépassent celles des autres régions du Canada. (En fait, la province abrite 75 % de la population mondiale de mouflons de Stone, 65 % du total des mouflons de Californie, ainsi que 60 % des chèvres de montagne, 50 % des Cygnes trompettes et 25 % des grizzlis du globe.) Par ailleurs, c'est peut-être aussi en Colombie-Britannique qu'il y a le plus de différends, du moins au sujet des ressources.

Les habitants de la Colombie-Britannique sont fiers, et pour cause, de la valeur intrinsèque de leurs abondantes ressources fauniques et sont habitués aux débats concernant l'utilisation et la gestion de la faune. Nous nous intéressons particulièrement à tous les efforts déployés pour arriver à un consensus quant à l'utilisation, la gestion et la répartition de la faune.

Je tiens également à passer quelques instants à vous indiquer le contexte de la gestion de la faune en Colombie-Britannique et la façon dont elle s'inscrit dans le cadre global de l'utilisation et de la mise en valeur des richesses naturelles. Nous croyons qu'il est impossible de traiter isolément de tout aspect de la protection et de la conservation de l'environnement, y compris la gestion de la faune. L'interdépendance entre le développement économique et les richesses naturelles, qui existe dans notre province, signifie que les considérations environnementales doivent être prises en compte au cours du développement économique et que les considérations économiques doivent être intégrées à la planification et à la gestion de l'environnement. En somme, l'environnement ne peut pas être durable si l'économie ne l'est pas, et la durabilité de l'économie nécessite un environnement durable de haute qualité.

Je vais vous donner quelques exemples illustrant de quelle façon cette politique a donné lieu à des initiatives précises en matière de gestion de la faune. Les terrains boisés du bassin hydrographique de la Khutzeymateen, situé dans l'arrière-pays de Prince Rupert, sont l'habitat d'une des populations de grizzlis les plus saines du Canada. D'autre part, elles constituent de précieuses ressources pour notre industrie forestière. Le ministère de l'Environnement et des Parcs de la province a entrepris, de concert avec le ministère des Forêts et des Terres, une étude triennale destinée à déterminer l'incidence de l'exploitation forestière dans la région sur l'habitat des grizzlis. Les résultats de cette étude constitueront un important facteur de décision pour autoriser ou non l'exploitation forestière dans le bassin de la Khutzeymateen : l'interdiction est vraiment une des options. Nous entendons inviter des experts pour présenter des observations sur la conception de notre étude, afin que le programme soit le plus crédible possible.

Deux des excursions qui doivent avoir lieu vendredi vous donneront l'occasion de constater par vous-mêmes combien les habitants de la Colombie-Britannique appuient une grande variété d'utilisations de la faune. La première excursion vous mènera à Botanical Beach, zone d'étangs intertidaux vraiment exceptionnelle qui a été désignée pour la première fois vers le début du siècle. Nous avons acheté dernièrement les terres avoisinantes afin de protéger cette zone contre l'exploitation forestière et de la conserver pour que les naturalistes et le grand public puissent en jouir. L'autre excursion nous conduira sur l'île Sydney, où a été délivré un des premiers permis d'élevage du gibier afin de permettre la vente de daims dans le cadre de notre programme expérimental d'élevage du gibier à des fins commerciales.

La fréquentation, par le public, d'aires naturelles telles que Botanical Beach illustre, elle aussi, le lien qui existe entre la durabilité des ressources fauniques et le développement économique durable. En fait, les utilisations de la faune, autres que la chasse, injectent actuellement un demi-million de dollars par année dans l'économie de la Colombie-Britannique. Si l'on y ajoute les recettes tirées des utilisations avec prélèvement, telles que la chasse, la pêche et le piégeage, on constate les avantages économiques considérables que la faune présente dans l'ensemble de la province. Pour encourager l'utilisation paisible de la faune, le ministère de l'Environnement et des Parcs est en train d'établir un programme d'observation de la faune. En collaboration avec le ministère du Tourisme, des Loisirs et de la Culture et avec le gouvernement fédéral, nous avons relevé plus de 300 lieux d'observation possibles, dont 51 ont été désignés par la Colombie-Britannique en tant que sites qui devraient être aménagés d'ici quelques années pour ajouter à la gestion de la faune un important volet nouveau pour le plaisir du public.

Je vous ai donné, ce matin, quelques exemples de la façon dont les activités actuelles de mon Ministère sont axées sur l'harmonisation entre la conservation de la faune, la protection des habitats et le développement durable. Ainsi, je vous encourage à considérer nos ressources fauniques, au cours des quelques prochains jours, non pas comme des ressources à gérer isolément, mais comme une partie intégrante d'un tout. Dans cette optique, le défi que les gestionnaires actuels doivent relever consiste à la fois à assurer la durabilité de nos ressources fauniques et à prendre des décisions morales et sociales judicieuses au sujet de leur utilisation future.

En dernier lieu, je vous souhaite beaucoup de succès et je vous remercie pour votre contribution et votre dévouement à l'égard de la faune du Canada.

Discours de bienvenue (2)

Son honneur Gretchen Brewin
Mairesse de Victoria

Je suis heureuse d'avoir été des vôtres pour entendre le discours du Ministre et de pouvoir vous souhaiter la bienvenue dans la ville de Victoria. Je vous souhaite beaucoup de succès avec l'ordre du jour que vous avez dressé. Je tiens à remercier le gouvernement pour l'effort qu'il a fait jusqu'à présent en matière de gestion de la faune. Cette gestion est une tâche délicate pour un gouvernement, comme ceux d'entre vous qui relèvent des gouvernements fédéral et provinciaux le savent très bien. Nous, les autorités municipales, ne participons pas directement à la gestion de la faune, car il n'y a pas de réserve de faune dans notre sphère de compétence. Je crois néanmoins que nous avons tous, non seulement les membres de la collectivité de Victoria, mais aussi tous les autres citoyens du Canada, pour responsabilité de comprendre ce qui se passe dans le domaine de la faune et de sa gestion et d'appuyer l'établissement d'un équilibre comme celui que le Ministre a décrit.

Le livre que j'ai en main, qui s'intitule "Notre avenir à tous", est le fruit d'une étude réalisée par une commission des Nations-Unies que présidait M^me^ Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de la Norvège. Ce rapport porte sur bien des questions figurant à l'ordre du jour de votre Conférence, qui ont trait à l'environnement et à la faune, ainsi qu'à l'équilibre naturel que nous devons maintenir. Je sais qu'il est coûteux de tenir compte de telles questions, mais nous sommes les gardiens de la planète et si nous n'y prêtons pas attention dès maintenant, nous perdrons des ressources qui sont d'une importance cruciale pour nos collectivités et notre subsistance.

De plus, je crois qu'il importe de reconnaître la nécessité du débat sur les questions en cause. Ce débat doit être franc, ouvert et doit se dérouler dans le secteur public afin que l'ensemble des Canadiens comprennent mieux ce que nous tentons d'accomplir ici et les raisons pour lesquelles nous y tenons. Je pense que les gouvernements ont du mal à s'occuper de la faune ces derniers temps, vu les pressions qu'on exerce déjà sur eux afin qu'ils s'efforcent de maintenir notre bien-être économique. Ces pressions se traduisent par des actions qui ont des effets sur l'environnement, comme nous l'ont révélé les conflits d'intérêt entre les pipe-lines et les caribous dans le Nord, et entre de grands barrages hydro-électriques et de spectaculaires vallées naturelles. Nous devons trouver des solutions de compromis. Le débat doit se poursuivre sous le signe de l'intelligence, du dynamisme et de la compréhension réciproque.

Je suis vraiment ravie de vous accueillir. J'espère que l'environnement naturel de Victoria vous inspirera des moyens d'aider tout le monde à comprendre votre travail e à réaliser l'importance qu'il présente pour notre survie même.

## Nouveaux objectifs et cadre de la Conférence

Jim Walker
Directeur
Direction de la faune de la C.-B.

## Explication du nouveau cadre

La présente Conférence fédérale-provinciale sur la faune diffère légèrement des conférences antérieures. Je vais vous préciser certains des changements effectués.

### Participation des ONG

La Conférence est née, il y a des années, lors d'une réunion annuelle des organismes fauniques de l'ensemble du Canada tenue pour discuter de modifications aux règlements, et particulièrement des périodes de chasse à la sauvagine. Bien qu'elle ait été établie principalement comme tribune d'échange de renseignements et d'idées entre organismes gouvernementaux, on a fini par inviter les organismes non gouvernementaux à y participer. Cependant, leurs représentants ne pouvaient pas participer pleinement aux discussions et n'avaient pas le droit de vote, à cause de leur statut d'invités.

Depuis plusieurs années, un certain mécontentement a été exprimé, tant au sein des gouvernements que dans le secteur privé, au sujet de ce cadre que bien des gens jugent plutôt anachronique. Nombreux étaient les partisans d'une tribune d'échange d'idées entre les gouvernements et les principaux groupes environnementaux, ces derniers devant avoir l'occasion d'influencer les politiques et les positions des gouvernements en matière de faune. C'est pourquoi le rôle des organismes non gouvernementaux (ONG) a pris peu à peu de l'importance à l'intérieur du cadre de la Conférence et, cette année, nous avons essayé de voir à ce que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune ait une structure donnant vraiment au public, et en particulier aux organismes fauniques privés, une occasion sérieuse d'influer sur la politique gouvernementale.

### Présentation des recommandations et décisions prises à leur sujet

Nous avons procédé à d'autres changements cette année. Par le passé, nous tenions, pendant l'après-midi du dernier jour de la Conférence, une séance appelée "séance des recommandations" pour permettre au public et aux organismes gouvernementaux de présenter des recommandations sur lesquelles statuaient les directeurs. Nous avons constaté que l'exercice était très peu productif car on était toujours pressé et on n'avait pas assez de temps pour engager un débat. Ce qui importe encore davantage, c'est qu'il arrivait qu'une recommandation, présentée par une province, soit approuvée par les directeurs et renvoyée à cette province pour fin de mise en oeuvre. Nous avons jugé que cela ne constituait pas la manière la plus productive de traiter de l'apport du public, et c'est pourquoi nous avons décidé d'essayer une façon de procéder légèrement différente.

Cette année, nous avons averti à l'avance les divers groupes fauniques devant participer à cette Conférence que des recommandations pourraient être présentées, de vive voix ou par écrit, au début de la réunion des directeurs canadiens de la faune qui a eu lieu immédiatement avant la Conférence. Les recommandations reçues ont été mises en délibération par ces mêmes directeurs pendant leur réunion de deux jours. Un rapport sera présenté à la Conférence au sujet des décisions prises à

propos des 10 recommandations reçues. Nous avons cru que cette façon de procéder permettrait de consacrer suffisamment de temps à l'étude des recommandations judicieuses. Nous devrons indiquer clairement à la Conférence la suite que nous entendons donner à chaque recommandation. Nous ne sommes pas convaincus que c'est là le meilleur moyen de traiter les recommandations, mais nous nous sommes engagés à trouver un moyen plus productif et nous travaillerons à l'amélioration de cet aspect de la conférence annuelle afin que vous, le public, puissiez apporter une contribution à la politique sur la faune par un mécanisme plus ouvert et plus efficace.

Autres changements

Ceux d'entre vous qui ont déjà assisté à des Conférences fédérales-provinciales sur la faune remarqueront que nous avons éliminé les tables d'honneur réservées aux représentants des différents organismes fauniques afin de donner une allure moins formelle à la Conférence. Cela est censé nous rapprocher d'une participation égale et non pas mettre les directeurs à l'abri des questions que vous voudriez leur poser au sujet de politiques provinciales précises. Pour vous montrer que nous voulons toujours encourager l'échange par de telles questions, je demanderai à chaque directeur de se lever quand je le nommerai afin que vous sachiez à qui adresser vos questions. (On procède à la présentation des directeurs des services de la faune fédéral, provinciaux et territoriaux.)

En outre, nous avons supprimé une foule de formalités d'usage telles que l'installation des plaques nominatives et des drapeaux des provinces aux tables des directeurs, afin de détendre un peu l'atmosphère de la Conférence.

Objectifs de la Conférence

Révision des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada

Cette année, la Conférence est centrée sur la révision de ces lignes directrices, mises au point de 1980 à 1982 ratifiées par les ministres chargés de la Faune au Canada le 30 septembre 1982 et publiées en 1983. Il est temps de les examiner à nouveau.

Par conséquent, il s'agit, pendant cette Conférence, de réviser ces Lignes directrices à la lumière de l'évolution de la mentalité à l'égard de la faune et de sa gestion et de recommander toute modification qui devrait être apportée à leur prochaine édition, laquelle sera de nouveau soumise à l'approbation de tous les ministres chargés de la Faune au Canada.

Nous désirons accomplir un certain nombre de tâches tant pendant les séances plénières que pendant les ateliers au cours de cette Conférence. Tout d'abord, nous voulons étudier l'origine, la substance et le succès de ces Lignes directrices, au cours du premier atelier qui aura lieu cet après-midi. Il importe que vous ayez une idée de la mesure dans laquelle ces Lignes directrices ont influencé la politique faunique au Canada. C'est ce qui ressortira du premier atelier. Ensuite, au cours des jours suivants, différents intervenants vous entretiendront du travail accompli par les organismes fauniques au Canada, de l'évolution de la mentalité du public au sujet de la faune, des facteurs de cette évolution et de certaines prévisions en matière de gestion de la faune.

À la lumière des exposés et des délibérations, le deuxième atelier aura pour but de présenter des recommandations, au besoin, en vue de réviser les Lignes directrices. J'insiste sur le fait que nous ne tenterons pas de remanier ou de récrire les Lignes directrices pendant cette Conférence; nous nous contenterons de déterminer les points qui devraient être modifiés, supprimés ou ajoutés. Le remaniement même sera effectué par une équipe de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des ONG fauniques nationaux. Une fois rédigé le texte révisé, nous vous demanderons de faire des observations à son sujet. Cependant, nous vous prions de vous attacher, cette semaine, à l'établissement de grandes lignes d'orientation plutôt qu'au libellé du texte.

Bien sûr, nous, les gestionnaires gouvernementaux de la faune, avons beaucoup de travail à accomplir. Nous devons tout d'abord vous convaincre de l'importante influence qu'a exercée la publication intitulée "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" sur l'évolution de la gestion de la faune dans notre pays et du fait que les principes contenus dans cette publication ont été mis en oeuvre à l'échelle du pays et servent effectivement à orienter les organismes fauniques. C'est pourquoi certains ateliers s'efforceront d'évaluer le succès des Lignes directrices. Une fois qu'on vous aura indiqué les progrès réalisés dans les différentes régions du pays et la mesure dans laquelle ils cadrent avec les Lignes directrices, vous pourrez en tirer vos propres conclusions.

Nous croyons avoir permis à cette Conférence d'être plus qu'un simple échange agréable d'idées et de documents techniques agrémenté d'activités sociales. La révision des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada représente un défi de taille. Or, l'orientation de cette révision dépendra dans une large mesure du ton donné pendant la présente Conférence.

Détermination de l'orientation appropriée de la gestion

Nous savons que la Conférence de cette année a un programme très général, et cela est voulu. À l'examen de l'ordre du jour, vous constaterez que chaque point ou sujet d'atelier pourrait probablement faire l'objet, à lui seul, d'une conférence. Cependant, nous avons préféré non pas traiter de façon technique et définitive d'un sujet précis, mais plutôt tenir une discussion sur les principes des principaux organismes fauniques, le travail que nous accomplissons en leur nom et leur influence sur notre mentalité future en matière de faune. Nous nous attendons à ce que cette Conférence esquive un peu les questions techniques mais soit riche en examens de conscience et en enseignements théoriques. J'espère que nous n'avons pas été trop optimistes.

Puisque je dirige moi-même un programme de gestion de la faune, je sais que le vent tourne dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons assoupli le cadre de la Conférence. Nous espérons qu'elle ne sera pas que la simple réunion annuelle d'un "club des anciens". Comme notre Ministre l'a dit, la Colombie-Britannique et les services que je dirige connaissent bien la controverse qui entoure la gestion classique de la faune. La Colombie-Britannique a la chance d'avoir encore des options donnant un sens au débat au sujet des loups, des grizzlis ou des Faucons pèlerins. Toutefois, comme tous les autres organismes de gestion de la faune au Canada, le mien subit de plus en plus de pressions de la part des ceux qui veulent que nos objectifs ayant trait à la faune soient fondés sur une nouvelle attitude à son égard. Ils désirent que les programmes soient élargis de manière à attirer un public plus vaste. De nouvelles questions sont posées presque tous les jours au sujet de la faune sur les scènes nationale et internationale. Faut-il permettre l'exploitation forestière ou minière si elle risque de nuire à la faune? Faut-il

permettre ou non la chasse? Faut-il permettre le piégeage ou y mettre un terme? Faut-il gérer les populations fauniques ou les laisser tranquilles? Devons-nous limiter ou non l'action des prédateurs? Pouvons-nous apprivoiser des animaux sauvages ou devons-nous les laisser à l'état sauvage?

Chacune de ces questions nous présente quotidiennement un dilemme. Nous nous rangeons, par nos décisions, dans un des deux camps possibles du point de vue des groupes qui étudient les organismes de gestion de la faune. Un camp peut nous qualifier de meurtriers alors que l'autre peut nous reprocher sévèrement d'être des gestionnaires inefficaces. Je peux dire, certainement au nom de la Colombie-Britannique et probablement au nom de mes collègues de toutes les régions du Canada, que nous ne nous sommes engagés inflexiblement à l'égard d'aucun camp. Nous nous sommes engagés à trouver l'orientation gestionnelle qu'il convient d'adopter dans un domaine où nous éprouvons de plus en plus de difficultés à savoir ce que le public veut, et surtout s'il dispose même des renseignements nécessaires pour le déterminer. En notre qualité de directeurs des services de la faune, nous ne cherchons pas "la lumière éblouissante sur le chemin de Damas", qui indiquerait subitement à tout le monde la voie à suivre en matière de gestion de la faune. Nous cherchons à mieux savoir ce que vous, les groupes privés préoccupés par la faune, voulez que nous fassions des ressources dont nous sommes chargés. C'est là la raison d'être de cette Conférence!

Discours-thème (1)

EST-CE QUE LES ORGANISMES DE PROTECTION DE LA FAUNE RÉPONDENT AUX ATTENTES DU PUBLIC?

Monte Hummel
Président
Fonds mondial pour la Nature (Canada)

Pour répondre à la question "Est-ce que les organismes de protection de la faune répondent aux attentes du public?", j'ai divisé mon exposé en deux. Dans la première partie, j'indiquerai, autant que je le sache, ce que le public du Canada veut au chapitre de la conservation de la faune. Dans la seconde partie, je traiterai de la façon dont les organismes fauniques, tant non gouvernementaux que gouvernementaux, répondent aux attentes du public, dans la mesure où ils les connaissent.

Que veut le public canadien?

Pour ce qui est de la conservation, que veut le public canadien? La façon la plus directe et la plus évidente de le découvrir consiste à le lui demander. C'est ce que nous avons fait. Le Fonds mondial pour la nature (FMN) a eu, la semaine dernière, l'occasion exceptionnelle de poser gratuitement quelques questions dans le cadre d'un sondage Gallup national polyvalent (voir l'annexe A), occasion dont il est très reconnaissant. J'ai tenté de poser au public, par ce sondage, la question qui m'a été posée par les organisateurs de la Conférence. J'aimerais vous faire part des réponses reçues.

Avant de poser les deux questions, les enquêteurs lisaient la déclaration suivante : "Des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de la faune administrent actuellement des programmes régissant des activités telles que la chasse, le piégeage et la pêche. De plus, ces organismes réalisent des programmes favorisant notamment l'observation de la faune et la protection des espèces en danger d'extinction".

Satisfaction à l'égard de la réponse aux attentes du public de la part des organismes

La première question était la suivante : "Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e)(s) de la réponse donnée par les organismes fauniques gouvernementaux à vos attentes relatives à la faune du Canada?" Les réponses ont été les suivantes et j'avoue que cela m'a étonné :

| | |
|---|---|
| Très satisfaits | 13 % |
| Assez satisfaits | 50 % |
| Insatisfaits | 15 % |
| Très insatisfaits | 8 % |
| Sans opinion ou indifférents | 14 % |
| | 100 % |

Avant que ceux d'entre vous qui appartiennent à des organismes gouvernementaux s'éreintent à se féliciter, permettez-moi de vous dire comment l'entreprise Gallup interprète ces résultats. Elle juge qu'il s'agit d'une question appelant des réponses "à brûle-pourpoint" qui donnent une idée générale de l'opinion publique, c'est-à-dire sans rapport avec un sujet précis. Gallup croit, et j'en conviens, qu'en raison du grand intérêt porté à l'environnement et à la faune en général au

Canada, il se peut que des personnes qui sont mal renseignées au sujet des organismes fauniques mais qui aiment la faune hésitent à exprimer de l'insatisfaction envers ces organismes gouvernementaux (contrairement, par exemple, à Revenu Canada). Les 50 % des répondants qui se disent "assez satisfaits" appartiennent probablement, selon Gallup, à cette partie de la population qui est sympathique à la cause mais relativement peu renseignée. Les réponses de cette catégorie constituent un genre de vote neutre. On me dit que les gens mieux renseignés se retrouvent probablement dans la catégorie des "très satisfaits" et dans les deux catégories d'insatisfaits, parce qu'ils ont une raison précise de s'écarter de la norme. Il y a donc 13 % des répondants qui sont très satisfaits et 23 % qui sont insatisfaits. Il serait peut-être judicieux de retenir ces chiffres au lieu de se dire qu'une impressionnante proportion de 63 % des gens sont assez ou très satisfaits des organismes fauniques. Néanmoins, je crois que les réponses à ma première question ne sont guère concluantes et ont de quoi nous laisser perplexes. Loin de trancher toute la question dès le début de la Conférence, elles nous indiquent que c'est un bon sujet de discussion.

Types d'activités auxquelles il faudrait donner la priorité

On obtient des réponses plus intéressantes si l'on peut sonder le public à propos d'un sujet précis. C'est pourquoi notre deuxième question, qui découle elle aussi du thème de la Conférence, a été la suivante : "À votre avis, faut-il donner la priorité aux programmes portant sur la chasse, le piégeage et la pêche ou aux programmes destinés à favoriser l'observation de la faune et la protection des espèces en danger d'extinction?"

Voici la répartition des réponses :

| | |
|---|---|
| Chasse, piégeage et pêche | 16 % |
| Observation de la faune et protection des espèces en danger d'extinction | 60 % |
| Les deux types de programmes sont aussi importants (réponses spontanées) | 19 % |
| Sans opinion ou indifférents | 5 % |
| | 100 % |

Puisque ces résultats correspondent à une question précise, ils ont une plus grande valeur statistique que dans le cas de la première question. De plus, ils sont moins étonnants, du moins pour moi, parce qu'ils s'accordent avec la tendance générale relevée au cours de l'enquête de Statistique Canada réalisée en 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens. Vous vous rappellerez que cette enquête révèle que 84 % des Canadiens participent à des activités reliées à la faune. Elle a aussi indiqué que moins de 10 % d'entre eux sont des chasseurs, alors que 67 % participent à des activités reliées à la faune sans prélèvement et que 82 % se soucient de sauver les espèces en danger d'extinction. Nous avons mentionné, dans notre question, les activités avec prélèvement que sont la chasse, le piégeage et la pêche. Je crois que c'est pour cela que le pourcentage des partisans de ces utilisations est un peu plus élevé que lors de l'enquête de 1981. Le sondage Gallup réalisé pour le compte du FMN confirme donc l'intérêt de la très grande majorité des Canadiens à l'égard des activités reliées à la faune sans prélèvement.

L'environnement en tant que question politique

Or, cela ne constitue que la première lame d'un énorme raz-de-marée politique qui déferle sur le Canada tout entier, à savoir l'intérêt stupéfiant que les Canadiens expriment à l'égard de l'environnement en général. Cet intérêt est si fort que

l'environnement est devenu l'une des principales questions sociales et politiques au Canada et rivalise en popularité avec l'Accord du lac Meech, le libre-échange, le chômage et pratiquement toutes les préoccupations économiques. Nous, les artisans de la conservation, ne nous sommes jamais trouvés dans une telle position de force et vous pourriez vous demander sérieusement si une telle occasion se représentera un jour.

Tous les grands sondages, tels que ceux de Gallup, Crop, Decima et Environics, en témoignent. Par exemple, 95 % des Canadiens approuvent les dépenses gouvernementales en matière de conservation de la faune, 93 % déclarent que nous ne devrions pas assouplir les lois environnementales à des fins de croissance économique, 88 % disent que la protection de l'environnement importe plus que le maintien des prix, 87 % trouvent insuffisantes les mesures prises pour protéger l'environnement, 70 % disent que nous devrions intensifier notre action dans ce domaine même si cela devait entraîner des pertes d'emplois et, ce qui importe encore plus, 70 % croient que les sommes importantes consacrées à la protection de l'environnement auront un effet positif sur l'économie.

On aurait beau se disputer au sujet du libellé de certaines questions, se demander ce qui constitue un échantillon représentatif ou une répartition rurale-urbaine ou nord-sud appropriée, ou même remettre en question la valeur des sondages, il faudrait être carrément stupide pour ne pas comprendre le message global. Il est clair comme de l'eau de roche et aucune discussion sur des détails techniques ne pourra le modifier. Les Canadiens se soucient énormément de leur environnement et aussi de la faune qui en fait partie. Tout politicien, économiste, enseignant, homme d'affaires, fonctionnaire ou partisan de la conservation qui fera fi de ce message le fera à ses risques et périls.

En ma qualité de membre du Conseil consultatif canadien de l'environnement établi par Environnement Canada, j'ai donné spontanément un conseil à madame Blais-Grenier en lui disant que l'intérêt du public envers son portefeuille pouvait faire d'elle l'une des personnalités politiques les plus populaires du Canada ou l'une des moins populaires. Nous savons tous de quel côté a penché la balance dans son cas. La popularité de Jim Bradley et la majorité remportée par les Libéraux en Ontario témoignent de la possibilité inverse.

La question n'a rien à voir avec un parti plutôt qu'avec un autre. Le fait est simplement qu'il est judicieux, pour un politicien canadien, de s'occuper de l'environnement, et ce tout simplement à cause de l'appui que lui accorde le public.

Je ne puis m'empêcher de constater que, pour une raison quelconque, il n'est pas de bonne politique de s'occuper de l'environnement en Colombie-Britannique, du moins pas dans la même mesure que dans les autres régions du Canada. Le raz-de-marée est peut-être encore en train de gravir le versant est des Rocheuses. Cependant, je dis bien qu'il n'est pas encore devenu de bonne politique de s'occuper de l'environnement en Colombie-Britannique, parce que je prévois qu'il le sera. Je dis cela pour la simple raison que l'on ne peut négliger l'opinion publique que pendant un certain temps. Je vous signale à ce propos qu'à tous les égards les habitants de la Colombie-Britannique se soucient de la faune plus que la moyenne des Canadiens. Par exemple, 91 % d'entre eux ont participé à des activités reliées à la faune, alors que la moyenne nationale est de 84 %, 89 % disent qu'il est important de conserver les espèces en danger d'extinction, alors que la moyenne nationale est de 82 %, et 72 % participent à des activités reliées à la faune sans prélèvement, comparativement à une moyenne nationale de 67 %. Pour en revenir à nos questions du sondage Gallup, il est probablement important que 13 % des habitants de la

Colombie-Britannique, par rapport à une moyenne nationale de 8 %, étaient très insatisfaits de la réponse du gouvernement à leurs attentes.

Les dirigeants élus qui ignoreront ces faits seront défaits.

Dans quelle mesure les organismes fauniques répondent-ils aux attentes?

Ayant tenté de comprendre les attentes des Canadiens en matière de conservation, je passe à la deuxième partie de mon exposé, qui consistera à déterminer dans quelle mesure les organismes fauniques, tant non gouvernementaux que gouvernementaux, répondent à ces attentes. Dans un premier temps, je traiterai des organismes gouvernementaux.

Les organismes fauniques gouvernementaux

Je crois qu'il incombe à Rich Goulden de traiter de la réponse aux attentes du point de vue budgétaire, c'est-à-dire de déterminer si les dépenses des organismes fauniques sont proportionnelles aux attentes du public. C'est une des façons d'aborder la question. À titre d'habitué des campagnes de financement, je tiens à dire quelques mots au sujet du financement. Je crois que le public serait outragé s'il connaissait les véritables contraintes financières imposées aux organismes fauniques. Par exemple, un grand nombre de biologistes gouvernementaux doivent verser des dons personnels au FMN pour assurer la continuation de leur propre travail sur le terrain. Le FMN réinvestit leurs dons dans leur travail par l'entremise d'universités ou d'organismes non gouvernementaux (ONG). Cela permet aux biologistes de recevoir au moins un reçu, pour fin de dégrèvement d'impôt, à l'égard des fonds qu'ils versent pour compenser l'insuffisance du financement de leur travail par les gouvernements. Je ne puis que respecter et admirer l'engagement de ces personnes, mais je crois qu'il est honteux que de tels sacrifices personnels soient nécessaires, d'autant plus que j'entends dire que certains administrateurs gouvernementaux décident de ne pas financer des travaux vitaux parce qu'ils croient que le FMN le fera à leur place. Après tout, le FMN a pour rôle, en tant qu'ONG, d'encourager un accroissement des fonds consacrés à la conservation au Canada, et non pas leur diminution. L'insuffisance des engagements budgétaires, dans le contexte de l'énorme soutien accordé à l'action politique par le public, me porte à me demander qui écoute le public. Laissant à Rich le soin de traiter des budgets, je soupçonne que c'est la qualité de la réponse du gouvernement aux attentes du public qui est la principale pierre d'achoppement des relations entre les organismes fauniques gouvernementaux et le public. Il arrive trop souvent que l'on juge que les observations présentées par le public sont fondées sur des renseignements erronés, en raison de l'influence des médias, que l'on prétend être manoeuvrés par les groupes de défense des droits des animaux et d'opposition à la chasse.

Je ne nie pas que l'opinion publique témoigne d'une forte tendance à condamner la chasse. Cependant, nous habitons, après tout, un pays libre. Les gens ont le droit de pratiquer la chasse sportive s'ils le désirent ou de faire partie des 90 % de la population qui ne s'y adonnent pas.

Néanmoins, je me demande quelle proportion des fonctionnaires fauniques gouvernementaux sont des chasseurs ou abordent la conservation dans l'optique du chasseur? Je soupçonne qu'il s'agit d'une majorité. Est-il étonnant, par conséquent, que la répartition des deniers publics entre la chasse et les activités sans prélèvement ne concorde pas avec l'intérêt du public?

La plupart des gens sont indignés d'apprendre que le rôle habituel du fonctionnaire faunique gouvernemental consiste à surveiller la façon dont on tue la faune, notamment en fixant des limites de prises et en faisant appliquer la Loi sur la pêche et la chasse. De plus, la plupart des gens sont étonnés d'apprendre que conserver la faune signifie non pas la protéger, mais la "gérer", c'est-à-dire la tuer selon un schéma durable.

En outre, on donne aux gens, surtout s'ils s'expriment en faveur d'une protection sévère, l'impression qu'ils ne sont que des partisans superficiels de la conservation ou même que leurs idées vont à l'encontre de la conservation parce qu'ils n'ont pas encore lu la Stratégie mondiale de la conservation ou contracté le feu sacré de concepts tels que "les utilisations multiples" et "la gestion intégrée des ressources". Je vous mets en garde contre le fait que bien des gens soupçonnent que ces termes équivalent à des moyens détournés par lesquels les politiciens peuvent livrer un même terrain à des utilisations incompatibles, toujours pour maintenir ou favoriser des activités avec prélèvement.

Ce que je veux décrire, c'est le gouffre qui s'est formé entre les personnes qui se considèrent comme des gestionnaires professionnels de la faune et la majorité des membres du public. Ces deux groupes ont non seulement des vocabulaires différents, mais aussi des domaines conceptuels tout à fait différents.

Je dirai néammoins, par souci d'équité, que l'honnête gestionnaire de la faune se trouve dans un véritable dilemme. Répondre au public en l'estimant mal renseigné, c'est manquer de professionnalisme, mais ne pas répondre ne serait pas démocratique. Voilà le piège parfait. Ce qui serait souhaitable, bien entendu, c'est bien sûr de répondre, mais à un public bien renseigné. Or, les médias et les écoles s'efforcent précisément d'informer le public. Malheureusement, l'éducation du public n'a pour but, dans bien des cas, que d'encourager l'adoption de valeurs et d'attitudes étouffant la critique et les questions du public afin de faciliter la tâche du gestionnaire.

Il n'est toutefois jamais justifié, dans un régime démocratique, qu'un groupe minoritaire, tel que les chasseurs, s'attende à ce que son intérêt domine les budgets et les programmes d'organismes qui ont pour mandat de répondre aux attentes d'un public plus vaste. Je ne suis pas personnellement contre la chasse et le FMN ne l'est pas non plus. Je ne nie pas que les chasseurs apportent beaucoup d'argent à la conservation : en fait, leurs contributions sont deux fois et demie supérieures à celles que justifie leur nombre. Qui plus est, je ne dis pas que la chasse devrait cesser d'être pratiquée ou que les gouvernements ne devraient pas affecter des fonds à cette activité. Je dis simplement qu'il existe actuellement un déséquilibre entre ce que le public veut et ce que les gouvernements lui donnent, ce qui, après tout, est le sujet de mon propos. Je crois que le moment est enfin venu de consacrer une part supérieure des deniers publics à des activités sans prélèvement, telles que l'observation de la faune et la protection des espèces en danger d'extinction, et je pense que mon avis est appuyé fortement par l'opinion publique.

Pour résumer mes points au sujet des organismes gouvernementaux, je dirai que pour répondre aux attentes du public, vous devez lui donner honnêtement des renseignements clairs et précis et respecter son intelligence, établir un ensemble de programmes équilibré et tenant véritablement compte de l'ordre des priorités du public, et dépenser vos très faibles ressources en conséquence. Je vous invite à vous rappeler qu'un public intéressé est votre meilleur ami et non votre plus grand ennemi.

Organismes fauniques non gouvernementaux

Puisque je me suis bien mis à dos mes amis du secteur public, après les avoir embêtés, voyons maintenant ce que je peux dire qui agacerait mes collègues du secteur des ONG. Quelles sont les attentes du public à notre égard?

Je ne dispose pas de résultats de sondages nationaux à ce sujet, mais je sais que le FMN reçoit plus de 200 lettres par jour et autant d'appels téléphoniques. Cela témoigne bien des préoccupations du public dont j'ai déjà traité. J'ai l'impression que les gens qui versent des fonds à des ONG s'attendent à recevoir un service courtois et respectueux, ainsi qu'à une collaboration et des comptes indiquant des résultats obtenus de façon efficace.

Nous, les membres du secteur des ONG, pouvons, tout comme les organismes gouvernementaux, devenir très repliés sur nous-mêmes et terriblement insensibles aux attentes de ceux qui nous appuient, c'est-à-dire des gens qui nous financent, comme les contribuables financent les gouvernements. Dans notre cas, cela risque d'autant plus d'arriver depuis que nous avons commencé à tenir des listes informatisées de nos membres et à employer des techniques de publicité directe pour obtenir des fonds car cela tend à dépersonnaliser les campagnes de financement et la réponse aux demandes de renseignements de nos membres. Par exemple, nous en oublions la simple courtoisie d'un prompt remerciement et nous ne traitons pas nécessairement les personnes qui donnent de petits montants avec le même respect que celles qui en donnent des gros. Il n'en reste pas moins que ces dons sont consentis volontairement, sans être déductibles de l'impôt, pour réaliser des choses qu'on peut prétendre incomber aux gouvernements.

De plus, le public s'attend à ce que les ONG soient efficaces, c'est-à-dire qu'ils limitent au maximum leurs frais d'administration et ceux des campagnes de financement, qu'ils assurent une gestion professionnelle d'effectifs faisant largement appel à une forte proportion de bénévoles et de services gratuits, et qu'ils fassent bien profiter les fonds recueillis.

Le public s'attend à ce que des comptes lui soient rendus par la publication d'états financiers vérifiés et d'explications détaillées concernant l'utilisation de ses fonds. Il s'attend aussi à être écouté quand il exprime son point de vue sur ce que l'organisme devrait ou ne devrait pas faire. Les ONG s'attendent à ce que les gouvernements en fassent autant lorsqu'ils leur donnent leur avis.

Le public s'attend à une collaboration, et non à une concurrence et à de mesquines envies entre les organismes de conservation. Les gens s'attendent à ce que nous collaborions avec d'autres organismes au sujet de questions d'intérêt commun, comme les pluies acides, et ne veulent certainement pas que nous dépensions l'argent de nos bienfaiteurs pour intenter des poursuites contre d'autres organismes, régler des comptes personnels ou lancer des offensives et des contre-offensives contre d'autres organismes. Imaginez-vous, par exemple, dans quel état de confusion le public a dû se trouver lorsque l'Ontario Humane Society a intenté un procès à la Toronto Humane Society.

En dernier lieu, et je crois que c'est ce qui compte le plus, le public s'attend à des résultats. D'ailleurs, je crois qu'il en a bien le droit. Il ne suffit pas que les ONG luttent pour une cause méritoire, qu'ils soient victorieux ou non. Nous devons à nos partisans de remporter des victoires. Nous devons dresser des plans et nous attaquer à des problèmes en nous demandant quels résultats nous voulons

obtenir, dans quels délais nous comptons y parvenir et selon quels critères précis nous entendons évaluer le succès ou l'échec de nos efforts.

Ne pas agir ainsi reviendrait à exiger de nos bienfaiteurs qu'ils s'en remettent à notre intégrité morale. Cela signifierait que les dons de nos membres nous permettraient de vivre vertueusement et de lutter pour la bonne cause, que nous arrivions à quelque chose ou non. Comme cela serait bien pour nous, mais comme cela serait tout à fait inéquitable pour nos membres! Je suis très convaincu de cela. On ne me paie pas simplement pour faire de gros efforts; on me paie pour réussir, c'est-à-dire pour obtenir des résultats précis au nom de nos membres.

Si telles sont les attentes du public à l'égard des ONG, dans quelle mesure y répondons-nous? Je dirai que nous y répondons à peu près aussi bien que les organismes gouvernementaux répondent aux attentes du public à leur propre égard. Il se peut, cependant, que mes normes soient légèrement supérieures à celles des personnes que nous avons sondées, parce que je dirais que notre rendement n'est pas fort.

À vrai dire, nous devons tous nous retrousser les manches. Nous sommes loin d'être à la hauteur de l'appui et de l'intérêt énormes exprimés par le public et sur lesquels est fondé notre mandat, la faune comptant, faut-il le rappeler, parmi les principales préoccupations au Canada.

Nous pouvons nous moquer des politiciens dépassés et soutenir que c'est à cause d'eux et de l'insuffisance de fonds que nous n'arrivons pas à nos fins. Cependant, assurons-nous de demeurer réceptifs au public et d'être sur la bonne piste. Assurons-nous que nous saurions quoi faire d'un soutien politique et de fonds illimités si nous en disposions pour réaliser nos rêves les plus chers.

## Conclusion

Cela m'amène à ma conclusion, parce que j'aimerais vous demander quels sont vos rêves les plus chers. Cette question me permettra peut-être de renouer des liens d'amitié parmi le personnel gouvernemental et non gouvernemental.

Je suis persuadé que nous convenons tous que si les organismes gouvernementaux, les ONG, le grand public, les chasseurs et les opposants de la chasse font front commun, ce sera pour conserver l'habitat de la faune. Je crains qu'il ne soit déjà banal de le dire maintenant, mais cela n'en est pas moins vrai. Soit dit en passant, le fait que le mot habitat soit devenu si courant témoigne de l'excellent travail accompli par Habitat faunique Canada pour faire connaître l'importance de l'habitat.

Comme Jim Walker l'a signalé, les véritables décisions influant sur l'avenir de la faune sont prises au sein des ministères des Forêts, des Mines et de l'Agriculture, ainsi que dans les salles de réunion des sociétés privées canadiennes exploitant les richesses naturelles. J'en conviens parfaitement, parce que c'est là que sont prises les décisions les plus importantes au sujet de la qualité et de l'étendue de l'habitat. Nous avons tous intérêt à influencer les politiques d'utilisation des terres de manière à nous assurer que la faune figure également parmi les sujets traités dans les salles de réunion en question. Le débat qui entoure l'équilibre entre les utilisations de la faune avec prélèvement et ses autres utilisations ne fait que s'intensifier à mesure que diminue l'habitat, et il devient futile quand il n'y en a plus. Nous devrions donc vraiment évaluer notre succès collectif d'après les progrès réalisés en matière d'habitat.

C'est de cela que je m'inquiète le plus, parce que nous piétinons dans ce domaine. Ce qui est subtil, c'est que les gens ont tendance à ne pas remarquer les pertes d'habitat, en raison de ce que Fred Bunnell appelle "l'effet du salami". L'habitat est éliminé peu à peu, par petites tranches, par des décisions ponctuelles, jusqu'à la disparition totale du salami. La solution, bien entendu, consiste à renverser cet effet en sauvegardant petit à petit des parties d'habitat, par tranches. Personne ne remarque non plus cette tendance inverse, mais l'effet global est que le salami reste intact.

À la longue, nous ne réussirons à sauver la faune qu'en sauvant son habitat. Or, nous n'arriverons à sauvegarder cet habitat que si nous incorporons des pratiques de conservation aux utilisations forestières, minières et agricoles des terres et créons un réseau de terres et d'eaux protégées, qu'il s'agisse de réserves fauniques, de parcs ou d'aires écologiques, etc. Il faut à la fois améliorer l'utilisation des terres et constituer un réseau de réserves de conservation. Les deux lignes de conduite se prêtent à une collaboration entre les organismes gouvernementaux et les ONG. De plus, ils ne parviennent actuellement ni les uns ni les autres à atteindre les objectifs provinciaux, territoriaux et nationaux de conservation de la faune au Canada.

Nous devons prendre sans tarder un engagement national en vue de garder notre patrimoine naturel, car notre pays est un des rares qui en ait encore la possibilité. Je crois que c'est ce que le public veut, que c'est ce que nous devrions lui donner et que c'est ce dont le Canada a désespérément besoin.

Annexe A

SONDAGE GALLUP NATIONAL POLYVALENT, FONDS MONDIAL POUR LA NATURE, JUIN 1988

Effectué pour :

M. Arlin Hackman
Fonds mondial pour la nature
60 avenue St-Clair est
Suite 201
Toronto (Ontario)
M4T 1N5

Introduction

Le présent rapport concerne des questions incluses dans le sondage Gallup national polyvalent de juin.

Au total, 1 022 adultes âgés de plus de 18 ans ont été interviewés en personne à leur domicile au Canada entre le 1er et le 4 juin 1988.

Les chiffres et les pourcentages illustrés sont des reproductions photographiques d'imprimés d'ordinateur.

Les caractéristiques de l'échantillon, les questions posées, les seuils de tolérance de l'échantillon et une description de l'échantillon figurent dans le présent rapport.

En raison d'un léger déséquilibre par âge et par sexe, les coefficients de pondération suivants ont été appliqués pour correspondre au Recensement de 1986 :

| | Hommes | Femmes |
|---|---|---|
| 18-29 ans | 1,365 | 1,407 |
| 30-49 ans | 0,854 | 0,807 |
| 50 ans et plus | 0,883 | 1,117 |
| Âge non communiqué | 1,000 | 1,000 |

DATE: 6/7/88

NATIONAL OMNIBUS - WORLD WILDLIFE FUND - JUNE 1988 *

Q.1-SATISFACTION WITH AGENCIES' RESPONSE TO PUBLIC CONCERNS

| | | REGION | | | | | | AGE | | | SEX | | EDUCATION | | | INCOME | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | TOTAL | ATLAN-TIC | QUEBEC | ONT-ARIO | PRAIR-IES | B.C. | TOTAL WEST | 18-29 | 30-49 | 50+ | MALE | FEMALE | PUBLIC | HIGH | UNIV. | UNDER $20K | $20K-29999 | $30K-39999 | $40K & Up |
| TOTAL UNWEIGHTED | 1022 | 99 | 260 | 363 | 180 | 120 | 300 | 210 | 467 | 341 | 512 | 510 | 139 | 681 | 198 | 246 | 144 | 151 | 321 |
| TOTAL WEIGHTED | 1022 | 96 | 258 | 364 | 185 | 119 | 304 | 291 | 388 | 339 | 497 | 525 | 135 | 685 | 198 | 257 | 147 | 148 | 308 |
| VERY SATISFIED | 134 | 11 | 24 | 55 | 30 | 14 | 44 | 39 | 47 | 47 | 76 | 58 | 17 | 84 | 32 | 32 | 25 | 19 | 40 |
| | 13.1 | 11.0 | 9.3 | 15.0 | 16.2 | 12.1 | 14.6 | 13.3 | 12.2 | 13.7 | 15.3 | 11.0 | 12.2 | 12.2 | 15.9 | 12.4 | 16.9 | 12.8 | 12.9 |
| SOMEWHAT SATISFIED | 512 | 51 | 138 | 163 | 101 | 60 | 161 | 140 | 204 | 166 | 237 | 275 | 64 | 340 | 108 | 122 | 68 | 83 | 157 |
| | 50.1 | 52.8 | 53.4 | 44.8 | 54.5 | 50.5 | 52.9 | 48.1 | 52.6 | 49.0 | 47.7 | 52.4 | 47.3 | 49.7 | 54.4 | 47.6 | 46.3 | 56.5 | 51.0 |
| NOT VERY SATISFIED | 155 | 13 | 44 | 54 | 25 | 18 | 44 | 40 | 60 | 55 | 80 | 75 | 17 | 116 | 23 | 36 | 25 | 23 | 51 |
| | 15.2 | 13.6 | 17.2 | 14.8 | 13.8 | 15.4 | 14.4 | 13.8 | 15.5 | 16.2 | 16.1 | 14.4 | 12.4 | 16.9 | 11.5 | 13.8 | 17.0 | 15.3 | 16.4 |
| NOT AT ALL SATISFIED | 76 | 3 | 15 | 32 | 12 | 15 | 27 | 26 | 30 | 20 | 47 | 29 | 8 | 53 | 16 | 21 | 12 | 5 | 25 |
| | 7.5 | 3.0 | 5.8 | 8.7 | 6.5 | 12.6 | 8.9 | 9.0 | 7.8 | 5.9 | 9.5 | 5.5 | 5.6 | 7.7 | 7.8 | 8.3 | 8.0 | 3.6 | 8.0 |
| DON'T KNOW | 92 | 9 | 18 | 42 | 14 | 10 | 23 | 29 | 32 | 30 | 37 | 55 | 20 | 56 | 16 | 30 | 10 | 11 | 23 |
| | 9.0 | 9.6 | 7.0 | 11.5 | 7.4 | 8.0 | 7.6 | 10.0 | 8.3 | 8.8 | 7.5 | 10.5 | 14.8 | 8.1 | 7.9 | 11.6 | 7.0 | 7.1 | 7.4 |
| DON'T HAVE ANY CONCERNS | 51 | 10 | 17 | 19 | 3 | 2 | 5 | 15 | 14 | 22 | 19 | 32 | 11 | 36 | 5 | 15 | 7 | 7 | 13 |
| | 5.0 | 10.0 | 6.8 | 5.3 | 1.6 | 1.5 | 1.6 | 5.3 | 3.6 | 6.4 | 3.9 | 6.0 | 7.8 | 5.2 | 2.5 | 5.7 | 4.8 | 4.6 | 4.2 |
| NOT STATED | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| | .1 | 0.0 | .5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .3 | 0.0 | .2 | 0.0 | .5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| TOTAL | 1022 | 96 | 258 | 364 | 185 | 119 | 304 | 291 | 388 | 339 | 497 | 525 | 135 | 685 | 198 | 257 | 147 | 148 | 308 |
| | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |

* Non disponible en français

D.1-SATISFACTION WITH AGENCIES' RESPONSE TO PUBLIC CONCERNS

| | TOTAL | ===MOTHER TONGUE==== ENG-LISH | FRENCH | OTHER | ===COMMUNITY SIZE=== OVER 100K | 10K 100K | UNDER 10K |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TOTAL UNWEIGHTED | 1022 | 630 | 263 | 128 | 545 | 150 | 327 |
| TOTAL WEIGHTED | 1022 | 634 | 259 | 128 | 545 | 151 | 326 |
| VERY SATISFIED | 134 | 90 | 27 | 17 | 66 | 26 | 41 |
| | 13.1 | 14.2 | 10.5 | 13.0 | 12.1 | 17.5 | 12.7 |
| SOMEWHAT SATISFIED | 512 | 316 | 135 | 59 | 265 | 61 | 186 |
| | 50.1 | 49.9 | 52.2 | 46.5 | 48.6 | 40.5 | 57.1 |
| NOT VERY SATISFIED | 155 | 91 | 47 | 17 | 94 | 21 | 40 |
| | 15.2 | 14.3 | 18.3 | 13.4 | 17.2 | 14.1 | 12.3 |
| NOT AT ALL SATISFIED | 76 | 56 | 9 | 11 | 36 | 24 | 17 |
| | 7.5 | 8.9 | 3.6 | 8.4 | 6.5 | 15.6 | 5.3 |
| DON'T KNOW | 92 | 52 | 21 | 19 | 61 | 9 | 22 |
| | 9.0 | 8.1 | 8.2 | 15.1 | 11.2 | 5.9 | 6.8 |
| DON'T HAVE ANY CONCERNS | 51 | 29 | 17 | 4 | 24 | 10 | 18 |
| | 5.0 | 4.6 | 6.7 | 3.5 | 4.3 | 6.4 | 5.4 |
| NOT STATED | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | .1 | 0.0 | .5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .4 |
| TOTAL | 1022 | 634 | 259 | 128 | 545 | 151 | 326 |
| | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |

* Non disponible en français

DATE: 6/7/88

NATIONAL OMNIBUS - WORLD WILDLIFE FUND - JUNE 1988 *

D.2-TYPES OF ACTIVITES THAT SHOULD BE GIVEN TOP PRIORITY

| | TOTAL | REGION | | | | | | AGE | | | SEX | | EDUCATION | | | INCOME | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ATLANTIC | QUEBEC | ONTARIO | PRAIRIES | B.C. | TOTAL WEST | 18-29 | 30-49 | 50+ | MALE | FEMALE | PUBLIC | HIGH | UNIV. | UNDER $20K | $20K-29999 | $30K-39999 | $40K & Up |
| TOTAL UNWEIGHTED | 1022 | 99 | 260 | 363 | 180 | 120 | 300 | 210 | 467 | 341 | 512 | 510 | 139 | 681 | 198 | 246 | 144 | 151 | 321 |
| TOTAL WEIGHTED | 1022 | 96 | 258 | 364 | 185 | 119 | 304 | 291 | 388 | 339 | 497 | 525 | 135 | 685 | 198 | 257 | 147 | 148 | 308 |
| HUNTING, TRAPPING AND FISHING | 159 | 15 | 30 | 51 | 33 | 31 | 64 | 44 | 60 | 54 | 85 | 74 | 27 | 97 | 34 | 42 | 21 | 24 | 51 |
| | 15.6 | 15.3 | 11.8 | 13.9 | 17.7 | 25.8 | 20.9 | 15.2 | 15.5 | 15.8 | 17.2 | 14.1 | 20.1 | 14.1 | 17.3 | 16.3 | 14.6 | 16.1 | 16.5 |
| WILDLIFE VIEWING & PROTECTING ENDANGERED SPECIES | 609 | 44 | 160 | 216 | 119 | 70 | 188 | 180 | 243 | 182 | 294 | 314 | 65 | 416 | 125 | 145 | 91 | 91 | 192 |
| | 59.6 | 46.2 | 61.9 | 59.4 | 64.2 | 58.4 | 61.9 | 61.9 | 62.7 | 53.7 | 59.2 | 59.9 | 47.8 | 60.7 | 63.2 | 56.4 | 62.2 | 61.3 | 62.3 |
| BOTH OF EQUAL IMPORTANCE (VOLUNTEERED) | 191 | 27 | 48 | 73 | 28 | 15 | 43 | 53 | 66 | 72 | 94 | 96 | 25 | 132 | 34 | 46 | 26 | 26 | 53 |
| | 18.6 | 28.3 | 18.6 | 20.0 | 15.0 | 12.4 | 14.0 | 18.1 | 17.1 | 21.1 | 18.9 | 18.4 | 18.7 | 19.2 | 16.9 | 17.7 | 17.8 | 17.8 | 17.1 |
| DON'T CARE (VOLUNTEERED) | 19 | 0 | 6 | 9 | 2 | 2 | 3 | 1 | 9 | 9 | 10 | 10 | 5 | 10 | 4 | 4 | 3 | 4 | 6 |
| | 1.9 | 0.0 | 2.4 | 2.6 | .9 | 1.5 | 1.1 | .5 | 2.4 | 2.5 | 1.9 | 1.8 | 3.4 | 1.5 | 2.2 | 1.5 | 1.7 | 2.8 | 2.0 |
| DON'T KNOW | 43 | 10 | 13 | 13 | 4 | 2 | 6 | 12 | 7 | 23 | 14 | 29 | 13 | 30 | 0 | 21 | 5 | 3 | 5 |
| | 4.2 | 10.2 | 5.2 | 3.7 | 2.2 | 1.9 | 2.1 | 4.3 | 1.9 | 6.8 | 2.8 | 5.6 | 9.9 | 4.3 | 0.0 | 8.0 | 3.7 | 1.9 | 1.5 |
| NOT STATED | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | .2 | 0.0 | 0.0 | .4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .4 | 0.0 | 0.0 | .3 | 0.0 | .1 | .4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .5 |
| TOTAL | 1022 | 96 | 258 | 364 | 185 | 119 | 304 | 291 | 388 | 339 | 497 | 525 | 135 | 685 | 198 | 257 | 147 | 148 | 308 |
| | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |

* Non disponible en français

Q.2-TYPES OF ACTIVITES THAT SHOULD BE GIVEN TOP PRIORITY

| | TOTAL | ===MOTHER TONGUE==== ENG-LISH | FRENCH | OTHER | ===COMMUNITY SIZE=== OVER 100K | 10K 100K | UNDER 10K |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TOTAL UNWEIGHTED | 1022 | 630 | 263 | 128 | 545 | 150 | 327 |
| TOTAL WEIGHTED | 1022 | 634 | 259 | 128 | 545 | 151 | 326 |
| HUNTING, TRAPPING AND FISHING | 159 | 108 | 32 | 19 | 78 | 18 | 63 |
| | 15.6 | 17.1 | 12.2 | 15.0 | 14.3 | 11.8 | 19.4 |
| WILDLIFE VIEWING & PROTECTING ENDANGERED SPECIES | 609 | 379 | 155 | 74 | 366 | 93 | 150 |
| | 59.6 | 59.8 | 59.6 | 57.9 | 67.1 | 61.6 | 46.0 |
| BOTH OF EQUAL IMPORTANCE (VOLUNTEERED) | 191 | 117 | 52 | 22 | 67 | 33 | 90 |
| | 18.6 | 18.4 | 20.1 | 17.1 | 12.4 | 22.0 | 27.6 |
| DON'T CARE (VOLUNTEERED) | 19 | 7 | 10 | 3 | 14 | 2 | 4 |
| | 1.9 | 1.1 | 3.7 | 2.0 | 2.5 | 1.1 | 1.1 |
| DON'T KNOW | 43 | 22 | 11 | 10 | 19 | 5 | 18 |
| | 4.2 | 3.5 | 4.2 | 7.9 | 3.5 | 3.5 | 5.7 |
| NOT STATED | 2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| | .2 | .1 | .3 | 0.0 | .1 | 0.0 | .2 |
| TOTAL | 1022 | 634 | 259 | 128 | 545 | 151 | 326 |
| | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |

* Not disponible en français

Caractéristiques de l'échantillon

| | | Nombre | Pourcentage |
|---|---|---|---|
| National : | | 1 022 | 100 |
| Région : | Maritimes | 96 | 9 |
| | Québec | 258 | 25 |
| | Ontario | 364 | 36 |
| | Prairies | 185 | 18 |
| | Colombie-Britannique | 119 | 12 |
| Population locale : | Plus de 100 000 habitants | 545 | 53 |
| | 10 000-100 000 habitants | 151 | 15 |
| | Moins de 10 000 habitants | 326 | 32 |
| Sexe : | Hommes | 497 | 49 |
| | Femmes | 525 | 51 |
| Âge : | 18-29 ans | 291 | 28 |
| | 30-49 ans | 388 | 38 |
| | 50 ans et plus | 339 | 33 |
| Éducation : | Élémentaire | 135 | 13 |
| | Secondaire | 685 | 67 |
| | Université | 198 | 19 |
| Revenu : | Moins de 20 000 $ | 257 | 25 |
| | 20 000 $ à 29 999 $ | 147 | 14 |
| | 30 000 $ à 39 999 $ | 148 | 14 |
| | 40 000 $ et plus | 308 | 30 |
| | Non communiqué | 162 | 16 |
| Langue maternelle : | Anglais | 634 | 62 |
| | Français | 259 | 25 |
| | Autre | 128 | 13 |

Nota : les pourcentages arrondis peuvent donner un total différent de 100.

Discours-thème (2)

DISCUSSION

Frank Beebe (Falconers Organizations) : Je conviens qu'il faudrait créer des réserves mais je doute qu'il soit souhaitable de les considérer comme des lieux saints, c'est-à-dire de ne les ouvrir qu'aux diplômés universitaires ou à des représentants des organismes fauniques, comme c'est le cas dans les réserves écologiques de cette province. Par ailleurs, je tiens à souligner que certains habitats, par exemple ceux qu'englobe la forêt ombrophile de conifères de la côte du Pacifique, ont beaucoup plus de chances d'entretenir la vie faunique lorsqu'ils ont subi l'influence de l'homme que les habitats situés dans une soi-disant réserve faunique entièrement naturelle.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Votre inquiétude concernant le caractère élitiste des réserves écologiques de la Colombie-Britannique peut également s'appliquer aux parcs sauvages de l'Ontario. Personnellement, je ne vois rien de mal à vouloir protéger très sérieusement certains secteurs qui semblent en avoir besoin. Je ne pense pas que les terres de la Colombie-Britannique soient occupées par des réserves écologiques si nombreuses qu'elles empêchent une très grande proportion de la population de jouir de la nature dans cette province, et la même chose vaut pour l'Ontario.

Nancy Erickson (Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux) : Je comprends les objections relatives à la nature élitiste des réserves fauniques mais je n'en crois pas moins qu'il devrait y avoir des secteurs interdits au grand public pour le bien des animaux. Par exemple, depuis l'abandon de la chasse au phoque dans les Maritimes, il commence à se développer une industrie orientée vers l'observation de ces animaux et elle fait déjà sentir ses effets néfastes. Il est bien beau d'établir des zones d'observation de la faune, pour une utilisation sans prélèvement, mais il faut également que les gouvernements soient disposés à investir des fonds pour exercer une surveillance et faire appliquer les règlements auxquels sont assujettis les visiteurs.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Pour moi, dans la majorité des cas, l'établissement d'une réserve se fait au détriment d'un groupe ou d'un autre, même si la plupart des gens appuient la décision ou en bénéficient. Pensons au chasseur qui perd son territoire de chasse ou à l'entreprise forestière qui se préparait à exploiter un secteur qui vient d'être désigné comme réserve. C'est à peu près la même chose pour la chasse au phoque. C'est vrai que l'on a partiellement remplacé cette activité économique par une autre qui attire des touristes et des observateurs sur la côte est, mais cela se fait au détriment de ceux qui pratiquaient cette chasse dans la région, sans parler des Inuit de l'est de l'Arctique.

Rosemary Fox (Fédération canadienne de la nature, Sierra Club of Western Canada) : Frank Beebe laisse entendre que la forêt ombrophile n'est pas l'habitat faunique idéal, qu'elle constituerait un milieu plus bénéfique si elle était modifiée par la main de l'homme. Cela m'amène à poser la question suivante : "Qu'est-ce qu'on entend par faune?". Pour ma part, j'aimerais que les délégués à cette Conférence englobent

dans la définition de ce mot la végétation sauvage. La grande forêt ombrophile tempérée de la Colombie-Britannique est un élément écologique crucial de cette province, même si elle ne donne pas refuge à des espèces que certains jugent importantes pour l'homme.

Michael Halleran (Fédération de la faune de la Colombie-Britannique) : Je m'inquiète de la multiplication des barrières et des différends entre les deux types d'utilisateurs de la faune, c'est-à-dire sans ou avec prélèvement; personnellement, je crois que la première catégorie n'existe pas vraiment. Prenons, par exemple, la création du réservoir Libby, qui a inondé l'habitat de 5 000 cerfs de Virginie et de 600 wapitis. Par sa demande d'électricité, le public non chasseur a contribué à leur perte au même titre que les chasseurs.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : À la limite, je suis d'accord avec vous puisque nous consommons tous quelque chose, sous une forme ou sous une autre, par exemple de l'électricité, qui finit par avoir des répercussions sur l'environnement. Mais il ressort un point intéressant de votre exemple : les deux catégories d'utilisateurs auraient bien fait de se consulter davantage sur la nécessité de construire ce barrage et sur ses incidences sur l'environnement.

Herman Schwenk (Unifarm--Alberta) : En tant qu'agriculteur, je pense que les producteurs agricoles devraient participer davantage à l'élaboration des politiques qui concernent la protection des habitats fauniques. Par exemple, nous devrions nous inquiéter des effets de la sécheresse sur les habitats de certaines espèces fauniques des Prairies.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Je ne dis pas qu'il faudrait abolir l'exploitation forestière et l'agriculture. Par exemple, en Saskatchewan seulement, 300 propriétaires terriens participent à notre programme "Wild West", 300 agriculteurs qui nous aident à sauvegarder des pâturages où demeure la Chouette de terrier. Il semble qu'ils ne tiennent pas à ce point à labourer ces terres et qu'ils se contenteraient volontiers de s'en servir comme pacages tout en protégeant cette espèce.

David Neave (Habitat faunique Canada) : Existe-t-il beaucoup de groupes, par ex. des promoteurs immobiliers ou des entreprises forestières, qui tentent d'obtenir des organismes de gestion de la faune des autorisations ou des faveurs contraires aux divers objectifs de ces organismes et qui auraient pour effet de nuire à la survie d'espèces animales?

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Oui, mais les données des sondages montrent qu'ils constituent une minorité. Il existe encore des groupes qui préconisent le développement sans retenue et des anti-écologistes, mais le public, préoccupé et sensibilisé comme jamais auparavant, leur oppose une résistance de plus en plus vive.

David Neave (Habitat faunique Canada) : Ces groupes qui pressent les organismes fauniques de demandes sont-ils disposés à payer?

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Demandez aux gens s'ils préfèrent payer plus cher ou vivre dans un environnement sain et vous constaterez que la plupart se préoccupent de l'environnement; toutefois, lorsque les conséquences économiques à subir sont directes, certains se montrent moins "écologistes". Lorsqu'il a été question de faire le grand nettoyage des services publics ontariens, la réponse a été presque unanimement positive, même après que les contribuables eurent appris le montant de la note à payer. Cela me porte à croire que le public est prêt à payer, d'après les sondages. D'ailleurs, la croissance des ONG (organismes non gouvernementaux) atteste de la disposition favorable de la population envers eux, au-delà des considérations financières.

Tony Keith (Service canadien de la faune) : Dans une vaste majorité, les Canadiens estiment que l'environnement est important, quand ils répondent à un sondage; malheureusement, ils ne font rien pour traduire cette opinion en geste politique. En fait, il y a un véritable fossé entre les conclusions de ces sondages et la pression qu'exercent réellement les Canadiens sur les partis politiques afin de les faire changer d'orientation sur la question de l'environnement.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Oui, il faut vraiment se demander pourquoi il existe un tel écart entre l'opinion publique et les positions politiques. Vous l'attribuez en partie à un secteur indifférent de la population. Or, par expérience, je sais que si on donne aux gens la chance de faire quelque chose qui leur tient à coeur, ils le font. Témoin notre campagne de protection de la forêt de Montevarity, dans le cadre de laquelle des gens pouvaient, pour 25 dollars l'acre, littéralement sauver de la disparition une partie de la forêt ombrophile tropicale. Malheureusement, je ne comprends pas pourquoi on n'en fait pas plus pour l'environnement au Canada, étant donné que les politiciens sont censés être conseillés sur ces questions par un groupe de spécialistes à l'écoute du public.

Fred Bunnel (Université de la Colombie-Britannique) : Dans son mot de bienvenue, Bruce Strachan a fait remarquer que la Colombie-Britannique abritait la plus grande variété faunique au Canada. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que la Colombie-Britannique est également la province où l'on trouve le plus grand nombre d'ONG voués à la protection de la faune, soit plus de 120. Quelle stratégie leur proposeriez-vous d'adopter, pour qu'ils soient plus efficaces?

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : J'ai déjà laissé entendre que des personnes comme Jim Walker jouissaient d'un solide appui politique et avaient le mandat d'accomplir des choses dans cette province et que, pour des questions d'intérêt commun, il était possible d'unir nos forces pour réaliser de grands projets. Mais je ne pense pas que les gens devraient se tourner vers des organismes extérieurs, qu'ils soient gouvernementaux ou non, pour la résolution de problèmes environnementaux propres à leur province. Lorsqu'on fait appel à des instances de l'extérieur, il arrive souvent que l'on complique le processus et que l'on renforce la résistance au changement ou à l'action. Dans une certaine mesure, je crois que ce fut le cas dans l'affaire du loup en Colombie-Britannique. Pour ce qui est des stratégies, il est très important de convaincre les instances locales d'assumer leurs responsabilités en vue de résoudre elles-mêmes leurs problèmes, de répondre aux préoccupations du public et de ne pas toujours compter sur une aide de l'extérieur.

Howard Paish (Chasseur-naturaliste indépendant de la vieille école) : Monte, vous avez dit que la population canadienne serait stupéfaite d'apprendre à quel point sont maigres les budgets des organismes responsables de la gestion des ressources fauniques. Ayant été responsable d'un ONG, je suis en mesure de corroborer vos dires. Cela m'inquiète de penser que chaque mois je consacre davantage d'argent à nourrir mon chien de chasse que le coût de mon permis annuel de chasse à la sauvagine, que mon fusil vaut plus que tous les permis de chasse à la sauvagine que j'achèterai durant ma vie et que mes accessoires de photographie valent davantage que tout ce que je paierai jamais en droits d'utilisation de la nature sans prélèvement. Il est grand temps que nous, tous les utilisateurs de la nature, nous ouvrions les yeux : la fête est finie. Nous continuons de chercher des expédients, par exemple des taxes sur les articles de sport, la vente d'objets d'art inspirés par la faune, etc., au lieu de regarder la réalité en face. Voici mon message aux ONG : oubliez cette partie grise de la population, cette partie plutôt indifférente que nous reconnaissons tous avoir du mal à faire bouger, et adressez-vous aux gros canons pour convaincre les Conseils du Trésor et ceux qui prennent les décisions financières concernant l'exploitation des ressources.

Larry Jahn (Wildlife Management Institute - États-Unis) : Depuis la Seconde Guerre mondiale, notre Institut a effectué quelque 80 études qui me permettent de dire que le véritable défi consiste à tirer profit du grand intérêt manifesté par le public et à renforcer les programmes en place et que, pour y arriver, il faut modifier l'échiquier institutionnel. Prenez les équipes de conseillers de vos députés; à ma connaissance, il s'agit la plupart du temps de groupes restreints de personnes aux antécédents diversifiés qui ne sont pas nécessairement versées dans la gestion des ressources naturelles, ni sensibilisées à la nécessité de gérer ces ressources. C'est ici qu'entrent en jeu les ONG, forts de leurs ressources humaines et financières solides et capables de faire avancer le dossier écologique. Il importe également que tous ces organismes travaillent ensemble à la réalisation d'objectifs communs, pour éviter que vos députés ne les montent les uns contre les autres lorsqu'ils ont des points de vue légèrement divergents. La Loi américaine de 1985 sur l'exploitation agricole, appuyée à l'époque par une coalition de 40 à 60 organismes, est un exemple de réussite aux États-Unis.

Pour ce qui est des ressources financières, les organismes d'État et d'autres groupes de conservation américains manquent d'argent. Dernièrement, on a essayé de nouvelles techniques de financement. C'est ainsi qu'au Missouri, depuis 1976, un huitième de un pour cent de la taxe de vente, soit de 40 à 44 millions $ par année, est versé dans la mince enveloppe de la nature. Les citoyens ont même approuvé la retenue d'une autre tranche de 0,1 pour cent, soit environ 25 millions $ par année, au titre de divers programmes de conservation.

Par ailleurs, la majorité des gens estiment que les milieux humides possèdent de nombreuses vertus qui font d'eux des éléments naturels dignes d'être conservés à jamais. Mais voilà, nous ne disposons pas du régime institutionnel qui nous permettrait d'assurer la pérennité des terres humides sauf peut-être des plaines inondables et des rivages. Je propose la mise en place d'un processus en trois étapes (supposition, réfutation, appel) applicable à toutes les terres humides, peu importe la juridiction.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Je suis d'accord avec le principe des droits d'utilisation, mais il ne faut pas perdre de vue que nous consacrons déjà des sommes appréciables à la protection des habitats; au Canada, quelque 100 millions $ chaque année, dont environ la moitié provient du secteur non gouvernemental, notamment Canards Illimités Canada dans une proportion de 90 % (en provenance des États-Unis à 90 %). Canards Illimités s'est engagé à consacrer 350 millions $ au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dont la réalisation coûtera au total 1,5 milliard $. Nous sommes tout à fait en droit de nous attendre à ce que les instances municipales, provinciales et fédérales utilisent les deniers publics en fonction des priorités exprimées par les contribuables.

Adeline Nicol (Fédération des naturalistes de la Colombie-Britannique) : Il faut chercher à renseigner les gens sur ce qui peut être fait avec les moyens du bord, car ils semblent vraiment croire que vous pouvez tout accomplir. À cet égard, je pense que cette Conférence, qui ouvre ses portes à des gens comme nous, marque un pas dans la direction de l'information et de l'éducation du public.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Dans un sondage Decima, 87 % des répondants se disaient contrariés par l'inaction en matière de protection de l'environnement. Un Canadien sur deux pense que le Premier ministre ne devrait pas signer un accord de libre-échange avec les États-Unis sans avoir d'abord conclu une entente sur la lutte contre les précipitations acides. La population est vraiment inquiète; à nous de profiter de la situation.

## Séance 1 : "La situation actuelle" (1)

### QUE FONT ACTUELLEMENT LES ORGANISMES DE PROTECTION DE LA FAUNE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ET AUX BESOINS CHANGEANTS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE?

Rich Goulden
Sous-ministre adjoint
Ministère des Ressources naturelles du Manitoba

Je traiterai certes du sujet à l'ordre du jour qui m'a été attribué, c'est-à-dire des dépenses des organismes fauniques, mais je crois qu'il faut voir l'activité de ces organismes dans une optique plus large si l'on veut bien faire le point sur ce sujet. C'est pourquoi je ne me suis pas borné à une simple vérification financière des dépenses des organismes fauniques. Je tenterai plutôt d'atteindre les trois objectifs suivants :

1) présenter un survol des changements qu'a subis la société canadienne;

2) mentionner les répercussions de ces changements sur les gestionnaires de la faune; et

3) examiner avec vous certaines réactions des organismes fauniques face à ces changements.

### Méthode

Vers la fin de mars, j'ai sondé des organismes fauniques gouvernementaux et des organismes non gouvernementaux (ONG) pour obtenir des réponses à un certain nombre de questions précises. Ensuite, je me suis efforcé d'évaluer quantitativement la situation en analysant la répartition des budgets des organismes sondés, la portée de leur mandat, leur raison d'être ou leur rôle officiel, la portée de leurs programmes, l'orientation de leurs rapports de recherche et de gestion, et l'orientation de leurs travaux d'information et de leurs programmes d'éducation. J'ai reçu une montagne de renseignements, que j'ai examinés intégralement. Toutefois, l'inégalité des réponses a rendu certaines comparaisons statistiques directes plutôt difficiles. Néanmoins, j'ai pu obtenir un tableau qualitatif relativement clair. J'ai précisé ce tableau, à certaines égards, en procédant à une comparaison plus précise des programmes fauniques de secteurs de compétence choisis dans les différentes régions du Canada.

### Changements intervenus dans la société canadienne

Pour déterminer quelle est la situation actuelle, je crois qu'il serait utile d'examiner les changements qui se sont produits et leurs incidences sur la société canadienne, ainsi que sur la gestion de la faune.

#### Vitesse et complexité du changement

L'homme a passé les 650 premières de ses 800 dernières durées de vie dans des cavernes. L'écriture n'existe que depuis 70 durées de vie, l'imprimerie depuis sept, la montre depuis quatre, le moteur électrique depuis deux, et le téléviseur en couleurs, l'ordinateur et les voyages spatiaux depuis moins d'une durée de vie.

Le changement comporte au moins deux volets : la vitesse et la complexité. Quant à la vitesse, signalons que la société pharmaceutique Squib indique que la moitié des médicaments qu'elle vendra en 1990 n'étaient pas commercialisés en 1985. Pour comprendre la complexité du changement, il suffit de constater la disponibilité, l'économie et la facilité d'utilisation actuelles de la technologie. Cette disponibilité est telle que même si le prix d'une automobile a quadruplé et le tarif d'une chambre d'hôtel octuplé de 1963 à 1986, le coût moyen d'une communication téléphonique interurbaine a été ramené de 3 $ à 2,82 $ pendant la même période.

Vieillissement de la population

La durée moyenne d'une vie humaine était de 48 ans dans les années 1890. Elle est de 71 ans dans les années 1980. L'espérance de vie des Canadiennes a augmenté de 5,6 années de 1961 à 1985. Elles atteignent actuellement près de 80 ans. L'espérance de vie des Canadiens a allongé de 4,6 années pendant la même période. Les gens de 55 ans et plus représentent actuellement 30 % de la population adulte. Le nombre des personnes âgées augmente deux fois plus rapidement que l'ensemble de la population. Au Canada, pendant la période de 20 ans allant de 1966 à 1986, le nombre des personnes de 65 ans et plus a doublé, passant de 1,3 million à 2,7 millions. Aux États-Unis, les revenus des ménages de personnes de 55 à 64 ans dépassent de 8 % la moyenne nationale. Les revenus discrétionnaires des personnes de ce groupe d'âge dépassent de 16 % la moyenne nationale des É.-U. et sont plus élevés que ceux de tout autre groupe d'âge.

Membres de la génération du baby-boom

En général, les adultes de 38 à 43 ans, qui sont le produit de l'explosion démographique de l'après-guerre, ont attendu un certain temps avant de faire des enfants. Il en résulte que 42 % des nouveaux parents sont actuellement plus âgés et plus riches que la moyenne. Cela a eu un effet considérable sur l'industrie du vêtement. Par exemple, il y maintenant des tailles de blue-jeans plus fortes qu'auparavant. Les ventes d'automobiles sont axées sur le marché des voitures étrangères de haut de gamme. De plus, cela a provoqué des changements dans les secteurs du conditionnement physique, de l'éducation des enfants et des préférences en matière de boissons alcooliques. Les gens se soucient plus qu'auparavant de leur santé, de leur condition physique et de leur alimentation, et l'on assiste à une prolifération de boutiques d'aliments naturels, de clubs de conditionnement physique et de publications sur la condition physique. Les préférences manifestées au supermarché ont changé elles aussi : le yogourt et l'eau minérale figurent maintenant parmi les produits importants. Au Canada, la proportion des fumeurs de 15 ans et plus a diminué de 50 % à 20 % de 1966 à 1986. La consommation totale de boissons alcooliques a baissé de 7 % aux États-Unis, de 1976 à 1986. Les ventes des "coolers", qui étaient plus ou moins inconnus vers le début des années 1980, ont grimpé de 72 % en un an de 1985 à 1986. L'industrie de la vente par correspondance a subi un essor phénoménal. Les boîtes aux lettres regorgent de catalogues en couleurs et de haute qualité qui moussent jouets éducatifs, vêtements de haut de gamme, livres pour enfants et articles pour bébés. On estime que 40 % des parents qui font partie de la génération du baby-boom sont disposés à acheter par correspondance, parce que les couples dont les deux membres font carrière disent n'avoir tout simplement pas le temps de flaner dans les centres commerciaux.

Industrie des voyages et activités sportives

L'industrie des voyages a changé considérablement. Il y a 800 durées de vie humaine, un char parcourait 30 kilomètres en une heure. Il y a deux durées de vie humaine,

les trains se déplaçaient à 150 kilomètres à l'heure. De nos jours, on peut marcher sur la lune. De plus, une foule de services encouragent les voyages. Il y a des programmes destinés aux clients réguliers des compagnies aériennes, des cartes de crédit pour les gens importants et des forfaits d'affaires comprenant l'hôtel, le transport et des loisirs. Les activités sportives et récréatives changent elles aussi. La participation à des sports d'endurance, tels que le cyclisme et la course de fond, augmente. En outre, il y a une augmentation de la popularité des activités dangereuses réservées à ceux qui aiment les sensations fortes, telles que le deltaplanisme et la descente de cours d'eau en eau vive. La formation donnée par les entreprises est désormais fondée sur les principes du risque, du danger et de l'interdépendance. Les gens désirent vivre des expériences exceptionnelles dans des milieux naturels isolés, ces expériences comportant d'ordinaire un élément de chasse ou d'observation de la faune.

Profils d'emploi

Les profils d'emploi ont subi d'importants changements. De 1951 à 1985, la proportion des personnes travaillant dans les industries de services est passée de 47 % à 70 %, alors que la proportion des personnes produisant des biens est tombée de 53 % à 30 %. Or, il faut se rappeler que la plupart des utilisateurs classiques de la faune entrent dans la catégorie des personnes produisant des biens.

Clients

Il y a de nombreux groupes de clients différents. Un ouvrage d'Alvin Toffler intitulé Previews and Premises l'illustre bien. De nos jours, il faut tenir compte des droits de la personne, de la condition féminine et des intérêts des autochtones. Il faut tenir compte de la demande d'activités ne comportant pas de consommation des ressources. Les femmes influencent maintenant la prise des décisions politiques et économiques, de même que les jeunes. Or, au Canada, les femmes n'ont jamais participé beaucoup aux activités reliées à la faune avec prélèvement. La composition ethnique de la population canadienne est en train de changer. Les Asiatiques, les Pakistanais, les Antillais, les Philippins, les Grecs, les Italiens, les Portuguais et les Malais, dont les nombres augmentent au sein de cette population, ont des traditions de gestion et d'utilisation de la faune qui diffèrent des nôtres.

Familles

Les familles changent elles aussi. La proportion des ménages ne comprenant qu'une seule personne a doublé de 1961 à 1986, passant de 10 à 20 %. Le nombre des familles monoparentales augmente. Cela réduit le temps que les gens peuvent passer à la campagne, à communier avec la nature ou à pratiquer des utilisations traditionnelles de la faune.

Exode rural

En dernier lieu, il faut mentionner que, parce qu'ils quittent les régions rurales pour s'installer en milieu urbain, les gens perdent le contact avec la nature, c'est-à-dire avec le cycle de la vie et de la mort. Le père-guide-maître qui prélève la faune a été remplacé par l'écologiste qui, entre quatre murs de béton, ne jouit de la faune que par l'entremise des autres.

## Attitudes des organismes fauniques gouvernementaux

J'ai posé six questions aux organismes fauniques gouvernementaux pour connaître leur avis au sujet du besoin de modifier les programmes destinés à la faune :

1) "Accorde-t-on trop d'importance à la chasse et aux autres utilisations avec prélèvement?"

Les réponses ont été partagées, mais la plupart des répondants ont convenu que la répartition des efforts et des dépenses des organismes n'était pas appropriée. Les répondants provenant de milieux isolés, ruraux et peu peuplés ont, en général, indiqué que l'on n'accordait pas trop d'importance à la chasse et aux autres utilisations avec prélèvement, d'après leur évaluation des attentes et des besoins locaux. Ils ont vigoureusement convenu du besoin de consacrer plus d'efforts et d'attention aux besoins et aux attentes de la personne qui se livre à des utilisations sans prélèvement. Cependant, ils ont nettement fait preuve de peu d'enthousiasme à l'idée de puiser dans les budgets des programmes destinés aux utilisations avec prélèvement les fonds nécessaires pour répondre à la demande croissante associée aux utilisations sans prélèvement. Pourtant, bien des organismes ont présenté des preuves selon lesquelles c'est exactement ce qu'ils ont fait. On m'a signalé que l'utilisation de la faune avec prélèvement est inextricablement liée à l'histoire de notre pays et qu'elle demeure un élément important de la trame socio-économique de la société canadienne, surtout dans les régions isolées. En somme, on m'a indiqué que nous ne devrions pas nous sentir coupables parce que nous prélevons la faune ou répondons aux besoins de ceux qui la prélèvent, mais que nous devrions reconnaître les besoins des personnes qui, en apparence, ne la prélèvent pas. De plus, on m'a bien fait remarquer que ceux qui pratiquent des utilisations de la faune avec prélèvement ont apporté activement et de leur plein gré une contribution financière et un soutien directs à des programmes qui profitent à toutes les espèces fauniques et à tous les utilisateurs de la faune. On m'en a donné une foule de preuves.

2) "La demande d'utilisations sans prélèvement est-elle réelle?"

Les répondants m'ont indiqué presque unanimement que cette demande est réelle. Toutefois, ils ont offert quelques précieux commentaires qui peuvent nous aider à évaluer la demande et à y répondre. Voici l'un de ces commentaires :

> De plus, il se produit une importante augmentation de ce que j'appellerais l'intérêt des tierces parties, qui donne lieu à l'adoption d'une optique englobant l'ensemble de la société. Je crois que la tendance vient des États-Unis et témoigne, en fait, des arrangements institutionnels de ce pays concernant la garde légale du bien public en fidéicommis. Quoi qu'il en soit, le grand public se dit de plus en plus, peu importe la façon dont il exprime cet avis, que les organismes chargés des ressources gèrent le bien public en fidéicommis dans l'intérêt de tierces parties. Cela signifie que l'éventail des intérêts en cause est très vaste, n'englobant pas que ceux des chasseurs et des utilisateurs sans prélèvement. C'est peut-être pour cela que nos sondages révèlent un si fort intérêt qui, à l'examen de près, n'est pas confirmé par les réalités de la participation.

3) "Qu'arrive-t-il aux utilisateurs classiques?"

Les répondants ont signalé un certain nombre de faits. Ceux qui pratiquent des utilisations traditionnelles de la faune se livrent aussi à des utilisations sans

prélèvement. Leur nombre diminue, tout comme l'influence qu'ils semblent avoir par rapport aux autres, principalement à cause des changements qu'a subis la société canadienne et dont j'ai déjà traité. Toutefois, leur véritable influence demeure passablement forte, comme on le constate si l'on tient compte des valeurs traditionnelles, culturelles, sociales et économiques qui dépendent d'eux.

4) "La gestion actuelle de la faune peut-elle tenir compte de l'intérêt de ceux qui s'opposent catégoriquement à l'utilisation de la faune?"

Les opinions des répondants ont divergé sur ce point. La plupart des organismes ont répondu par l'affirmative, parce que ces groupes font partie de la société canadienne. D'autres ont soutenu que les gouvernements doivent s'efforcer de répondre aux attentes de groupes d'intérêt divers, et que cela nécessite habituellement des compromis. Pour participer activement à la gestion de la faune, tout groupe d'utilisateurs doit être prêt à négocier. C'est pourquoi un des répondants a déclaré carrément qu'un groupe qui s'oppose catégoriquement à l'utilisation de la faune et est incapable de faire des compromis ne peut pas participer à la prise de décisions.

5) "Dans quelle mesure le nouveau public est-il disposé à permettre la manipulation des écosystèmes naturels pour produire des animaux?"

Les répondants ont indiqué qu'il s'agissait là d'une question à laquelle on ne peut répondre qu'en consultant directement les groupes d'intérêt en matière de faune, et qu'il y a non pas un seul public, mais plusieurs publics, chacun ayant ses besoins et attentes propres. Un des répondants a déclaré qu'il y a des personnes de tous les avis, depuis les partisans de la conservation inconditionnelle jusqu'à ceux qui exigent que nous favorisions la production maximale des espèces qui les intéressent. Il est indiscutable qu'il y a des endroits où l'on peut faire ce que l'on ne peut pas faire ailleurs. Un des répondants a fait la perspicace observation suivante :

> L'activité humaine et ses sous-produits sont omniprésents à l'échelle du globe et imposent déjà des limites à la plupart des systèmes naturels, d'une façon ou d'une autre. Il se peut que la non-intervention ne soit déjà plus possible. Si tel est le cas, l'appel à la non-intervention que lance le public tient essentiellement du romantisme. Il se peut que la notion de l'état sauvage ou non et toutes les notions apparentées de liberté sans entraves, sans clôtures, et d'indépendance de la volonté et de l'influence humaines, soient des distinctions pratiques de moins en moins utiles aux fins de la gestion de la faune.

Le répondant a indiqué, en dernier lieu, que le concept d'une frontière à l'intérieur de laquelle se trouve la vie apprivoisée et partout à l'extérieur de laquelle se trouve la vie sauvage est dépassé.

6) "La demande de conservation de l'habitat sans gestion intensive est-elle plus forte que la demande de conservation avec une telle gestion?"

La réponse courte est, bien entendu, oui. Cependant, les répondants ont signalé le caractère trompeur de la question. On m'a dit qu'il est impossible d'établir avec certitude une généralisation au sujet du degré d'intensité de gestion qui est nécessaire au maintien ou au rétablissement d'un écosystème à l'état naturel. De récentes études réalisées à l'échelle mondiale portent à croire que le Canada pourrait être, au XXI$^{e}$ siècle, le dernier pays ayant une quantité appréciable de faune non entravée. Toutefois, cela nécessitera des recherches judicieuses sur les options de gestion et d'astucieuses communications avec le public. Or, les unes

comme les autres dépendent du maintien ou de l'augmentation du soutien financier accordé à la gestion de la faune, soutien qu'on est en train de retirer à l'heure actuelle.

## Attitudes des ONG

J'ai communiqué avec la Fédération canadienne de la faune, le Fonds mondial pour la nature, Canards illimités Canada, Habitat faunique Canada et la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, et j'ai reçu des réponses de ces organismes. En général, tous ces ONG ont convenu que l'on accorde trop d'importance à la chasse et aux autres utilisations avec prélèvement ou que les ressources de gestion consacrées à certains aspects de l'utilisation sans prélèvement sont insuffisantes. Tous ont convenu que la demande d'utilisation sans prélèvement est réelle. Toutefois, certains ont soutenu raisonnablement que nous devrions prêter davantage attention aux intérêts communs des partisans de la conservation, plutôt que de nous attacher à traiter de la question relativement mineure de l'opposition entre la chasse et les autres activités, qui est un facteur de dissension.

Certains ont indiqué qu'il ne faut pas juger que les utilisateurs sans prélèvement n'ont aucune incidence sur la faune. En fait, puisqu'il est probable qu'ils se massent à certains sites exceptionnels pour chercher l'espèce rare plutôt que la faune courante, ces utilisateurs peuvent nuire plus que les autres à des animaux qui, par définition, ont le plus besoin de solitude. Un autre répondant a déclaré que, si le nombre de ceux qui pratiquent des utilisations traditionnelles diminue, c'est parce que les gestionnaires n'offrent pas des solutions novatrices permettant de vivre des expériences récréatives de qualité. D'autres ont dit que les médias ont un fort parti pris contre les formes traditionnelles d'utilisation avec prélèvement, principalement à cause du bagage social et culturel et de la formation des membres des médias électroniques qui influencent l'opinion publique.

Tous les répondants ont convenu que celui qui s'oppose catégoriquement à toute utilisation a son mot à dire dans la gestion de la faune. Un de répondants a signalé que l'opposant en question est en général un citadin instruit, ce qui lui donne un avantage, dans tout débat ou discussion, par rapport à l'organisation locale rurale de chasseurs ou de trappeurs.

Les ONG ont présenté des opinions nettement partagées sur la mesure dans laquelle la société est disposée à permettre la manipulation de l'habitat ou la conservation de lieux. Certains ont soutenu que l'homme est déjà intervenu dans la plupart des milieux naturels et qu'il est à la fois naïf et artificiel de préconiser la non-intervention pure et simple. D'autres ont recommandé qu'on essaie de laisser la nature tranquille. L'avis intermédiaire semble être que nous ne pouvons pas et ne devrions pas nous contenter de quelques restes ou oasis de nature intacte et permettre la dégradation et l'appauvrissement en faune de la plupart de nos paysages.

## Réponse des organismes aux changements

J'ai demandé aux organismes gouvernements de me donner des renseignements précis illustrant la réponse qu'il donnent aux personnes se livrant à des utilisations sans prélèvement. J'ai examiné toutes les réponses. Cependant, à des fins statistiques, j'ai choisi cinq organismes fauniques sur lesquels fonder mes conclusions, en fonction de la représentativité et de la portée de leurs réponses, ainsi que des délais dans lesquels elles ont été présentées. Les organismes choisis sont le

Service canadien de la faune et les organismes fauniques de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.

Rôle de l'organisme

En premier lieu, j'ai examiné les déclarations concernant le rôle et le mandat de l'organisme. Tous les organismes ont indiqué qu'ils étaient voués et engagés à gérer les espèces fauniques autres que le gibier ou les espèces en danger d'extinction, ou les deux. Tous ont reconnu l'importance et la légitimité des utilisations sans prélèvement, ainsi que le besoin d'axer des programmes fauniques sur elles.

Programmes sur les espèces autres que le gibier et les espèces en danger d'extinction

Les cinq organismes fauniques avaient des programmes bien définis pour les espèces autres que le gibier. Cependant, et cela n'a rien d'étonnant, ces programmes sont relativement nouveaux et en expansion rapide. Le financement direct des organismes semble insuffisant dans certains cas, mais cette insuffisance est compensée par l'importante aide financière et technique fournie par les groupes de bénévoles et les groupes de conservation privés. Le tableau 1 indique l'orientation des rapports de recherche et de gestion produits par les cinq organismes.

Tableau 1. Rapports de recherche et de gestion (depuis 1986)

| Type de rapport | SCF | Alberta | Manitoba | Ontario | Nouvelle-Écosse | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Utilisation avec prélèvement | 7 | 40 | 16 | 23 | 2 | 88 | 42 |
| Utilisation sans prélèvement, d'intérêt général | 60 | 26 | 12 | 23 | 2 | 123 | 58 |
| Total | 67 | 66 | 28 | 46 | 4 | 211 | 100 |

En somme, des 211 rapports publiés par les cinq organismes depuis deux ans et demi, 88, soit 42 %, ont porté sur des recherches ou des études de gestion au sujet d'utilisations avec prélèvement, et 123, soit 58 %, ont porté sur des études à caractère général ou sur des utilisations sans prélèvement.

Programmes d'information et d'éducation

J'ai évalué les documents d'information et d'éducation produits par les cinq organismes du point de vue de leur orientation ou de leurs destinataires. J'ai examiné la situation du Manitoba de façon plus approfondie parce que j'avais accès à toutes les données à son sujet.

Le tableau 2 indique que, sur les 70 publications d'information et d'éducation de l'organisme du Manitoba, 14 (20 %) étaient destinées à ceux qui se livrent à des utilisations avec prélèvement et 56 (80 %) s'adressaient aux personnes s'intéressant de façon générale à la conservation ou ne pratiquant que des utilisations sans prélèvement.

Je tiens à signaler que je n'ai examiné que les 27 ouvrages énumérés dans le catalogue des publications du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. L'Ontario produit un très grand nombre d'autres publications que j'aurais probablement jugées très favorables à l'utilisation sans prélèvement si j'avais eu les compétences et les connaissances nécessaires pour les évaluer et les classer dans l'une des deux catégories d'orientation qui m'intéressaient.

Tableau 2. Publications d'information et d'éducation

| Type de publication | SCF | Alberta | Manitoba | Ontario | Nouvelle-Écosse | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Utilisation avec prélèvement | 7 | 10 | 14 | 16 | 3 | 50 | 30 |
| Utilisation sans prélèvement | 21 | 18 | 56 | 11 | 8 | 114 | 70 |
| Total | 28 | 28 | 70 | 27 | 11 | 164 | 100 |

Il n'en reste pas moins que sur les 164 publications évaluées qui ont été produites par des services officiels d'information ou d'éducation de cinq gouvernements, 50 (30 %) portaient sur des sujets ayant trait aux utilisations avec prélèvement et 114 (70 %) étaient consacrées à la conservation générale et aux utilisations sans prélèvement.

Films sur la faune

Ensuite, j'ai examiné les vidéos, les films et les diaporamas sur la faune. Je les ai évalués comme les autres documents. Il y a lieu de signaler que le Service canadien de la faune et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne produisent pas directement des films ou des vidéos se prêtant à ce genre d'évaluation. Néanmoins, des 299 produits audio-visuels de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario que j'ai évalués, 77 % étaient destinés à ceux qui pratiquent des utilisations sans prélèvement alors que 23 % s'adressaient principalement aux gens qui procèdent à des utilisations avec prélèvement.

Tableau 3. Films sur la faune

| Type de film | Alberta | Manitoba | Ontario | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Utilisation avec prélèvement | 40 | 20 | 9 | 69 | 23 |
| Utilisation sans prélèvement | 64 | 117 | 49 | 230 | 77 |
| Total | 104 | 137 | 58 | 299 | 100 |

Budgets des publications

Ensuite, j'ai étudié les budgets des publications des organismes fauniques. En premier lieu, j'ai examiné leurs budgets des publications parce que ce sont les publications que le public voit. Le tableau 4 indique que les quatre répondants au sujet des budgets ont consacré collectivement près de 400 000 $ aux publications, 53 % de ce montant étant affectés à des documents sur les utilisations avec prélèvement et 47 % à des ouvrages présentant un intérêt pour les utilisateurs sans prélèvement et les partisans de la conservation.

Tableau 4. Budgets des publications de 1987-1988 (en milliers $)

| Type de publication | SCF | Alberta | Manitoba | Ontario | Nouvelle-Écosse | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Utilisation avec prélèvement | 5 %[1] | 140,0 | 34,5[2] | s.o.[2] | 31,5 | 206,0 | 53 |
| Utilisation sans prélèvement | 5 %[1] | 38,0 | 24,3[2] | s.o.[2] | 22,9 | 85,2 | 22 |
| Conservation générale | 90 %[1] | 70,0 | 0 | s.o.[2] | 30,0 | 100,0 | 25 |
| Total | 100 % | 248,0 | 58,8 | s.o.[2] | 84,4 | 391,2 | 100 |

[1] Le nombre exact n'a pas été indiqué.

[2] La répartition du budget n'a pas été indiquée.

Affectations budgétaires globales des gouvernements

Il devient évident que d'autres services de nos ministères commencent à s'occuper intensivement du public qui se livre à des activités reliées à la faune sans prélèvement, ce qui laisse les organismes fauniques seuls à s'occuper de l'information et de l'éducation de ceux qui pratiquent des utilisations traditionnelles avec prélèvement. Autrement dit, il y a bien des nouveaux intervenants sur la scène de la gestion de la faune, et ils s'adressent expressément à ceux qui observent la faune ou l'utilisent indirectement.

Ensuite, je suis passé à l'examen des affectations budgétaires globales des gouvernements. Quatre des cinq organismes répondants ont fourni une répartition estimative de leurs budgets de 1987-1988. En somme (comme en témoigne le tableau 5), des quelque 29,8 millions $ consacrés par ces organismes, au total, à la gestion de la faune, 32 % ont été affectés à la gestion des utilisations avec prélèvement, 6 % ont été affectés à la gestion d'utilisations sans prélèvement identifiables, et 62 % ont été affectés à la gestion générale.

On peut en conclure qu'environ le tiers des fonds ont été affectés à des programmes destinés aux utilisations avec prélèvement, les deux autres tiers étant consacrés à des programmes d'intérêt général ou à des programmes destinés aux utilisations sans prélèvement. J'espère que vous conviendrez qu'il est passablement difficile de distinguer ces deux derniers types de programmes.

Il est évident que, même si l'on consacre des efforts considérables à la gestion des utilisations sans prélèvement, les fonds réservés aux activités de gestion et de recherche sur les espèces autres que le gibier sont démesurément faibles. Il se peut que la part du budget qui est affectée à la gestion des utilisations sans prélèvement se révèle supérieure si l'on tient compte du fait qu'une forte proportion des programmes destinés aux non-chasseurs est tributaire d'importantes activités prévues pour favoriser la production des espèces chassées. Qui plus est, tout porte à croire que l'Ontario a consacré des ressources financières considérables à la gestion des utilisations sans prélèvement. Si le budget de 18 millions $ du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario avait été ventilé, cela aurait sans doute haussé le total des dépenses relatives à la gestion des espèces autres que le gibier.

Tableau 5. Affectations budgétaires de 1986-1987 ou de 1987-1988 (en milliers $)

| Type de gestion | SCF | Alberta | Manitoba | Ontario | Nouvelle-Écosse | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Utilisation avec prélèvement | 4 110 | 1 616 | 2 825 | s.o.[1] | 1 044 | 9 595 | 32 |
| Utilisation sans prélèvement | 215 | 239 | 1 161 | s.o.[1] | 176 | 1 791 | 6 |
| Conservation générale | 13 980 | 1 831 | 545 | s.o.[1] | 2 050 | 18 406 | 62 |
| Total | 18 305 | 3 686 | 4 531 | 18 000[1] | 3 270 | 29 792 | 100 |

[1] L'Ontario n'a pas pu répartir son budget entre la gestion des utilisations avec prélèvement et celle des utilisations sans prélèvement.

Résumé

Les attitudes des organismes fauniques gouvernementaux et non gouvernementaux témoignent de la reconnaissance et de l'acceptation de la gestion des utilisations sans prélèvement. Le rôle et le mandat déclarés des organismes confirment que les gouvernements ont pour politique d'offrir des programmes destinés expressément, mais pas toujours exclusivement, aux utilisateurs sans prélèvement. Les programmes portant sur les espèces autres que le gibier et les espèces en danger d'extinction sont perfectionnés mais, dans la plupart des cas, dotés de fonds insuffisants. La production des rapports techniques de recherche et de gestion indique la prépondérance (58 %) des efforts consacrés aux études portant sur des questions générales ou des utilisations sans prélèvement. La production de publications d'information et d'éducation en matière de faune penche fortement (70 %) du côté des intérêts des utilisateurs sans prélèvement. La production de films est encore plus fortement dominée (77 %) par les oeuvres s'adressant aux amateurs d'utilisations sans prélèvement. Les budgets réservés aux publications sont partagés à peu près également entre les deux types d'utilisations, les produits destinés à ceux qui pratiquent des utilisations avec prélèvement intervenant pour environ 53 % des fonds. En général, les budgets de gestion de la faune sont encore caractérisés par l'insuffisance des montants affectés à la gestion des utilisations exclusives sans prélèvement, bien qu'il se peuve que la situation ne soit pas aussi sombre que les données semblent l'indiquer.

Je crois que le retard qu'accuse la réaffectation des budgets de manière à favoriser les utilisations sans prélèvement tient, dans une certaine mesure, à l'incapacité des gouvernements de définir clairement les gens qui participent à ces utilisations. Les programmes qui ne s'adressent pas à des groupes bien définis sont toujours difficiles à lancer parce que les trésors publics hésitent à les financer. Or, je crois que le cas qui nous intéresse ne fait pas exception à cette règle. Il est difficile d'enlever des programmes aux utilisateurs traditionnels, à plus forte raison si les nouveaux utilisateurs sont plutôt amorphes et difficiles à identifier. Toutefois, je crois que les organismes fauniques, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, ont franchi un cap. Il n'est plus nécessaire de les convaincre de la réalité ou de l'importance des utilisateurs qui se livrent à des activités reliées à la faune sans prélèvement. Il ne reste qu'à trouver des moyens de bien identifier ces utilisateurs aux fins de l'établissement de programmes s'adressant expressément à eux, qui pourront résister à l'examen vorace des agents des trésors publics et des services budgétaires.

## Conclusions

En dernier lieu, je dirai que je crois que les programmes fauniques ne sont pas dépassés, mais qu'ils ne correspondent pas tout à fait aux attentes de la société dont témoignent les indicateurs du changement social. D'autres secteurs des administrations publiques, tels que les services d'information et d'éducation, les organismes chargés des parcs et même les directions des forêts, commencent à s'efforcer de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs sans prélèvement.

Je terminerai en lançant un avertissement et une exhortation. Avant de passer à l'avertissement, je tiens à vous lire des propos tenus par le futurologue Frank Ogden, de Vancouver, parus dans le numéro le plus récent de la revue Enroute :

> Ceux qui entravent le changement, y résistent, le négligent ou cherchent à y échapper en seront fort probablement les victimes. Ceux qui l'épousent, essaient de le comprendre et se laissent porter par sa vague en profiteront fort probablement.

Je vous conseille de surveiller et d'évaluer le changement au niveau de votre clientèle et de ses préférences. Si vous ne répondez pas à ses besoins, quelqu'un d'autre le fera à votre place et votre organisme risquera d'être relégué au second plan du financement des programmes.

L'exhortation que je veux vous communiquer vient des désormais célèbres vers chantés par Paul Simon sur son populaire microsillon Graceland :

> (Traduction)
> Notre temps est aux lasers dans la jungle,
> Aux lasers enfouis dans la jungle,
> Transmettant sans cesse des bourrées d'information.
> Notre temps est aux miracles et aux merveilles.

N'accordons pas tant d'importance à nos objectifs étroits au point de nous rendre aveugles face aux avantages de la collaboration et de laisser passer les occasions qui se présentent en ces temps de miracles et de merveilles.

Séance 1 : "La situation actuelle" (2)

# UTILISATION PRIMAIRE DE LA FAUNE

Roy Moses
Old Crow
Yukon

On m'a demandé de vous parler des utilisations principales de la faune, c'est-à-dire des activités qui sont aujourd'hui dites "avec prélèvement". Je vais commencer par vous brosser un tableau général des principales utilisations que l'on fait de la faune dans le nord du Canada. Ensuite, je tenterai de faire des pronostics qui pourraient se révéler intéressants sur l'évolution future de ces utilisations et leur incidence sur la demande en produits fauniques.

On peut classer les utilisations principales en trois catégories : subsistance, commerce et culture. Chacune de ces catégories a été profondément modifiée depuis l'arrivée des Européens en Amérique, et surtout au cours du XX$^{e}$ siècle. D'un côté la plupart de ces changements nous ont amenés à moins dépendre de la faune, de l'autre des faits plus récents nous ont également entraînés dans la direction opposée.

## La subsistance

Commençons par l'exploitation de subsistance, celle qui permet de satisfaire aux besoins élémentaires d'alimentation, d'habillement, de logement et de transport. Jadis, la faune permettait de répondre largement à ces besoins, mais les choses ont beaucoup changé depuis.

### Le transport

Les bateaux revêtus de peau d'orignal et les kayaks en peau de phoque ont cédé la place aux gros canots et aux chaloupes en aluminium et en fibre de verre propulsés par des moteurs hors-bord. L'attelage de chiens nourris de poisson et de viande de gibier a été remplacé par la motoneige, le véhicule tout terrain et les véhicules à quatre roues motrices. Autrefois, une visite à des parents habitant des régions éloignées prenait souvent l'allure d'une aventure, par voie terrestre et fluviale; aujourd'hui, c'est une affaire de quelques heures en avion nolisé. Autant dire que la faune n'a pratiquement plus aucun rôle à jouer dans le transport moderne.

### Le logement

Pour nous protéger des intempéries, la tente en peau a cédé sa place à la tente en toile et nos villages sont maintenant constitués de maisons en bois rond ou à charpente en bois où l'on retrouve plus ou moins toutes les commodités modernes. On ne compte donc plus sur les animaux pour se mettre à l'abri des éléments.

L'habillement

À quelques exceptions près, les matériaux naturels ont été remplacés, dans l'habillement, par des produits synthétiques. Cependant, partout dans le Nord, les pantoufles, les mocassins, les mukluks, les vestes et les mitaines en cuir d'orignal sont encore très répandus, autant pour l'utilité que pour la parure. Le meilleur cuir d'orignal est tanné par les autochtones, mais il commence à se faire rare et les peaux tannées dans le commerce sont plus courantes. Dans l'ouest de l'Arctique, la peau de caribou sert également un peu à fabriquer des vêtements, mais surtout décoratifs; c'est comme tapis de sol que la peau du caribou est encore le plus souvent utilisée dans les tentes.

Dans le centre et l'est de l'Arctique, la botte en peau de phoque, appelée "kamik", est encore largement portée en hiver, comme d'ailleurs le parka de caribou, surtout à la chasse. Enfin, partout dans le Nord, on fait les bordures des vêtements en fourrure : loup, carcajou et renard pour les parkas; rat musqué ou castor pour les pantoufles; à peu près n'importe quelle fourrure pour les mocassins; rat musqué, martre et renard pour les chapeaux d'hiver. Les trappeurs gardent toujours quelques peaux pour la finition; sinon, les coopératives vendent des bandes à ceux qui en ont besoin.

Les animaux occupent donc encore une place importante dans l'habillement, notamment parce que certains matériaux naturels se prêtent idéalement à certains usages et que d'autres se marient mieux à nos styles vestimentaires traditionnels.

L'alimentation

Le dernier et aussi le principal élément de la catégorie subsistance est l'alimentation. Contrairement aux autres utilisations, le prélèvement d'animaux sauvages à des fins alimentaires n'a pas beaucoup diminué. J'ai lu dernièrement dans un rapport sur le partage du pouvoir avec les utilisateurs autochtones que, dans les collectivités de plus de 1 000 habitants, la population tire 30 % de ses calories et 50 % de ses protéines des aliments fournis par la nature. Dans les villages moins peuplés, ce sont 50 % des calories et parfois 80 % des protéines que l'on tire du fruit de la chasse et de la pêche.

À Old Crow, qui compte moins de 300 habitants, la majorité des gens consomment de la viande sauvage 95 % du temps. Nous achetons du poulet ou des côtelettes de porc à la coopérative uniquement pour varier l'ordinaire. Mais ce n'est pas seulement une question de choix; c'est aussi une question d'argent. Old Crow est à 160 km de toute route et à 800 km de Whitehorse, où s'approvisionne la coopérative du village. Après avoir parcouru 1 600 km sur la route de l'Alaska, puis 800 km en avion jusqu'à notre village, le rôti de boeuf de huit livres coûte entre 80 et 90 $. La viande ne coûte pas aussi cher partout dans le Nord, mais en général ce n'est pas une denrée très abordable.

Par conséquent, la chair des espèces fauniques demeure la base de notre alimentation. Habitués à un régime à haute teneur en protéines, il est peu probable que nous changions notre alimentation dans ces régions éloignées où l'élevage est impossible. Et quand on sait que les populations autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest augmentent et que le nombre d'habitants de la majorité des petits villages est stationnaire ou à la hausse, il est difficile de ne pas prévoir une augmentation de la demande en protéines d'origine sauvage. Quoi qu'il

en soit, le prélèvement d'espèces fauniques pour la subsistance demeure d'une importance primordiale.

## Le commerce

Passons maintenant à la deuxième catégorie des utilisations principales, le commerce. Tout d'abord, il faut bien comprendre que les possibilités de gagner de l'argent dans le Nord sont très peu nombreuses. Dans les petits villages comme le mien, on compte les emplois sur les doigts de la main, et ils sont la plupart du temps offerts par le gouvernement. L'été, quelques postes temporaires peuvent voir le jour mais pratiquement tout s'arrête quand vient l'hiver. Dans les petites collectivités, on peut toujours manger, grâce à nos précieuses ressources fauniques, mais pour ce qui est de gagner de l'argent, c'est une autre paire de manches. En effet, pour faire de l'argent, il faut vendre quelque chose dont le consommateur a besoin et nos petits villages n'ont pas grand chose à offrir, à moins que des gisements miniers ou pétroliers ne soient découverts à proximité.

C'est là qu'entre en scène la faune, qui nous fournit quelques-uns des rares produits pouvant être commercialisés dans la région. Les principaux revenus proviennent du piégeage, de la chasse au gros gibier et de ce que j'appellerai les sous-produits.

### Le piégeage

N'est-il pas paradoxal de penser que l'une de nos ressources les plus sûres, la fourrure, soit liée à l'un des marchés les plus incertains, celui de la mode. Au fil des ans, les trappeurs ont suivi le doigt capricieux de la mode pointé successivement vers le vison, le renard, le loup-cervier, à poil long puis à poil court, pour revenir au point de départ. Heureusement, peu importe la tendance, la demande n'a jamais fait défaut.

Des fortunes ont été bâties sur la fourrure, mais rarement par des trappeurs. Quand il fallait donner 16 peaux de castor pour obtenir un mousquet, dans la terre de Prince Rupert, et qu'une seule de ces peaux permettait d'acheter 16 mousquets en Europe, il n'est pas difficile de comprendre à qui le commerce profitait. Il faut cependant reconnaître que certains trappeurs ont très bien réussi pendant les folles années 20, probablement la dernière époque où la fourrure fut en grande vogue. Voici un passage d'un rapport officiel de cette époque : "Des quarante-cinq familles esquimaudes qui ont fait le commerce à Aklavik en 1923, la plupart étaient réputées posséder des schooners valant entre 2 000 et 7 000 $ et certaines avaient des comptes en banque à Seattle". [Traduction]

Mais cette époque est révolue et les gros bonnets du trappage qui se faisaient plus de 30 000 $ par an, au début des années 70, ont vu leurs revenus fondre. Voici quelques chiffres qui vous donneront une idée des gains des trappeurs d'aujourd'hui. En 1985-1986, le produit total de la vente de fourrures au Yukon s'est élevé à 1 045 254 $, montant qui, réparti entre 482 trappeurs actifs, nous donne un revenu individuel moyen de 2 168 $. La même année, dans les Territoires du Nord-Ouest, 2 922 trappeurs se sont partagé des recettes de 3 268 000 $, soit un revenu moyen de 1 118 $.

Le trappage n'est certainement pas une mine d'or. En fait, depuis un certain nombre d'années déjà, les autorités des T.N.-O. offrent des subventions aux trappeurs, à titre de revenu d'appoint. Mais, en fin de compte, beaucoup préfèrent piéger, malgré le maigre rapport de cette activité, plutôt que de ne rien faire et de ne rien

gagner; d'un côté la fierté, de l'autre l'aide sociale. Dans mon village, il n'y a qu'une famille qui vit du bien-être social et, croyez-moi, sans le trappage on en compterait beaucoup plus.

Donc, au tableau du piégeage que je viens de brosser, il ne me reste qu'à ajouter un élément important, celui du lobby anti-trappage. S'il fallait que la Grande-Bretagne mette en oeuvre son plan d'étiquetage des fourrures importées et soit imitée par d'autres pays d'Europe, autant dire définitivement adieu à l'industrie du piégeage. Une telle décision serait catastrophique pour nos habitants du Nord, tant du point de vue économique que du point de vue culturel. C'est pourquoi les autorités territoriales mènent une lutte farouche contre l'étiquetage des fourrures et s'efforcent de sensibiliser les défenseurs des droits des animaux à la dépendance historique des habitats du Nord à l'égard de cette industrie. Leurs efforts ont commencé à porter fruit puisque la Fondation Greenpeace a retiré ses objections; mais il reste bien d'autres organismes opposés à convaincre.

La chasse au gros gibier

Jusqu'à la fin des années 60, les autochtones ne participaient que rarement à la chasse au gros gibier, et seulement à titre de guides. Mais lorsque le gouvernement des T.N.-O. a autorisé la chasse sportive à l'ours blanc, de simples guides autochtones sont devenus des pourvoyeurs. Une peau d'ours vendue ne profite qu'au chasseur et à sa famille; par contre, une chasse à l'ours est avantageuse pour toute la collectivité où elle est organisée, car celle-ci fournit aux chasseurs la nourriture, le logement, les attelages de chiens et les guides. En 1986-1987, le prix moyen d'une peau d'ours blanc était d'environ 2 000 $, tandis que le coût moyen d'une chasse atteignait 12 000 $. Les 74 chasses organisées l'an dernier ont produit des recettes de 880 000 $ réparties entre une douzaine de localités.

Dans les T.N.-O., on peut également chasser le boeuf musqué, souvent en même temps que l'ours blanc. Dans les deux cas, le prélèvement est régi par des quotas très stricts qui éliminent tout risque de surexploitation.

Devant la disparition éventuelle du trappage, faute de demande, d'autres collectivités nordiques envisagent sérieusement de se recycler dans les pourvoiries de chasse au gros gibier; après tout, ces gens ont acquis au cours des siècles des connaissances inégalées dans le prélèvement d'animaux sauvages. On peut donc s'attendre à ce que les pourvoiries de chasse occupent une place de plus en plus importante parmi les utilisations de la faune avec prélèvement dans le Nord canadien. Heureusement, cette activité est tout à fait compatible avec l'usage principal de la faune pour se nourrir. En fait, la viande des animaux abattus serait vraisemblablement distribuée au sein de la collectivité ayant organisé la chasse.

La viande et les sous-produits

Mis à part le trappage et la chasse sportive, les habitants du Nord tirent divers revenus de la faune. Dans les T.N.-O., la chasse commerciale peut être pratiquée dans cinq hardes de caribous et deux populations de boeufs musqués. La majeure partie de la viande est commercialisée localement par trois magasins généraux qui offrent de tout, du rat musqué jusqu'aux mukluks, principalement aux autochtones mais aussi aux touristes.

Une autre source de revenus est la vente de ce que l'on qualifie habituellement de sous-produits, c'est-à-dire des parties qui sont le fruit d'autres utilisations avec prélèvement. Dans les principales localités du Nord et même dans quelques petits

villages, on trouve des boutiques d'artisanat qui vendent des bijoux, des vêtements et des objets d'art confectionnés avec des bois, des os, des peaux ou du poil d'animal.

Certains autres produits trouvent des débouchés en Extrême-Orient. À ce propos, outre les bois de rennes, qui ne sont pas considérés comme des animaux sauvages, l'importance du commerce des bois de caribous et des parties de plusieurs autres espèces, notamment à cause de leurs propriétés aphrodisiaques, a été grandement exagérée par les médias.

La capacité d'adaptation

Quand on parle du rôle économique de la faune dans le Nord, il faut bien se dire qu'elle représente souvent la seule richesse renouvelable qui a des débouchés sûrs, dans le Nord et ailleurs. Bref, c'est notre seule source de revenus. Si jamais un marché comme celui de la fourrure venait à disparaître temporairement, nous espérons être capables de nous adapter à d'autres activités économiques, par exemple le commerce, la chasse sportive et le tourisme.

## La culture

Dans la série des principales utilisations de la faune, la dernière est la culture. On ne saurait toutefois trop insister sur la place qu'occupe la faune dans les cultures autochtones. À vrai dire, nos traditions sont, à quelques détails près, une série de coutumes fondées sur le prélèvement de la faune, patrimoine hérité de nombreux siècles de survie fondée sur la connaissance et le respect profond de la faune. Au XX$^{e}$ siècle, les autochtones du Nord ont sacrifié plusieurs générations sur l'autel de l'assimilation et, pendant cette période, nombre de nos traditions ont été perdues. Nous savons aujourd'hui que l'assimilation était une erreur et de cette constatation est née une fierté renouvelée pour notre patrimoine culturel et nous voyons renaître nos traditions, signes d'une volonté de reconstruire notre univers.

Ce faisant, nous avons évidemment besoin de prélever des animaux sauvages, activité traditionnelle qui s'inscrit dans nos usages courants. Ainsi, il y a quelques mois, j'ai tué trois caribous pour ma famille. Je sais que je vais partager une bonne partie de cette viande avec des parents qui en manqueront peut-être ou avec des personnes âgées qui n'en auront pas. Ce partage resserre les liens qui unissent les membres de nos familles et toute la collectivité et contribue à la bonne entente au sein de notre société. Une autre tradition importante chez nous est le respect que l'on porte aux vieux. Je passe beaucoup de temps à parler avec les anciens des méthodes d'antan, de la chasse et du trappage. Naturellement, comme toutes les personnes âgées, nos aînés aiment qu'on les consulte et se sentent utiles quand ils ont l'occasion de nous faire partager leur savoir.

C'est le risque de voir disparaître ces réalités culturelles et ces avantages économiques qui rend la campagne anti-piégeage si doublement menaçante à nos yeux. Certains de nous objectent que le trappage n'est pas vraiment une tradition chez nous parce que ce sont les Européens qui nous l'ont enseigné. Là n'est pas la question. L'important, c'est que nos traditions découlent de l'utilisation de la faune avec prélèvement et que, pour sauvegarder nos cultures, nous devons pouvoir continuer à nous livrer à ces activités, même si nous sommes à l'aube du XXI$^{e}$ siècle.

## L'avenir des principales utilisations de la faune

Un mot à propos de l'avenir des principales utilisations de la faune dans le Nord. Compte tenu des modes de vie actuels des habitants du Nord, mélange de technologies modernes et de traditions ancestrales, et des raisons pratiques qui justifient le maintien de ces modes de vie dans le Nord, le prélèvement d'animaux sauvages continuera de jouer un rôle crucial à divers égards : alimentation, revenus et intégrité culturelle.

Que la tendance dans les régions plus méridionales du Canada soit à l'utilisation de la faune sans prélèvement, cela s'explique par le fait que l'économie et la société y fonctionnent différemment des nôtres. Et ceux qui prennent les décisions en matière de conservation et de gestion des ressources fauniques devraient tenir compte de ces différences et les respecter. C'est le cas au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où la tendance en cette matière est à la collaboration entre les autochtones et les pouvoirs publics. Dans un tel contexte, la gestion est axée sur le maintien des utilisations avec prélèvement à des intensités qui ne mettent pas en danger les populations fauniques. Après tout, les autochtones ont tout intérêt à conserver une ressource dont ils dépendent pour manger, pour gagner de l'argent et pour assurer l'harmonie dans leur société.

Séance 1 : "La situation actuelle (3)

## ANALYSE DE LA BAISSE DE LA DEMANDE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA FAUNE À DES FINS DE CONSOMMATION

Jon Gilstrom
Coordonnateur de la planification
Washington Department of Wildlife

Dans mon service, on nous demande souvent pourquoi la chasse est meilleure dans l'État du Montana que dans l'État de Washington. Nous pensions que la réponse était évidente : le Montana est un État plus grand et beaucoup moins peuplé que celui de Washington; nous avons donc décidé de rassembler les données nécessaires pour étayer cette réponse. À peu près à la même époque, nous avons demandé à un économiste de notre ministère du Revenu, chargé de prédire les rentrées de fonds pour l'État de Washington, de nous aider à mettre au point un modèle servant à prévoir les recettes tirées de la vente des permis de chasse et de pêche. Quand nous avons cherché quelles variables utiliser pour ce modèle, nous avons découvert une certaine convergence entre les raisons expliquant pourquoi la chasse est meilleure au Montana et celles motivant le déclin du nombre de nos permis de chasse vendus. Ces deux recherches coïncidaient donc l'une avec l'autre.

J'aimerais vous faire partager les résultats de ces travaux. D'après les interventions précédentes, et plus particulièrement celle de M. Rich Goulden, il ressort clairement que les États-Unis et le Canada partagent les mêmes problèmes. Dans son rapport intitulé An Examination of the Reasons for the Decrease in Hunting Licence Sales, Roger Reid, de la Direction de la faune de la Colombie-Britannique, en arrive à peu près aux mêmes conclusions que moi. Vous constaterez sans doute que nous avons beaucoup de choses en commun.

### Superficie

L'État de Washington est le plus petit des onze États de l'Ouest américain, avec une superficie d'environ 17,44 millions d'hectares, soit 20 % de moins que l'Idaho et au-delà de 50 % de moins que le Montana. Notre État est de loin plus petit que la Californie et il est aussi plus petit que n'importe laquelle des provinces canadiennes.

### Population

De 1960 à 1985, l'État de Washington a connu une forte poussée démographique; sa population a augmenté d'environ un million de personnes entre 1960 et 1975, et d'un autre million entre 1975 et 1985. De 1970 à 1980, la population de l'État a crû d'environ 22 %, soit deux fois le rythme enregistré pour l'ensemble des États-Unis (11 %).

Aux États-Unis, l'État de Washington arrive au second rang pour la densité démographique, avec 24 personnes au kilomètre carré, ce qui est plus de deux fois la densité du Colorado ou de l'Oregon - ex-aequo à la troisième place - et certainement beaucoup plus que dans les autres États de l'Ouest, qui ont une superficie beaucoup plus grande. Les projections démographiques indiquent que nous

continuerons de croître rapidement et que nous demeurerons en tête de tous les États, à l'exception de la Californie.

Densité de chasseurs

Parmi les 11 États de l'Ouest américain, celui de Washington compte la plus forte densité de chasseurs au kilomètre carré. Nos ventes de permis de chasse ont connu un déclin. Nous sommes actuellement à égalité avec l'Oregon, avec environ 1,5 chasseur au kilomètre carré. Cependant, étant donné que l'État de Washington est si peu étendu et que nous comptons trois grands parcs nationaux, plusieurs grandes réserves indiennes ainsi qu'un grand nombre de terres privées où la chasse est interdite, si tous les chasseurs décidaient d'aller chasser le même jour, ils se marcheraient sur les pieds.

Pêche sportive en eau douce

Nous ne connaissons pas avec exactitude la superficie totale couverte par les eaux dans notre État, mais nous arrivons au second rang des onze États de l'Ouest pour le nombre de pêcheurs sportifs en eau douce.

Utilisations récréatives de la faune

Outre la chasse et la pêche, il y a aussi l'utilisation récréative de la faune, ou devrais-je plutôt dire l'utilisation sans prélèvement, puisque les chasseurs apprécient les ressources fauniques autant que les non-chasseurs. En 1980, environ 3,1 millions de personnes s'adonnaient à des utilisations primaires et secondaires de la faune sans prélèvement, soit à peu près 83 % de la population adulte. Environ 1,5 million de personnes (41 % de la population adulte) sont des utilisateurs primaires. Ces données provisoires pour l'année 1985 indiquent qu'il y a environ 2,6 millions d'utilisateurs primaires, soit bien plus de 50 % de la population.

Pour illustrer la différence entre utilisateurs primaires et utilisateurs secondaires, je citerai des exemples de l'État de Washington. Si, en vous rendant au mont Vernon pour rendre visite à votre grand-mère à l'occasion de l'Action de Grâces, vous vous arrêtez sur le bord de la rivière Skagit et apercevez par hasard un aigle, vous êtes un utilisateur secondaire. Cependant, si vous vous rendez spécialement en voiture le long de la rivière Skagit pour observer des aigles, vous êtes un utilisateur primaire.

Terres publiques et terres privées

Où vont toutes ces personnes qui apprécient la faune? L'État de Washington compte moins de 40 % des terres publiques de la plupart des autres États de l'Ouest. Par conséquent, la superficie n'est pas énorme où toutes ces personnes peuvent s'adonner à leurs activités gratuitement.

Taux de participation

Qu'est-ce que toutes ces données signifient, quant aux taux de participation de la population à la chasse et à la pêche? (Pour cet exemple particulier, j'ai regroupé chasse et pêche.) Le Wyoming a le plus fort taux de participation, alors que l'État de Washington est à peu près au milieu. La Californie, État le plus densément peuplé, compte le plus faible taux de participation, avec 21 % : à l'heure actuelle, à peine 2 % des Californiens pratiquent la chasse. On relève une légère anomalie dans le cas du Nouveau-Mexique, du Nevada et de l'Arizona car, en dépit de leur faible densité démographique, ces États ont des taux de participation peu élevés.

Examinons maintenant la relation entre le pourcentage de chasseurs ou de pêcheurs et la densité démographique de chaque État. Cette relation est significative dans l'État de Washington, où le coefficient de corrélation est d'environ 0,7. Cependant, trois États se situent hors de la courbe, soit l'Arizona, le Nouveau-Mexique et le Nevada. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que ces États sont situés dans le sud-ouest, une région désertique. On y trouve peu de plans d'eau, donc peu d'occasions de pêcher, et par conséquent peu de pêcheurs. Ils ont également certains autres points communs. Pour la faune, les déserts sont des secteurs beaucoup moins productifs que les zones plus humides, comme par exemple l'État de Washington et la Colombie-Britannique. En Arizona, la bonne aire de répartition du cerf est environ 50 % moins productive que dans l'État de Washington, simplement à cause de l'aridité du climat. Par conséquent, on compte dans ces trois États un nombre limité de chasseurs au gros gibier. Il faut également tenir compte d'un autre facteur important : la population de ces trois États est surtout concentrée dans les centres urbains de Phoenix, Albuquerque, Reno et Las Vegas. Il est bien connu que les personnes habitant en milieu rural s'adonnent beaucoup plus à la chasse et à la pêche que les citadins.

Une étude a été réalisée à partir des données d'une enquête nationale réalisée en 1980 sur la chasse, la pêche et les loisirs reliés à la faune, intitulée Dynamic Aspects of the Sport Hunting Population. Cette étude visait à déterminer quels facteurs permettaient de mieux prédire le taux de chasseurs qui cesseraient de pratiquer leur activité. Dans le modèle de régression utilisé, la variable la plus révélatrice était le pourcentage de la population habitant dans une "zone statistique métropolitaine standard" (en termes simples, une grande ville). Plus de 80 % de la population de l'État de Washington vit dans les neufs zones de ce genre que compte l'État.

## Effets de l'urbanisation

### Disparition d'habitats et diminution de l'accès

L'une des conséquences évidentes de l'urbanisation est la disparition d'habitats. L'un des plus graves problèmes réside dans le développement de ce que l'on appelle les secteurs "exurbains" : de nombreux citadins, voulant posséder leur propre petit terrain à la campagne, achètent cinq acres en secteur rural, y installent une remorque et clôturent le tout. Après quoi, ils apposent un gros écriteau où il est écrit "Interdiction de chasser, de pêcher et de camper. Défense de passer". On perd donc une aire productive, ainsi que l'accès à des endroits où, auparavant, l'on pouvait chasser et pêcher. Les chasseurs et les pêcheurs doivent alors se rendre plus loin et, une fois rendus là-bas, ils s'aperçoivent que le secteur grouille déjà d'autres chasseurs et pêcheurs. La National Shooting Sports Foundation, financée par l'industrie des armes à feu, s'inquiétait de l'effondrement des ventes d'armes à feu. Elle a donc réalisé, en 1985, une enquête sur le déclin des ventes de permis

de chasse, qui a révélé que les deux principaux problèmes étaient le manque d'accès et le surpeuplement des zones de chasse.

Culture rurale et culture urbaine

Pourquoi les campagnards chassent-ils et pêchent-ils davantage que les citadins? Une des raisons est l'augmentation du nombre de familles monoparentales qui, dans la majorité des cas, ont à leur tête une mère qui ne peut pas enseigner à ses enfants comment chasser ou pêcher parce qu'elle-même ne le sait pas. Par ailleurs, la majorité des familles monoparentales sont pauvres et n'ont donc pas les moyens d'aller à la pêche ou à la chasse.

Du point de vue culturel, les citadins s'adonnent habituellement à des activités urbaines et ignorent comment pêcher ou chasser, ou même où aller. Qui plus est, dans les villes il y a une très forte concurrence pour l'argent et le temps consacrés aux loisirs. Il suffit de penser à tous les types de loisirs offerts en milieu urbain qui n'existaient pas il y a 20 ans : télévision par satellite ou par câble, jeux sur ordinateur, ordinateurs domestiques, clubs de santé, tennis, jogging, sans parler de la vague du conditionnement physique. En 1979, le jour de l'ouverture de la saison de pêche à la truite de lac coïncidait avec un match des Supersonics de Seattle comptant pour les éliminatoires. Ce jour-là, je travaillais sur le terrain à contrôler les pêcheurs à la ligne et, à dix heures du matin, il n'y avait presque plus personne. J'ai demandé à un de ceux qui restaient où était tout le monde; il m'a répondu qu'ils étaient retournés à la maison regarder le match des Supersonics. Les citadins n'ont plus à parcourir de longues distances pour leurs loisirs, pour s'apercevoir, une fois sur place, que l'endroit est surpeuplé.

Crainte des armes à feu

Les gens sont craintifs car ils associent énormément crimes et armes à feu. Je vous donne un exemple : notre directeur adjoint, maintenant à la retraite, qui a chassé toute sa vie, voulait faire admirer un de ses beaux fusils à un parent. Aussitôt qu'il a apporté l'arme dans son salon, tout le monde est sorti de la pièce. Personne ne voulait être à proximité de cette arme. Comment pensez-vous recruter de nouveaux chasseurs parmi une population qui a une telle attitude à l'égard des armes à feu?

Participation par groupe d'âge

J'ai élaboré un graphique hypothétique, d'après des données obtenues de plusieurs sources, pour illustrer à quelles périodes de leur vie les gens s'adonnent à la pêche ou à la chasse. En règle générale, les enfants commencent à chasser ou à pêcher vers 10 ans. Leur intérêt culmine vers 12 à 15 ans, après quoi, à l'école secondaire et au collège, ils se désintéressent de ces activités, préférant plutôt fraterniser avec leurs camarades. Une fois leurs études terminées, le taux de participation remonte et atteint son point culminant dans le groupe des 25 à 35 ans, probablement parce que les gens sont alors en bonne condition physique, ont un emploi et disposent pour la première fois d'argent pour leurs loisirs; ils ont donc les moyens d'aller par eux-mêmes à la chasse ou à la pêche. (Je parle surtout des hommes, mais je ne fais pas preuve de sexisme puisque seulement 13 % de nos chasseurs et 20 % de nos pêcheurs à la ligne sont des femmes. La chasse et la pêche sont deux sports à dominante masculine.) Après 35 ans, le taux de participation chute. Vers 40 à 45 ans, nouvelle baisse : une étude réalisée dans l'État du Michigan révèle que c'est à peu près vers cet âge que le fils commence à fréquenter l'école secondaire

ou le collège, et quand le fils cesse d'aller à la pêche ou à la chasse, le père en fait de même. On observe une légère remontée vers 62 à 65 ans, âge où une partie des gens qui prennent leur retraite recommencent à pêcher ou à chasser. Après cela, les gens meurent, et évidemment la courbe retombe.

Dans notre société, le segment le plus populeux est celui des "baby boomers" nés après la Deuxième Guerre mondiale et âgés d'environ 28 à 42 ans. On constate donc que la majorité de notre population, ou du moins le groupe d'âge le plus important, est sur la courbe descendante. À partir de cette seule variable, nous aurions pu prédire un déclin dans les ventes de permis de chasse et de pêche. En outre, les gens qui entre 25 et 35 ans, chassaient à mouveau le gibier, se contentent aujourd'hui, entre 35 et 45 ans, de l'observer.

## Segmentation du marché

Comment les entreprises s'adaptent-elles à ces changements? Vous connaissez tous les jeans de la marque Levis. Quand les "baby boomers" avaient entre 15 et 30 ans, ils achetaient beaucoup de jeans. Une fois rendus dans le groupe des 30 à 45 ans, leur morphologie a changé et leurs Levis ne leur allaient plus. La compagnie Levis a alors modifié la coupe de son produit. Je vous demande aujourd'hui qu'est-ce que nous avons fait, de notre côté, pour nous adapter à l'évolution de notre clientèle? Permettez-moi de citer quelques exemples tirés de l'entreprise privée.

À Seattle, le grand magasin Recreational Equipment Incorporated (REI), qui se spécialisait naguère dans la vente d'équipement d'alpinisme, vend maintenant surtout des vêtements de sport de haut de gamme, car c'est ce qui est rentable. Tous ceux qui, entre 20 et 35 ans, pratiquaient l'alpinisme ont maintenant délaissé ce sport en raison du danger, de l'effort exigé, etc.

Qu'est-ce que l'industrie fait alors? Le cycle de vie d'un produit commence avec son invention. Les ventes connaissent une phase de croissance naturelle, parce qu'il y a une demande sur le marché si le produit a été correctement ciblé. À terme, le produit atteint une période de maturité, après quoi la croissance naturelle cesse s'il n'y a pas segmentation du marché. Prenons l'exemple de l'industrie de la motocyclette. Une telle comparaison est intéressante, car cette industrie vise en grande partie la même clientèle que nous : de jeunes hommes adultes et des hommes moins adultes. Au début des années 80, l'industrie de la motocyclette s'est effondrée pour les mêmes raisons démographiques et économiques que l'industrie de la chasse a connu son déclin. Qu'est-ce qui est arrivé? Il y a six ou huit ans, si l'on entrait chez un détaillant de motocyclettes, on n'y trouvait qu'un seul modèle de moto 750 cc. Aujourd'hui, les détaillants offrent un modèle sport 750 cc, un modèle tourisme 750 cc, un modèle mi-tourisme 750 cc : c'est ça la segmentation du marché. En l'absence de croissance naturelle, l'industrie a ciblé des segments précis du marché et elle a adapté son produit en conséquence.

De notre côté, de qui est constituée notre clientèle? D'un côté des chasseurs à l'arc qui se démènent pour promouvoir leur activité et de l'autre des chasseurs utilisant des fusils à chargement par le canon qui veulent leurs propres saisons de chasse; d'un côté des pêcheurs d'achigan qui réclament leur propre réglementation et de l'autre des pêcheurs à la ligne qui font de même. Ce sont nos clients qui ont segmenté le marché pour nous. De notre côté, nous nous sommes âprement battus contre cette évolution.

## Perte d'habitats

### Terres boisées

Vous êtes tous des gestionnaires professionnels de la faune et je n'ai donc pas à vous convaincre que les habitats fauniques disparaissent. Au moins 16 % des terres boisées de l'ouest de l'État de Washington (et au moins 19 % dans l'est) ont été converties à d'autres vocations. En outre, 91 % des peuplements mûrs de l'État ont été exploités. On me signale d'ailleurs qu'il s'agit là de données extrêmement prudentes.

### Zones humides

Les zones humides constituent un des types d'habitats les plus essentiels et les plus productifs sur notre planète et, malgré cela, nous ne ménageons aucun effort pour les faire disparaître sous prétexte qu'il s'agit principalement de terrains marécageux et vaseux. L'État de Washington compte 3 700 kilomètres de littoral marin constitué de zones humides; 89 % de ces terres appartiennent à des intérêts privés et ont probablement été aménagées par des promoteurs. De tous les environnements estuariens, 50 % sont modérément modifiés et 37 % fortement modifiés. Voici quelques exemples : il reste à peine 10 % des marais de l'estuaire de la Snohomish. L'ancien delta de la rivière Skagit est maintenant constitué de terres agricoles. Les estuaires de la Puyallup et de la Duwamish (c'est-à-dire le port de Seattle et celui de Takoma) sont modifiés à 100 %. Non seulement ils ne constituent plus des habitats, mais en outre ils sont maintenant fortement pollués et toxiques pour la plupart des espèces fauniques. Par ailleurs, un grand nombre d'habitats riverains et fluviaux sont en voie de disparition et je vous épargnerai les détails de la situation.

## Permis de pêche

Je consacrerai la seconde partie de mon exposé aux modèles de régression servant à prédire les ventes de permis de pêche et de chasse. Parlons tout d'abord des permis de pêche. Si l'on trace un graphique représentant le nombre total de permis de pêche vendus par exercice financier, on constate une augmentation générale des ventes. Les trois variables qui permettent de mieux prédire les ventes sont, par ordre d'importance, le revenu individuel (de loin le plus important facteur), le prix de l'essence et le prix du permis. Le prix du permis a peu d'importance, puisque l'effet des augmentations semble beaucoup varier d'une année à l'autre. Si l'on trace une courbe représentant le total des ventes de permis en fonction de la population totale de l'État, on voit que la courbe commence à retomber, ce qui signifie une baisse du recrutement de nouveaux pêcheurs.

## Permis de chasse

Nos données couvrent 25 ans et la courbe illustrant, année après année, les ventes totales est absolument plate pour toute cette période. Autrement dit, les ventes n'ont absolument pas augmenté. Nous sommes passés d'un maximum d'environ 225 000 permis à un minimum de quelque 192 000, pour une moyenne de 208 000. Au cours des trois ou quatre dernières années, la courbe chute nettement. Ici, les variables les plus révélatrices sont le taux de chômage et le niveau de tous les prix exigés. Le prix du seul permis de chasse n'est pas si important puisqu'il n'est pas suffisant : le chasseur doit également se procurer des boucles pour la chasse au cerf

ou au wapiti, ou encore des timbres pour la chasse aux oiseaux terrestres ou aquatiques. Il faut donc également, en plus du nombre de permis vendus, tenir compte des ventes de boucles ou de timbres. En statistique, le terme "$r^2$" désigne la qualité de la prévision fournie par le modèle, autrement dit le pourcentage de variation expliqué par le modèle. Quand j'incorpore au modèle le taux de chômage et les ventes de boucles et de timbres, j'obtiens un $r^2$ de 98,6. En d'autres termes, ces trois variables me permettent d'expliquer près de 99 % de la variation subie par les ventes de permis de chasse, alors que la seule courbe du recrutement ne permet de rien prévoir.

## Permis mixtes

Dans l'État de Washington, on peut acheter un permis mixte, bon pour la pêche et la chasse. Pour ce type de permis, la courbe des ventes consiste en une combinaison des courbes concernant les permis de chasse et de pêche. Ce sont les revenus d'emploi qui constituent la variable la plus révélatrice, puis le prix de l'essence et enfin le niveau de tous les prix exigés. On constate de nouveau une baisse du recrutement.

## Facteurs économiques

Pour chacun des trois modèles, la variable la plus révélatrice pour prédire la vente du permis est un facteur économique. Ces variables sont le revenu personnel pour les permis de pêche, les revenus d'emploi pour les permis mixtes et le taux de chômage pour les permis de chasse. L'État de Washington a subi une récession économique qui a été plus sévère et plus longue que la récession nationale, et les ventes de permis s'en sont fortement ressenties. En fait, nous connaissons toujours un fort taux de chômage dans deux secteurs, l'industrie forestière et l'agriculture. Les personnes employées dans ces secteurs habitent normalement en secteur rural, où le nombre de chasseurs et de pêcheurs est disproportionnellement élevé. C'est pourquoi la récession a eu des répercussions si marquées.

## Ventes de permis à l'échelle nationale

### Permis de pêche

Penchons-nous sur les ventes nationales de permis de pêche. Si l'on trace une courbe illustrant le nombre total de permis vendus chaque année aux États-Unis, d'après les données communiquées au US Fish and Wildlife Service, on constate une croissance soutenue et constante de 1960 à environ 1975. Vers 1975, la courbe commence à fléchir : les ventes continuent d'augmenter, mais beaucoup plus lentement que durant les années antérieures.

À titre de comparaison, dans l'État de Washington, nos ventes ont continué d'augmenter pendant à peu près cinq années de plus, jusqu'aux alentours de 1980, pour ensuite retomber. La situation a commencé à se rétablir depuis trois ans. Sur un graphique illustrant pour chaque année le pourcentage de personnes de plus de 10 ans qui pratiquent la chasse, on constate qu'aujourd'hui la proportion est inférieure à 7 %. Imaginez que vous êtes propriétaire d'une entreprise et que lors de votre réunion annuelle sur la situation des ventes, on vous présente ce graphique en vous disant "Voilà notre part du marché", que feriez-vous? De deux choses l'une,

ou vous vendez votre entreprise au premier venu, ou vous déclarez faillite, car un tel marché ne vous permettra certainement pas de survivre financièrement.

Permis de chasse

J'ai tracé un autre graphique illustrant pour chaque année le nombre total de permis de chasse vendus aux États-Unis, toujours selon les données communiquées au US Fish and Wildlife Service. On constate une légère chute coïncidant avec l'embargo pétrolier, mais la courbe remonte ensuite et croît à peu près jusqu'en 1975. À l'heure actuelle, la courbe est absolument plate. Le nombre de chasseurs est demeuré constant aux États-Unis depuis 1975.

Par comparaison, si l'on fait un graphique représentant les ventes combinées de permis de chasse et de permis mixtes dans l'État de Washington, la courbe fluctue sensiblement. Un plafond a été atteint vers 1980, après quoi les effets de la récession se font sentir et la courbe commence à tomber. Le nombre de chasseurs a chuté au niveau des années 40; la situation me paraît très inquiétante.

## Conclusions

Mon argument essentiel, c'est que les ventes de permis de chasse et de pêche sont influencées par deux types de variables : celles qui déterminent la situation d'ensemble (disparition d'habitats, perte d'accès, perte d'occasions de pratiquer ces activités et évolution des valeurs culturelles) et celles qui causent les fluctuations annuelles, c'est-à-dire les facteurs sur lesquels nous nous concentrons habituellement et que nous pouvons parfois influencer (facteurs économiques, populations fauniques, saisons, réglementation et conditions climatiques durant les périodes critiques). Soit dit en passant, les ventes varient aussi avec les modifications apportées à la réglementation, par exemple un changement de la date d'ouverture de la saison.

La principale chose dont il faut se souvenir, c'est qu'il y a en fait deux types de facteurs en jeu. Il vous faut déterminer sur quels facteurs vous avez prise, et commencer à agir sur eux, mais aussi identifier les facteurs sur lesquels vous n'avez aucune influence et voir comment vous allez vous en accommoder. Dans notre secteur d'activité, c'est la règle du jeu.

Séance 1 : "La situation actuelle" (4)

# ÉVALUER LA DEMANDE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA FAUNE À DES FINS AUTRES QUE POUR LA CHASSE

F.L. Filion
E. DuWors
Service canadien de la faune

## Introduction

Dans mon exposé, j'entends jeter un peu de lumière sur les utilisations de la faune à des fins autres que pour la chasse au Canada. Ce sujet représente l'un des éléments importants dont les professionnels de la conservation doivent tenir compte au moment de juger si l'orientation actuelle de la gestion de la faune est dépassée au Canada. Je poserai tout d'abord plusieurs questions sur les utilisations autres que la chasse et, pour conclure, je passerai en revue les conséquences possibles découlant des réponses qu'on leur donnera. Pendant mon exposé, je ferai une recommandation aux divers groupes de travail chargés d'actualiser les Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada, pour mieux intégrer les volets environnement et économie et établir un lien plus visible entre la gestion de la faune et les impératifs de "développement durable".

## Qu'entend-on par utilisations à des fins autres que pour la chasse?

Une bonne façon de répondre à cette question consiste à passer en revue tous les usages auxquels peuvent servir les populations fauniques et leurs habitats. Vous trouverez la liste de ces utilisations à la figure 1, où elles sont regroupées en trois catégories : avec prélèvement (chasse), sans prélèvement (autres que la chasse) et culturelles-spirituelles; les exemples des deux premières catégories mettent en cause des contacts sensoriels directs avec les animaux sauvages. Je limiterai mon propos aux utilisations sans prélèvement, qui sont très nombreuses et variées; elle comportent notamment les utilisations à des fins de subsistance, les utilisations commerciales, les activités récréatives et touristiques reliées à la faune, ainsi que les utilisations scientifiques et écologiques. On pourrait placer les activités culturelles et spirituelles dans la catégorie des utilisations autres que la chasse, quoique la présence immédiate des animaux sauvages ne soit pas toujours nécessaire. Sont incluses dans cette catégorie la recherche d'états d'esprit ou encore la perpétuation de traditions sociales essentielles reposant sur l'existence de la faune.

Plusieurs choses sautent aux yeux à l'examen de la figure 1 :

(1) il existe une grande variété d'utilisations autres que la chasse;

(2) chaque type d'utilisation possède son ensemble d'avantages socio-économiques uniques, ce que ne comprennent pas toujours les décisionnaires de haut niveau;

AVEC PRÉLÈVEMENT

- Subsistance : chair, vêtements, etc.

- Commerce : piégeage, élevage, taxidermie, transformation de la viande, oeufs, fourrures, parures, etc.

- Loisirs : chasse, collection d'insectes, trophées, etc.

- Sciences : bio-indicateurs, recherche médicale, spécimens de musée, etc.

SANS PRÉLÈVEMENT

- Subsistance : oeufs, capture et récupération de nourriture, localisation de nourriture, vêtements, etc.

- Commerce : films, commerce d'animaux de compagnie, duvet, jardins zoologiques, etc.

- Loisirs : - contacts recherchés : voyages ou safaris ayant pour but premier l'appréciation de la faune, etc.
  - contacts fortuits : animaux sauvages observés pendant un voyage entrepris dans un autre but, etc.
  - autres : animaux apprivoisés (de compagnie ou de prestige), inspiration artistique, etc.

- Sciences : éducation, études sur les animaux, bio-indicateurs, génétique, etc.

- Écologie : pollinisation, lutte contre les ravageurs, etc.

UTILISATIONS À CARACTÈRE CULTUREL OU SPIRITUEL

- Mode de vie : identité culturelle, cohésion sociale, arts et métiers d'art, animisme, symbolisme, etc.

- Choix : décision de conserver la faune pour une éventuelle exploitation, etc.

- Existence : simple fait de savoir que les espèces fauniques existent ou ont pu être sauvées de l'extinction, etc.

Figure 1 - Classification des utilisations de la faune (adaptation d'après Filion, 1984)

(3) les utilisations de la faune à des fins de subsistance ou pour des raisons commerciales, récréatives, scientifiques ou culturelles attirent des publics très différents mais qui ne sont pas nécessairement incompatibles.

De ces constatations découle la prochaine question, peut-être la plus importante que je poserai devant vous.

Pourquoi les gestionnaires de la faune devraient-ils s'intéresser aux utilisations autres que la chasse?

Pour répondre à cette question, je pose l'hypothèse que les programmes de gestion sont incomplets et manquent de poids politique dans la mesure où ils ne réussissent pas à remplir au moins deux fonctions essentielles, illustrées à la figure 2.

La réaction aux pressions

La première fonction essentielle, délimitée par la zone en pointillés au haut de la figure, comprend les activités qui répondent aux besoins des populations fauniques et de leurs habitats. Ces activités sont fortement axées sur les facteurs de stress influant sur les ressources, leur but premier étant de maintenir les populations fauniques, dont certaines sont en danger d'extinction, en réduisant les tensions qu'elles subissent. Dans ce contexte, les utilisations de la faune avec ou sans prélèvement peuvent être tenues pour stressantes pour la ressource; c'est pourquoi les gestionnaires peuvent déployer des efforts considérables pour interdire le braconnage ou réglementer ces utilisations.

Quand elle tente de s'acquitter de cette fonction, on peut dire que la gestion de la faune est une réaction aux pressions, parce que certains gestionnaires perçoivent les activités humaines (utilisation de la faune, industrialisation) comme des menaces sérieuses pour les espèces fauniques et leurs habitats. Leur argument principal est simple : la faune et son milieu sont menacés. Cette démarche est très importante puisqu'elle est à l'origine d'une bonne partie des indispensables évaluations d'incidences environnementales qui se font aujourd'hui. Elle convient parfaitement à la lutte contre le braconnage et à la gestion de la chasse, deux facteurs qui ont pesé lourdement sur les ressources fauniques, à divers moments de l'histoire. Mais, de nos jours, il est de plus en plus difficile de justifier les coûts de programmes de gestion fondés uniquement sur cet argument, car les politiciens, les décisionnaires de haut niveau et les gens d'affaires risquent de juger cette démarche réactionnaire, défensive et contraire au progrès, et peut-être même insensible au bien-être des humains et de l'économie. Il peut s'avérer préjudiciable à la cause de la conservation de laisser croire aux décisionnaires que la gestion de la faune est fondée exclusivement sur une réponse aux besoins de la faune, sur une attitude défensive.

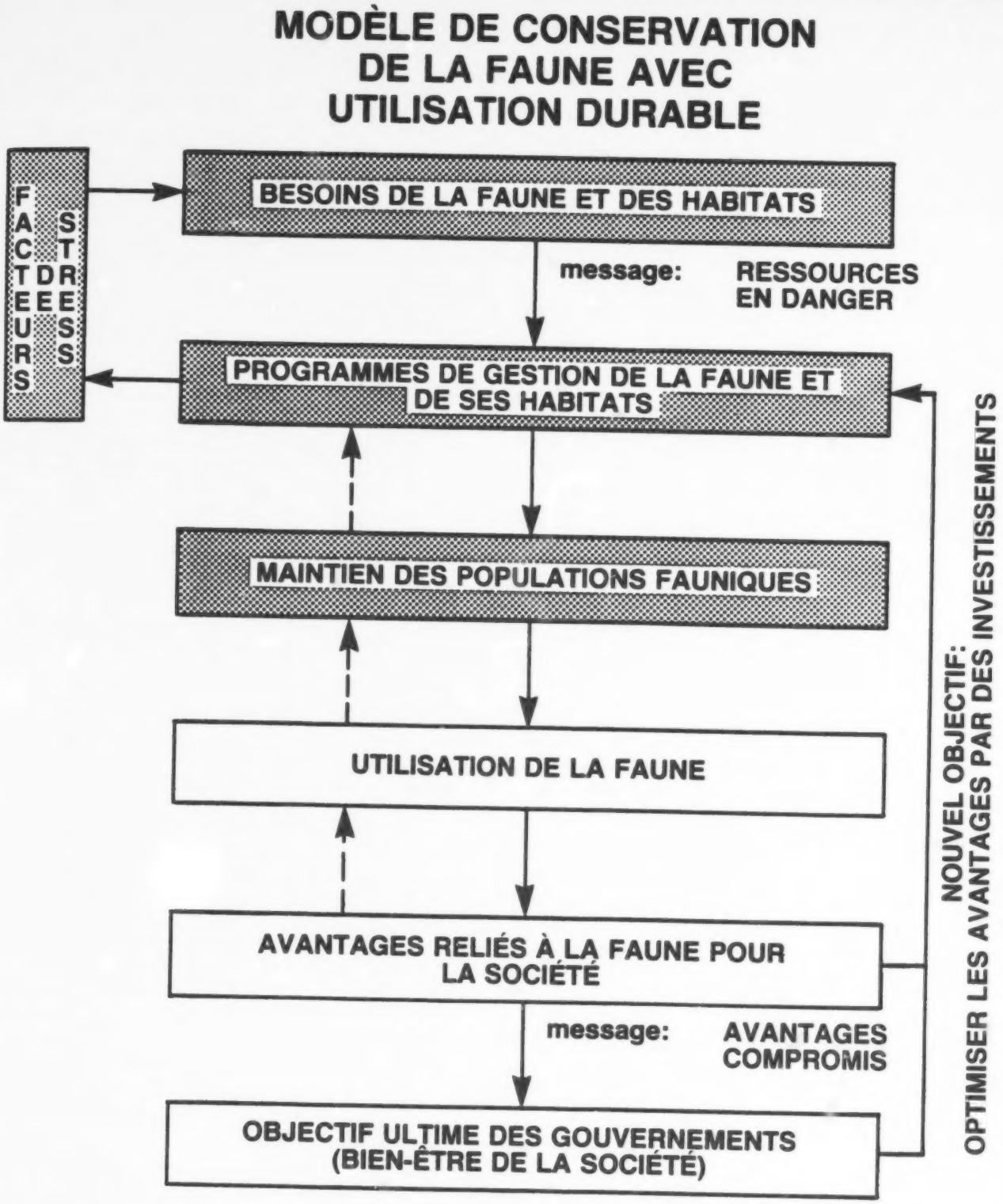


Figure 2. Modèle de conservation de la faune avec utilisation durable

Avantages socio-économiques

Il faut donc assurer une seconde fonction complémentaire qui, en plus de prouver que les programmes de conservation sont à l'écoute de la population et de l'économie, expose tous les grands avantages procurés directement par la gestion de la faune. Cet aspect est illustré en blanc dans la partie inférieure de la figure 2 : quand on réussit à maintenir des populations animales et leurs habitats, l'homme peut en profiter de façon durable; l'utilisation de la faune procure des avantages socio-économiques considérables qui contribuent directement au bien-être de la société et, en définitive, aux objectifs socio-économiques des gouvernements.

Donc, si les besoins essentiels de la faune et de son milieu ne sont pas satisfaits, d'importants avantages socio-économiques risquent de disparaître; voilà l'un des principaux messages découlant de cette seconde fonction. Autrement dit, en pourvoyant aux besoins des espèces fauniques et de leurs habitats, les gestionnaires peuvent garantir leur exploitation durable. Qui plus est, à condition de disposer de fonds suffisants, les gestionnaires de la faune peuvent faire durer ces avantages indéfiniment; y-a-t-il des entreprises commerciales ou industrielles qui peuvent prétendre la même chose? Bien peu et peut-être même aucune. Cette seconde fonction est une arme essentielle contre les coupures budgétaires et pour de nouvelles initiatives s'appuyant sur les avantages procurés et capables de justifier les crédits demandés. Elle fournit de puissants arguments stratégiques aptes à convaincre les décisionnaires les plus élevés dans la hiérarchie de l'État ou de l'industrie qu'ils doivent investir, parfois des sommes considérables, dans des programmes de conservation qui permettront de répondre à d'importants besoins sociaux et économiques.

Mais, quel rapport cela a-t-il avec l'évaluation des activités autres que la chasse? Des enquêtes socio-économiques ont prouvé que la chasse peut offrir des avantages considérables à ceux qui la pratiquent et aussi aux collectivités rurales et à l'ensemble de l'économie. Cependant, les gestionnaires seraient bien maladroits de limiter leur raisonnement socio-économique à cette seule forme d'exploitation, car la force de leurs arguments pourrait être décuplée s'ils englobaient également les autres formes d'utilisation dans leur plaidoyer pour la conservation. La chose est fort simple : en luttant à la fois pour la chasse et pour les autres formes d'utilisation, on peut faire miroiter un nombre beaucoup plus grand d'avantages profitant à un public beaucoup plus varié, de sorte qu'il devient plus facile de convaincre les pouvoirs publics d'accorder des crédits pour les programmes de conservation.

Que savons-nous des utilisations autres que la chasse?

Alors que la chasse sportive semble accuser un certain recul, on perçoit mieux l'importance des autres utilisations de la faune. Témoin les quelque 10 000 Canadiens qui ont pris la peine de participer, dans la neige, au décompte des oiseaux de Noël en 1987, recensement annuel qui sert à identifier les espèces d'oiseaux qui hivernent au Canada et à évaluer leur nombre, ou encore les quelque 20 000 amis des oiseaux qui envahissent chaque printemps le parc national de la Pointe Pelée, dans le sud de l'Ontario, pour observer la migration des oiseaux chanteurs.

Il est tout à fait logique, du point de vue politique, d'invoquer tous ces avantages dans le but de faire la preuve, auprès des principaux décisionnaires, de l'importance des programmes de conservation et de la nécessité de leur accorder un appui moral et financier. J'entends montrer, avec les chiffres présentés dans les figures qui

suivent, comment les gestionnaires peuvent mettre à profit les résultats de l'Enquête nationale de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens, qui a permis de connaître et d'évaluer les avantages des activités reliées à la faune, à l'échelle nationale et provinciale. Je soulignerai également quelques facteurs découlant de la participation de publics nouveaux et diversifiés, dont les gestionnaires de la faune devront absolument tenir compte pour assurer des utilisations multiples durables.

Certains chiffres sont tirés d'analyses publiées dans le cadre de rapports d'enquête (Filion et coll., 1983, 1985); d'autres proviennent d'analyses qui viennent de paraître dans le rapport intitulé L'importance de la faune pour les Canadiens - La demande de ressources fauniques jusqu'en 2001 (Filion et coll., 1988).

La figure 3 montre que les utilisations autres que la chasse, près du domicile ou dans le cadre de déplacements spéciaux, attirent plus de gens que la chasse. En englobant toutes les utilisations, avec et sans prélèvement, les écologistes peuvent sextupler et même septupler leurs arguments en vue d'obtenir un appui politique.

À la figure 4, on peut voir que des sommes considérables sont consacrées à la chasse sportive. Cependant, lorsqu'on y ajoute les dépenses des personnes qui se livrent à des activités autres que la chasse, l'apport économique de l'utilisation de la faune est quadruplé, ce qui signifie une contribution quatre fois supérieure au Produit intérieur brut (PIB), à la création d'emplois et aux recettes fiscales. Les arguments économiques appuyant les utilisations multiples sont quatre fois plus convaincants que ceux qui ne représentent que la chasse.

Toutes les utilisations, avec et sans prélèvement, impliquent des interactions homme-faune. Habituellement, la chasse comporte le retrait intentionnel d'oiseaux ou de mammifères de leur milieu naturel, tandis que les autres utilisations se concentrent principalement sur l'observation, la photographie, l'étude ou l'alimentation des espèces fauniques dans leur environnement naturel (Figure 5). Pour assurer des utilisations multiples durables, il faut tenir compte des deux types d'interactions dans la conception des programmes de conservation des espèces fauniques et de leurs habitats.

Comme le montre la figure 6, les utilisations sans prélèvement visent de nombreuses espèces fauniques considérées ou non comme gibier. Par exemple, les initiatives de conservation des oiseaux aquatiques ne profitent pas seulement aux 700 000 Canadiens qui les chassent, mais aussi aux 2 200 000 personnes qui se déplacent spécialement pour les observer.

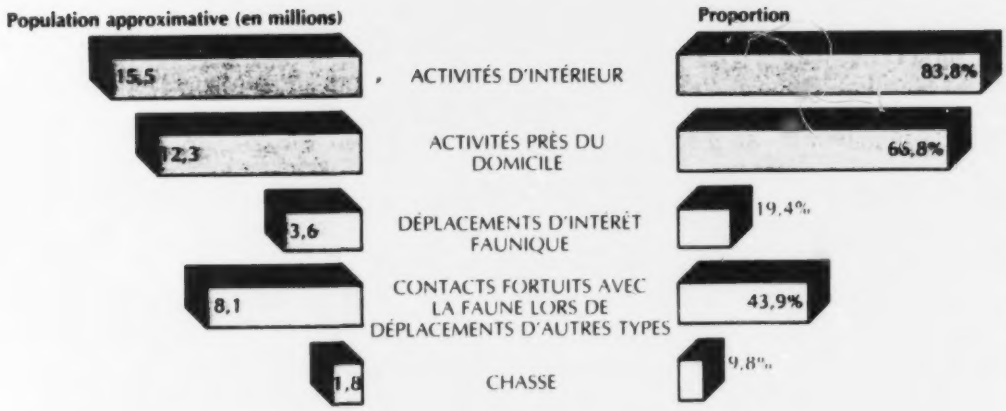


Figure 3. Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités reliées à la faune, en 1981

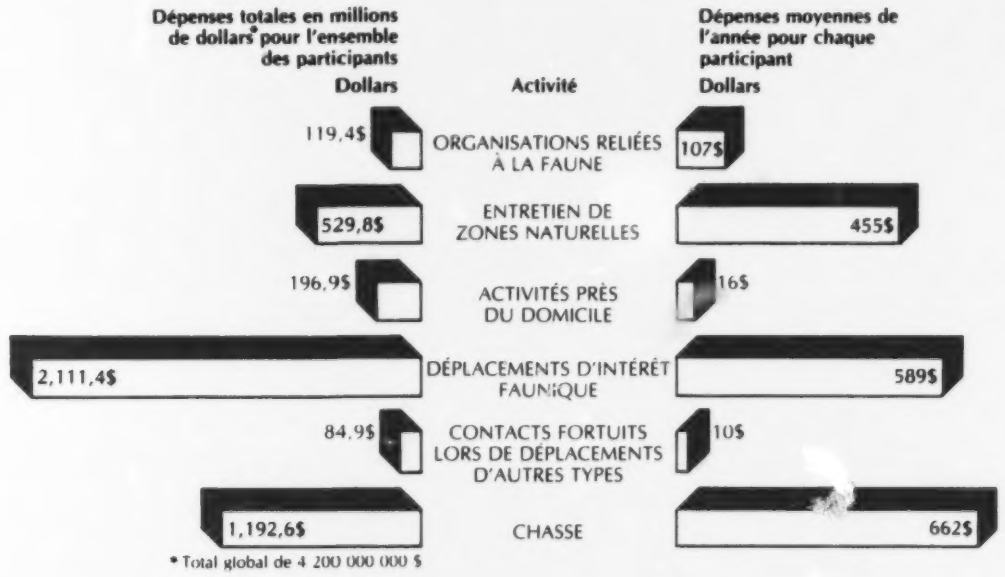


Figure 4. Dépenses totales et dépenses moyennes des participants aux activités reliées à la faune, en 1981

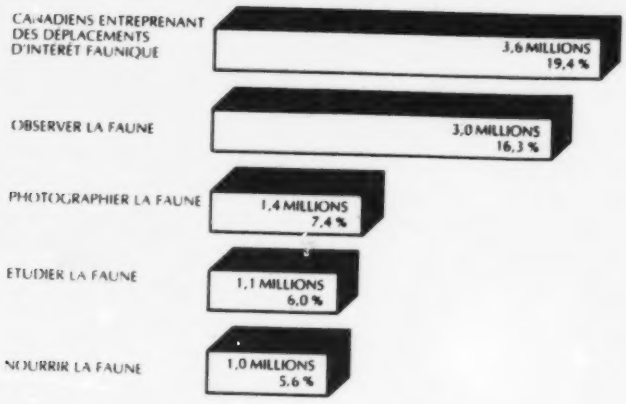


Figure 5. Nombre et proportion de Canadiens qui ont participé à des activités sans prélèvement lors de déplacements d'intérêt faunique, en 1981

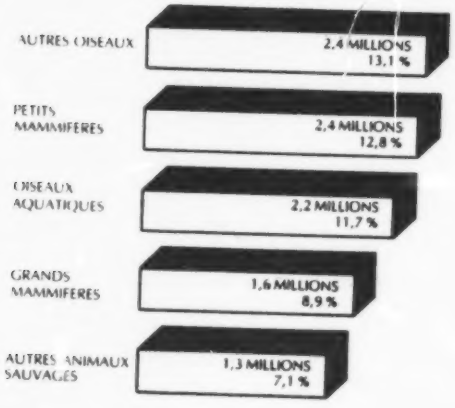


Figure 6. Nombre et proportion de Canadiens qui ont eu des contacts avec la faune lors de déplacements d'intérêt faunique, en 1981

Le profil socio-démographique des participants à des utilisations autres que la chasse diffère sensiblement de celui du chasseur-type. Ces utilisateurs comportent plus de femmes et de citadins et leur moyenne d'âge et leur formation scolaire sont plus élevées que chez les chasseurs (Figure 7). Il faudra donc modifier, en fonction de ces réalités, les programmes de communication traditionnels destinés à défendre la cause des utilisations multiples durables.

Les organismes de conservation de la faune, gouvernementaux ou non, pourraient élargir leurs appuis et multiplier leurs sources de financement en orientant leurs stratégies vers les Canadiens qui se montrent intéressés par les activités reliées à la faune, mais qui n'y participent pas pour le moment. Certes, les Canadiens semblent satisfaits des occasions qui s'offrent à eux de participer à des activités sans prélèvement; cependant, beaucoup ne chassent pas, même s'ils aimeraient le faire, et on estime que les organismes reliés à la faune pourraient sextupler leur nombre de membres ou de donateurs (Figure 8).

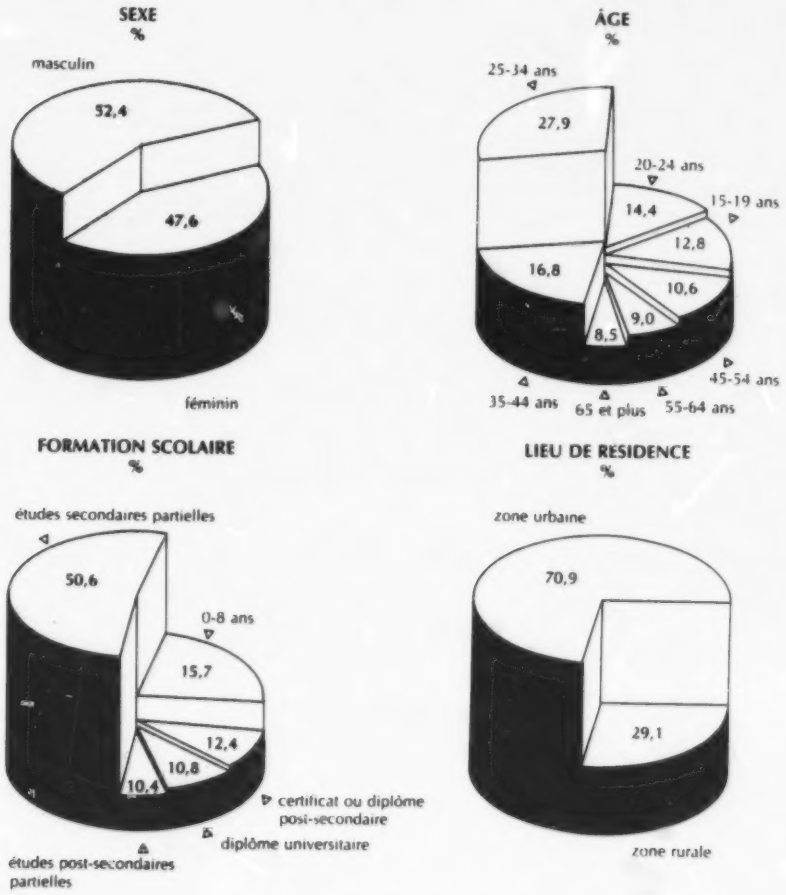


Figure 7. Profil des Canadiens qui ont participé à des déplacements d'intérêt faunique, en 1981

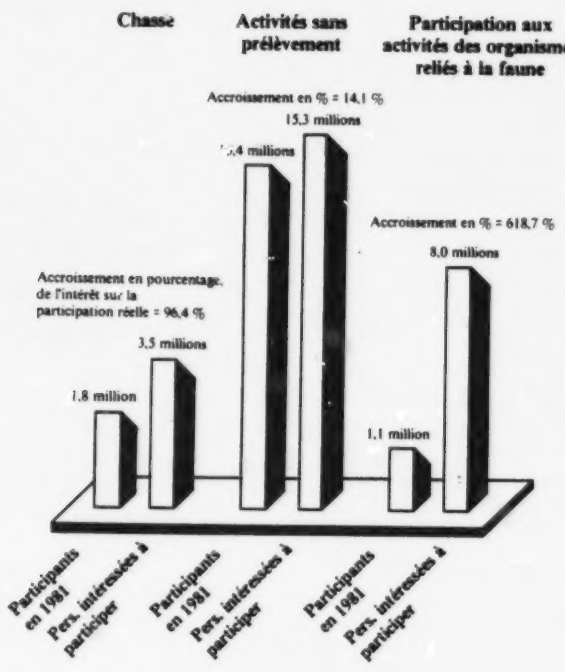


Figure 8. Différence entre le nombre réel de participants et le nombre de personnes intéressées à participer à un choix d'activités reliées à la faune, Canada, 1981

La demande potentielle de chasse est la plus élevée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. C'est dans l'est du Canada que les organismes reliés à la faune pourraient recruter le plus grand nombre d'adhérents. On a également constaté des possibilités d'accroissement de la demande d'utilisations sans prélèvement à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan (Figure 9).

Comme le montre la figure 10, la population canadienne adulte augmentera d'environ 25 % d'ici l'an 2001. En 1981, les 15 à 24 ans représentaient le groupe le plus important; en 2001, le groupe dominant sera composé des 35 à 44 ans. Cette croissance et ce vieillissement prévus de la population auront une influence considérable sur la participation à des activités reliées à la faune.

Des avantages importants pourraient être perdus si les gestionnaires de la faune ne tiennent pas compte de cette augmentation prévue de la demande d'utilisations multiples. Le nombre total de chasseurs augmentera probablement d'ici à 2001, mais

ce nombre représentera une proportion moins importante de la population (Figure 11). Par contre, la participation à des activités sans prélèvement et à celles des organismes reliés à la faune suivra ou dépassera probablement le taux de croissance de la population, étant donné que le principal groupe de participants devrait continuer à s'y intéresser.

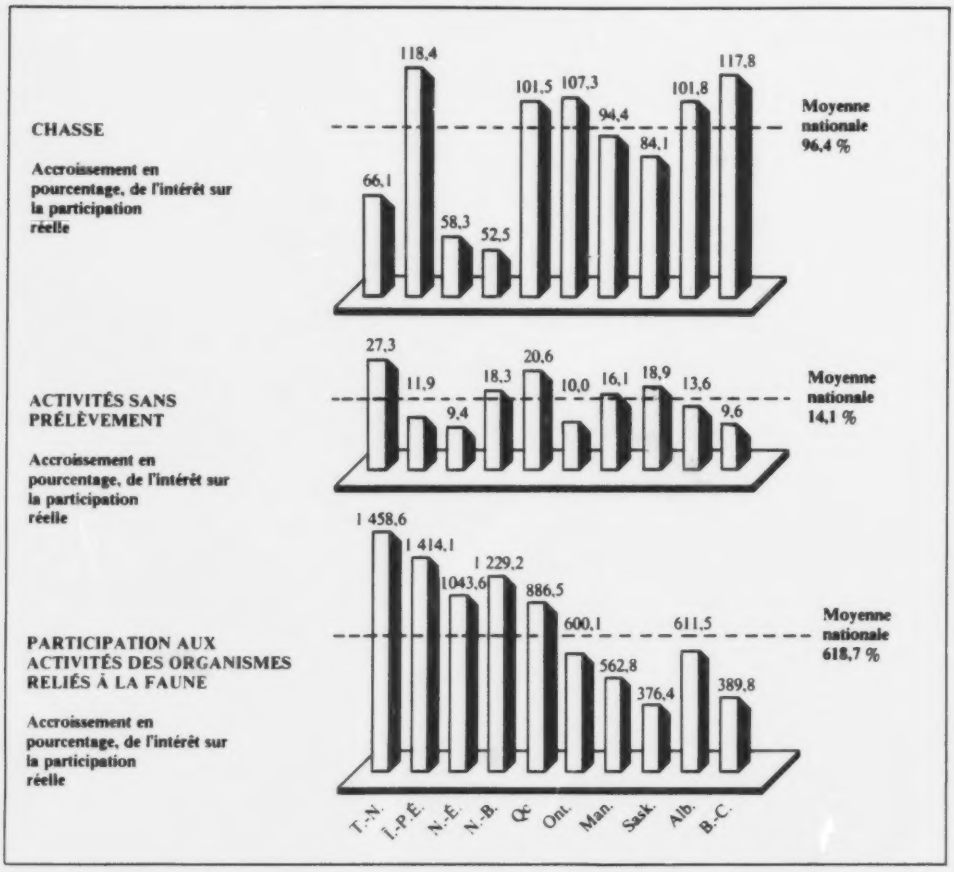


Figure 9. Différence, par province, en 1981, entre le nombre réel de participants et le nombre de personnes intéressées à participer à un choix d'activités reliées à la faune (N = 18,5 millions)

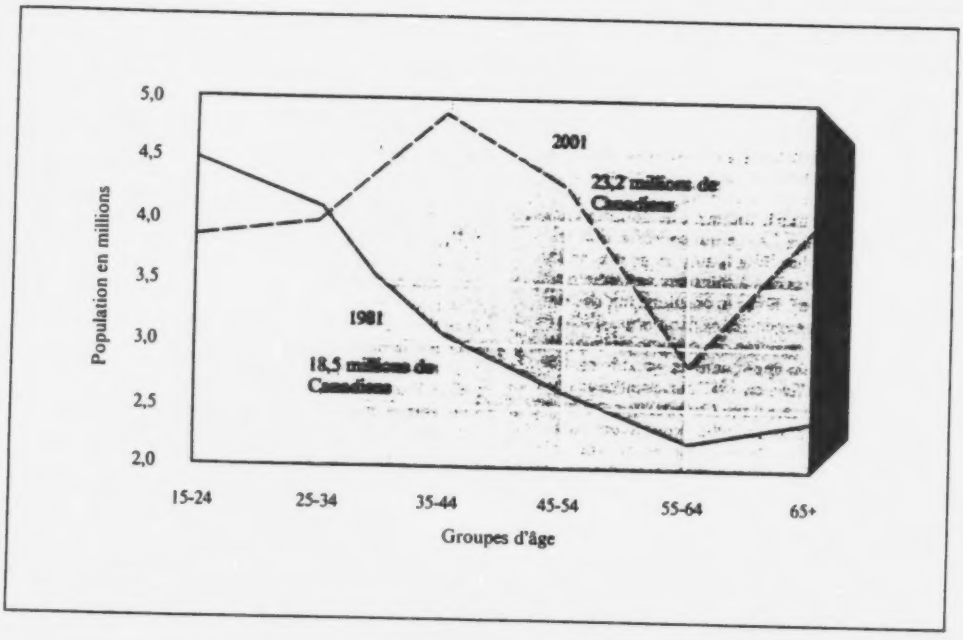


Figure 10. Distribution de la population de 15 ans et plus au Canada en 1981 et en 2001

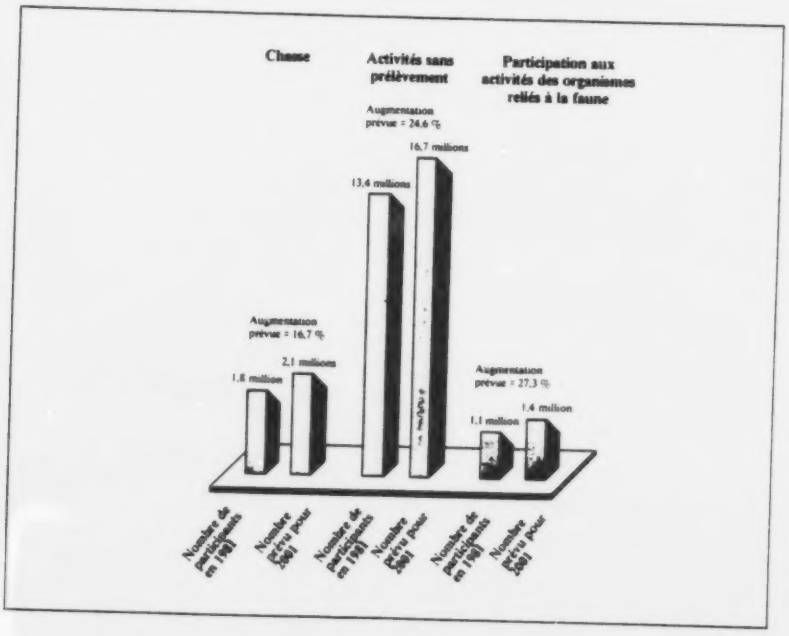


Figure 11. Taux prévus de participation, au Canada, à un choix d'activités reliées à la faune, jusqu'en 2001

Quelles seront les conséquences sur la gestion de la faune et des habitats?

(1) Stratégiquement parlant, il est logique, du point de vue politique, de vouloir démontrer aux responsables du développement rural et des politiques économiques nationales, provinciales et territoriales tous les avantages socio-économiques que peuvent retirer des groupes diversifiés de l'exploitation de la faune avec ou sans prélèvement. La gestion des ressources fauniques, en vue d'assurer des utilisations multiples durables, fournit aux gestionnaires la gamme d'arguments dont ils ont besoin pour défendre les programmes en place, pour justifier le lancement de nouvelles initiatives et, à l'occasion, peut-être pour faire face à des marchés caractérisés par des fluctuations ou des cycles de la demande de ressources fauniques.

(2) Il faut évaluer les retombées économiques des dépenses consacrées à des utilisations autres que la chasse et bien faire savoir aux intéressés que les recettes fiscales découlant de ces retombées, aux échelons fédéral, provincial et territorial, peuvent constituer de solides arguments stratégiques en vue d'obtenir des pouvoirs publics un appui financier accru à la cause de la conservation de la faune. Une enquête effectuée en Colombie-Britannique révèle que ceux qui s'adonnent à des activités sans prélèvement (Reid et coll., 1986) préfèrent largement que les programmes ne concernant pas la chasse soient financés et réalisés par l'État.

(3) La gestion de la faune et des habitats, axée sur des utilisations autres que la chasse, nécessitera l'adoption de nouvelles méthodes et de nouvelles attitudes, en raison des répercussions différentes que ces activités auront sur les ressources, de la popularité d'autres espèces, du profil socio-démographique particulier des participants et du manque d'uniformité de la demande, d'un bout à l'autre du pays.

(4) À en juger par la différence entre le nombre réel de participants à des organismes reliés à la faune et le nombre de personnes qui se disent intéressées à en faire partie ou à y contribuer, l'appui inexploité à la cause de la faune est considérable; c'est dans l'Est du pays que l'écart est le plus marqué.

(5) En l'an 2001, la population du Canada aura vieilli sensiblement et la chasse attirera vraisemblablement une proportion moindre de la population totale, les chasseurs se trouvant habituellement parmi les groupes d'âge les plus jeunes. Par contre, d'autres activités sans prélèvement pourront intéresser une plus grande proportion de la population, car elles conviendront mieux au mode de vie d'une population plus âgée.

(6) La figure 12 montre que, plus la gamme d'activités reliées à la faune auxquelles participent les gens s'élargit, plus ils y consacrent de temps et d'argent. On pourrait penser que les programmes de gestion faisant la promotion des utilisations multiples (combinaison d'activités avec et sans prélèvement) pourraient contribuer à renforcer cet engagement et donc à accroître les appuis et la sympathie à la cause de la conservation.

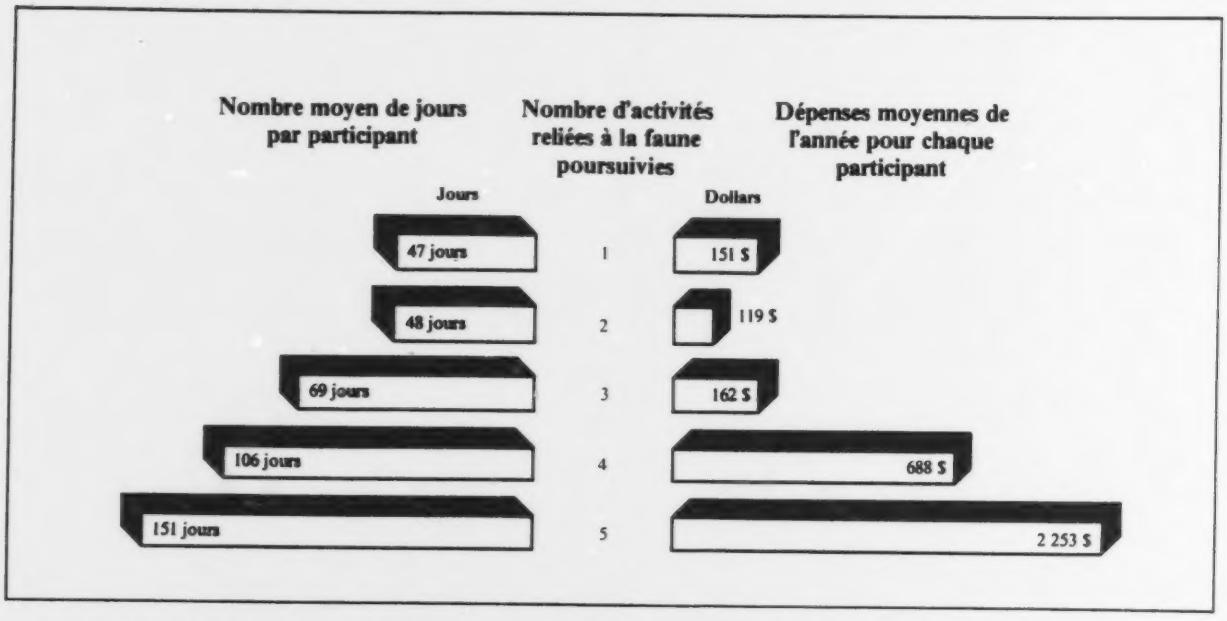


Figure 12. Nombre moyen de jours et de dollars consacrés par les Canadiens aux activités reliées à la faune selon le nombre de types d'activités poursuivies, Canada, 1981

(7) Il faut se garder de vouloir diviser les utilisateurs de la faune en deux groupes distincts, "avec prélèvement" et "sans prélèvement", car la majorité d'entre eux appartiennent aux deux. La figure 13 montre, par exemple, que près de 95 % des chasseurs s'adonnent également à des activités autres que la chasse pendant l'année et que de nombreux autres utilisateurs de la faune sans prélèvement pratiquent aussi la chasse. Il est probable que 80 % des chasseurs accueilleraient avec satisfaction un élargissement des programmes de gestion de la faune pour répondre à leurs intérêts plus larges au niveau des activités sans prélèvement.

(8) Il faut absolument se doter d'une vision globale de la demande de faune au Canada, embrassant toutes les utilisations, avec et sans prélèvement. L'Enquête nationale de 1987 contribuera à nous donner cette vision parce qu'elle fournira aux gestionnaires des données qui leur permettront de suivre et de prévoir les fluctuations dans les habitudes d'utilisation et d'appuyer les initiatives de conservation en faisant la preuve des avantages considérables que les Canadiens tirent de la faune, lesquels seraient perdus ou menacés par le déclin des populations fauniques et de leurs habitats. Les gestionnaires pourraient consolider encore plus leurs arguments en démontrant la contribution, aux économies provinciales, des visiteurs étrangers qui consacrent de l'argent à des activités reliées à la faune canadienne. Des enquêtes effectuées récemment par Tourisme Canada révèlent que, pour nombre de visiteurs étrangers en séjour au Canada, les contacts avec la faune occupent une place privilégiée dans le programme de leur voyage (Tourisme Canada, 1986, 1987). On ne connaît pas encore avec exactitude l'ampleur économique des activités reliées à la faune pratiquées par ces étrangers lors de leur passage au Canada.

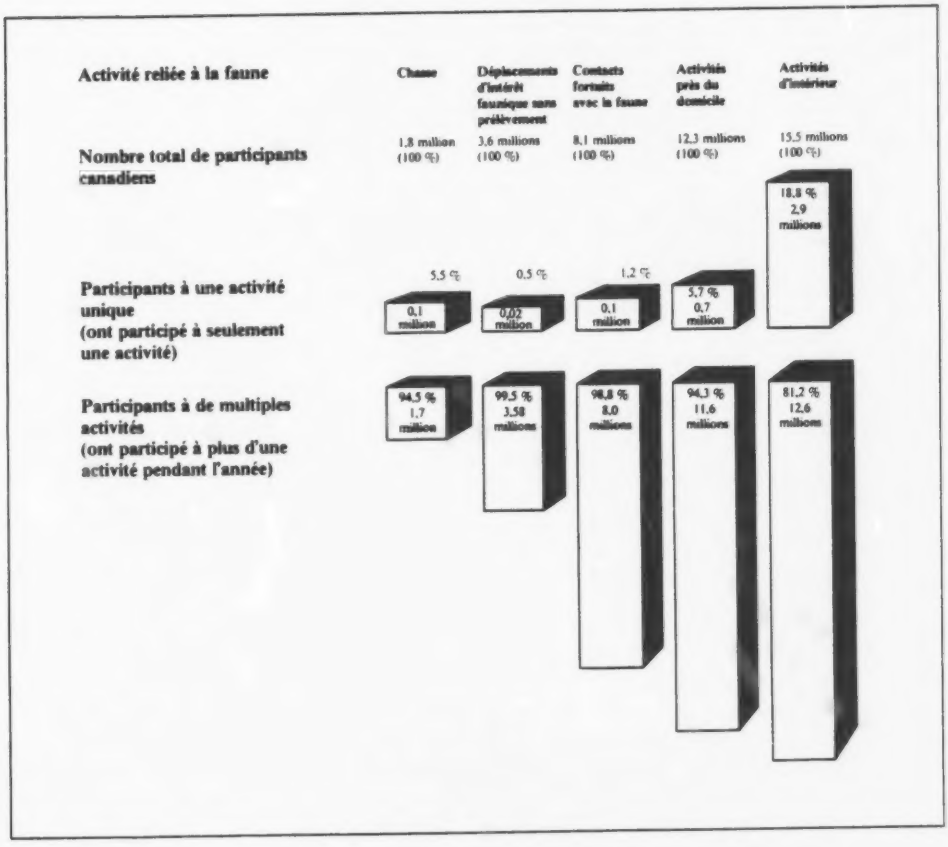


Figure 13. Participation aux principaux types d'activités reliées à la faune, exprimée selon les pourcentages de participants à une activité unique et de participants à de multiples activités, Canada, 1981

Recommandation : une base exhaustive de données socio-économiques

En 1987, la Commission mondiale des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland) a conclu que les questions fauniques manquaient de "poids politique" parce qu'elles étaient perçues surtout comme des sujets intéressant les scientifiques et les écologistes, et pas comme des préoccupations socio-économiques de premier plan. C'est donc au niveau de la seconde fonction, dont j'ai parlé plus tôt, que le bât blesse. La recommandation mentionnée ci-après contribuera à corriger cette situation.

Je recommande que soit reconnue, dans la version révisée des Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada, l'importance stratégique d'une base exhaustive de données socio-économiques portant sur les utilisations et les valeurs de la faune; cette base de données aurait une influence capitale sur les décisions prises par les comités supérieurs, auxquels il appartient d'orienter la politique économique et de planifier le développement rural, et sur l'obtention d'appuis financiers supplémentaires pour la conservation de la faune auprès des instances gouvernementales et autres.

Cette base de données contiendrait des renseignements sur la multitude d'utilisations dont profitent des publics très variés et de nombreux indicateurs des avantages découlant de ces utilisations, et quantifierait ces indicateurs aux échelons local, provincial, territorial et national (Figure 14 et Tableaux 1 et 2). Compte tenu de la pluralité des sphères de compétence et des intérêts mis en cause par une démarche globale, il faudrait que la base de données soit créée en collaboration et fasse l'objet d'une coordination nationale, en faisant appel aux ressources et connaissances des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés par la faune et les autres richesses naturelles. Cette coopération contribuerait à accroître l'efficacité de la banque de connaissances, nécessaire pour assurer une gestion axée sur des utilisations multiples et durables, et à augmenter la disponibilité de conseils d'experts concernant l'emploi de ces données dans le but d'accroître le poids politique de divers organismes de conservation.

Figure 14. Création d'une base de données socio-économiques (à utiliser avec les exemples donnés dans les tableaux 1 et 2)

Tableau 1. Exemples d'utilisations humaines exhaustives de la faune et des habitats (pour la partie 1 de la figure 14)

| Principales catégories d'utilisations et d'utilisateurs | Exemples d'utilisations |
|---|---|
| Subsistance | Chasse, piégeage, pêche, collections, ramassage, culture, récolte |
| Commerce | Chasse, élevage, aquiculture, traitement (peaux, viande, ivoire), taxidermie, récolte, artisanat, curiosités, films, approvisionnement de jardins zoologiques et de magasins d'animaux de compagnie, engrais, etc. |
| Loisirs-tourisme | Safaris de chasse ou d'observation, voyages d'observation des beautés de la nature, des plantes et des paysages entrepris par des Canadiens et des étrangers |
| Sciences et écologie | Spécimens de musée, recherche médicale et génétique, bio-indicateurs, éducation écologique, études sur les animaux |
| Culture et spiritualisme | Apport des ressources naturelles au mode de vie des collectivités; possibilité d'exploiter les ressources à l'avenir (utilisation facultative); certitude que les ressources seront protégées de l'extinction |

Tableau 2. Exemples de classification exhaustive des avantages procurés par l'utilisation de la faune et des habitats (pour la partie 2 de la figure 14)

| Principales catégories d'utilisations | Indicateurs d'avantages |
|---|---|
| Subsistance | Autonomie, alimentation, logement, vêtements, nourriture pour le bétail; équivalent en argent de ces avantages, etc. |
| Commerce | Création d'emplois locaux, revenu personnel; apport au PIB, aux exportations, au commerce international et à la balance des paiements; source de matières premières pour les entreprises locales (artisanat, arts, alimentation, vêtement) |
| Loisirs et tourisme | Avantages économiques directs aux Canadiens (excédent de consommation); plaisir personnel et fierté; incidences des dépenses des touristes étrangers sur les économies locales, provinciales et nationale (emplois locaux, revenu personnel, PIB, balance des paiements) |
| Sciences et écologie | Indicateurs de la qualité de l'environnement, élargissement des connaissances, meilleure santé, sécurité accrue par le biais des produits pharmaceutiques; lutte contre les ravageurs, les déchets et la pollution; pollinisation des cultures; équivalent en argent de ces avantages, etc. |
| Culture et spiritualisme | Cohésion sociale (sentiment d'autonomie, identité culturelle, liens sociaux, valeurs symboliques et religieuses des ressources); volonté de payer pour les utilisations facultatives et pour avoir la certitude que les ressources seront protégées de l'extinction |

## Bibliographie


Filion, F.L., 1984. Document sur l'élaboration d'une stratégie nationale de la conservation : observations sur l'importance de l'utilisation de la faune au Zaïre. Rapport de l'expert-conseil à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Gland.

Filion, F.L., S.W. James, J.L. Ducharme, W. Pepper, R. Reid, P. Boxall et D. Teillet, 1983. L'importance de la faune pour les Canadiens : Rapport sommaire de l'enquête nationale de 1981. Service canadien de la faune, Ottawa.

Filion, F.L., A. Jacquemot et R. Reid, 1985. L'importance de la faune pour les Canadiens : Résumé de la valeur économique de l'utilisation récréative de la faune. Service canadien de la faune, Ottawa.

Filion, F.L., S. Parker et E. DuWors, 1988. L'importance de la faune pour les Canadiens : La demande de ressources fauniques jusqu'en 2001. Service canadien de la faune, Ottawa.

Reid, R., M. Stone et F. Rothman, 1986. Rapport sur une enquête menée en Colombie-Britannique sur les activités autres que la chasse et d'autres utilisations de la faune, en 1983. Ministère de l'Environnement de la C.-B., Victoria.

Tourisme Canada, 1986. Le marché américain des voyages d'agrément--Potentiel canadien : Faits saillants. Ottawa.

Tourisme Canada, 198. Les marchés du voyage d'agrément en Amérique du Nord--Japon, Royaume-Uni, Allemagne de l'Ouest, France : Faits saillants. Ottawa.

Commission mondiale des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland), 1988. Notre avenir à tous. Éditions du Fleuve et ministère des Communications du Québec, Montréal.

Séance 1 : "La situation actuelle" (5)

DISCUSSION

John Baird (Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, Nouveau-Brunswick) : Je crois que nous avons brossé la situation actuelle en reconnaissant les fortes valeurs traditionnelles des gens relativement à la faune. Nous avons indéniablement reçu des renseignements témoignant d'une certaine évolution et nous devons déterminer, après y avoir réfléchi, les modifications que nous pouvons apporter aux lignes directrices en vigueur au Canada pour tenir compte de cette évolution.

Martin Edwards (Collège militaire royal du Canada) : Je voudrais demander à Jon Gilstrom, qui a déclaré que l'activité de chasse diminue dans l'État de Washington parce que les gens sont attirés par d'autres activités, si l'utilisation de la faune sans prélèvement a, elle aussi, diminué dans cet État ou s'il y a d'autres facteurs en cause.

Jon Gilstrom (Washington Department of Wildlife) : L'utilisation de la faune sans prélèvement augmente incontestablement. Il y a une foule de facteurs qui causent des changements, depuis la diminution de l'accès et des occasions jusqu'à l'évolution des valeurs sociales en passant par l'acceptabilité et la disponibilité des utilisations sans prélèvement.

Alain Jolicoeur (Service canadien de la faune) : M. Gilstrom, je crois qu'un de vos postulats est discutable. Vous présentez un graphique indiquant le nombre des chasseurs pour chaque catégorie d'âge, qui a diminué dans les catégories de 35 à 60-70 ans. Vous concluez, d'après ce graphique, que la demande subira une baisse marquée à cause de l'influence des membres de la génération du "baby-boom". Je vous signale que la plupart des études sociologiques laissent entendre que la situation changera parce que le temps et l'argent dont disposent les membres de cette génération augmenteront. Si vous établissez, en fonction de cela, un graphique pour le nombre des chasseurs qu'il y aura, par catégorie d'âge, dans 20 ans, vous obtiendrez une courbe très différente. C'est pourquoi je crois que la diminution de la demande ne devrait pas être aussi prononcée que vous le dites.

Jon Gilstrom (Washington Department of Wildlife) : J'en conviens dans une certaine mesure. La configuration d'un tel graphique est appelée à changer avec le temps. En fait, le graphique que je vous ai montré est fondé sur des données de 1980. Je disposerai sous peu des données de 1985 et je soupçonne que le graphique obtenu différera du précédent, c'est-à-dire que la pointe qui se trouve vis-à-vis du groupe des 25 à 35 ans se situera probablement un peu plus bas et que l'échelle des groupes plus âgés se trouvera probablement un peu plus haut. Cependant, il faut reconnaître qu'à mesure que les gens vieillissent, leurs goûts et leurs préférences changent. Or, la demande diminuera, dans une certaine mesure, simplement parce que les gens qui ont vieilli ne sont plus physiquement aptes à chasser et préfèrent se livrer à d'autres activités.

Intervenant non identifié : Je veux transmettre une observation à Jon Gilstrom. Je constate que les Américains appellent leurs ministères de façon plus honnête que

nous, en général. Vous avez des ministères de la Chasse alors que nous avons des ministères de la Faune, ce qui donne l'impression qu'ils se soucient principalement de la faune. Dans votre exposé, vous avez donné l'impression que votre ministère se soucie de la conservation des chasseurs. Il me semble que les mandats de ces ministères devraient consister à s'occuper de ce que l'on peut appeler les ressources, c'est-à-dire des animaux, de leurs habitats et des écosystèmes, plutôt que des genres de personnes qui les utilisent.

De plus, je tiens à poser une question à Roy Moses, d'Old Crow. Croyez-vous qu'un jour viendra où les trappeurs tireront plus de profit du produit final ou participeront à la fabrication de vêtements de fourrure d'apparat? (Même si ma famille le pratiquait jadis et qu'il me procurait auparavant une partie de ma nourriture, je n'aime toujours pas le piégeage.) Concevez-vous un moyen par lequel vous pourriez créer des coopératives vous permettant de transformer vous-mêmes les peaux en fourrures?

Roy Moses (Old Crow) : Il faut tenir compte de la mode. Il arrive souvent que l'offre ne coïncide pas avec la demande. Par exemple, il y a trois à cinq ans, le lynx n'était pas en demande, mais sa population était très élevée. Il faut agir en fonction des disponibilités. Est-ce que cela répond à votre question?

Intervenant non identifié : Pas vraiment. Ma question portait plutôt sur les aspects économiques du piégeage. Les trappeurs autochtones pourraient-ils participer davantage à la fabrication du produit fini? S'ils y parvenaient, ils pourraient probablement contrôler davantage la demande.

Rich Goulden (Ministère des Ressources naturelles du Manitoba) : Je tiens à signaler qu'aux États-Unis, en règle générale, les ministères de la Chasse et de la Pêche tirent leurs fonds d'exploitation uniquement des recettes de la vente des permis de chasse et de pêche. Par conséquent, toute augmentation ou diminution des ventes de permis est importante pour eux. Au Canada, les services de la faune puisent leurs fonds d'exploitation dans le trésor public. Les fluctuations des ventes n'influent donc pas vraiment sur les budgets de d'exploitation des services provinciaux.

Nancy Erickson (Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux) : J'aimerais que la question du braconnage soit abordée au cours de la Conférence. Au Canada, nous entendons de plus en plus parler du problème que pose le braconnage, particulièrement au Québec et en Alberta. Je me demande si le braconnage a augmenté dans l'État de Washington, étant donné la diminution des ventes de permis. Y a-t-il quelqu'un qui voudrait exprimer des observations sur la situation du braconnage et son influence sur les programmes de gestion de la faune?

John Baird (Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, Nouveau-Brunswick) : Nous pouvons sans doute intégrer l'utilisation illégale de la faune, c'est-à-dire le braconnage, dans nos discussions pour déterminer les genres de programmes que les organismes fauniques doivent mettre sur pied pour l'enrayer.

Jon Gilstrom (Washington Department of Wildlife) : Il est gênant de devoir avouer que nous disposons de très peu de renseignements exacts sur l'ampleur du braconnage. L'organisme dont je fais partie accorde une assez grande priorité à la détermination

de l'importance du braconnage. La diminution des ventes de permis ne se traduit pas nécessairement par une diminution du braconnage, puisqu'il faut tenir compte de deux catégories de personnes :

1) les habitants des régions rurales, qui vivent déjà des ressources naturelles et qui chassent le cerf et l'élan avec ou sans permis, n'achetant qu'un permis pour satisfaire aux exigences du garde-chasse; et

2) les citadins, qui n'ont pas les moyens de faire du braconnage en période où les ventes de permis baissent à cause de la conjoncture économique. Dans bien des cas, on assiste, en fait, à une diminution du braconnage en pareille période, car certaines personnes qui s'y livreraient dans d'autres conditions n'en ont pas les moyens.

Eldon Hawton (Wildlife Conservation and Fur Marketing Federation) : J'aimerais poser une question à Jon Gilstrom. Dans votre exposé, vous avez indiqué que la perte d'habitat est une des principales causes de la diminution de la chasse. Que faites-vous de la réduction des populations fauniques? Se pourrait-il que vos ventes de permis aient baissé parce qu'il n'y a plus rien à chasser?

Jon Gilstrom (Washington Department of Wildlife) : À l'examen de mes données sur certaines espèces, et particulièrement le cerf et l'élan, il ressort clairement que ce sont les années 50 et 60 qui constituent "le bon vieux temps". La chasse n'est certainement pas aussi bonne qu'elle l'était et il est incontestable que la diminution des populations fauniques y est pour quelque chose. Cependant, il importe de tenir compte de tous les facteurs importants, et non pas d'un seul, pour établir un programme global.

Jim Walker (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Nous avons rédigé un rapport dans lequel nous avons tenté de répartir les facteurs entre ceux que nous pouvons influencer et ceux qui sont indépendants de notre volonté. J'aimerais savoir, en tant qu'organisme de gestion de la faune, quelles mesures le ministère de la Faune de l'État de Washington a prises. A-t-il essayé de relancer la chasse en modifiant son mode de délivrance des permis, ses programmes de gestion ou ses compétences? A-t-il pris d'autres mesures pour rétablir le nombre des chasseurs?

Jon Gilstrom (Washington Department of Wildlife) : Je tiens à signaler que les chasseurs et les pêcheurs sont pas mal conservateurs : ils aiment bien maintenir l'ordre établi. Nous avons parfois du mal à reconnaître tous les importants changements qui se produisent. Mon exposé avait pour but d'indiquer que notre culture et notre société subissent une transition importante et que nous devons reconnaître et accepter le fait que la chasse joue un moindre rôle dans notre société. Même si nous voulions vraiment maintenir la place qu'occupe la chasse dans notre culture, cela serait difficile à cause de la diminution de l'activité de chasse que nous avons observée. Il faudra nettement modifier notre optique au sujet de la chasse. Une forte proportion de notre action future consistera à protéger l'habitat, à rétablir les populations décroissantes ou menacées d'extinction et à répondre aux attentes d'un plus large éventail d'utilisateurs.

## Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (1)

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE DISCUSSION ET REMARQUES INAUGURALES

H.A. (Tony) Clarke
Directeur général
Service canadien de la faune

Je m'attends à des échanges fort animés, car certains d'entre vous prônent des points de vue très divergents de ce que pense la majorité des autres participants.

Avant de commencer, j'aimerais souligner que l'orientation prise par la Conférence me plaît beaucoup. Étant donné qu'au niveau gouvernemental le climat est à la transparence, on assiste à des dialogues beaucoup plus nombreux et à une participation publique plus intense. Je nous souhaite de continuer sur cette voie et j'espère que cette Conférence servira de tribune d'échange pour les personnes et les groupes de toutes tendances qui s'intéressent à la faune.

Le thème de cette séance est le suivant : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente? Notre premier intervenant sera M. Michael O'Sullivan, représentant local de la Société mondiale pour la protection des animaux. J'ai rencontré Michael pour la première fois l'an dernier à Ottawa, lors de la Conférence sur la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Michael nous entretiendra de "La non-utilisation de la faune" sous le sous-thème : "Où nous situons-nous dans la gamme complète des utilisations de la faune?". M. Robert Hudson, professeur au Département de Zoologie de l'Université de l'Alberta, prendra ensuite la parole sur "L'utilisation commerciale de la faune".

Notre second sous-thème sera : "Est-ce qu'on met trop l'accent sur l'utilisation de la faune à des fins de consommation?". Le premier intervenant s'adonne à l'observation des oiseaux, et le second est un trappeur. Notre troisième orateur sera M. Martin Edwards, professeur de physique au Collège militaire royal du Canada. Lui-même avide ornithologue amateur, M. Edwards plaidera la cause des utilisations sans prélèvement. La réplique lui sera ensuite donnée par M. Corky Peterson, coordonnateur de l'éducation de la Manitoba Registered Trappers' Association, en plus d'être un habile pêcheur.

Notre cinquième intervenant sera le professeur Val Geist, de la Faculté de l'aménagement du cadre de vie de l'Université de Calgary. Son exposé aura pour titre : "Quels sont les pronostics en ce qui concerne la faune, ou est-ce que la faune est une ressource qui diminue?".

Enfin, nous accueillerons M. Garnet Anthony, du réseau radio de Radio-Canada à Edmonton, qui s'interrogera sur le sujet suivant : "Est-ce que la perception du public correspond à ces réalités? L'information diffusée est-elle exacte?".

Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (2)

## "OÙ NOUS SITUONS-NOUS DANS LA GAMME COMPLÈTE DES UTILISATIONS DE LA FAUNE?" : NON-UTILISATION DE LA FAUNE

Michael O'Sullivan
Représentant local
Société mondiale pour la protection des animaux

Les programmes actuels de gestion de la faune reposent sur le principe selon lequel la raison d'être de la faune est son exploitation par les humains. Nous ne croyons pas que la gestion de la faune est une science, au même titre que la physique ou les mathématiques. Nous croyons plutôt qu'elle est l'application méthodique du principe selon lequel les animaux doivent être exploités par les humains à des fins très variées. Cette pratique est fondée sur ce que nous jugeons être un point de vue politique partial, plutôt que sur les lois de la science. Au Canada comme à l'étranger, la faune est considérée comme une ressource renouvelable à exploiter. Cependant, il est intéressant de constater que, si l'on se fie aux sondages des gouvernements, c'est une minorité de la population qui pense ainsi.

En 1982, Environnement Canada a publié les résultats d'une étude réalisée en 1981 par Statistique Canada. Cette étude était destinée à cerner l'attitude d'environ 100 000 Canadiens de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays à l'égard de la faune et de l'importance qu'ils lui accordent. Les résultats ont indiqué que 82,8 % des Canadiens appuient les activités reliées à la faune sans prélèvement et environ 26,2 % avec prélèvement.

En 1986, la Commission royale d'enquête sur les phoques et la chasse au phoque au Canada a, elle aussi, publié d'étonnants résultats de sondages d'opinion publique. Elle a conclu, en se fondant sur un vaste éventail d'opinions de particuliers, que la chasse doit avoir quatre critères principaux pour que le public l'accepte :

1) que la méthode soit relativement peu cruelle;

2) que la chasse serve à des fins utiles;

3) qu'elle ne mette pas l'espèce en danger d'extinction; et

4) qu'elle comporte un minimum de gaspillage.

Sauf votre respect, nous croyons que la gestion de la faune, telle qu'elle est pratiquée actuellement au Canada, ne répond pas à ces critères et il existe très nettement un conflit fondamental entre les intérêts économiques et les considérations humanitaires.

## La Société mondiale pour la protection des animaux

Il serait peut-être utile que je prenne le temps de vous décrire l'organisme dont je fais partie. La Société mondiale pour la protection des animaux (SMPA) a, outre son siège social à Londres, des bureaux dans différentes parties du globe. Plus de 360 sociétés de plus de 60 pays en sont membres. Comme son nom l'indique, la SMPA réalise des programmes qui ont trait à la protection de la faune, des animaux domestiques, des animaux de laboratoire et du bétail. C'est le seul organisme en son genre qui est reconnu par l'ONU et a un statut consultatif auprès d'elle. En outre, je crois qu'il importe de signaler certaines des différences entre la SMPA et d'autres organismes avec lesquels les gens la confondent. Je suis persuadé que les organismes que je m'apprête à mentionner seront soulagés d'entendre énoncer ces différences. Des représentants de la Fédération canadienne de la faune se sont prononcés dernièrement, pendant une conférence tenue aux États-Unis, en faveur de l'abrogation de la Marine Mammal Protection Act de ce pays. La SMPA n'aurait pas adopté une position semblable. En janvier 1988, une revue de l'industrie de la fourrure a annoncé que le bureau finlandais du Fonds mondial pour la nature avait accepté un montant de 100 000 $ tiré de la vente aux enchères de peaux de vison et de renard. La SMPA ne l'aurait pas accepté.

## L'influence des trappeurs et des chasseurs sur les organismes de gestion de la faune

Les organismes de gestion de la faune ont toujours agi en sociétés hermétiques répondant aux besoins et aux attentes de la collectivité restreinte et très spécialisée des trappeurs et des chasseurs. C'est pourquoi le processus décisionnel n'est pas aussi scientifique que celui auquel on pourrait s'attendre de la part de biologistes. Les organismes de protection des animaux se plaignent que les autorités de gestion de la faune sont des fournisseurs plutôt que des protecteurs de la faune. La plupart des gestionnaires gouvernementaux de la faune estiment que leur rôle consiste à assurer aux chasseurs et aux trappeurs un approvisionnement abondant en gibier. Puisque les ministères de la chasse et de la pêche accordent plus d'importance à la production de la faune qu'à son bien-être, nous ne croyons pas que les efforts déployés pour favoriser l'entretien de relations harmonieuses entre le public et les animaux sauvages soient suffisants. L'utilisation de la faune avec prélèvement est profondément ancrée dans les programmes et les politiques des ministères de la hasse et de la pêche. Pour autant que je sache, une seule étude a été réalisée aux États-Unis à ce sujet et il n'y en a pas eue au Canada.

En 1976, le rapport du Conseil présidentiel des États-Unis sur la qualité de l'environnement a révélé que 99 % des sommes dépensées par les gouvernements des États en matière de faune étaient affectées aux espèces considérées comme gibier. L'importance accordée à ces espèces tient aux structures de financement des ministères de la chasse et de la pêche. Les organismes de gestion de la faune des provinces et des États ont des intérêts acquis dans l'exploitation, par exemple, des animaux à fourrure, parce qu'ils tirent une partie de leurs recettes de fonctionnement de la vente des permis et des droits d'accise. Toutefois, il importe de signaler qu'une proportion beaucoup plus forte de leurs budgets provient de l'impôt direct, soit des deniers publics. Or, comme je l'ai mentionné, la majeure partie des Canadiens, d'après les sondages, sont favorables aux utilisations de la faune sans prélèvement.

Parce qu'ils aident à défrayer les traitements des gestionnaires de la faune, les trappeurs et les chasseurs exercent une influence considérable sur les politiques des ministères chargés de la faune. Nous croyons que ceux-ci ont tendance à être

antidémocratiques parce qu'ils dépendent d'impôts sélectifs. Les autorités de ces ministères jugent elles-mêmes qu'elles n'ont de comptes à rendre qu'aux trappeurs et aux chasseurs, et leurs décisions sont peut-être les plus fortement influencées et les plus partiales parmi toute autre autorité gouvernementale. Les gestionnaires de la faune semblent croire qu'ils sont libres de substituer leur propre volonté à celle du public. La plupart des ministères de la chasse et de la pêche ne font même pas semblant d'être impartiaux, se prononçant et agissant ouvertement et directement en faveur des entreprises commerciales fondées sur l'utilisation de la faune avec prélèvement. Le problème est d'autant plus grave que bien des gestionnaires de la faune ont appris à se considérer comme des techniciens de la production de faune. Ils jugent que le changement de mentalité à l'égard de l'utilisation de la faune avec prélèvement et le travail d'organismes tels que le nôtre ou de tout organisme de protection des animaux mettent leur emploi en péril, alors que nous n'existons pas par et pour nous-mêmes. Or, nous sommes plutôt les porte-parole d'une forte proportion du public qui essaie d'indiquer et d'expliquer ses craintes au sujet d'utilisations avec prélèvement. En effet, le milieu de la protection des animaux doit relever un difficile défi en vue d'essayer de convaincre les autorités de chasse et de pêche d'intégrer aux politiques actuelles de gestion de la faune un traitement non cruel des animaux. Les États-Unis, devançant ainsi le Canada une fois de plus, ont mis en oeuvre un régime de dons destinés aux programmes de la faune non considérée comme gibier. Ce système devrait conférer au milieu de la protection des animaux une influence semblable à celle qu'ont les trappeurs et les chasseur. Il est regrettable d'avoir à en arriver là mais cela semble être l'orientation adoptée dans les États. Trente-deux d'entre eux permettent actuellement aux contribuables de faire don d'une partie du montant de leur remboursement d'impôt à de tels programmes. Les contribuables ont ainsi versé plus de 9,3 millions $ à ces programmes en remplissant leurs déclarations d'impôt de 1984.

Il y a des animaux qui chassent instinctivement, mais nous croyons qu'au XX$^{e}$ siècle, au Canada, la chasse sportive est principalement un comportement social appris. Il importe également de remarquer, comme le réalisent depuis longtemps les membres d'organismes de protection des animaux, que quiconque maltraite les animaux risque de finir par maltraiter les humains. Nous avons commandité des études qui ont démontré que les mauvais traitements infligés aux animaux pendant l'enfance peuvent être des signes avant-coureurs d'un comportement violent subséquent envers les humains. Voilà pourquoi, quand les gens nous demandent pourquoi il faudrait respecter la faune ou tout animal, nous commençons à constater que les systèmes de valeurs des humains et le sort des animaux sont étroitement liés.

Bon nombre d'entre vous sont, en fait, des chasseurs et des trappeurs et je n'ai pas la naïveté de croire que je vous ferai changer d'avis aujourd'hui. On a souvent dit qu'on ne peut que rarement changer la nature humaine, mais qu'on peut modifier le contexte dans lequel elle se manifeste. Nous croyons, comme je l'ai déjà dit, que la chasse est principalement une activité récréative. En fait, ce qu'il faut probablement se demander, c'est si la société continuera ou non à faire de la chasse moderne une forme acceptable de loisir. Les responsables de la chasse et de la pêche, tant au Canada qu'aux États-Unis, ont remarqué une diminution à la fois du temps de chasse aux oiseaux aquatiques et du nombre des permis de chasse délivrés de 1983 à 1986. Nous ne sommes pas sûrs que la tendance se maintiendra mais, vu les résultats des sondages d'opinion publique sur les utilisations de la faune sans prélèvement, je crois qu'il est juste de le supposer.

## La gestion de la faune au Canada

La gestion de la faune est également fondée sur le principe du rendement durable maximum, qui a d'abord été appliqué à l'aménagement forestier, puis aux populations de poisson et de gibier. On a aussi attribué à ce principe un rôle plus absolu et plus précis que celui auquel le vouaient les biologistes qui l'ont lancé. Nous croyons même qu'il est devenu un obstacle à l'acceptation de concepts découlant des connaissances écologiques actuelles.

### Chasse au phoque

Prenons quelques exemples d'actualité au Canada. Examinons d'abord la question de la chasse au phoque. Le Canada a été associé à des chasses commerciales à trois des principales espèces de phoques. Nous connaissons la définition d'une mort non cruelle établie par la Commission royale d'enquête sur les phoques et la chasse au phoque et les définitions adoptées par d'autres organismes s'occupant de la faune. Au cours de la chasse au phoque Pribolof, des mâles non adultes sont pourchassés sur des terrains rocheux et abattus à coups de bâtons de six pieds. Le Canada ne participe pas activement à cette chasse, mais il reçoit 15 % des revenus tirés de la vente des peaux. Sur la côte Est du Canada, il est légal de tirer sur un phoque gris s'il se trouve dans l'eau parce qu'il est jugé nuisible, mais on n'abat pas un phoque du Groenland ou un phoque à capuchon dans l'eau parce qu'on veut en récupérer la peau. Pour trouver des solutions de rechange au piégeage, on a entrepris, en Alberta, des recherches fondées sur une définition de "mort non cruelle" qui est tellement vaste qu'elle englobe même l'utilisation d'un piège à patte que des recherches connexes ont révélé être à la fois cruel et d'application non sélective. Nous avons appris une dure leçon en matière de définitions et de sémantique : la mort non cruelle a très peu à voir avec le mieux-être de l'animal et constitue plutôt une notion très vague permettant aux humains de se donner bonne conscience.

### CITES

Prenons la mise en application de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) au Canada. Le Canada n'a pas de loi fédérale sur les espèces menacées d'extinction (à notre connaissance, la diminution des populations de lynx et de carcajou est directement attribuable aux pressions exercées par l'industrie de la fourrure du Canada). Le comité consultatif intéressé, soit le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC), comprend bien des responsables provinciaux, territoriaux et fédéraux de la chasse et de la pêche qui sont à l'origine de certains des problèmes. Il importe, après avoir fait des déclarations générales comme celle-là, de signaler que je connais des responsables et des agents de conservation qui ont l'esprit ouvert quant aux utilisations sans prélèvement. Cependant, je ne crois pas que ces personnes soient représentatives des autorités dominantes en matière de chasse et de pêche au Canada ou dans bon nombre d'autres pays.

On a aboli dernièrement les postes de 55 agents de la GRC qui étaient chargés de faire appliquer la loi dans différentes régions du Canada. Pour avoir travaillé dans bien des pays en développement, je puis dire honnêtement qu'à cause du manque d'engagement financier et administratif de notre gouvernement à l'égard de la mise en oeuvre de la CITES, certains pays en développement font mieux que nous dans ce domaine. Je crois qu'il est temps que le Canada honore ses obligations tant nationales qu'internationales.

## Les programmes de lutte contre les prédateurs au Canada

La Colombie-Britannique et le Yukon ont adopté des programmes qu'il serait illégal de réaliser pour des particuliers, et l'Alberta projette d'en adopter de semblables. Le fait de tirer sur des animaux depuis des avions ou des hélicoptères constitue une infraction aux lois provinciales sur la chasse. Le fait de voler à basse altitude est une violation des règlements de l'aviation civile. En dépit des arguments présentés par les responsables de la chasse et de la pêche à l'appui de ces programmes, notre examen de la situation démontre que les programmes ont pour principal but de protéger "des animaux considérés comme du gibier à des fins de chasse".

## Chasse à la baleine

Depuis 1972, le Canada ne compte plus parmi les pays qui pratiquent une chasse commerciale à la baleine. Nombreux sont les pays qui ont condamné le Japon dernièrement pour avoir contrevenu aux règles de la Commission internationale baleinière (CIB) en chassant le petit rorqual dans l'Antarctique. Examinons de plus près les votes exprimés par le Canada dans le cadre de la CIB. De membre en règle, nous sommes devenus pays observateur en 1982. À l'époque, le retrait du Canada a fait l'objet d'une controverse parce qu'il avait voté contre l'imposition d'un moratoire sur la chasse au cachalot. Les autorités gouvernementales ont soutenu que ce retrait était attribuable non pas à la colère au sujet des clauses de protection des baleines, mais au fait que le Canada ne pratiquait plus la chasse commerciale à la baleine. Ces déclarations ont été solidement réfutées dans le volume 3 du rapport de la Commission royale d'enquête sur les phoques et la chasse au phoque, car des responsables gouvernementaux ayant témoigné devant cette Commission ont avoué que c'est précisément pour les raisons qu'elles avaient niées qu'elles ont mis un terme à la participation du Canada à la CIB. Pourtant, au cours d'une réunion tenue en Islande en janvier 1988 au sujet de l'utilisation rationnelle des mammifères marins, le Canada se trouvait déplacé parmi les pays favorables à la chasse à la baleine, qui étaient tous représentés (on avait délibérément omis d'inviter des pays n'ayant pas adopté de position en faveur de cette chasse, tels que les États-Unis). Le ministère des Pêches et des Océans nous a fait savoir que le Canada avait participé à cette réunion pour présenter un exposé sur la nouvelle politique de chasse à la baleine que le ministre avait annoncée à la fin de décembre 1987, en ajoutant que le Canada y avait participé pour recueillir des renseignements sur la chasse à la baleine. La réunion avait notamment pour but d'établir une solution de rechange à la convention de la CIB, qui est la convention internationale reconnue en vigueur. Cela porte à se poser une question plutôt sérieuse. Si le Canada dit à son public qu'il a quitté la CIB parce qu'il ne pratique plus la chasse commerciale à la baleine, pourquoi a-t-il assisté à une réunion destinée à étudier des solutions permettant, en fait, de contourner l'entente internationale en vigueur?

## Piège à patte

Je suis d'avis que les plus grandes menaces pour la faune du Canada et des autres pays sont les faits suivants :

1) le manque de sensibilisation et d'information du public;

2) les politiques mises en oeuvre par les organismes de chasse et de pêche au fil des années et les conseils donnés aux politiciens;

3) la perte d'habitats; et

4) les industries utilisant des animaux.

J'ai lu dans le Globe and Mail de lundi, par exemple, un article indiquant que les gestionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de la chasse et de la pêche se réuniront à Winnipeg le 25 juin pour discuter des éventuelles sanctions à imposer au gouvernement britannique en raison de son projet d'étiquettes de mise en garde contre le port de vêtements en fourrure faits de peaux d'animaux pris dans des pièges à patte.

Permettez-moi de vous faire part des renseignements que les Britanniques ont reçus dans le passé. En premier lieu, je crois qu'il faut savoir que le manque d'information du public est confirmé par l'honorable député Baker, qui déclare que l'aspect le plus scandaleux de tout le débat, c'est peut-être qu'on n'utilise aucun piège à patte au Canada actuellement, que son usage est illégal au Canada et que des pièges de ce type n'y sont plus utilisés depuis 10 ans. Un document gouvernemental que nous avons obtenu en 1985, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, montre que des experts-conseils ont indiqué exactement au ministère des Affaires extérieures quelle était l'opinion publique au sujet du piège à patte :

> Des recherches circonstanciées ont révélé nettement que c'est l'utilisation du piège à patte qui pose le problème le plus grave, le plus urgent et le plus épineux auquel doivent faire face le Canada et son industrie de la fourrure. D'innombrables accusations ont été portées au sujet du caractère inhumain, de la cruauté et de l'apparente inutilité de ce dispositif qui pourrait être remplacé par d'autres produits. Pour transmettre efficacement un message au sujet de l'importance économique et sociale de son industrie de la fourrure, le Canada doit montrer qu'il prend des mesures radicales pour mettre fin à l'utilisation du piège à patte.

Nous avons procédé à une analyse statistique de la législation en vigueur au Canada pour restreindre l'utilisation du piège à patte, principalement en Colombie-Britannique et en Ontario. Sur le plan national, environ 93 % des animaux pris au piège dans la nature peuvent encore l'être à l'aide d'un piège à patte. Par ailleurs, il est intéressant de constater les inconhérences qui résultent du manque d'information ou de la mésinformation. En 1978, une des sociétés de la Colombie-Britannique, qui fait partie de la SMPA, nous a fait parvenir une lettre rédigée par l'honorable Joe Clark, alors chef de l'Opposition, qui déclarait ce qui suit :

> Mon parti a exprimé son inquiétude au sujet de l'utilisation continue de méthodes de piégeage cruelles par deux projets de loi privés présentés par Don Munro et Allan McKinnon, députés de mon parti, respectivement en novembre 1986 et en octobre 1977. Ces deux projets de loi étaient destinés à amender le Code criminel de manière à interdire l'utilisation des pièges à patte en acier.

Pourtant, 10 ans plus tard, même si de tels renseignements sont accessibles au public, nous condamnons les Britanniques pour avoir adopté une mesure de sensibilisation des consommateurs au sujet d'un dispositif qui est interdit en Grande-Bretagne depuis 1954.

## Conclusions

Je crois que vous constaterez que les principaux organismes de protection des animaux ne sont pas assez naïfs pour ne pas reconnaître que la douleur et la souffrance figurent parmi les cruelles réalités de la vie. Elles existeront toujours. Nous ne pouvons espérer les éliminer ni de nos propres vies, ni de la vie des animaux avec

lesquels nous partageons notre planète. Cependant, la douleur et la souffrance que nous infligeons délibérément et en toute connaissance de cause aux humains et aux animaux sont une toute autre affaire, car nous pouvons les empêcher et éviter qu'elles se produisent.

Le Globe and Mail a publié, il y a quelques mois, un article sur notre responsabilité d'entretien de la vie. Ce concept rend bien des gens furieux en Europe et aux États-Unis et il fait l'objet d'une inquiétude grandissante au Canada car il porte à croire, comme certains l'ont déjà déclaré, que les humains ne font pas partie de la nature puisqu'ils s'estiment au-dessus d'elle. Pourtant, nous savons que l'homme a déclenché toute une série de pertes successives, a causé tant de pertes à l'environnement du monde entier que son bien-être et même sa survie sont maintenant menacés dans certains pays. Le déboisement des régions tropicales ombrophiles a anéanti environ 44 % des forêts ombrophiles du globe, et tout cela s'est produit depuis le début du siècle. Nous pouvons en conclure que nous ne tirons pas vraiment les leçons qui s'imposent. Nous perdons des espèces au rythme d'une par jour. Allons-nous agir pour stopper ces terribles pertes, ou allons-nous nous leurrer en disant que nous pouvons aussi les recréer?

Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (3)

# "OÙ NOUS SITUONS-NOUS DANS LA GAMME COMPLÈTE DES UTILISATIONS DE LA FAUNE?" : UTILISATION COMMERCIALE DE LA FAUNE

Robert J. Hudson
Professeur
Département de zoologie
Université de l'Alberta

## L'impartition de la prérogative royale sur le gibier

Que la faune représente pour nous une ressource à administrer, un phénomène à étudier, une histoire fascinante à conter ou un concept sérieux à diffuser, les professionnels de la faune sont notables parmi les personnes qui en profitent directement. Nous ne sommes guère en mesure de nous opposer à son utilisation commerciale au sens le plus large du terme. En fait, nous nous donnons bien du mal pour mettre en évidence les recettes tirées de la faune (Prescott-Allen et Prescott-Allen, 1986). Nous craignons plutôt la privatisation des activités fauniques et la commercialisation de produits que les services fauniques.

Nos craintes sont d'ailleurs bien fondées. Il court d'émouvantes histoires au sujet du commerce illégal de la faune et de son inquiétante ressemblance avec le trafic de la drogue. Toutefois, la solution ne consiste pas qu'à renforcer la législation et à la faire appliquer avec plus de détermination. Tout comme nous distinguons l'aspirine et l'alcool de la cocaïne, il y a lieu de prendre des mesures différentes à l'égard de chacune des utilisations commerciales de la faune. Certaines encouragent une gestion judicieuse sur les terres privées ou communautaires. D'autres contrôlent les prix du marché noir parce qu'elles offrent d'autres sources légales d'approvisionnement. Il y en a même qui sont aussi implacables que le crack. Pour distinguer les utilisations favorables des utilisations défavorables, j'emploie le terme "impartition" parce qu'il est moins péjoratif que bien d'autres, nous situe dans un contexte historique et implique la délégation de la responsabilité qu'a la Couronne d'assurer la durabilité des avantages récréatifs et matériels tirés de la faune.

Malgré l'optimisme dont témoigne cette définition de l'impartition, ses avantages et ses inconvénients continuent de faire l'objet d'un chaud débat. En tant que tenant du principe de l'impartition, je serais censé répondre aux affirmations selon lesquelles elle est immorale et compromet la sécurité des populations fauniques en soutenant qu'elle est un droit dans certains contextes et un important encouragement de la conservation dans d'autres. Cependant, je réplique de façon un peu détournée en regardant ce que le débat révèle au sujet de l'administration de la faune au Canada et de ceux d'entre nous qui y participent directement ou indirectement. Je dirai, en premier lieu, que la conservation a été transformée en une préoccupation gratuite de romantiques incorrigibles qui sont devenus le principal obstacle au progrès futur de la cause. On accorde plus d'importance au fait de conserver qu'au but de la conservation. Ce qui est pire, c'est que la conservation n'est plus adaptable.

## Qui n'évolue plus ne peut rien changer

Quand nous étions aux études, on nous a appris que la gestion de la faune était autant un art qu'une science. Elle s'apparente probablement plus à une religion qu'à l'un ou l'autre. Cela n'est pas nécessairement mauvais : cela décrit simplement la ligne de conduite que nous avons adoptée. La conservation devient de plus en plus moraliste, figée et franchement sectaire : à chaque haut doit correspondre un bas; si quelqu'un a raison, quelqu'un d'autre a forcément tort; là où le bien existe, le mal doit exister; s'il y a de bonnes gens, il doit y avoir de mauvaises gens. Le monde est ainsi divisé selon des considérations ethniques, professionnelles et socio-économiques. On juge que les autochtones diffèrent des peuples européens et que les propriétaires terriens diffèrent des citadins. Dernièrement, c'est aux Asiatiques qu'on jette la pierre à cause de l'augmentation du braconnage.

Les piliers de notre foi en la conservation sont la propriété publique et un lien principalement récréatif entre l'homme et la faune. La commercialisation des produits de la faune semble aller à l'encontre de tous nos principes et favoriser l'anéantissement d'importantes mesures de sécurité. D'ailleurs, la plupart des professionnels de la faune sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit. Depuis son instauration, il y a environ 80 ans, le système nord-américain de gestion de la faune semble s'être révélé d'une singulière efficacité et d'une revivifiante originalité par rapport aux politiques européennes antérieures, permettant ainsi de faire évoluer de façon éclairée les rapports entre l'homme et la nature.

Bien qu'une certaine fierté soit à la fois justifiée et constructive, notre vanité nous a fait illusion. Nous avons été aveugles devant la possibilité que notre politique sur la faune ne soit, comme le prétendent plusieurs partisans européens de la conservation qui ont étudié la situation en Amérique du Nord (de Nahlik, 1987; Nicholson, 1987), ni très adaptée aux besoins changeants, ni particulièrement novatrice.

Nous avons certes eu du succès à certains égards. La propriété publique donne un accès égal et gratuit à la faune et cela constitue probablement l'une de nos réalisations les plus importantes. Bien entendu, l'équité de cette situation dépend de l'égalité des contributions des particuliers. Le hic est bien que non seulement on suppose mais aussi garantit l'égalité des contributions et que, malheureusement, cela les rend minimes. Nous avons entendu dire que les contributions individuelles viendront répondre aux besoins financiers de la conservation, mais nous avons tort de croire que des centaines de millions de dollars constituent un gros montant. On se rend compte que c'est presque rien si l'on se rappelle que la société McDonald vend annuellement, à l'échelle du globe, pour 60 milliards de dollars de hambourgeoi.

Nos réalisations en matière d'efficacité sont moins probantes qu'en matière d'équité. Le Canada présente encore des possibilités respectables d'utilisation récréative de la faune, mais dans quelle mesure cela tient-il simplement au fait que sa population est faible et disséminée? Il ne faut pas oublier les échecs plutôt lamentables que nous avons essuyés relativement à des terres se prêtant bien à toute autre utilisation. Il n'est pas étonnant qu'une proportion démesurée des espèces en danger d'extinction sont celles des collectivités des prairies, où il est possible de mettre en culture tout le terrain que le regard peut englober (Holroyd et coll., 1987). Les réalisations en matière de gestion de la faune semblent, du moins dans le cas des terres agricoles, être presque accidentelles. Le prix des céréales influence davantage la gestion de la faune sur ces terres que la politique faunique.

Nous ne pouvons pas invoquer, pour nous donner bonne conscience, l'originalité de la politique nord-américaine sur la faune, bien qu'elle ait semblé permettre de répondre aux besoins au moment de son adoption (Tober, 1981). Les règles de la prise de décision (qui décide et qui obéit) ont changé fortement. Les monarchies ont fait place à des démocraties à participation. Cependant, puisque cela s'inscrit dans le cadre d'une réforme politique générale, nous ne saurions dire que tout le mérite nous en revient. Ce qui importe, c'est la façon dont les politiques et les programmes sont conçus et administrés.

Bien qu'ils aient eu amplement l'occasion d'innover, les Nord-Américains ont mis en oeuvre un système ressemblant étrangement aux lois forestières adoptées par Charlemagne au IX$^{e}$ siècle, c'est-à-dire avant qu'elles soient renforcées par des mesures plutôt rigoureuses les rendant infâmes (Wolfe, 1970). Loin de créer un nouveau système, nous avons adopté l'ancien modèle de départ des systèmes européens modernes. Je ne conteste pas qu'il ait pu être approprié aux problèmes du début du siècle courant, qui ressemblaient à ceux auxquels ont dû faire face les rois Francs. La gestion centralisée était efficace aux fins de l'administration des zones frontalières, et le demeure dans le cas des 75 % des terres du Canada qui sont de propriété publique. Ce dont je me soucie, c'est de sa capacité d'adaptation face à l'évolution de la situation sur les terres privées. La majeure partie de mon propos a trait à ce problème particulier.

## Les instruments de la conservation

Depuis les temps anciens, la conservation de la nature est fondée sur quatre principaux instruments administratifs : les refuges, les sanctions, l'éducation et les mesures d'encouragement. On a commencé à utiliser ces instruments, dans cet ordre et de façon prévisible, à mesure que les conditions ont évolué (Glacken, 1967). En Amérique du Nord, les autorités fauniques ont fait appel aux trois premiers et commencent à étudier avec appréhension la possibilité d'employer le quatrième. Je considère la conservation au Canada comme l'enfance de l'art plutôt que comme une oeuvre d'une frappante originalité.

### Les refuges

Dans les temps anciens, la faune était censée n'appartenir à personne, selon la loi "naturelle" de *res nullis* (Whittuck, 1904). Toutefois, on pouvait posséder des animaux sauvages et des possibilités de chasse (et indirectement des populations de gibier) étaient protégées par la création de réserves de chasse royales, militaires et privées appelées *paradises* (Asie mineure), *theriotrophia* (Grèce), *vivaria* et *leporia* (Rome) (Anderson, 1985). Leur popularité a augmenté face à la diminution du gibier, surtout de l'an 100 de notre ère jusqu'à la chute de l'empire romain, quelques siècles plus tard (Hooper, 1934; Forster et Heffner, 1968).

Les premiers efforts sérieux déployés par des administrations centralisées pour employer les refuges en tant qu'instruments de gestion des ressources ont donné lieu à la création des forêts royales au moyen-âge (le mot "forêt" vient du latin *fera statio*, qui signifie là où habitent les choses sauvages, et n'avait qu'indirectement trait aux arbres). Ces forêts ont été établies pour annuler les droits d'utilisation libre des ressources que garantissaient les lois aborigènes, ou *leges barbaratum*, en vigueur depuis l'époque des Romains. Les monarques délivraient des mandats (permis) de coupe de bois ou de chaume, de pâturage, etc., afin d'assurer un rendement durable et, bien entendu, de remplir les coffres de l'État.

Nous aimerions croire que ces forêts étaient simplement des réserves de chasse et des symboles de la prérogative royale. Pourtant, au moins certains monarques et hommes d'État ont craint la chute imminente de leurs royaumes à cause de l'épuisement des ressources forestières par suite du travail du fer et du verre, ainsi que de la construction et du chauffage des habitations. Néanmoins, ils jugeaient ces activités nécessaires et les justifiaient selon un esprit paternaliste qui nous est familier (Glacken, 1967).

Sanctions

L'État a élargi le cadre de la protection du gibier en adoptant un ensemble de plus en plus complet de lois sur le gibier (Kirby et Kirby, 1931; Kirby, 1933). En Europe, sous le régime féodal, la classe sociale était un critère pratique de répartition des récoltes selon le principe de l'accès privilégié illimité. Avec le temps, les critères de la classe sociale et de la propriété ont été remplacés par un accès universel restreint réglementé par la délivrance de permis. Il était rare que des limites de prises soient imposées, peut-être parce que personne ne croyait possible de les faire respecter. Les premières restrictions ont porté sur la possession d'armes de chasse et de certaines races de chiens. Il était courant que la vente du gibier soit prohibée, parce que les nobles n'avaient pas besoin de tirer des revenus de la chasse et que l'interdiction réduisait la tentation de le faire chez les personnes de moindre rang.

On a beau établir des lois sur la chasse, leur application est une tout autre affaire. L'État a toujours été en équilibre précaire entre le besoin d'imposer d'efficaces mesures de dissuasion et la crainte d'inciter à la révolte. Les premières sanctions ont été faibles. Cependant, l'exaspération devant la difficulté de faire respecter la loi a donné lieu à l'imposition de sanctions de plus en plus rigoureuses, que bravaient un nombre grandissant de braconniers-héros. Les resserrements et relâchements successifs des sanctions se sont poursuivis jusque dans les temps modernes. Plusieurs États africains font du braconnage des rhinocéros un crime capital. Qui plus est, il arrive dans ces pays que des braconniers soient abattus plutôt qu'arrêtés et traduits en justice. Tout cela semble généralement accepté par des peuples qui sont civilisés sous d'autres rapports.

Éducation

Les sanctions ont toujours été épaulées par la propagande. Au début, l'éducation du public était destinée à informer les sujets des monarques quant aux lois sur le gibier et aux conséquences des infractions à ces lois. Au fur et à mesure de leur resserrement, l'État a tenté de justifier d'occasionnels abus de pouvoir et de gagner l'appui de la population locale. Dans les temps modernes, la propagande n'a cessé de devenir plus subtile. Les menaces et la coercition ont été remplacées par des appels à la sensibilité, à la conscience, à la raison ou à l'intérêt personnel. Ces appels répartissent la population du globe entre les bons et les méchants, les tendres et les cruels, les sages et les idiots, ainsi que les généreux et les mesquins. Qu'a-t-on fait de l'éducation en tant que véhicule d'épanouissement? La fin justifie peut-être les moyens.

Mesures d'encouragement

L'encouragement grâce à divers mandats et concessions a été la plus importante réalisation des systèmes de l'Ancien Monde et constitue le plus grand échec des nôtres. À l'origine, ils étaient accordés à titre de récompense pour services rendus (ou pour un appui politique), mais ils sont devenus par la suite accessibles à un

éventail de plus en plus vaste de classes sociales. La popularité des équivalents privés des forêts royales, soit la chasse gardée, le parc et la garenne, a augmenté. Sur le continent européen, cela a abouti à une intéressante association tripartite entre l'État, les propriétaires fonciers et le public (le système Revier), laquelle prévoit des stimulants pour la conservation de la faune dans un contexte où de formidables pressions sont exercées sur les ressources (Bubenik, sous presse).

## Les modèles administratifs

Le défi consiste à orchestrer l'utilisation des instruments en question pour qu'ils constituent une force cohérente et efficace. Les modèles administratifs mondiaux diffèrent principalement du point de vue du degré de centralisation, c'est-à-dire de la mesure dans laquelle les responsabilités de gestion de la faune sont imparties. En Europe, où la polarisation est probablement la plus forte, on délègue très librement le droit de louer à bail les privilèges de chasse. Bien sûr, la plupart des États nord-américains se réservent jalousement ce droit.

On pourrait s'attendre à ce que la différence soit fondée sur des théories politiques (ayant particulièrement trait à la motivation des humains), des notions des droits et libertés individuels, ou des points de vue sur le rapport approprié entre l'homme et la nature. On pourrait aussi juger qu'elle constitue une réponse stratégique à des circonstances locales. Par exemple, la densité élevée de la population humaine et la forte proportion des terres privées ont pu obliger les pays européens à faire des concessions qui n'ont tout simplement pas été nécessaires en Amérique. Toutefois, ce qui me frappe, c'est qu'au fil de l'histoire la politique faunique a toujours témoigné d'une lutte entre des intérêts divergents, tels que ceux des nobles et du peuple, des chasseurs commerciaux et des chasseurs sportifs, des campagnards et des citadins. Le mode d'administration de la faune en dit probablement long sur la période où les règles de sa gestion ont été rédigées. En Europe, ces règles ont été adoptées à une époque où les bases du pouvoir étaient encore agricoles. Il fut un temps où l'on parlait du propriétaire terrien puissant! En Amérique, elles ont été établies après l'industrialisation, le pouvoir étant passé à un groupe d'universités du nord-est ayant un ensemble de valeurs et d'intérêts différents. Quelles que soient les raisons de cette polarisation, la centralisation de l'administration de la faune en Amérique du Nord a eu un certain nombre de conséquences inévitables, bonnes et mauvaises. Je vais les exagérer afin de les rendre parfaitement claires.

### Politisation

La première des conséquences est que la gestion de la faune s'est politisée. En leur qualité de fonctionnaires, les gestionnaires de la faune doivent encourager la participation du public. Cela semble tout à fait démocratique. Si l'on pousse l'application de ce principe à l'extrême, on aboutit inévitablement à une gestion par référendum ou, s'il y a des intérêts divergents, à la justice populaire. Il est devenu plus important de sortir vainqueur de litiges que de gérer la faune. Une forte proportion des recherches que nous faisons a effectivement pour but de justifier notre travail plutôt que d'acquérir des connaissances. On consacre trop d'efforts et de fonds à des activités politiques déconcertantes. Dans le feu de l'action, nous avons oublié que bien des problèmes fauniques ne pourront pas être réglés par des votes ou des manifestations d'intérêt de la part du public, et peut-être même pas par l'obtention de fonds supplémentaires. Bien des facteurs dépendent du comportement de l'individu et non de la position qu'il défend.

## Urbanisation

La politisation entraîne un déplacement des assises du pouvoir vers les villes. Défendant légitimement leurs propres intérêts, les citadins s'efforcent de faire de la campagne leur cour et de maintenir le plus bas possible les frais de leurs loisirs reliés à la faune. C'est tout à fait normal. Cependant, le souci d'économie des uns restreint la capacité de revenu des autres. Il ne s'agit pas de déterminer quels intérêts sont les plus légitimes. Toutefois, je crois que l'on peut favoriser au maximum la conservation en défendant les intérêts ruraux. C'est peut-être une idée impopulaire mais il faut dire, pour être parfaitement honnête, que les attitudes des gens n'ont pas toutes la même importance, c'est-à-dire que le changement de comportement de certaines personnes aura une grande influence alors que chez d'autres, cela aura peu d'effet. À essayer de gagner l'appui de tout le monde, on perd parfois celui de quelques groupes importants. Il se peut que ceux que nous rallions à notre cause importent moins que ceux que nous nous mettons à dos.

## Propagande

Puisque nous disposons de peu d'arguments concrets pour la défense de la faune, les discussions doivent être intellectualisées. Ainsi, le siège de l'influence est-il passé du pouvoir des propriétaires terriens d'antan à la simple éloquence. Cela attire un plus vaste public mais bâtit une base de soutien populaire naïve et hypocrite qui peut nuire à la gestion autant qu'elle peut l'aider. L'hypocrisie ressort de façon évidente de nos slogans environnementaux populaires. Nous prétendons que l'essence de la faune est son caractère sauvage alors que tout ce qui nous inquiète, c'est de perdre des possibilités récréatives, d'être privés d'une bonne expérience de chasse ou de ne plus pouvoir observer la faune. De même, nous clamons que la faune doit être conservée parce qu'elle nous tient à coeur et non parce que cela est profitable, mais tout ce que nous voulons, c'est de ne pas devoir en payer les frais.

Qui plus est, la propagande nous accule à certains murs. Nous l'employons pour justifier notre inaction. Par exemple, l'expression "gestion de la faune" est contradictoire, car ce qui est sauvage, comme la faune l'est par définition, ne peut pas être gérê. Disons plus précisément que nous trouvons des prétextes pour ne pas faire de sérieux efforts afin de créer des mesures d'encouragement. Par exemple, puisque la faune appartient au public et que la conservation est une obligation morale, nous demandons pourquoi certaines personnes (les agriculteurs) devraient tirer profit du fait de s'acquitter d'une obligation, et même pourquoi elles devraient être pleinement dédommagées des pertes causées par la faune à leurs cultures ou à leur bétail.

## Normalisation

Cela nous amène à la normalisation. C'est peut-être à cause de la politisation et de la polarisation de certains débats que les activités sont jugées être en concurrence et s'exclure réciproquement dans le cadre des systèmes centralisés. Nous ne pouvons pas envisager des systèmes de gestion comprenant plusieurs niveaux. Nous voulons que les habitants d'Old Crow gèrent la faune de la même façon que ceux de Guelph. Nous voulons que tout le monde apprécie la faune de la même manière que nous et l'utilise de la même façon conformément aux mêmes lois. Il est juste qu'il en soit ainsi! C'est pourquoi la gestion centralisée a tendance à être conçue prudemment pour minimiser l'opposition plutôt que pour maximiser les avantages tirés de la faune. L'idée restreinte que l'on se fait des possibilités et la faible diversité des lignes de conduite ne favorisent pas beaucoup la motivation et le renouvellement.

Compromis

Le succès des systèmes centralisés a toujours été compromis par la faculté des gouvernements de consacrer des fonds à la gestion de la faune. Il y a nettement un plafond aux montants supplémentaires qui peuvent être investis dans cette gestion, compte tenu des besoins financiers d'autres domaines. On ne peut avoir que ce que l'on a! De plus, il est relativement impossible d'influencer les activités des propriétaires fonciers.

Bien des gens rêvent d'une vague de soutien du public qui assurerait une croissance soutenue des organismes fauniques et de leurs programmes. Pourtant, ce n'est pas nouveau de s'efforcer d'obtenir l'appui du public et les résultats obtenus ne sont certainement pas cumulatifs (Barker, 1980). Les gens votent en faveur de certaines mesures et remplissent des questionnaires de manière à confirmer leur appui. Quand on leur demande de l'argent, ils sortent des pièces de leurs poches. Or, les campagnes de financement en faveur de la conservation entrent en concurrence avec celles d'un nombre grandissant de causes philanthropiques qui recueillent annuellement six milliards de dollars au Canada.

Un autre problème se pose, à savoir que les fonds recueillis grâce à ces campagnes ou à des pressions politiques n'aident pas beaucoup au règlement des problèmes de conservation de la faune sur les terres agricoles. Les deux arrangements les plus courants à cette fin consistent à acheter des terres ou à les louer et même, à contrecoeur, à dédommager les propriétaires terriens directement ou indirectement pour les pertes causées aux cultures ou les occasions perdues. Aucune de ces solutions n'est particulièrement satisfaisante. Tout d'abord, elles sont très coûteuses, ce qui limite les superficies acquises et, ensuite, elles reviennent à payer des gens à ne rien faire. Au lieu d'acheter le silence des agriculteurs, nous devrions modifier les règles du jeu pour leur permettre de travailler à la conservation dans leur propre intérêt.

Persuasion morale ou mesures d'encouragement?

Pouvons-nous nous fier à la persuasion morale? Si j'appuie la prise de mesures commerciales restreintes d'encouragement de la gestion de la faune dans des contextes précis, je ne nie pas que la faune a une valeur intrinsèque. L'humanité devrait peut-être faire preuve, à l'égard de la nature, non seulement de prudence mais aussi de "considération morale" (je préfère les implications morales du concept de la biophilie mis de l'avant par E.O. Wilson en 1984). Cependant, il serait erroné de confondre cette considération avec la façon dont la nature doit être conservée. La meilleure manifestation de moralité consisterait à concevoir un système vraiment efficace. Or, notre système ne l'est pas. Je crois que le règlement des problèmes environnementaux par l'adoption d'une attitude fondamentaliste est aussi peu probable que l'instauration de la paix dans le monde grâce aux religions organisées. Les mouvements idéologiques établissent un important climat de changement, mais ils ne remplacent pas la sérieuse négociation fondée sur la première loi de l'altruisme exprimée par Garrett et Hardin en 1977 : "il ne faut jamais demander aux gens de faire quelque chose qu'ils jugent aller à l'encontre de leurs propres intérêts".

Depuis près d'un siècle, nous nous battons contre des moulins à vent. Il nous faut une orientation plus honnête, plus réaliste et plus anthrocentrique. Il faut exploiter les ressources humaines au lieu d'essayer de plaire à l'auditoire. Les gens ne représentent certainement pas qu'un problème à régler. Nous devons respecter leur droit d'accorder des valeurs différentes à la faune et reconnaître non seulement

la validité de leur intérêt propre, mais encore le potentiel que présente cet intérêt pour la conservation.

L'opposition à l'utilisation commerciale de la faune est présentée comme une importante leçon de l'histoire, mais on ne distingue pas les différentes formes d'utilisation commerciale. S'il est rentable de détruire le gibier, il sera inévitablement décimé. Par contre, s'il est profitable de conserver la faune, son abondance sera rétablie. Bien qu'obscurci avec le temps, les artisans de la politique faunique nord-américaine ont très bien compris ce principe (Hewitt, 1921; Hornaday, 1931). Une attitude mesquine ou innovatrice sera adoptée selon qu'elle est ou non dans l'intérêt collectif.

En dernier lieu, je dirai que si l'on suppose que les humains sont motivés par leur intérêt personnel, il y a vraiment lieu de se demander comment cela se traduit dans la profession de gestionnaire de la faune. Compte tenu des services que nous fournissons, nous aurions avantage à maintenir la conservation de la faune dans un état de chaos total. Je me demande s'il ne s'agit pas là d'une bonne évaluation de la situation actuelle.

## Bibliographie


Anderson, J.K., 1985. Hunting in the ancient world. University of California Press, Berkely.

Barker, L., 1980. The heyday of natural history: 1820-1970. Jonathon Cape, Londres.

Bubenik, A.B., sous presse. Sport hunting in Europe, dans Wildlife production systems. R.J. Hudson, K.R. Drew et L.M. Baskin (éditeurs), Cambridge University Press, Cambridge.

de Nahlik, A.J., 1987. Wild deer: Culling, conservation, and management. Ashford, Southhampton.

Forster, E.S., et E.H. Heffner (traducteur), 1968. Lucius Junius Moderatus Columella on agriculture, vol. II. Loeb Classical Library n° 407, Heinemann, Londres.

Glacken, C.J., 1967. Traces on the Rhodian shore: Nature and culture in Western thought from ancient times to the end of the eighteenth century. University of California Press, Berkeley.

Hardin, G., 1977. The limits of altruism: An ecologist's view of survival. Indiana University Press, Bloomington.

Hewitt, C.G., 1921. The conservation of wildlife of Canada. Chas. Scribner's Sons, New York.

Holroyd, G., P.H.R. Stepney, G.C. Trottier, W.B. McGillivray, D.M. Ealey et K.E. Eberhart (éditeurs), 1987. Endangered species in the Prairie Provinces. Natural History Occasional Paper No. 9, Musée provincial de l'Alberta, Edmonton.

Hooper, W.D., 1934. Marcus Porcius Cato on agriculture and Marcus Terentius Varro on agriculture. Harvard University Press, Cambridge.

Hornaday, W.T., 1931. Thirty years' war for wildlife. Permanent Wild Life Protection Fund, Stamford.

Kirby, C., 1933. The English game law system. Am. Hist. Rev. 38: 240-262.

Kirby, C. et E. Kirby, 1931. The Stuart game perogative. Eng. Hist. Rev. 46:239-254.

Nicholson, M., 1987. The new environmental age. Cambridge University Press, Cambridge.

Prescott-Allen, C. et R. Prescott-Allen, 1986. The first resource: Wild species in the North American economy. Yale University Press, New Haven.

Tober, J.A., 1981. Who owns the wildlife? The political economy of conservation in nineteenth-century America. Greenwood Press, Westport.

Whittuck, E.A., 1904. Institutes of Roman law by Gaius. Oxford University Press, Oxford.
Wilson, E.O., 1984. Biophilia. Harvard University Press, Cambridge.
Wolfe, M.L., 1970. The history of German game administration. For. Hist. 4(3):1-16.

Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (4)

"OÙ NOUS SITUONS-NOUS DANS LA GAMME COMPLÈTE DES UTILISATIONS DE LA FAUNE?" : DISCUSSION

Frank Beebe (Falconers Organizations) : J'ai ici deux décisions de la Cour suprême de l'Ontario, touchant directement la question de la faune, qui devraient tous nous faire revenir sur terre. L'une porte sur ce qui a été baptisé l'Opération faucon, cette découverte d'un important réseau de trafic de faucons au Yukon, il y a environ deux ans. La plus haute Cour de l'Ontario a décrété que les rapaces provenant de l'extérieur de la province, mais qui y sont élevés en captivité, ne sont pas considérés comme des animaux sauvages, même s'il s'agit d'une espèce indigène de l'Ontario. L'autre décision stipule, en bref, que le bison et le wapiti ne sont pas des animaux sauvages en Ontario.

Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature - Canada) : Je m'inquiète des conséquences que pourraient avoir les positions et les principes adoptés par la Société mondiale pour la protection des animaux, particulièrement sur les habitants du Nord canadien. Vous avez déjà avancé publiquement que certaines activités, notamment le commerce des fourrures, n'étaient pas au plus grand avantage des autochtones et vous avez laissé entendre que certains meneurs du mouvement autochtone, dont vous avez tu les noms, commencent à le reconnaître. Si tel est le cas, comment expliquez-vous que les chefs autochtones du Canada se tiennent pour vos plus farouches adversaires? De toute évidence, vous vous targuez de connaître la solution la plus souhaitable pour les autres; s'ils ne se rendent pas compte qu'ils se font exploiter par un secteur économique, c'est qu'ils ne comprennent pas encore leur histoire aussi bien que vous. Pourriez-vous vous expliquer sur ce point?

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : Premièrement, je vous demanderai de bien vouloir ne pas me prêter une attitude paternaliste que je n'ai pas. Deuxièmement, il est vrai que certains dirigeants autochtones sont entrés en contact avec nous, mais sous le couvert de l'anonymat, par crainte des contrecoups que cela pourrait provoquer chez d'autres éléments de leur collectivité. Troisièmement, des documents exposés au British Museum of Mankind montrent que les autochtones eux-mêmes condamnent le commerce des fourrures. D'ailleurs, lors d'un débat qui s'est tenu le 19 décembre 1987 à Ottawa, David Montour, de l'Indigenous Survival International, a admis que ni son organisation, ni la collectivité autochtone ne regretteraient l'abandon du commerce des fourrures. Cette question est revenue à l'ordre du jour d'un symposium de deux jours sur la faune et ses utilisations par les autochtones, qui a eu lieu à Montréal les 29 et 30 janvier 1987. Pour moi, tous ceux qui se sentent touchés ou visés ont le devoir et le droit tout-à-fait légitime de défendre leur position en public. C'est ce que font les groupes d'autochtones du Canada, tout comme d'autres éléments du secteur des fourrures.

Ce qui nous déplaît, ce sont les faussetés, répandues principalement par l'industrie de la fourrure, qui laissent entendre que les autochtones jouent ou ont joué dans le passé un rôle plus grand que dans la réalité dans cette activité économique. Historiquement, les autochtones admettent avoir été confinés au dernier maillon de la chaîne, celui du trappage. Lors du symposium de Montréal, Del Haylock, du Conseil canadien de la fourrure, a reconnu qu'on ne compte que deux entreprises appartenant en totalité ou en partie à des autochtones sur les quelque 400 entreprises de fabrication et de vente au détail que l'on dénombre au Canada. D'ailleurs, la moitié

des revenus tirés de la vente des fourrures provient d'animaux élevés en captivité, activité qui, de leur propre aveu, intéresse peu les autochtones.

Herman Schwenk (Unifarm - Alberta) : Concernant votre remarque au sujet des souffrances infligées par l'homme aux animaux, j'imagine que les gens supposent que toute souffrance cessera chez les animaux sauvages dès lors que l'on interdira les utilisations avec prélèvement. Il n'en serait rien car les animaux s'infligent entre eux des souffrances aussi grandes que celles dont l'homme est capable. Bien entendu, personne ne souhaite que des souffrances soient imposées volontairement à un animal ou à un autre humain.

En deuxième lieu, je voudrais aborder la question des sondages d'opinion selon lesquels 82 % des répondants sont en faveur d'une utilisation de la faune sans prélèvement. Bien sûr, nous appuyons tous cette catégorie d'exploitation mais il faut se dire que bon nombre d'entre nous penchent également du côté des utilisations avec prélèvement. Si nous devions interdire tout prélèvement, je pense que la société deviendrait indifférente à la faune, ce qui serait pour cette dernière le commencement de la fin. Pour assurer la survie et la protection des animaux sauvages, on a besoin de l'intérêt direct de certaines instances, d'un aiguillon.

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : Premièrement, je n'ai jamais laissé entendre que la douleur et la souffrance ne sont pas des choses naturelles. Je ne faisais que répondre aux représentants des trappeurs et des chasseurs qui prétendaient réserver à leurs prises un sort moins cruel que la mort naturelle. Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec votre hypothèse selon laquelle l'élimination des utilisations de la faune avec prélèvement ferait grandement diminuer l'intérêt qu'on lui porte. Au contraire, si vous tentiez de remplir les enveloppes budgétaires des ministères intéressés avec les seules recettes tirées des utilisations avec prélèvement, sans l'argent des contribuables canadiens, ces services péricliteraient rapidement et finiraient par disparaître, faute de moyens.

Herman Schwenk (Unifarm - Alberta) : Non, je ne parle pas de l'aspect économique de la chose, mais de son aspect philosophique. Cela n'a rien à voir avec l'argent que reçoivent les ministères. C'est une question de sentiment si vous n'avez aucun intérêt envers certaines espèces animales, vous finirez par vous en désintéresser complètement.

Tom Wood (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Depuis le début des discussions, nous avons eu à plusieurs reprises le fâcheux réflexe de prendre des exemples ou des modèles américains pour illustrer la situation au Canada. Vous avez cité deux exemples tirés d'études américaines, de structures administratives américaines, qui ne cadrent pas avec le contexte canadien. En effet, ici, nous n'avons pratiquement pas de recettes tirées spécifiquement de la vente de permis ou d'autres moyens; presque tous les revenus proviennent des recettes fiscales générales. Comme ce n'est pas le cas aux États-Unis, vos exemples ne sont pas pertinents.

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : Une partie de notre mission, en tant qu'organisation internationale, consiste à suggérer des modèles ou des idées qui ont fait leurs preuves dans certains pays et qui pourraient

être utiles dans d'autres nations aux prises avec des problèmes différents. Les exemples cités n'avaient pour but que de proposer un modèle qui pourrait être envisagé au Canada.

Jack Berryman (Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre - États-Unis) : Il serait faux de croire que l'on ne s'intéresse pas aux utilisations sans prélèvement, aux États-Unis, ou que la question indiffère la population. Il est vrai que, dans mon pays, la majorité des sommes affectées à la protection de la nature provient de la vente des permis de chasse et de pêche. Cela signifie cependant que ce sont les chasseurs et les pêcheurs qui ont été les pionniers de la conservation, qui ont fait connaître les problèmes des pesticides, du drainage des milieux humides et de la pollution des eaux. Je pense que la même chose vaut pour le Canada. Il incombait et incombe toujours aux organismes d'État de veiller au bien-être de toutes les espèces fauniques et aux intérêts de toute la population, pas seulement des pêcheurs et des chasseurs. Ils ont appuyé le projet de loi du Congrès visant à donner un statut officiel, à l'échelon fédéral, aux espèces animales non considérées comme gibier, la Loi sur les espèces menacées d'extinction, la Loi sur les mammifères marins, etc.

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : La présente Conférence ayant pour but de juger de la pertinence des pratiques actuelles de gestion de la faune au Canada, je me suis senti justifié de donner ces exemples.

Ray Demarchi (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Nous citons toujours comme exemple de réintroduction d'une espèce le cas de la Grue blanche d'Amérique. Mais l'un des cas les moins connus et aussi l'un des plus spectaculaires, en matière de restauration d'un habitat et d'une espèce, est celui du programme de rétablissement du mouflon de Californie. Depuis 1948, la chasse au mouflon est interdite en Californie; pourtant, de 1948 à 1974, les populations diminuèrent de moitié dans cet État. Je ne veux pas dire qu'il faut chasser une espèce pour la conserver ou pour la rétablir dans son habitat, mais des exemples comme celui-ci viennent certainement étayer la thèse voulant que les États qui ont continué à autoriser la chasse avaient tout intérêt à rétablir l'espèce.

Rosemary Fox (Fédération canadienne de la nature, Sierra Club of Western Canada) : Je m'adresse au professeur Hudson. Vous avez dit que les attitudes n'ont pas toutes la même importance et qu'en fait l'intérêt manifesté par la population pour la dégradation de la nature n'était rien de plus qu'une déception face à la disparition de possibilités récréatives. Les gestionnaires de la faune sont des spécialistes formés pour aborder des sujets techniques et répondre à des questions techniques, mais je ne crois pas qu'ils soient habilités à juger de l'importance relative des valeurs défendues par la population. À quel titre vous sentez-vous les compétences voulues pour porter de tels jugements?

Robert Hudson (Université de l'Alberta) : Quand j'ai dit que les valeurs n'ont pas toutes la même importance, je voulais dire qu'elle n'ont pas toutes la même influence sur les buts de la conservation. Par exemple, si je réussis à obtenir l'appui du propriétaire d'une ferme de 256 hectares, j'aurai probablement fait plus de chemin que si j'avais rallié à mon idée quelqu'un dont l'influence sur l'utilisation des terres serait moindre.

Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (5)

# "EST-CE QU'ON MET TROP L'ACCENT SUR L'UTILISATION DE LA FAUNE À DES FINS DE CONSOMMATION?" : ARGUMENTS CONTRE L'UTILISATION À DES FINS DE CONSOMMATION

Martin H. Edwards
Professeur de physique
Collège militaire royal du Canada

Je soutiens que l'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est dépassée parce qu'elle est destinée en grande partie à assurer la gestion d'espèces prises isolément, qu'elle est déséquilibrée puisque la majeure partie des dépenses de recherche et de gestion servent aux utilisateurs de la faune avec prélèvement, lesquels ne représentent qu'une minorité décroissante, et qu'elle est sexiste parce que les femmes ne constituent qu'une infime partie des utilisateurs de la faune avec prélèvement alors qu'elles participent autant que les hommes aux utilisations de la faune sans prélèvement.

## Les objectifs de la gestion de la faune

Que devraient essayer de faire les gestionnaires de la faune? Dans la Stratégie mondiale de la conservation sont proposés trois objectifs précis applicables à la conservation des ressources vivantes en vue d'un développement durable :

1) maintenir les processus écologiques et les systèmes de soutien de la vie qui sont indispensables;

2) préserver la diversité génétique; et

3) assurer l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Ces objectifs sont appuyés fortement par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) dans son rapport intitulé "Notre avenir à tous", par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) dans leur rapport intitulé "Perspectives en matière d'environnement jusqu'en l'an 2000 et au-delà" et par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement dans le "Rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie".

L'établissement de politiques d'utilisation sans prélèvement permettrait de réaliser les trois objectifs. La gestion dépassée, qui est fondée sur l'utilisation avec prélèvement d'espèces prises isolément, peut être défavorable à la réalisation de tous ces objectifs. Comme vous le savez sans doute tous, si un écosystème comprend un élément exploitable, il est théoriquement possible d'en retirer une certaine partie de façon répétée. Le maximum qui peut être prélevé de façon répétée s'appelle le "rendement maximum durable". Il arrive souvent que les gestionnaires des ressources soutiennent que ce rendement constitue le taux de prélèvement idéal. Si l'on dépasse ce rendement, la productivité baisse et son rétablissement peut être long.

Comme vous le savez peut-être aussi, on remet actuellement en question l'application du concept du rendement maximum durable aux ressources vivantes. Une forte proportion des pratiques actuelles de gestion des pêcheries, des forêts et de la

faune est encore fondée sur ce concept. Cependant, on considère la population de chaque espèce comme une ressource distincte pouvant être exploitée. Ainsi, ne tient-on pas compte du fait que les espèces vivantes sont des composantes des écosystèmes et qu'il y a une interaction entre elles. Le prélèvement d'une forte proportion d'une population de toute espèce peut avoir des répercussions immédiates sur la population des prédateurs qui dépendent de cette espèce, ainsi que des animaux nécrophages, parasites et organismes de décomposition et de recyclage qui utilisent eux aussi ce qu'on appelle le surplus exploitable. Cela peut favoriser des populations d'espèces qui sont en concurrence ou qui peuvent l'être, ainsi que des populations d'espèces desquelles se nourrit normalement l'espèce exploitée. Cela peut également avoir des effets encore plus difficiles à percevoir.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) préconise maintenant une ligne de conduite plus prudente en matière de gestion et d'utilisation des espèces sauvages. Elle est fondée sur une optique englobant une plus grande partie de l'écosystème et sur la réalisation suivie de relevés, de contrôles, d'analyses et d'évaluations des conséquences de toute utilisation projetée ou déjà entreprise. Il faut, selon cette ligne de conduite, minimiser le risque de modification irréversible ou d'effet négatif à long terme que présente l'utilisation, et tirer le meilleur parti possible des valeurs de tout écosystème à des fins de prélèvement ou non.

Bien entendu, l'objectif visant à assurer l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, que prévoit la Stratégie mondiale de la conservation, ne signifie pas que toute utilisation possible doit être nécessairement réalisée. Cet objectif est censé être une restriction applicable à la gestion et non une autorisation.

Le maintien de la diversité biologique intéresse tout particulièrement les utilisateurs des ressources vivantes sans prélèvement. Cette diversité peut être définie en tant que variété et variabilité des organismes vivants, ainsi que des associations écologiques où ils se trouvent, y compris la variabilité génétique des espèces et de leurs populations, la variété des espèces et de leurs formes de vie, et la diversité des associations d'espèces, de leurs interactions et des processus écologiques qu'elles influencent ou causent.

Si l'on gère l'habitat en fonction de la production d'orignaux ou de cerfs, on encouragera accessoirement la production d'autres espèces. Cependant, on sait que le discrédit a été jeté depuis longtemps par la théorie de l'effet d'entraînement du développement économique selon laquelle, si l'on s'occupe des riches, les pauvres iront bien. Il en va de même pour la gestion des espèces prises isolément. On devrait accorder un degré de priorité plus élevé aux espèces autres que le gibier et à leurs écosystèmes. Il faut nettement déplacer l'accent mis sur la recherche et la formation vers des sujets tels que les écosystèmes et les espèces autres que le gibier, afin que nos établissements d'enseignement, de recherche, etc., soient au fait de l'élargissement de l'éventail des valeurs de la faune dont jouit le public.

## La gestion en fonction des utilisateurs

Il a été dit que la gestion de la faune est la science et l'art d'étudier et d'influencer la nature et les interactions entre les habitats, les populations fauniques et les populations humaines, afin d'atteindre des objectifs précis ou d'obtenir des avantages précis grâce aux ressources fauniques. Comment la faune devrait-elle être gérée en fonction des utilisateurs? Quelles sont les demandes

actuelles d'utilisation de la faune avec et sans prélèvement, et quelles sont les ressources consacrées par les organismes fauniques aux deux types d'utilisations? Puisque nous avons entendu des rapports selon lesquels la demande d'utilisation de la faune avec prélèvement diminue et la demande d'utilisation sans prélèvement augmente, les tendances sont claires. De plus, on nous a indiqué les dépenses des organismes fauniques.

Dans son rapport intitulé "La demande de ressources fauniques jusqu'en 2001", Fern Filion a déclaré : "Quatre sur cinq seraient favorables à l'élargissement des programmes actuels de gestion des ressources fauniques de manière qu'ils englobent les aspects liés à l'utilisation sans prélèvement. Ce fait devrait inciter fortement les organismes de gestion de la faune à inclure dans leurs programmes d'autres activités que la chasse".

Les exigences des utilisateurs

Permettez-moi de vous rappeler quelques chiffres tirés de la célèbre enquête nationale de 1981 réalisée par Statistique Canada auprès de 100 000 Canadiens adultes, chiffres que Fern Filion et ses collègues ont présenté dans leur rapport de 1985 intitulé "L'importance de la faune pour les Canadiens". Quant aux attitudes, 82,8 % des Canadiens adultes ont manifesté un intérêt moyen ou grand pour la pratique sans prélèvement d'activités reliées à la faune alors que seulement 26,9 % des répondants ont manifesté un intérêt moyen ou grand pour la pratique d'activités avec prélèvement reliées à la faune. On constate que les activités sans prélèvement intéressaient trois fois plus de Canadiens que les activités avec prélèvement. Ne devrions-nous donc pas nous attendre à ce que les trois quarts environ des fonds des organismes fauniques soient consacrés à des utilisations sans prélèvement, l'autre quart étant affecté aux utilisations avec prélèvement?

Pour ce qui est de la participation, 83,8 % des répondants avaient participé à des activités d'intérieur reliées à la faune, 66,5 % à des activités reliées à la faune près du domicile (par ex. nourrir, observer et photographier la faune) et 19,5 % s'étaient déplacés expressément pour rencontrer, observer ou photographier la faune. Hommes et femmes ont participé également à ces activités.

L'enquête, réalisée en 1981, a constaté que 9,8 % des Canadiens adultes pratiquaient la chasse, mais que les femmes ne représentaient que 10 % des chasseurs. Par conséquent, seulement 1,9 % des Canadiennes ont chassé en 1981, comparativement à 18 % des hommes.

Signalons que la proportion des gens s'étant déplacés expressément pour participer à des activités reliées à la faune sans prélèvement (19,5 %) est le double de celle des gens ayant pratiqué la chasse (9,8 %). Le ratio entre les sexes est vraiment remarquable : plus de 10 fois plus de femmes ont participé à des déplacements sans prélèvement qu'à la chasse. Soit dit en passant, un sondage plus récent réalisé auprès de chasseurs de l'Alberta (par Boxall et Smith) a indiqué que les femmes n'ont jamais représenté plus de 5,8 % des chasseurs de l'Alberta (ceux-ci ne comptant d'ailleurs plus que pour 8 % des habitants admissibles de l'Alberta en 1984). On peut en conclure que seulement 0,46 % des Albertaines ont chassé en 1984.

La répartition des ressources

J'ai dit, au début de cet exposé, que les dépenses étaient déséquilibrées. D'après les statistiques tirées du sondage de 1981, on pourrait s'attendre à ce qu'environ trois fois plus de fonds soient consacrés aux utilisations sans prélèvement qu'aux

utilisations avec prélèvement. Qui plus est, la politique actuelle est très sexiste car les femmes sont défavorisées. Elles pourraient s'attendre à ce que l'on affecte 10 fois plus de fonds aux programmes concernant les utilisations sans prélèvement qu'aux programmes concernant les utilisations avec prélèvement. Même les hommes pourraient s'attendre à ce que l'on accorde au moins autant d'importance aux programmes d'utilisations sans prélèvement qu'aux autres programmes. Or, qu'arrive-t-il vraiment?

La Direction de la faune du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, par exemple, met en oeuvre environ cinq programmes sur les espèces considérées comme gibier, dont :

- un programme sur le piégeage, réalisé par un biologiste principal et trois employés de soutien;
- un programme sur l'orignal, réalisé par un biologiste et trois employés de soutien;
- un programme sur le cerf, réalisé par un biologiste et un employé de soutien; et
- un programme sur le petit gibier, réalisé par un biologiste et un employé de soutien.

D'autre part, il n'y a qu'une biologiste s'occupant des espèces autres que le gibier et aucun programme à l'égard de ces espèces.

Je ne dispose d'aucune comparaison des affectations budgétaires et la Direction en question ne m'en fournira pas, mais je crois qu'une proportion du budget probablement supérieure à 85 % est affectée au gibier. Il reste moins de 15 % pour les autres espèces. Il est clair que la Direction de la faune du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario met fortement l'accent sur la gestion d'une très faible partie de la faune de l'Ontario, le gibier. Un seul employé permanent de cette Direction, à savoir la biologiste chargée des espèces autres que le gibier, doit s'occuper de tous les vertébrés de l'Ontario, autres que les poissons, à l'exception des quelque 100 espèces fauniques qu'il est légal de chasser ou de piéger dans cette province. Outre les 300 espèces de vertébrés restantes, la biologiste s'occupe également de toutes les espèces en danger d'extinction, des espèces végétales autres que les essences de bois commercialisables et du Programme de réintroduction du Faucon pèlerin.

Je crois que vous conviendrez qu'il existe un grave déséquilibre au sein de cet organisme, qu'il soit représentatif ou non. Je préfère parler d'une extraordinaire occasion de gestion plutôt que d'un problème de gestion.

## Conclusions

Il est clair que l'augmentation très marquée de l'intérêt porté aux utilisations de la faune sans prélèvement s'est déroulée sans que la plupart des gestionnaires de la faune y montrent la voie ou y apportent leur plein appui. Il est temps de consacrer une proportion plus importante de nos ressources actuelles aux utilisations de la faune sans prélèvement. Bien entendu, il faut obtenir des ressources financières et humaines supplémentaires, mais les gestionnaires de la faune ne

devraient pas attendre de les recevoir pour agir : ils devraient commencer dès maintenant à réaffecter les ressources qu'ils ont déjà.

Il importe de reconnaître que les utilisations sans prélèvement n'ont que peu d'incidence sur la faune et qu'il sera facile de gérer ces utilisations pour qu'elles soient durables. Il y a un potentiel d'accroissement du soutien et de la participation du public à l'égard de telles utilisations. Dès que les gestionnaires de la faune répondront à la demande en prenant des initiatives bien définies, le soutien supplémentaire du public sera certes bienvenu. Les gestionnaires de la faune pourront de nouveau montrer la voie au public et l'on pourra à nouveau dire qu'ils travaillent dans l'intérêt de tous les Canadiens.

## Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (6)

### "EST-CE QU'ON MET TROP L'ACCENT SUR L'UTILISATION DE LA FAUNE À DES FINS DE CONSOMMATION" : ARGUMENTS POUR L'UTILISATION À DES FINS DE CONSOMMATION

Corky Peterson
Coordonnateur de l'éducation
Manitoba Registered Trappers' Association

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont permis de venir vous exposer mes préoccupations et mes opinions. Je vais vous indiquer très sincèrement mes sentiments en tant qu'être humain, trappeur et guide professionnel de longue date, ancien pêcheur commercial, prospecteur et utilisateur des ressources à des fins de consommation.

J'ai été élevé en levant des pièges. Mes souvenirs les plus anciens sont non pas le plaisir que mon père tirait de la chasse, mais le travail que représentait la chasse, parce que c'est grâce à elle que nous mangions de la viande. Ma famille mange encore de la viande d'orignal chaque année. C'est le principal élément de notre régime alimentaire.

Mon père est venu de Suède en 1907 et a habité et piégé dans le secteur où je le fais actuellement depuis 35 ans. De son arrivée au Canada jusqu'à sa mort par noyade pendant qu'il pratiquait le piégeage, en 1954, il nous a nourris et vêtus grâce à l'utilisation des ressources avec prélèvement. Ce qu'il m'a enseigné quand j'étais enfant, puis quand j'étais son assistant et enfin quand j'ai fini par prendre la relève une fois qu'il est devenu physiquement incapable de continuer comme trappeur, c'est qu'il faut toujours en laisser assez pour demain, c'est-à-dire garder des réserves de ressources suffisantes pour les générations futures. La vérité fondamentale est que la faune n'est pas une matière première qu'on peut empiler. Si vous ne l'utilisez pas, vous la perdez. C'est aussi simple que cela.

### Besoin des activités avec prélèvement

La leçon que j'ai apprise de mon père pour ce qui est de toujours en laisser pour demain s'appelle aujourd'hui la gestion des ressources. Le trappeur, le chasseur, le pêcheur ou quiconque se livre à des utilisations avec prélèvement reconnaît et accepte la responsabilité séculaire de gérer soigneusement les ressources. Il a appris, parfois en vivant des expériences très pénibles, que les populations fauniques doivent être exploitées en fonction de la capacité et du maintien de l'habitat ou du territoire actuel qu'elles occupent. Il est clair que le moyen le plus efficace d'arriver à cette fin consiste à prélever des animaux légalement et de façon ordonnée, si les populations le permettent. Cela comporte des avantages socio-économiques évidents en raison de l'actuel système de l'utilisateur-payeur. Les recettes tirées de la vente des permis et de la collecte des droits auprès des trappeurs, chasseurs et pêcheurs constituent la base financière des activités des organismes fédéraux et provinciaux de gestion de la faune, qui sont chargés de protéger les différentes espèces prélevées et d'assurer leur survie.

## Prises de phoques du Groenland

Il est temps que nous reconnaissions tous l'effet dévastateur des décisions concernant l'utilisation de différentes espèces fauniques qui sont fondées sur des considérations purement émotives. La perte du marché des fourrures de phoques du Groenland en est une illustration remarquable. Seuls les particuliers, groupes et organismes qui ont orchestré la tromperie en ont tiré profit. Ils ont profité, et profitent encore, de l'une des supercheries les plus efficaces qui soient pour les campagnes de financement. Les défenseurs des droits des animaux, peu importe le nom qu'ils ont choisi, sont tous du même acabit. Leurs campagnes de souscription fondées sur des demi-vérités et sur la mésinformation ne sont battues en escroquerie que par celles des télévangélistes.

### Perdants

Qui sont les perdants? Ce sont, tout d'abord, les Inuit de l'Extrême-Arctique, dont les petites collectivités ont perdu leur unique source de revenus, et ensuite les chasseurs de phoques de Terre-Neuve, leurs femmes, leurs enfants et tous les habitants des provinces Maritimes qui vivaient entièrement ou partiellement de la chasse au phoque.

### Surpopulation

Un autre problème s'ajoute à cela. En 1986, on a procédé à un recensement de la population de phoques du Groenland. Pendant la chasse contrôlée qui s'est déroulée pendant de nombreuses années, la population moyenne des phoques du Groenland s'est maintenue entre 200 000 et 250 000. Depuis, leur population a dépassé le total astronomique de 2,5 millions de têtes. Chaque phoque adulte consomme 1 tonne et demie de poisson par an, surtout de la morue.

### Parasites de la morue

Cette situation a entraîné un autre petit élément intéressant qui complique la vie de l'ancien chasseur de phoque devenu pêcheur de morue. On sait que le phoque est l'hôte du ver de la morue, qu'il propage en le rejetant dans ses excréments. La morue de première catégorie avait, jadis, entre un et cinq parasites par livre de chair, niveau qui en faisait un produit commercial acceptable. Actuellement, la morue a plus de 50 parasites par livre de chair et cela est directement attribuable à la surpopulation des phoques. Les frais de carburant et de matériel du pêcheur de morue ont augmenté et son produit lui rapporte moins qu'auparavant. Qui plus est, la qualité de ce produit de la pêche que nous consommons a baissé.

### Maladie du phoque

De plus, le phoque a une maladie. Bien des gens sont d'avis qu'elle est causée par la pollution, mais je crois que c'est la façon dont la nature enraye la surpopulation des phoques. Nous avons laissé la situation atteindre un point où nous avons perdu un très précieux marché qui assurait des revenus à bien des gens, et nous avons maintenant un problème simplement parce que les phoques sont trop nombreux.

## Lynx

Il a été mentionné plus tôt que les trappeurs du Canada ont mené deux espèces au bord de l'extinction : le lynx et le carcajou. Le lynx est un animal cyclique et

son cycle est directement lié à celui du lapin qui, comme nous le savons tous, a une durée de sept ans. Le cycle du lynx dure 11 ans, et sa crête a tendance à correspondre au creux de celui du lapin tous les 35 à 45 ans. Lorsque cela arrive, le lynx met beaucoup de temps à s'en remettre. Même s'il en est ainsi depuis des siècles, il reste encore beaucoup de lynx. Nous les gérons très soigneusement. Le Manitoba est une des seules provinces ayant exigé une interruption totale de la chasse. D'ailleurs, ce sont les trappeurs eux-mêmes qui l'ont demandée. Nous avons maintenant des contingents, mais seulement dans les parties de la province où la population peut supporter la chasse.

## Carcajou

L'autre espèce mentionnée est le carcajou. Depuis un siècle, le nombre des prises de carcajous au Canada n'a pratiquement pas fluctué. J'en conclus que nous ne causons pas beaucoup de tort à la population. En fait, nous assurons probablement son maintien parce qu'il n'y a pas eu d'augmentation ou de diminution marquée des prises.

## Le commerce de la fourrure comme source de revenus

Les autochtones éprouvent aussi des difficultés. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de vivre l'expérience d'habiter dans des collectivités du Nord situées sur des réserves ont pu constater de leurs propres yeux l'importance vitale du commerce de la fourrure, contrairement à ce qu'un conférencier précédent a dit, pour les habitants de ces réserves. Dans bien des cas, il constitue leur principale ou leur seule source de revenus. Ils sont admissibles aux prestations de bien-être social, mais je ne crois pas que qui que ce soit, et surtout pas les autochtones des collectivités du Nord, tienne à dépendre de pareilles prestations. L'interdiction de l'exploitation des animaux à fourrure nuirait beaucoup plus aux autochtones en question qu'au citadin moyen.

## Conclusion

J'habite une région très isolée et je n'ai jamais vu un enquêteur faisant des sondages. Cependant, je sais où les sondages sont réalisés. Ils sont habituellement réalisés dans de grands centres comme Vancouver, auprès de gens qui connaissent mal les sujets des questions qu'on leur pose. Aucun enquêteur ne m'a encore demandé mon avis sur les ressources. J'en conclus que je devrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de l'exprimer ici. Je pense que, pour survivre, les hommes et les animaux doivent vivre ensemble. Chaque fois que l'on construit un nouveau tronçon d'autoroute, que l'on établit un nouvel immeuble d'habitation en co-propriété ou que l'on aménage un nouveau lotissement, on empiète sur l'habitat des animaux. Nous avons atteint un point où nous devons limiter, dans une certaine mesure, leur population afin de garantir leur survie. L'utilisation avec prélèvement est une des façons d'y parvenir.

Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente? (7)

"EST-CE QU'ON MET TROP L'ACCENT SUR L'UTILISATION DE LA FAUNE À DES FINS DE CONSOMMATION?" : DISCUSSION

April Maurer (Federation of BC Naturalists) : De la façon dont je vois évoluer le débat, ceux qui pratiquent des activités avec prélèvement craignent que nous, en tant que naturalistes ou adeptes des activités sans prélèvement, leur disions de ne pas chasser. Ce que nous vous disons plutôt, c'est ceci : Pourquoi n'obtenons-nous pas davantage en matière de gestion? Cela ne permettrait-il pas de faire appel au grand public? N'est-il pas avantageux de pouvoir compter sur une population qui serait plus impliquée, plus intéressée et plus soucieuse envers la préservation d'habitats protégeant les animaux, non seulement en vue d'utilisations sans prélèvement mais aussi, éventuellement, avec prélèvement? Je vous pose la question : De quoi avez-vous peur? Pourquoi ne pas partager un peu la ressource?

Corky Peterson (Manitoba Registered Trappers' Association) : Dans mon exposé, j'ai négligé de dire qu'à mon avis les deux types d'utilisateurs ont amplement d'espace pour cohabiter. Je partage votre point de vue concernant l'amélioration des habitats, qui vient étayer ma façon d'aborder le problème. Je ne vois absolument pas pourquoi nous ne pourrions pas, tous ensemble, mettre au point une solution à la fois raisonnable et équitable pour tous.

Rick Searle (Rédacteur pigiste) : Corky, j'ai certaines réserves à propos d'un argument que vous avez invoqué à deux reprises dans votre exposé, c'est-à-dire que le recours à la chasse - ou à l'utilisation avec prélèvement - constitue en quelque sorte un moyen de compenser les pertes d'habitat, la pollution, etc. Cela me paraît un peu illogique.

Corky Peterson (Manitoba Registered Trappers' Association) : En tant qu'utilisateur de la ressource, il m'appartient de la protéger et de veiller à sa pérennité. Comme trappeur, par exemple, si je capturais aujourd'hui la totalité des animaux à fourrure de mon secteur de piégeage, dès demain je serais en faillite. Je ne peux pas laisser une telle situation se produire. Personnellement, je pratique le piégeage dans le secteur même où mon père a commencé à le faire en 1907, et j'y récolte aujourd'hui davantage de fourrures que jamais auparavant. La raison, c'est que nous sommes de bons gestionnaires; nous prenons soin de nos populations. Cela devrait répondre à votre inquiétude.

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : J'aimerais intervenir sur deux des points que vous avez soulevés. Tout d'abord, le sondage en question, dont vous n'avez jamais eu connaissance, a été effectué par le gouvernement canadien; si vous n'êtes pas d'accord sur certaines choses, je vous recommande d'en référer aux autorités fédérales.

Corky Peterson (Manitoba Registered Trappers' Association) : Je n'ai aucune objection concernant le sondage. J'ai simplement fait remarquer qu'en règle générale, les sondages sont réalisés dans les grands centres urbains, non en milieu rural.

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : Ce sondage a été réalisé dans tout le pays auprès d'un échantillon de 100 000 Canadiens représentant toutes les couches de la société.

Corky Peterson (Manitoba Registered Trappers' Association) : Je ne vous contredirai pas sur ce point.

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : En second lieu, j'aimerais vous citer, à titre d'information, un rapport publié en 1984 par le Secrétariat aux priorités et à la planification du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

> Le piégeage est un métier généralement beaucoup moins lucratif que les autres types d'emplois. Moins de 5 % des répondants se disent trappeurs. La majorité de ceux qui pratiquent le piégeage le font à temps partiel pour s'assurer un revenu d'appoint qui, cependant, ne suffit généralement pas à couvrir le coût du matériel et les frais d'exploitation. L'augmentation de la population fera diminuer la part de l'économie reliée au piégeage, car la ressource n'est pas illimitée. On peut en déduire que là où il existe des emplois salariés, ceux-ci sont préférables à la pratique du piégeage, étant donné la faible rentabilité de cette activité dans la majorité des régions. La plus claire tendance observée réside dans la chute de popularité du piégeage chez les jeunes. Ainsi, à peine 1 % des écoliers de Fort Simpson se disent intéressés à faire le métier de trappeur. Chez les hommes de 20 à 30 ans, 15 % pratiquent le piégeage. Les écoliers privilégient le même type de carrières que celles envisagées par les jeune du sud du pays. Le trappage occupe une petite place dans l'économie globale des Territoires, alors que le chômage chez les jeunes croît rapidement.

Là non plus, ce sondage n'est pas de nous. Si vous n'êtes pas d'accord, adressez-vous au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Corky Peterson (Manitoba Registered Trappers' Association) : Ma seule objection a trait aux statistiques. Vous êtes très adroit, Michael, pour citer des statistiques. Ce qu'il y a de bien avec les statistiques, c'est qu'on peut très facilement les manipuler. Par exemple, il y a deux ans, deux non-résidents sont venus chasser l'orignal dans mon camp de chasse et ils ont abattu deux orignaux. L'année suivante, des clients éventuels m'ont écrit en me demandant quel était le taux de succès des chasseurs. Je leur ai répondu qu'il était de 100 %; je ne leur ai pas menti, mais en fait je ne leur ai rien dit non plus, n'est-ce pas?

Michael O'Sullivan (Société mondiale pour la protection des animaux) : Vous semblez donc dire que les deux études gouvernementales que j'ai citées reposaient sur des bases peu solides?

Corky Peterson (Manitoba Registered Trappers' Association) : Je ne peux vraiment pas répondre sur ce point. Tout ce que je sais, c'est qu'il est très commode et très facile de manipuler des données statistiques.

Rick Morgan (Ontario Federation of Anglers and Hunters) : J'aimerais accorder mon appui à ce que le premier intervenant, April Maurer, a affirmé. Il y a de la place pour nous tous. Je déplore beaucoup la tournure antagoniste que prend cette Conférence, car cela n'est, à mon avis, aucunement nécessaire. Je crois que tous les naturalistes, qu'ils pratiquent ou non la chasse et le piégeage, peuvent coopérer pour le mieux-être des ressources fauniques au Canada.

Je m'inscris en faux contre un des arguments de Martin Edwards qui, soulignant ce qu'il percevait être comme un déséquilibre dans le budget de la Direction de la faune de l'Ontario, prônait assez clairement qu'on consacre une plus forte proportion du budget actuel aux espèces non considérées comme gibier. Je ne pense pas que la solution consiste à redéployer les budgets actuels, mais plutôt à aller chercher d'autres fonds. Ainsi, le budget de la Direction de la faune de l'Ontario est certainement beaucoup plus faible que le montant total recueilli grâce à la vente des permis de chasse, à la perception des droits de piégeage et à la taxe de vente imposée sur les produits reliés à ces activités. Rassemblons chasseurs et non-chasseurs, trappeurs et non-trappeurs et allons tous ensemble convaincre le Cabinet de nous accorder plus d'argent pour tous nos programmes fauniques. Ne nous disputons pas les budgets existants.

Martin Edwards (Collège militaire royal du Canada) : Je reconnais la validité de votre point de vue, c'est-à-dire que les ressources disponibles (seulement 20 millions $ par année) ne sont pas très élevées. Cela ne signifie pas qu'elles soient équitablement réparties actuellement. Ce budget est mal équilibré, tout au moins en Ontario, et il ne sert à rien de poursuivre dans cette voie jusqu'à ce que, dans un avenir quelconque, vous puissiez bénéficier de l'appui nécessaire pour obtenir plus d'argent. Commencez par mieux répartir vos ressources et vous obtiendrez l'appui de ceux pour qui vous le faites. Je reconnais que vous avez besoin de plus d'argent; vous en obtiendrez quand le budget existant semblera mieux réparti.

En outre, nous pouvons très certainement nous entendre pour travailler de concert. Je n'ai pas dit un mot contre la chasse, le piégeage ou la pêche; cependant, si vous m'affirmez que vous souhaitez que l'on adopte des mesures de gestion de l'orignal pour améliorer le sort de diverses autres espèces, je vous répondrai qu'il serait préférable de gérer ces autres espèces, suite à quoi les orignaux n'auront plus rien à craindre.

H.A. Clarke (Service canadien de la faune) : J'aimerais vous rappeler qu'il s'agit d'une séance de consultation publique. Le débat est très agité; continuons de discuter avec civilité, même quand nous ne sommes pas d'accord avec autrui. Il est utile que les gestionnaires de la faune qui assistent à ce débat puissent entendre nos discussions, qui peuvent s'avérer assez profitables.

Wally MacGregor (Biologiste à la retraite) : Je suis d'accord avec M. Edwards qu'en général, la majorité des organismes reliés à la faune devraient accorder beaucoup plus d'attention et d'appui à ceux qui pratiquent des activités sans prélèvement de ressources fauniques. Personnellement, je m'adonne aussi bien à des activités avec prélèvement qu'à des activités sans prélèvement; les deux ne sont pas incomptibles. Quand je vais à la pêche, il m'arrive de voir des Alques à bec cornu, des marmettes, des macareux et des Faucons émerillons; quand je chasse, je peux observer des parulines. Je pense consacrer 10 fois plus de temps à des loisirs sans prélèvement qu'à des loisirs avec prélèvement.

Je m'élève contre une des affirmations de M. Edwards, voulant que les organismes reliés à la faune s'efforcent d'obtenir un rendement durable maximum. Je ne connais aucun organisme du genre, tout au moins dans l'ouest de l'Amérique du Nord, qui fasse cela. Je crois plutôt qu'ils visent un rendement durable optimum, selon le sens que vous donnez à cette expression. C'est certainement le cas en Californie, dans l'Oregon, dans l'État de Washington et en Arizona, de même qu'en Colombie-Britannique et en Alberta.

Tom Wood (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Je suis moi aussi un chasseur et un naturaliste, et je n'y vois aucune contradiction. Dans le monde d'aujourd'hui, quand on est appelé à prendre des décisions et à faire des compromis, il faut évaluer les ressources. Je reconnais que la faune possède une valeur intrinsèque, mais quand vous discutez de la valeur d'un certain cours d'eau avec un spécialiste en aménagements hydro-électriques, ou d'un peuplement d'arbres avec un ingénieur forestier, il vous faut disposer de valeurs concrètes et utilisables. C'est pourquoi, à mon avis, il est important de reconnaître la nécessité d'élargir la portée des programmes de gestion de la faune en Amérique du Nord. Mais je voudrais qu'on ne le fasse pas totalement au détriment des utilisations traditionnelles sur lesquelles on s'est principalement fondé, de tout temps, pour faire l'évaluation qui s'avère si importante dans le processus décisionnel.

Jim Inder (Ministère des Parcs, des Loisirs et de la Faune de Terre-Neuve) : Étant moi-même chargé de certaines responsabilités en matière de gestion du gibier, je dirais que nous avons tendance à voir une incompatibilité entre les activités avec et sans prélèvement. De même, nous aimons penser que nous, dans les provinces, disposons de programmes particuliers pour l'un et l'autre type d'utilisations. C'est vrai dans une large mesure, mais j'aimerais vous donner un exemple qui illustrera comment cela peut opérer dans les deux sens.

Comme la majorité des provinces, Terre-Neuve a mis en place divers programmes qui sont fortement axés sur les espèces de gibier. En général, cependant, je crois que notre orientation touche toutes les ressources fauniques et leurs habitats. À mon avis, c'est également vrai pour l'ensemble du Canada, et plus particulièrement depuis 1979, année où notre Conférence, à Regina, avait pour thème "Pleins feux sur l'habitat". L'habitat est une ressource très peu sélective - si nous nous efforçons de protéger la plupart des habitats, nous préserverons l'habitat de nombreuses espèces. Dans la péninsule d'Avalon à Terre-Neuve (où aura lieu la Conférence l'année prochaine), on trouvait, vers la fin des années 50, un petit troupeau d'une cinquantaine de caribous. Depuis, grâce à des efforts diversifiés de notre part (affectation d'un budget spécial, mesures de protection, sensibilisation du public), le troupeau compte maintenant plus de 5 000 bêtes. Au cours de ces 30 années, nous avons probablement délivré une centaine de permis en moyenne, peut-être 150 tout au plus, pour les utilisations avec prélèvement. Depuis quelques années, le troupeau s'aventure dans des endroits habités, fait relativement rare dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord. J'espère que vous aurez la chance d'en apercevoir l'année prochaine. Ce que je veux faire ressortir, c'est qu'un grand nombre de nos programmes, bien qu'axés sur les utilisations avec prélèvement, profitent également aux activités sans prélèvement.

Fred Bunnell (Université de la Colombie-Britannique) : De toute évidence, il existe des tensions dynamiques dans la façon dont nous utilisons les ressources fauniques. Jusqu'à un certain point, nous discutons de la manière dont nous intervenons dans

le fond même de la ressource. Mais il y a une tendance sous-jacente qui me fait tiquer, à savoir que tout en tentant d'éliminer ces tensions, nous ne souhaitons aucunement saper la légitimité d'une autre utilisation. J'y vois deux raisons. Tout d'abord, une partie de notre crédo de la conservation affirme la valeur intrinsèque de toutes les espèces. Si nous ne pouvons même pas respecter la valeur intrinsèque des opinions d'autrui, il sera très difficile de convaincre les autres que nous reconnaissons la valeur intrinsèque des autres espèces. Mais il existe une autre raison, beaucoup plus importante. La diversité des utilisations est nécessaire à la pérennité de la ressource. Pour maintenir le soutien dont nous avons besoin, il nous faut également un soutien diversifié. Nous avons besoin d'une multiplicité de sources de financement, tout comme nous avons besoin d'une diversité de points de vue et d'opinions. Il nous faut aussi une diversité de modes d'apprentissage. April Maurer a fait remarquer qu'il y avait de la place pour nous tous; j'ajouterai que nous avons également tous un rôle à jouer pour préserver la faune. Les Lignes directrices pour une politique de la faune comportent neuf éléments; c'est à l'égard de la préservation des habitats fauniques que notre fiche est la moins reluisante. Nous devons faire preuve de maturité et parler des aspects éthiques, philosophiques et moraux de nos modes d'utilisation de la ressource.

Tom Crowley (Federation of BC Naturalists) : Dans des conférences comme celles-ci, il y a toujours un jargon spécialisé. Ainsi, la mairesse de Victoria a affirmé que nous étions les "gardiens" de la faune de la Colombie-Britannique et les "gardiens" de l'ensemble de la ressource faunique. Ce terme donne l'illusion non seulement que nous savons ce que nous faisons, mais également que nous devrions domestiquer toute la planète. Ensuite, il y a la différenciation entre utilisations "sans prélèvement" et utilisations "avec prélèvement", sur laquelle je ne m'étendrai pas davantage. Par ailleurs, depuis quelques années le mot "durable" est en grande vogue, notamment dans la bouche des gestionnaires de la faune et dans le rapport de la Commission Brundtland. On parle de "développement durable", expression à mon avis antinomique mais couramment utilisée. On a également évoqué implicitement la notion de "capacité de charge", voulant qu'il existe une charge maximale permissible que l'espèce humaine peut exercer sur les écosystèmes. S'il se produit un déclin des habitats et des populations fauniques en même temps qu'augmente l'utilisation de ces écosystèmes par l'homme, quelque chose cédera. D'après moi, il existe une capacité de charge culturelle, selon laquelle il nous faut modifier radicalement notre comportement de façon telle que nos modes d'utilisation de l'environnement soient compatibles avec l'idée de durabilité. Nous devons promouvoir activement les activités sans prélèvement, car il est fort probable qu'elles sont les moins préjudiciables aux écosystèmes que nous voulons préserver.

Dom Simkin (Direction de la faune de l'Ontario) : Les propos de Martin laissent certaines impressions trompeuses. La Direction de la faune fait partie du ministère des Ressources naturelles. À mon avis, nous disposons d'une gamme assez bien équilibrée de programmes pour les divers types d'activités récréatives, et nous n'avons pas à rougir de notre fiche pour ce qui est de la prise en compte des questions environnementales. Tout récemment, nous avons ajouté 57 parcs à notre réseau de parcs, lequel compte maintenant 270 unités couvrant environ 6,3 % du territoire ontarien; en outre, ces parcs sont plus ou moins consacrés aux activités sans prélèvement. La Direction de la faune et le ministère des Ressources naturelles font partie de la même équipe. En Ontario, nous pratiquons la gestion intégrée des ressources. Sur le terrain, nous disposons d'environ 500 personnes. Les responsables de la gestion de la faune aquatique et terrestre participent à l'élaboration des plans d'aménagement forestier; par ailleurs, nous voyons également

à repérer et à protéger les nids d'aigles et d'Aigles pêcheurs, les colonies de hérons, etc. Dans le sud de l'Ontario, nous avons mis en place un réseau d'offices de conservation de la faune et de zones de conservation, principalement dans les régions péri-rurales. Pour diverses raisons, les activités avec prélèvement sont interdites dans la majorité de ces zones, mais nous nous efforçons beaucoup d'y faciliter les activités sans prélèvement. Nous allouons annuellement plus de trois millions $ à un programme voué à la protection des zones humides - et non à la protection de l'habitat de la sauvagine - qui, à mon avis, n'a pas d'égal au Canada. Par ailleurs, nous avons également un des meilleurs programmes de sensibilisation du public au pays, en vertu duquel plusieurs centaines de milliers de dollars sont alloués à divers groupes d'utilisateurs de la faune (avec ou sans prélèvement) pour mettre en valeur les habitats fauniques destinés à améliorer les conditions d'existence des espèces fauniques.

Martin Edwards (Collège militaire royal du Canada) : J'ai choisi, pour mon exposé, des données basées sur le thème de la Conférence. Je reconnais qu'un grand nombre d'organismes font du bon travail. Mon argument concernait la répartition de l'argent au sein de cette seule partie de l'organisme. On m'a explicitement demandé de plaider de mon mieux en faveur d'un meilleur soutien aux activités sans prélèvement; je crois que je m'en suis acquitté. Bon nombre d'organismes reliés à la faune au Canada ont beaucoup de chemin à faire sur ce point et, en particulier, pour remédier au fait que les femmes - qui forment plus de 51 % de la population adulte - sont défavorisées.

Jack Lacterman (Commerce de détail des fourrures) : Corky, vous appartenez au secteur de la production, tandis que je suis dans la vente au détail. J'y travaille depuis 55 ans et je connais l'industrie de la fourrure de A à Z. Les phoques à poils n'ont jamais eu aucune utilité dans notre industrie : ni dans la manufacture, ni dans la vente au détail. Toutes les peaux récoltées sont expédiées en Europe, où l'on en fait des poupées; on ne s'en sert jamais pour confectionner des manteaux de fourrure. Les phoques capturés par les chasseurs américains, russes et canadiens sont des phoques à fourrure, non des phoques à poils. Depuis 30 à 40 ans, nous faisons une récolte fructueuse de ce type de phoques. Jadis, ces populations de phoques ont été décimées, et même presque exterminées, par les navires de chasse qui venaient à Victoria. Maintenant, les trois paliers de gouvernement interviennent pour conserver les populations.

Tout le monde semble clamer qu'il ne faudrait pas utiliser de fourrures pour fabriquer un manteau de fourrure. Mon père venait de la Russie; il se servait des fourrures pour tenir les gens au chaud. Les animaux servaient tant à l'alimentation qu'à l'habillement des familles. Nous faisons la même chose aujourd'hui avec la fourrure des animaux que nous élevons ou que nous piégeons. Il ne faut pas faire disparaître cette industrie. Certaines personnes recueillent beaucoup d'argent en disant aux personnes peu fortunées qu'elles ne doivent pas tuer ces animaux ou qu'elles ne doivent pas porter de manteaux de fourrure. On pourrait tout aussi bien leur dire d'arrêter de manger du boeuf.

Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente" (8)

# L'ÈRE DE LA FAUNE PUBLIQUE OU MAINMISE SUR LA PROPRIÉTÉ COMMUNE

Valerius Geist
Professeur
Faculté de design environnemental
Université de Calgary

## Introduction

On confond à tort "propriété publique" et "propriété commune" et cette confusion a engendré l'opinion selon laquelle la faune des terres communes souffrant et ne pouvant être gérée, la responsabilité de cette ressource doit être confiée à des intérêts privés qui se chargeront de l'administrer et d'en tirer des bénéfices (voir Roseborough, 1986).

Peu d'idées fausses pourraient être aussi préjudiciables pour la faune car celle-ci fait fi des grandes choses qui ont été réalisées en Amérique du Nord, en matière de conservation de la faune, et suppose que les ressources fauniques y sont aujourd'hui considérées comme un bien commun; ce n'est certes pas le cas et cela ne l'a pas été au moins depuis les 70 dernières années. Auparavant, c'est vrai, la faune était traitée comme un bien commun, avec les tristes conséquences que l'on sait.

## Le drame de la propriété commune

L'article de Garret Hardin paru dans le numéro du 13 décembre 1968 de Science, intitulé Tragedy of the Commons (Le drame de la propriété commune), et la réponse de Beryl Crowe, publiée en 1969 et intitulée The Tragedy of the Commons Revisited (Le drame de la propriété commune - Second regard), contribuèrent à populariser une notion des plus intéressante, celle de l'accès non réglementé à un bien public. Pour illustrer son propos, Hardin utilise le pâturage en Grande-Bretagne; il ramène son discours à un lopin de terre, le pré communal, où les villageois font paître leurs animaux. C'est le seul morceau de terre non revendiqué personnellement par le roi, dans le système féodal, pour le donner à ses vassaux en remerciement de leurs bons et loyaux services. Selon Crowe, le bien-fonds communal est un élément de la common law britannique, antérieur à l'arrivée des Romains (54 av. J.-C.). Par ailleurs, les Anglo-Saxons, qui conquirent les Îles britanniques au VI$^{e}$ siècle, observaient des lois similaires qui permettaient aux "hommes libres" d'accéder aux terres n'appartenant pas à des intérêts privés. C'est justement ce système d'ouverture aux terres publiques et à leurs ressources qu'a pratiquement aboli le régime féodal; d'abord les rois Mérovingiens (à partir du VII$^{e}$ siècle) sur le continent (Plochmann, 1979), puis partout en Angleterre après la conquête par les Normands à compter de 1066 (Lund, 1980).

Tout le drame de la propriété commune réside dans le fait que chaque éleveur pense qu'en ajoutant une tête au troupeau, son bénéfice augmente de 1, alors que les coûts demeurent répartis entre tous les éleveurs (n), de sorte que chacun n'a à payer que 1/n. Donc, pense-t-il, son gain est beaucoup plus grand que la perte de son voisin. Chaque éleveur faisant le même raisonnement, le troupeau ne cesse de grossir jusqu'au jour où, le pré étant surexploité, tout le cheptel est décimé. La "main invisible" d'Adam Smith et le laisser-aller, loin d'améliorer la condition de la collectivité, ont abouti à des désastres. La principale caractéristique du bien commun n'est pas

la propriété publique mais bien l'absence de contrôle sur l'exploitation, l'absence de responsabilité quant à l'entretien, la planification et le rétablissement.

Le drame de la propriété commune fut rejoué avec une justesse impitoyable en Amérique du Nord, au XIX$^{e}$ siècle. Des espèces autrefois abondantes furent décimées ou réduites à quelques rares représentants. Ces tristes faits sont consignés dans maints ouvrages, mais avec plus de détails dans Hornaday (1913), Hewitt (1921), Mathissen (1959), Hampton (1971), Lund (1980) et d'autres, par exemple les rapports de la Commission canadienne de la conservation, de 1910 à 1919. Tous ces documents fournissent des renseignements historiques importants dont il est fait référence ci-après. Le principe de la propriété commune allait plus loin que celui de la propriété publique. Il était entretenu par la croyance en la surabondance des richesses naturelles, par une aversion des contrôles imposés aux initiatives privées; la voie était ouverte au laisser-aller (Smith et Witty, 1970 et 1972). Cette attitude fut importée par les immigrants européens qui refusaient les lois et les normes sociales restreignant indûment les allées et venues ou les agissements de l'"homme libre".

Reportons-nous aux dernières décennies du XIX$^{e}$ siècle : les animaux sauvages procuraient l'alimentation et l'habillement aux autochtones, aux trappeurs, aux colons, aux explorateurs, à l'armée et à la police, aux équipes qui construisaient les chemins de fer, aux mineurs et aux cow-boys. L'achèvement du chemin de fer, reliant l'Ouest et ses richesses aux marchés de l'Est, marqua le début d'une tuerie sans précédent d'animaux sauvages, oeuvre de chasseurs commerciaux, surtout blancs mais aussi autochtones, qui vendaient la viande, les peaux, les fourrures et les plumes. Imaginez des troupeaux de porcs conduits dans des colonies de pigeons et d'oiseaux aquatiques en train de nidifier, pour qu'ils se nourrissent des jeunes et des oeufs, ou encore des chasseurs armés de fusils ou de filets capturant et tuant des quantités incroyables d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux chanteurs. Les Américains étaient des connaisseurs dont le "palais blasé" réclamait sur les menus des restaurants tout ce qui marchait, rampait, nageait ou volait, pour le consommer avec ostentation (Ranhofer, 1893). Dans l'Est, de vrais oiseaux remplacèrent les pigeons d'argile dans les concours de tir tandis que, dans l'Ouest, la destruction systématique des animaux sauvages, en particulier du bison, faisait partie d'un plan militaire en vue de résoudre le "problème indien". Devant pareille offensive, la faune n'avait aucune chance.

C'est donc en réaction à ce carnage, le "drame de la propriété commune", que fut façonné le régime nord-américain de gestion de la faune, au début du XX$^{e}$ siècle. Dans une lutte épique qui dura plus de 60 ans, une petite élite nord-américaine réussit à imposer des restrictions efficaces sur l'exploitation des ressources publiques, à mettre fin à la "propriété commune" et à renverser la tendance. Il en résulta le régime de conservation de la faune et de la nature le plus efficace jamais créé par l'homme. La faune d'Amérique allait renaître de ses cendres.

## Les débuts de la gestion de la faune

Nombre d'efforts furent déployés pour sauver la faune aux heures les plus sombres du drame. Preuve du désespoir qui finit par s'emparer des autorités, la Cavalerie fut chargée de veiller sur ce qui restait de la faune dans quelques parcs nationaux (Hampton, 1971). L'armée, hier vouée à la destruction systématique de la faune dans le but de soumettre les Indiens, faisait volte-face pour devenir son protecteur, le 17 août 1886. Ce jour-là, le capitaine Moses Harris entra à Mammoth Hotspring, dans le parc national de Yellowstone, à la tête de l'escadron "M" du premier régiment de

Cavalerie des États-Unis; le 20, il releva le directeur D.W. Wear de ses fonctions. Cette date marque le début officiel de la gestion de la faune dans l'Amérique du Nord moderne. Il ne faut cependant pas croire que ce furent les premiers efforts en vue de gérer et de protéger les ressources naturelles, car il y en eut bien d'autres avant. Mais le régime de l'armée se distingua par les décisions des trois premiers capitaines du Service en vue de protéger ce qui restait des merveilles naturelles de Yellowstone : Moses Harris, l'austère, le droit et l'inflexible; F.A. Boutell, l'irréductible; et George S. Anderson, le capable. Leurs décisions, suivies de près et soutenues par un membre du Congrès nommé Theodore Roosevelt, préfigurèrent ce qui allait être la politique de gestion des ressources publiques de tout un continent, 30 ou 40 ans plus tard. Peu importent les autres apports, les parcs nationaux, biens publics, devinrent les terrains d'essai de techniques de protection et de développement surveillé, la conservation, comme la verrait la future Commission de la conservation (Smith et Witty, 1970). N'eut-on décidé de mettre sous la responsabilité de l'armée le réseau naissant des parcs nationaux, on n'aurait peut-être jamais bénéficié de cet apport inégalé de l'Amérique du Nord à la culture occidentale (Hampton, 1971).

Dans le domaine de la conservation des ressources naturelles en Amérique du Nord, quatre grands noms se détachent des autres : aux États-Unis, le président Theodore Roosevelt et le directeur du Service des forêts, le très compétent Gifford Pinchot, un visionnaire, et au Canada, le Premier ministre Sir Wilfrid Laurier et l'homme qu'il plaça à la tête de la Commission de la conservation, le remarquable Clifford Sifton. Ces hommes permirent d'exaucer les voeux de tous les écrivains, naturalistes, sportifs, administrateurs et politiciens qui n'étaient que trop conscients de la nécessité de mettre fin au régime de la propriété commune et qui proposaient des moyens d'exercer un contrôle. Des deux côtés de la frontière, les commissions nationales sur la conservation collaborèrent étroitement afin de donner au Canada et aux États-Unis des politiques très semblables de conservation et de protection de la faune; elles achevèrent leurs travaux en 1919. En terminant, il ne faut pas omettre un autre géant dont l'oeuvre collossale s'ajouta à celle des quatres déjà nommés, il s'agit du grand Aldo Leopold (1933).

## Survol historique de la conservation en Amérique du Nord

La conservation des ressources fauniques en Amérique du Nord est fondée sur trois grands principes qui étayent les lois, les règlements, les croyances et les attitudes en la matière.

(1) Abolition des marchés de la viande, des parties et des produits du gibier, des oiseaux de rivage et des oiseaux chanteurs (c'est-à-dire des espèces fauniques vulnérables), mais maintien des marchés de la fourrure des espèces moins vulnérables. L'histoire venait de prouver cruellement à quel rythme effarant le mise à prix d'animaux morts, que ce soit des mammifères, des oiseaux aquatiques, des pigeons, des oiseaux de rivage ou des oiseaux chanteurs, pouvait entraîner leur massacre alors que l'on pouvait se permettre de poursuivre l'exploitation de populations plus résistantes d'animaux à fourrure.

(2) Octroi du privilège de jouir de la faune en vertu de la loi et non pas des règles du marché, de la naissance, de la propriété terrienne ou du statut social (l'affectation des ressources fauniques excédentaires découle de ce principe). En vertu de ce privilège, tout citoyen est un "actionnaire" de droit du capital faunique des États-Unis et du Canada et un "actionnaire" de

fait dans la plupart des autres secteurs de compétence. Ce principe confère un sens de la propriété à ceux qui prélèvent régulièrement des "dividendes".

(3) Interdiction d'abattre gratuitement des animaux sauvages. Ce principe, qui est le moins visible, interdit le gaspillage des animaux tués, donne la priorité à la chasse de subsistance et autorise la destruction d'animaux nuisibles. Il est toutefois moins clair sur la question de la chasse sportive et de la chasse aux trophées, peu populaires en Amérique (MacDonald, 1987). Lund (1980) est catégorique : en Amérique, la gestion de la faune a vu le jour à cause des personnes qui l'exploitaient pour le plaisir, les chasseurs sportifs. Aldo Leopold (1933) fit de la chasse sportive une partie intégrante de sa définition de la gestion du gibier. Dans les documents antérieurs (rapport de la Commission sur la conservation, 1910-1919; Hewitt, 1921), on préférait vendre la faune à des chasseurs sportifs que de la vendre à des bouchers. Cela revenait à reconnaître officiellement ce qui avait été de notoriété historique, à savoir que la chasse limitée, à des fins sportives, confère au chasseur des qualités sociales souhaitables et constitue donc une activité valable. Pour reprendre les paroles de Theodore Roosevelt, reproduites sur la jaquette de la septième édition (1977) de l'ouvrage du Boon and Crockett Club intitulé North American Big Game : "La chasse est l'un des meilleurs passe-temps au pays, car elle entretient cette virilité qu'aucune autre qualité ne peut égaler, dans un individu ou une nation". [Traduction]

Mais la valeur de ce dernier principe est amoindrie par la notion sous-jacente voulant que les espèces fauniques représentent une ressource "récréative", puisque la chasse consiste à tuer pour le "sport" ou pour le "plaisir". La chasse a donc été accusée de n'être qu'une activité sanguinaire inutile, une tuerie inutile et la manifestation d'une cruauté injustifiée qui dégradent ceux qui s'y livrent (Amory, 1974). Aujourd'hui, le public réprouve la chasse sportive mais reconnaît la nécessité de la chasse de subsistance (MacDonald, 1987).

Dans la pratique, ces principes eurent comme effet de placer l'abattage d'espèces fauniques dans la colonne du "passif". Non seulement cela coûte-t-il cher de tuer légalement des animaux mais il est illégal, sous peine de sanctions, de les abandonner. La chasse est dissuasive non seulement parce qu'elle entraîne des dépenses impossibles à recouvrer en matériel, en efforts et en temps, mais aussi parce qu'elle nécessite des services et des biens à toutes les étapes.

Dès le début, les pouvoirs législatifs accordèrent des exceptions à ces règles. En 1925, l'État du Texas confia aux propriétaires terriens la responsabilité de fait des ressources fauniques, avec une loi très sévère concernant les intrus mais autorisant une distribution non désintéressée de "permis"; cela équivalait à interdire à bon nombre d'"actionnaires" l'accès à un bien qui leur revenait de droit. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la vente de viande d'animaux sauvages demeura permise et, dans d'autres États et provinces, des règles d'exception furent adoptées.

## Les réalisations en Amérique du Nord

Ces trois premiers principes et la reconnaissance de la propriété publique de la faune ne permirent pas seulement la régénération des populations mais furent à l'origine du régime de conservation le plus efficace et le plus productif du point de vue économique. Les grands jalons de ce régime sont énumérés ci-après.

## Reconstitution des ressources fauniques

Les populations animales avaient été décimées dans la majeure partie du sud et du centre du continent (Hornady, 1913; Hewitt, 1921). Aujourd'hui, on dénombre à nouveau quelque 30 millions de têtes de gros gibier, au Canada et aux États-Unis (Schmidt et Gilbert, 1978), malgré la présence de 3 milliards de têtes de bétail, de 270 millions d'humains et d'au moins 150 millions d'armes à feu appartenant à des particuliers. Le bison, le boeuf musqué, l'antilope d'Amérique, le wapiti et le Canard huppé ont connu des rétablissements quasi miraculeux et la plupart des populations de gros gibier ont augmenté. Finie l'époque où un grand mammifère était vu comme une somme d'argent sur pied, où les oiseaux chanteurs et les oiseaux de rivage étaient des mets de luxe dans les restaurants, comme les décrivait avec force détails Ranhofer (1893) dans son traité d'art culinaire. Hélas, pour certaines espèces comme la Tourte et le Courlis esquimau, les mesures sont arrivées trop tard.

## Profit

Le rétablissement des populations fauniques a donné le jour à une importante industrie de services et de fabrication employant beaucoup de main-d'oeuvre, qui s'est développée autour de la faune vivante (Filion et coll., 1983; Bailey, 1984; Kruckenberg, 1987). L'élimination des marchés d'animaux sauvages eut pour effet d'augmenter leur valeur économique. L'industrie qui a vu le jour est au moins deux fois plus importante que le système de gestion de la faune de l'Allemagne, fondé sur l'entreprise privée (tableau 1), et elle offre près de trois fois plus d'emplois. En 1985, le public américain a dépensé quelque 69,4 milliards $ (canadiens) pour des activités comme la chasse, la pêche et l'observation de la faune; cela équivaut à environ 7 300 $ par kilomètre carré.

Le tableau 1 présente quelques statistiques sur la faune provenant de la République démocratique allemande (RDA), de la République fédérale d'Allemagne (RFA) et de quelques provinces et États d'Amérique du Nord qui permettent une première comparaison en dépit de la différence au niveau du mode de collecte des données. On peut voir que la RFA ne tire de ses ressources fauniques qu'environ la moitié des recettes produites dans le Wyoming ou le Wisconsin. En RFA, chaque chasseur consacre près de 2 500 $ à son sport alors que le chasseur du Wyoming n'y consacre qu'environ 360 $. La RFA a versé quelque 68 millions $ en dommages-intérêts fauniques, tandis que le Wyoming n'en a payés que 300 000 $. On n'encourage pas les étrangers à venir chasser en RFA; sur 265 000 chasseurs (Wiese, 1986), seulement 2 300 venaient de l'étranger; au Wyoming, par contre, 248 000 des 478 000 chasseurs étaient des non-résidents (Kruckenberg, 1987). Au Canada (Filion et coll., 1983) et au Wyoming, les dépenses consacrées à des activités sans prélèvement sont trois ou quatre fois plus élevées que les sommes affectées à la chasse; en Allemagne, cependant, ces activités ne sont pas importantes étant donné que l'industrie touristique n'est pas axée sur la faune, comme c'est souvent le cas en Amérique du Nord. La faune allemande est crépusculaire ou nocturne, surtout dans les secteurs bien gérés (toutefois, dans les régions densément peuplées, le cerf devient diurne; Schaefer, 1982). Le Wyoming ne tient pas un compte précis des avantages du secteur manufacturier dérivés de la faune, tandis qu'au Canada on sait que ces avantages sont supérieurs à ceux que l'on attribue au secteur des services (Filion et coll., 1983). En Europe, 1 000 chasseurs créent 16 emplois (Wiese, 1986); en Alberta, ce sont au moins 56 emplois qui sont créés (soit 11 % des 2 230 000 chasseurs et 14 192 emplois). Les chiffres tirés de l'ouvrage de Filion et coll. (1983) laissent supposer l'existence de quelque 38 100 emplois rémunérés à temps plein et de quelque 6 000 autres postes comprenant ceux de propriétaire-exploitant, d'associé, d'aide familiale, par milliard de dollars affectés à des activités reliées à la faune.

Tableau 1. Statistiques économiques et valeurs de production concernant des activités reliées à la faune au Canada, aux États-Unis et en Allemagne (données améliorées tirées de Geist, 1988)

| Endroit | Gros gibier Populations (millions) | Gros gibier Biomasse ($kg/km^2$) | Petit gibier Biomasse ($kg/km^2$) | Recettes (millions $Can) | Superficie ($km^2$) |
|---|---|---|---|---|---|
| Alberta | 0,40 | 99 | 29[1] | 725 | 661 185 |
| Colombie-Britannique | 0,82 | 118 | 24 | 540 | 948 596 |
| Terre-Neuve | 0,13 | 313 | 63[2] | 60 | 404 517 |
| Wyoming | 0,92 | 294 | - | 1250 | 253 596 |
| Wisconsin | 0,71 | 348 | 110 | 650 | 145 438 |
| RFA | 1,88[3] | 207 | 9 | 655 | 248 630 |
| RDA | 0,56 | 133[4] | 15[5] | - | 108 179 |

Remarques :

Ventes de permis en 1985 : en Alberta, 146 000 certificats (291 351 boucles pour gros gibier); en Colombie-Britannique, 155 000; au Wyoming, 473 000; au Wisconsin, 849 000; à Terre-Neuve, 75 000 chasseurs admissibles, 50 000 demandeurs et 15 000 permis vendus; en RFA, 265 000; et en RDA, 41 000.

Produit par chasseur : RFA, 2,99 prises (gros gibier) et 12,59 prises (petit gibier) par chasseur; en RDA, respectivement 6 et 12; en Alberta, 0,38 et 2; au Wisconsin, 0,18 et 5,4; à Terre-Neuve, 0,22 et 30.

Nombre d'emplois par millier de chasseurs : Alberta, 58; Terre-Neuve, 35; RFA, 16.

[1] D'après des estimations des populations reproductrices d'animaux à fourrure, de petit gibier, de sauvagine et d'oiseaux (gibier) des hautes terres, tirées du rapport du Service de la faune aquatique et terrestre de 1984.

[2] Calculs fondés sur des prises de 1,5 million de léporidés abattus X 2 X 1,5 kg, plus la moitié de cette valeur en galliformes, ce qui donne 6,75 millions kg divisés par la superficie.

[3] De ce nombre, 1,7 million sont des chevreuils (Capreolus capreolus).

[4] Limite du plan officiel (dépassée d'environ 3 %).

[5] Calculs fondés sur des prises d'environ 200 000 petits animaux en 1984 (X 2 X 4 kg et divisés par la superficie).

## Une nouvelle profession : la gestion de la faune

Un nouveau régime de gestion et de conservation voit le jour; des gestionnaires de la faune employés par l'État rendent compte de leurs activités aux représentants élus des différents ordres de gouvernement : fédéral, provincial, État. Suivent la création d'établissements d'enseignement et de recherche et la naissance d'une société vouée à l'avancement de la nouvelle profession. Cette société publie des revues, offre des services d'accréditation et nomme des représentants auprès d'organismes intéressés par la conservation (Wildlife Society Bulletin, 15(1), 1987). L'Amérique du Nord a donné le ton dans ce domaine; c'est ici que furent créés les premiers parcs nationaux et que furent introduits les premiers programmes d'enseignement et de recherche universitaires en biologie de la faune; les experts nord-américains de la faune sont demandés partout dans le monde.

## Le public et la faune

Un grand nombre de sociétés de conservation vouées à la promotion des ressources fauniques se sont formées localement, puis regroupées à l'échelon du pays, de la province ou de l'État, afin de donner un poids politique à leurs opinions. Il existe même des organisations continentales, comptant des membres au Canada et aux États-Unis. Le Wyoming, qui n'a que 400 000 habitants, compte 104 sociétés de conservation. Le Canada compte 360 organismes de conservation officiels, dont une centaine sont représentés par la Fédération canadienne de la nature. On trouve des sociétés visant à recueillir des fonds pour la cause du wapiti, du mouflon, du grizzli, des dindons, de la Gélinotte huppée et de la sauvagine, et d'autres ayant pour mission de réglementer les concours de trophées, de rétablir des habitats et de surveiller les autorités gouvernementales. La multiplicité de ces organismes non gouvernementaux (ONG) à vocation faunique est un phénomène strictement nord-américain.

## Impôts et taxes pour la faune

Les Américains s'imposent des taxes et des impôts au titre des ressources fauniques (Pitman-Robertson, Dingell-Johnson, et Lois de 1980 sur la conservation de la faune aquatique et terrestre; Drabelle, 1985b). Les Canadiens paient les dépenses consacrées à la faune au moyen de l'enveloppe fiscale générale ou par le truchement de fonds spéciaux créés grâce à la vente des permis (par ex. le Bucks for Wildlife Fund de l'Alberta).

## Conservation des habitats

Les Nord-Américains ont mis sur pied un impressionnant dispositif de zones fauniques protégées dont des parcs nationaux (Hampton, 1971), des sanctuaires fauniques (Drabelle, 1985a) et des réserves écologiques; ils ont fait des ressources fauniques un bien à gérer sur les terres publiques. Des organisations vouées à l'acquisition de terres et à la protection d'habitats virent le jour, par ex. Habitat faunique Canada et la Société pour la conservation des sites naturels, qui encouragent les propriétaires terriens à sauvegarder les habitats fauniques. Les Forces armées continuèrent d'être les protecteurs de la faune (Hampton, 1971) sur les terrains militaires et confièrent aux officiers des responsabilités spécifiques en la matière. Enfin, des programmes ont été mis sur pied dans le but de créer des habitats fauniques sur des terres agricoles, par ex. le Conservation Reserve Program aux États-Unis.

## Traités internationaux

Les Nord-Américains ont conclu des traités internationaux pour protéger les ressources fauniques, par exemple le Traité de 1911 sur l'otarie à fourrure (Weber, 1985) et la Convention concernant les oiseaux migrateurs (1916), mieux connue et signée par les États-Unis et la Grande-Bretagne (Hewitt, 1921; Chandler, 1985). Malheureusement, le Traité sur l'otarie à fourrure, critiqué par la Humane Society of America, pourrait bien être abrogé, de sorte que la chasse en mer à cette espèce pourrait bien reprendre : ce serait un triste recul.

## Les grands prédateurs

En Amérique du Nord, on a protégé les grands prédateurs, contrairement à l'Europe. C'est ainsi que nous pouvons nous vanter d'avoir des populations viables de loups et d'ours noirs, bruns et blancs. Le public est très inquiet au sujet des ours bruns (grizzlis) dans le parc national de Yellowstone (Craighead, 1979; Knight et Eberhardt, 1984; Povilitis, 1985, 1986); on envisage de réintroduire le loup au Wyoming et on encourage un projet semblable au Wisconsin (Wisconsin Natural Resources, 4(3):38(Suppl.), 1987).

## Contrôle et application de la loi

En Amérique du Nord, on s'est doté d'un régime civil économique et relativement efficace de protection de la faune, qui a permis aux espèces animales de se reconstituer des populations viables, malgré les possibilités nombreuses de chasse illégale et l'accès facile à des armes à feu. Ici, s'impose une comparaison avec le régime très strict de la RFA, où la vente de viande sauvage est autorisée, et qui ne plaisante pas quand il s'agit de protection de la faune. En vertu de la loi fédérale (Bundesjagdgesetz #25, 28.9.1976), tout locataire ou propriétaire d'un territoire de chasse est automatiquement investi des pouvoirs d'un agent de police adjoint chargé de la protection de la faune. Il est autorisé à faire feu pour se protéger de braconniers armés; s'il a des raisons de craindre pour sa sécurité, il est même autorisé à tirer avec intention de tuer (Nuesslein, 1983). On compte quelque 65 000 de ces agents de protection de la faune pour environ 91 000 milles carrés de terres où la chasse est permise (23 567 600 hectares répartis en 40 000 territoires de chasse; Wiese, 1986). Par ailleurs, on dénombre environ un millier de chasseurs professionnels (Wiese, 1986) occupés à plein temps à protéger et à gérer les territoires de leurs clients; sur les terres fédérales, quelque 5 000 forestiers se chargent de la protection de la faune. En outre, chacun des 195 000 autres chasseurs accrédités peut être investi des pouvoirs d'un agent de police adjoint (Nuesslein, 1983). En plus de porter des fusils ou des carabines (beaucoup plus efficaces que les armes réglementaires de la police), les forestiers et les chasseurs professionnels peuvent également avoir des chiens; tous ceux qui sont chargés de responsabilités en matière de protection de la faune peuvent porter un pistolet ou un revolver caché. Par ailleurs, les corps de police ordinaires sont également responsables de la protection de la faune. Grâce à une savante combinaison de lois sévères sur les aliments, d'un corps d'inspecteurs des aliments aux pouvoirs de police et habilités à contrôler le cheminement de la viande sauvage de l'abattage jusqu'à l'étal, et de lois très strictes sur la vente des armes à feu (Balse, 1968; Nuesslein, 1983; Wiese, 1986), la RFA a réussi à faire survivre ses espèces fauniques parallèlement à un marché de détail officiel de la venaison.

À titre de comparaison, en Alberta, 115 gardes non armés ont la tâche de surveiller la faune sur un territoire de 61 115 000 hectares.

Bien entendu, le coût de la surveillance est impossible à évaluer en RFA, car le contrôle exercé est au moins 300 fois supérieur; certes, la majeure partie de la surveillance est exercée par des adjoints non rémunérés, mais il n'empêche qu'on compte quand même 40 fois plus d'agents de protection de la faune qui sont rémunérés par l'État et 10 fois plus qui sont rémunérés par des intérêts privés.

Comme le démontre McKay (1987) dans sa relation de l'infructueuse Opération Faucon, qui visait à démanteler un réseau de contrebande d'animaux sauvages, le contrôle coûte très cher. Dans ce cas précis, il aurait été plus salutaire pour les faucons et plus économique pour les contribuables d'éliminer les échappatoires contenues dans la loi qui permettaient la vente légale de ces oiseaux.

Les résultats obtenus dans le cadre du régime nord-américain de conservation de la faune sont de loin supérieurs à ceux de la gestion privée en Europe (et même au Texas); cependant, la responsabilité politique et la cohabitation d'idées contraires sont des facteurs qui compliquent la tâche du gestionnaire professionnel de la faune. Les gestionnaires privés, qui n'ont pas à rendre de comptes au public, tendent à échapper à ces contraintes.

## Les risques

La grande réussite de la gestion et de la conservation de la faune en Amérique du Nord, fondées sur la propriété publique des ressources fauniques, est menacée sur plusieurs fronts.

### Contrebande d'animaux morts

Au Canada, des groupes spécialisés ont commencé à contourner la loi dans le but d'autoriser le commerce d'animaux morts. Ces organisations veulent créer un marché de la viande sauvage en Amérique du Nord et profiter d'une partie de la population qui est mécontente de la médecine classique pour lui vendre certaines parties d'animaux morts considérées comme faisant partie de la pharmacopée traditionnelle (Hughes, 1986). Elles veulent élever des animaux sauvages en captivité, comme du bétail (Bannerman et Blaxter, 1969; Yerex, 1979), et vendre leurs produits sur le marché de détail. Déjà, des Orientaux achètent au prix fort les andouillers en velours, la queue et les organes génitaux des cerfs, ainsi que la vésicule biliaire, les pattes, les griffes, les dents et le lait des ours. On effectue même des recherches sur l'élevage des ours en captivité (The Asian-Albertan Exchange Newsletter, 2(3), 1985). Cette question est largement abordée dans Geist (1988).

Devant des faits de ce genre, on est en droit de craindre pour la faune. Le monde interlope, qui bénéficie déjà du produit de la vente de parties d'animaux, est très répandu, compte tenu des ressources fauniques disponibles; cela devient un problème d'échelle. Devant la difficulté d'appréhender les contrevenants, la multiplication des magasins de vente au détail et les nombreuses solutions qui s'offrent aux criminels pour écouler leurs prises illégales, la situation semble désespérée. Environ un pour cent seulement des infractions sont signalées et une sur cinq donne lieu à des poursuites efficaces (Boxall et Smith, 1987). En doublant les effectifs de surveillance, on pourrait donc espérer un taux de condamnation de 0,4 %. Les prises illégales équivalant aux prises légales (Spalding, 1987), tout facteur susceptible d'encourager l'abattage d'animaux sauvages pour le gain saperait les efforts déployés en vue de sauver les espèces communes; que dire alors des espèces rares? Des enquêtes ont prouvé l'existence d'un marché noir de produits médicinaux à base de parties d'animaux qui s'étend sur tout le continent nord-américain (Cowan,

1987). Des communications étroites entre les Services canadien et américain de protection de la faune ont permis de brosser un tableau plutôt sombre, voire macabre, de la situation. Une opération secrète menée aux États-Unis a permis de mettre à jour non seulement un réseau de contrebande et de trafic de parties d'animaux sauvages, mais aussi de parties de corps humains. Une petite mise en garde, toutefois; certaines parties du corps humain sont très difficiles à distinguer de parties de l'ours, même pour un expert.

L'élevage du gibier en captivité

L'élevage du gibier représente une véritable menace pour l'intégrité génétique de la faune nord-américaine; en effet, cette entreprise ne peut réussir sans que des espèces aborigènes soient croisées avec des espèces venues d'ailleurs. Les grands mammifères nord-américains, dont l'évolution s'est faite dans des conditions particulières, ne peuvent résister ni à la concurrence ni aux maladies d'espèces eurasiennes (pour plus de détails, voir Geist, 1985b, 1988). D'ailleurs, les parasitologues nous ont mis en garde contre l'introduction de maladies et de parasites de l'étranger (Holmes, 1982; Samuel, 1987). Quant à prétendre qu'il serait possible de tenir indéfiniment des espèces étrangères derrière des barrières à l'écart des animaux indigènes, cela reste à prouver ici ou à l'étranger (Massey, 1986b; Rennie, 1986). Au mieux, nous faisons face à une pollution génétique.

Au Canada, les principaux défenseurs de l'élevage du gibier sont les ministères provinciaux et fédéral de l'Agriculture. Les lois en vigueur en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Alberta ne font pas que traiter cavalièrement de la conservation, elles constituent rien de moins qu'une entorse aux Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada, ainsi qu'à la Stratégie mondiale de la conservation.

L'élevage de bêtes pour les trophées

L'élevage d'animaux sauvages ne risque pas seulement d'entraîner la disparition des prédateurs, la pollution génétique et l'introduction de nouvelles maladies étrangères (Klein, 1980; Pruitt, 1985; Geist, 1988). Ses partisans ont également envisagé la conversion de terres publiques en immenses fermes d'élevage de gibier où des cerfs, élevés spécialement pour leurs bois, seraient vendus à des "chasseurs de trophées", comme cela s'est passé en Nouvelle-Zélande (Massey, 1986a); l'établissement de telles fermes sonnerait de fait le glas des droits de chasse des autochtones (Kahdren, 1983).

Un autre projet inquiétant consiste à confier la gestion des espèces fauniques à des établissements privés qui se chargeraient d'en faire l'élevage pour la chasse aux trophées sur des fermes "style Texas" (Rosebourough, 1986; White, 1987). Le fameux régime allemand en est un exemple parfait : axé essentiellement sur la production de certaines espèces, il extermine les grands prédateurs et exerce une sélection très stricte parmi les petits carnassiers, alimente artificiellement les animaux, manipule les habitats selon des principes tirés de l'agriculture, introduit des espèces et des souches étrangères et procède à des manipulations génétiques (Beninde, 1937; Draskovitch, 1951; Stahl, 1979; Nuesslein, 1983; Eggerling, 1983). Avec une production et un rendement économique très moyens (Tableau 1), le régime allemand, miroir d'une tradition autocratique, fait piètre figure au chapitre de la conservation. D'ailleurs, il ne jouit plus de l'appui de la population (Der Spiegel, 37(4):91-100, 37(4) 102-105, 1983); il s'efforce de s'adapter à une Europe où la chasse perd en popularité (Schroeder, 1986). On est donc en droit de se surprendre de l'intérêt qui est actuellement porté à cette formule par certains gestionnaires

nord-américains. Est-ce parce qu'il y a beaucoup d'argent à gagner dans les fermes d'élevage de gibier, même si le public américain, dans une proportion écrasante, condamne la "chasse sportive" et la "chasse aux trophées" (MacDonald, 1987)? Ou bien les partisans de ces projets ne connaissent-ils pas bien toutes les conséquences que l'établissement de telles fermes a eues sur la conservation de la faune, en Europe et au Texas? Toutes les belles paroles sur les avantages des fermes à trophées ou des ranchs d'élevage de type africain en matière de conservation (Dasmann, 1964) et tous les projets ayant pour objet l'élevage des animaux sauvages en vue de leur vente une fois morts sont fallacieux et, au mieux, douteux (Ehrenfeld, 1974, 1981; Geist, 1985a, 1988).

La gestion privée des ressources fauniques

Traditionnellement, en Occident, l'attrait exercé par la faune est si fort (Stahl, 1979) que les puissants ont toujours réussi à la soustraire à l'usage du public. Les exemples ne manquent pas : Nouvelle-Zélande, 1977 (Caughley, 1983); Texas, 1925; Norvège, 1899 (Swenson, 1983); Angleterre, 1066; royaumes francs, VII$^{e}$ siècle, lorsque les Mérovingiens tirèrent profit d'une échappatoire dans le droit romain (Plochmann, 1979). Ce fut en Europe le début d'un drame qui allait durer plus d'un millénaire et qui allait frapper aussi durement les roturiers que les animaux sauvages (Roedel, 1971; Stahl, 1979; Lund, 1980).

Les tentatives de prise de contrôle privé auxquelles nous assistons en Amérique du Nord sont-elles les premières manifestations de cette tendance historique à l'expropriation populaire?

L'élite consomme les animaux sauvages avec ostentation (Veblen's, 1899), comme symbole de son statut social (Lund, 1980). On ne manque pas d'exemples historiques où la chasse a pris une importance telle qu'elle a conduit des monarques à leur perte et des paysans à la révolte (Stahl, 1979). Le ressentiment et l'envie sont donc dirigés contre les privilégiés et la faune devient le symbole du pouvoir et des prérogatives tant haïs. Certains, aigris par la limitation des libertés personnelles, tuent des animaux sauvages, davantage par bravade que par appât du gain. C'est ainsi que le braconnage bénéficie de l'appui du public et qu'il confère à son auteur l'auréole du héros populaire, à la Robin des Bois. L'élite, jalouse de ses privilèges, n'hésite pas à faire usage des armes pour protéger "son capital faunique". L'affrontement devient inévitable et le sang coule (Ausser, 1947). À la longue, le public aliéné, inaccoutumé à considérer comme sienne la faune et à l'aimer, à la protéger et à l'exploiter, finit par perdre tout intérêt (Lund, 1980; Swenson, 1983) ou se livre à un véritable massacre dès que les propriétaires relâchent un peu la bride; Ausser (1947), Roedel (1971) et Stahl (1979) en donnent plusieurs exemples constatés en Europe. L'implacabilité et la brutalité avec laquelle les puissants, tout au long de l'histoire, ont défendu leurs ressources fauniques, sont tout simplement stupéfiantes. Malheureusement, l'affrontement n'est pas une chose du passé; certains indices nous portent à croire que la situation se reproduit en Nouvelle-Zélande (Massey, 1986b; Rennie, 1986) et les exemples de patrouilles armées aux aguets des intrus abondent de nos jours.

Les perdants

La tendance actuelle expose non seulement la faune et le public à de graves risques, mais aussi les secteurs secondaire et tertiaire. Il faut bien se dire qu'une politique accordant une valeur marchande à des animaux vivants est susceptible de produire davantage de revenus qu'une autre attachant une valeur économique aux

animaux morts, en dépit de ce que peut laisser croire une analyse prudente des chiffres relevés au Canada, aux États-Unis et en Allemagne. En matière de conservation, nous devons aspirer à une exploitation économiquement inefficace; la pêche inefficace se fait avec une mouche flottante; la pêche efficace a recours à des explosifs.

Les marchés internationaux d'animaux sauvages ne sont guère susceptibles de servir les intérêts des exportateurs. En effet, la richesse est moins le fruit de l'exportation que du remplacement des importations (Jacobs, 1984). En 1980, les importations de venaison en Allemagne ont entraîné la création de plus d'un millier de fermes d'élevage de daims et ont même contribué à opposer les intérêts de l'agriculture à ceux de la conservation (Ueckermann et Hansen, 1983); cependant, cet essor subit s'est traduit par la fermeture d'élevages de cerfs en Nouvelle-Zélande (Bryant, 1986) et en Chine. Au contraire, les Nord-Américains ont prouvé que leurs politiques de consommation locale de la faune ont été efficaces, tant du point de vue économique que de celui de la conservation. Ce point mérite qu'on y réfléchisse.

## Conclusions

Le régime nord-américain de conservation des ressources fauniques, fondé sur la propriété publique, est le plus efficace dans toute l'histoire. Tout n'a pas toujours été pour le mieux, dans tous les secteurs de compétence, mais il n'empêche que satisfaire aux demandes de chasseurs frustrés et d'aspirants contrebandiers, désireux de voir les responsabilités fauniques confiées au secteur privé, serait un remède pire que le mal qu'il serait censé guérir. L'histoire est éloquente sur ce point; des scénarios semblables réalisés dans le passé prouvent que ni la faune ni le public n'en sont sortis gagnants. Il est primordial de conserver les principes qui ont jusqu'à maintenant si bien servi les ressources fauniques en Amérique du Nord, à savoir :

- la propriété publique des ressources fauniques;

- l'interdiction du commerce des espèces fauniques vulnérables;

- l'affectation des excédents de faune par mesure législative; et

- l'interdiction d'abattre des animaux sauvages sans raison.

Si nous avions été capables de respecter nos engagements législatifs en matière de conservation, nous n'aurions pas besoin aujourd'hui de nous livrer de nouveau à une bataille qui avait été si brillamment gagnée il y a plus de 80 ans. Nous pourrions maintenant faire obstacle à la vague de pollution qui menace les ressources fauniques et, par ricochet, ses utilisateurs; nous pourrions également prévoir des solutions à long terme visant à faire échec aux vastes conséquences de l'effet de serre.

Allons-nous jamais tirer des leçons de l'Histoire?

## Remerciements

Le présent document est une version modifiée et augmentée de l'article que j'ai publié dans Conservation Biology 2(1):1-12, 1988. Je tiens à remercier mes collègues, réviseurs et amis, dont les précieux renseignements et les critiques constructives m'ont été des plus utiles.

Bibliographie


Amory, C. 1974. Man kind? Harper & Row, New York. 372 p.

Ausser, C. 1947. Der Alpensteinbock. Universum, Vienne. 243 p.

Bailey, J.A. 1984. Principles of wildlife management. John Wiley & Sons, New York. 373 p.

Balse, R. 1968. Die Jaegerpruefung. Verlag Neumann - Neudamm, Melsungen, RFA. 575 p.

Bannerman, M.M. et K.L. Blaxter (éd.). 1969. The husbanding of red deer. Rowett Res. Inst., Aberdeen. 79 p.

Beninde, J. 1937. Zur Naturgeschichte des Rothirsches. Monographie der Saugetiere. Vol. 4. P. Schoeps, Leipzig. 223 p.

Boxall, P.C. et L.C. Smith. 1987. Estimates of the illegal harvest of deer in Alberta: a violation simulation study. Occasional Paper No. 2, Alberta Fish and Wildlife Division, Edmonton. 51 p.

Bryant, R. 1986. Roger Douglas: Medicine man or Grim Reaper? The Deer Farmer, numéro de janvier. p. 7-10.

Caughley, G. 1983. The deer wars. Heinemann Publishers, Cnr College Road and Kilham Avenue, Auckland 9, New Zealand. 187 p.

Chandler, W.J. 1985. Migratory bird protection and management. Dans The Audubon Wildlife Report 1985. A.S. Eno et R.L. Di Silvestro (éd.). National Audubon Society, New York. p. 26-70.

Cowan, D. 1987. Medicine that kills. Globe and Mail, 22 août. p. D5.

Craighead, F.C. 1979. Track of the grizzly. Sierra Club Books, San Francisco.

Crowe, B.L. 1969. The tragedy of the commons revisited. Science 166:1103-1107.

Dasmann, R.F. 1964. African game ranching. Pergamon Press, Oxford. 75 p.

Drabelle, D. 1985a. The national wildlife refuge system. Dans The Audubon Wildlife Report 1985. A.S. Eno et R.L. Di Silvestro (éd.). National Audubon Society, New York. p. 150-179.

Drabelle, D. 1985b. Federal funding for wildlife conservation. Dans The Audubon Wildlife Report 1985. A.S. Eno et R.L. Di Silvestro (éd.). National Audubon Society, New York. p. 266-279.

Draskovich, I. 1951. Rotwildhege. Roehrer Verlag, Innsbruck. 103 p.

Eggerling, F.K. von. 1983. Diezels Niederjagd. 23e édition. Paul Parey, Hambourg. 460 p.

Ehrenfeld, D.E. 1974. Conserving the edible sea turtle: can mariculture help? Am. Sci. 62(1):23-31.

Ehrenfeld, D.E. 1981. Options and limitations in the conservation of sea turtles. Dans Biology and conservation of sea turtles. K. Bjorndal (éd.). Smithsonian Inst. Press, Washington, D.C. p. 457-463.

Filion, F.L., S.W. James, J. Ducharm, W. Pepper, R. Reid, P. Boxall et D. Teillet. 1983. L'importance de la faune pour les Canadiens. Environnement Canada. (Approvisionnements et Services Canada, n° de cat. CW66-62/1983F.) 30 p.

Geist, V. 1985a. Game ranching: threat to wildlife conservation in North America. Wildl. Soc. Bull. 13:594-598.

Geist, V. 1985b. On Pleistocene bighorn sheep: some problems of adaptation, and relevance to today's American megafauna. Wildl. Soc. Bull. 13:351-359.

Geist, V. 1988. How markets in wildlife meat and parts, and the sale of hunting privileges, jeopardize wildlife conservation. Conserv. Biol. 2(1):1-12.

Hampton, H.D. 1971. How the U.S. cavalry saved our national parks. Indiana University Press, Bloomington. 246 p.

Hardin, G. 1968. The tragedy of the commons. Science 162:1243-1248.

Hewitt, C.G. 1921. The conservation of the wildlife of Canada. C. Scribner's Sons, New York. 344 p.

Holmes, J.C. 1982. Impact of infectious disease agents on the population growth and geographical distribution of animals. Dans Population biology of infectious diseases. R.M. Anderson et R.M. May (éd.). Springer-Verlag, New York. p. 37-51.
Hornaday, W.T. 1913. Our vanishing wild life. New York Zoological Society, New York (réimpression 1970, Arno Press, New York). 411 p.
Hughes, D. 1986. Long-term Korean market prospects poor. The Deer Farmer, numéro de juillet. p. 33-35.
Jacobs, J. 1984. Cities and the wealth of nature. Random House, New York. 257 p.
Kahdren, P. 1983. Dying wilderness. West. Can. Outdoors 7(4):2.
Klein, D.R. 1980. Conflict between domestic reindeer and their wild counterparts: a review of Eurasian and North American experience. Arctic 33(4):739-756.
Knight, R.R. et L.L. Eberhardt. 1984. Projected future abundance of Yellowstone grizzly bears. J. Wildl. Manage. 48:1434-1438.
Kruckenberg, L.L. 1987. An overview of wildlife privatization and access in Wyoming. Proc. Symp. on Privatization of Wildlife. Wyoming Wildlife Federation, Casper, 9-11 janvier.
Leopold, A. 1933. Game management. Charles Scribner's Sons, New York. 481 p.
Lund, T.A. 1980. American wildlife law. University of California Press, Berkeley. 179 p.
MacDonald, D. 1987. Hunting--an exercise in pluralistic democracy. Wildl. Soc. Bull. 15:463-465.
Massey, W. 1986a. The Lilybank safari. The Deer Farmer, numéro de janvier. p. 12-13.
Massey, W. 1986b. Escape! The crisis faced by Robbie and Barbara Oldeman. The Deer Farmer, numéro de septembre. p. 6-10.
Mathissen, P. 1959. Wildlife in America. The Viking Press, New York. 304 p.
McKay, P. 1987. Criminal justice. The Whig-Standard Magazine, 31 octobre. Kingston.
Nuesslein, F. 1983. Jagdkunde. 11e édition. BLV Verlagsgesellschaft, Münich. p. 53-56.
Pimentel, D., P.A. Oltenacu, M.C. Nesheim, J. Krummel, M.S. Allen et S. Chick. 1980. The potential for grass-fed livestock: resource constraints. Science 207:843-848.
Plochmann, R. 1979. Mensch und Wald. Dans Rettet den Wald. H. Stern (éd.). Kindler Verlag, Münich. p. 157-197.
Povilitis, T. 1985. A citizens' proposal to save the Yellowstone grizzly bear. Naturalist 36(2):23-31.
Povilitis, T. 1986. Is grizzly bear policy in Yellowstone based on false assumptions? Wildl. Soc. Bull. 14:88-90.
Pruitt, W.O., Jr. 1985. Caribou, reindeer and snow. The Explorer Journal, numéro de mars. p. 30-35.
Ranhofer, C. 1893. The epicurean. Dover edition 1971, Dover Publications, New York. 1183 p.
Rennie, N. 1986. Good insurance deals are available. The Deer Farmer, numéro de septembre. p. 11-12.
Roedel, J. 1971. Wenn die Hirsche roehren. Kosmos, Fraenckscne Verlagshandlung, Stuttgart. 80 p.
Roseborough, D.J. 1986. Wildlife as a cash crop? The Globe and Mail, 17 juillet. p. 7A.
Samuel, W.M. 1987. Moving the zoo--or--the potential introduction of a dan

gerous parasite into Alberta with its translocated host. Dans Focus on a new industry. L.A. Renecker (éd.). Proc. Alberta Game Growers Assoc. Conf. Vol. 1. p. 85-92.
Schaefer, E. 1982. Hegen und Ansprechen von Rehwild. 4e édition. BLV Verlagsgesellschaft, Münich. 218 p.
Schmidt, J.L. et D.L. Gilbert (éd.) 1978. Big game of North America. Stackpole Books, Harrisburg. 494 p.
Schroeder, W. 1986. Jagd 2000. Die Pirsch 38(11):773-777.
Smith, R.C. et D.R. Witty. 1970, 1972. Conservation, resources and environment. An exposition and critical evaluation of the Commission on Conservation, Canada. Part I. Plan Canada 11(1):55-71. Part 2. 11(3):199-216.
Spalding, D.J. 1987. The law and the poacher. Dans Our wildlife heritage. A. Murray (éd.). The Centennial Wildlife Society of British Columbia, Victoria. p. 59-70.
Stahl, D. 1979. Wild, Lebendige Umwelt. K. Alber. Fribourg/Münich. 349 p.
Swenson, J.E. 1983. Free public hunting and the conservation of public wildlife resources. Wildl. Soc. Bull. 8:75-87.
Ueckermann, E. et P. Hansen. 1983. Das Damwild. P. Parey, Hambourg. 336 p.
Veblen, T. 1899. The theory of the leisure class. Modern Library, New York, 1934.
Weber, M. 1985. Marine mammal protection. Dans The Audubon Wildlife Report 1985. A.S. Eno et R.L. Di Silvestro (éd.). National Audubon Society, New York. p. 180-211.
White, R.J. 1987. Big game ranching in the United States. Wild Sheep and Goat International, Melissa, NM. 355 p.
Wiese, M. (éd.). 1986. DJV Handbuch, Jagd 1986. Deutscher Jagdschutz-Verband. Johannes-Henry-Str. 26, 5300 Bonn 1, RFA. 486 p. Yerex, D. 1979. Deer farming in New Zealand. Deer Farming Division, Agricultural Promotion Associates, Wellington. 120 p.

## Séance 2 : "La gestion actuelle de la faune est-elle pertinente?" (9)

### "EST-CE QUE LA PERCEPTION DU PUBLIC CORRESPOND À CES RÉALITÉS? L'INFORMATION DIFFUSÉE EST-ELLE EXACTE?"

Garnet Anthony
Société Radio-Canada (radio)
Edmonton

Je m'exprime ici en tant que radiodiffuseur, animateur d'une émission radiophonique et réalisateur d'un certain nombre de documentaires sur la faune pour la radio et la télévision. Je me suis occupé principalement de la faune pendant une grande partie de mes trente années de métier en radiotélévision. J'ai participé à la série d'émissions intitulée This Land. Il y a quelques années, le gouvernement de l'Alberta m'a intronisé au Temple de la renommée du monde de la faune de l'Alberta en reconnaissance des nombreux documentaires dont je suis l'auteur.

Je traite avec bien des biologistes et des gestionnaires de la faune. La faune est un des rares domaines dans lesquels un journaliste de radiotélévision ne risque pas grand chose à prendre parti. En général, je suis demeuré neutre : je ne peux pas me prononcer pour ou contre quoi que ce soit; je dois n'être que le catalyseur de la discussion. Cependant, je peux prendre le parti de la faune.

En règle générale, les gens vous diront qu'ils sont en faveur de la faune. Je n'ai jamais entendu quelqu'un dire qu'il haïssait la faune. Certains diront que la faune les importune ou pose un léger problème, mais personne ne veut vraiment l'exterminer pour autant. Je peux profiter de ce fait.

Toutefois, où se trouvent tous les protecteurs de la faune quand celle-ci éprouve de graves difficultés? L'information scientifique dont vous disposez doit être vulgarisée à l'intention du public. Vous avez tous les renseignements nécessaires mais, pour une raison quelconque, ils ne sont pas diffusés.

### Idées fausses

Les gens entretiennent bien des idées fausses au sujet de la définition de la faune, de ses besoins et des sources d'information sur la faune. Permettez-moi de vous donner un exemple. À l'occasion, je donne à des classes du Northern Alberta Institute of Technology des exposés sur la radiotélévision. D'ordinaire, on me présente en tant que journaliste de radiotélévision, cinéaste ou commentateur radiophonique. On dit aussi que je suis à la fois un naturaliste et un chasseur. J'aime effectivement la chasse, et je mange toutes mes prises, principalement des orignaux et des chevreuils. C'est parce que mon père m'a initié à la chasse sportive, comme son propre père l'avait fait à son égard, que je me suis intéressé aux espèces prédatrices. Je me soucie beaucoup de l'avenir de la faune. La question que me posent habituellement les étudiants du Northern Alberta Institute of Technology est la suivante : "Si vous êtes un naturaliste, pourquoi chassez-vous?" Je me demande d'où ils tirent leurs renseignements. Les idées fausses du grand public lui sont probablement communiquées par vous et moi.

## Besoin d'information en situation de crise : mouflons sur le mont Allan

Avant de me présenter devant vous, j'ai réfléchi à la méthode que j'ai employée pour réaliser des documentaires sur la faune au fil des années. D'ordinaire, je m'assure de l'importante collaboration d'un biologiste, afin de disposer d'une base de données convenable. S'il y a une situation de crise, c'est-à-dire si, par exemple, il ne reste qu'une centaine d'endroits, sur les versants orientaux des montagnes Rocheuses du Canada, qui sont propices au mouflon d'Amérique et que les aménagements industriels de l'homme, les pentes de ski, les mines, etc., les rendent peu à peu impropres à la fréquentation par les mouflons, je me fie beaucoup à des personnes telles que Val Geist pour ce qui est de me renseigner. J'aimerais qu'il y ait plus de gens comme lui auxquels je pourrais faire appel en situation de crise ou même avant qu'une crise ne survienne. Val a fait le point sur le grand troupeau viable de mouflons du mont Allan et m'a indiqué les répercussions qu'aurait sur lui la construction des installations de ski olympiques. L'attention de la presse mondiale a été rivée sur les politiciens déclarant : "Voyez ces installations extraordinaires". Mais où étaient les mouflons? On s'en moquait.

La plupart des biologistes et fonctionnaires ont reçu pour mot d'ordre de se taire. Heureusement, j'entretiens des communications téléphoniques avec un nombre suffisant de biologistes des services gouvernementaux. Il y a des journalistes auxquels vous pouvez faire confiance, car vous savez que, si vous leur communiquez des renseignements, ils ne vous relanceront pas de manière à vous attirer des ennuis auprès de votre directeur. J'ai entendu dire que, il y a de cela des années, le directeur du Service de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta a averti un certain biologiste, qui ne mâchait pas ses mots, que l'on se passerait de ses services s'il ne se taisait pas. On l'a ainsi efficacement réduit au silence, et c'est bien dommage.

Au début d'une carrière, on a de formidables objectifs de tout genre; il y a bien des principes qu'on veut défendre sur le plan professionnel. On acquiert beaucoup de connaissances en travaillant d'arrache-pied à l'université. On finit par obtenir le grand bureau, un budget et un effectif. Ensuite, vient un temps où l'on commence à faire des compromis. Je crois qu'on a souvent tendance à perdre la réalité de vue. Quel est donc l'objectif? Que veut-on qu'il reste de toute une carrière? Que veut-on pouvoir dire, en prenant du recul une fois sa carrière terminée, qu'on a laissé derrière soi pour que la société soit meilleure?

## Information suivie du public et des médias

### Transport illégal de caribous

Il y a quelque temps, le ministre des Forêts, des Terres et de la Faune de l'Alberta a permis l'achat de 100 caribous des Territoires du Nord-Ouest et leur transport jusque dans le sud de l'Alberta, sans obtenir les permis nécessaires et sans faire examiner les animaux par des vétérinaires. En somme, le tout s'est déroulé illégalement. Or, 30 des animaux sont morts en cours de route et l'on a jugé que le renvoi des survivants à leur lieu d'origine pourrait causer d'autres pertes. Aucune accusation n'ayant été portée et les formalités administratives appropriées ayant été remplies rétroactivement, le responsable de la réinstallation s'en est tiré tout à fait indemne. Le directeur de la faune, qui était en poste à l'époque, était ennuyé et je n'ai pu obtenir de déclaration ni du Ministre, ni des vétérinaires, ni de l'éleveur.

Puisque je suis un catalyseur de l'information, j'ai jugé qu'il fallait rendre l'affaire publique pour que les médias s'en emparent et mettent même le Ministre dans l'embarras en lui signalant que ses activités étaient louches (on a constaté que l'éleveur fautif avait beaucoup d'influence politique). C'est pourquoi j'ai communiqué avec le recherchiste principal du Nouveau Parti Démocratique, qui forme maintenant l'opposition officielle. Je lui ai dit ce qui se passait, à mon avis, et je lui ai indiqué que je ne pouvais même pas en traiter en ondes parce que personne n'était disposé à en parler. Il a noté les renseignements que je lui ai donnés. Son chef a interrogé à ce sujet le Ministre responsable pendant la période des questions et cela a duré 12 minutes. L'affaire était ébruitée, les journalistes parlementaires prenaient des notes et, en peu de temps, on en parlait partout. Une fois la première déclaration publique faite sur la question, j'ai pu en traiter, donnant ainsi au public plus de renseignements.

Amélioration de l'irrigation dans le sud de l'Alberta

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. Il s'agit d'un des rares cas où j'ai pu constater que mes démarches avaient eu un effet positif sur la faune. La situation dans le sud de l'Alberta mettait les biologistes de la Division de la faune aquatique et terrestre dans tous leurs états. Je suppose que cela illustre le peu d'importance ou le faible degré de priorité que le gouvernement de l'Alberta accorde aux poissons et aux autres ressources fauniques de cette province. On améliorait l'irrigation dans le district du sud grâce à environ 700 millions $ puisés dans le Heritage Trust Fund. L'infiltration à partir des canaux d'irrigation avait créé des îlots que fréquentait la faune, depuis les petits vers et insectes dont se nourrit la Gélinotte à queue fine jusqu'aux grands ongulés, dont la présence se remarque beaucoup plus facilement. L'affaire mettait en cause les ministères albertains de l'Environnement et de l'Agriculture. Ce dernier construisait d'importantes conduites d'alimentation des canaux d'irrigation. Or, cela avait des incidences sur la faune. Les groupes intéressés n'avaient jamais discuté des répercussions des travaux sur la faune. Ils employaient l'argent du Heritage Trust Fund pour détruire l'habitat faunique. Ils décapaient les zones d'infiltration et défrichaient les vieux canaux d'irrigation, les zones inondables, etc.

Pendant que je participais à un colloque tenu à Edmonton, un des cadres supérieurs de la Division de la faune aquatique et terrestre m'a mis au courant de la situation, m'a indiqué que, malgré les fortes sommes dépensées, on ne consacrait pas un sou à l'étude des incidences sur la faune, et m'a demandé si je pouvais y faire quelque chose. J'ai trouvé incroyable que cela se passe et que le public ne le sache pas, conscient seulement du fait que l'on améliorait les réseaux d'adduction. J'ai décidé de passer quelques coups de fil et j'ai trouvé un nombre suffisant de biologistes assez ahuris pour se confier à moi. C'est ainsi que j'ai fini par réaliser une série d'entrevues avec un biologiste du sud de la province, le directeur de la faune aquatique et terrestre et des porte-parole des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. J'ai découvert les raisons pour lesquelles on agissait ainsi, les incidences que l'activité avait, les autres projets connexes et le fait que des millions de dollars supplémentaires étaient engagés à la même fin.

J'ai constaté qu'il y avait peu de communication entre certaines personnes qui auraient dû se consulter. Une fois la série d'émissions achevée, le directeur de la faune de l'Alberta m'a dit : "Un nombre incroyable de notes de service circulent entre les bureaux. C'est édifiant, et encourageant". C'est peut-être grâce à l'intervention des médias qu'une partie des fonds destinés à protéger la faune ont fini par être réservés à cet effet. On prête au moins un peu d'attention à la faune à mesure que se poursuivent les travaux d'irrigation dans le district du sud.

Problème des Grues blanches d'Amérique

Si les renseignements que nous recevons sont le moindrement incomplets, cela pose un problème parce qu'il y a beaucoup de journalistes inexpérimentés à l'heure actuelle. Voici, par exemple, une dépêche venant de Saskatoon et transmise par une agence télégraphique d'information :

> Il se peut que la sauvagine arrivant dans les provinces des Prairies cet été pour nicher et se reproduire soit en difficulté. Les autorités du Service canadien de la faune disent qu'elles s'inquiètent de l'augmentation du nombre des dépressions et des réservoirs des provinces des Prairies, d'ordinaire habités par les oiseaux, qui se sont asséchés. Un biologiste fédéral de la faune a déclaré, lundi, que même les oiseaux tels que la Grue blanche d'Amérique, qui ne s'attend qu'à profiter un peu de l'hospitalité caractéristique des provinces des Prairies au cours de sa migration, courent des risques. "Il y a des endroits où les Grues blanches s'arrêtent chaque printemps et chaque automne pour se reposer et se nourrir", a déclaré Brian Johns, "et si l'un de ces endroits est à sec, cela les oblige à se rendre dans des lieux qu'elles ne connaissent pas et où elles peuvent s'exposer à des dangers". Le biologiste de l'habitat Phil Taylor dit que la pénurie d'eau actuelle est alarmante.

Cela constituait le premier rapport au sujet des conditions de sécheresse et de leurs incidences sur les terres humides des provinces des Prairies. Il y avait des gens relativement inexpérimentés dans la salle des nouvelles à ce moment-là. Ces gens ne manquaient pas d'expérience journalistique, mais n'avaient qu'une idée très vague, voire nulle, des besoins de la faune. Ils ont réagi par des observations du genre : "Qu'est-ce que tout cela signifie? N'avons-nous pas déjà beaucoup de canards? Pourquoi en élever d'autres si les chasseurs des États-Unis vont les abattre? Quel est le gros problème? Puisque Canards Illimités s'occupe de ce genre de choses, pourquoi devrions-nous nous en soucier?" Ils ne comprenaient même pas le sens des remarques au sujet de la Grue blanche. Ils savaient que la Grue blanche d'Amérique est un oiseau qui a un problème, mais ils ne savaient pas s'ils devaient ou non s'en préoccuper.

Je me demande, et je sais que les biologistes en font autant, s'il est possible de justifier les montants consacrés actuellement aux efforts destinés à assurer la survie de la Grue blanche d'Amérique en faisant augmenter le nombre d'individus des volées jusqu'à ce que la population soit viable, afin que les Grues blanches puissent un jour se débrouiller toutes seules. En général, les médias croient que les dépenses ne sont peut-être pas tout à fait judicieuses, qu'il y a d'autres espèces en difficulté, même si leur situation n'est pas aussi grave que celle de la Grue blanche, et qu'il y aurait peut-être lieu de consacrer les montants en question à ces espèces et d'abandonner la Grue blanche à son sort. Il est regrettable qu'il en soit ainsi, mais ce sont là les questions que se posent les gens des médias, et cela tient au fait qu'ils ne reçoivent pas d'information de ceux d'entre vous qui en détiennent. Je vous lance un défi sur ce point. Si vous n'indiquez pas les faits, qui les indiquera?

Problème de la prédation pratiquée par les loups sur les caribous

Une biologiste de l'Alberta a dit que nous devrions prendre certains des loups qui se nourrissent des caribous de nos montagnes, parce qu'il y a lieu d'améliorer la situation de ces derniers. Les hauts cris poussés par suite de cette déclaration ont tellement inquiété les politiciens que l'idée a été mise en veilleuse. Mes

collègues des médias ont eu une réaction qui peut se résumer comme suit : "Je ne veux pas qu'on parcoure la province en y abattant tous les loups". Ils croyaient qu'il y aurait une hécatombe. La biologiste qui avait fait la suggestion s'est retrouvée seule. Où étaient donc ses appuis?

Bureaux d'information du public

Je suppose que le véritable problème tient au fait que les responsables des programmes fauniques ne renseignent pas régulièrement le public. Vous ne pouvez pas vous fier aux bureaux d'information du public établis par le gouvernement, parce que la plupart d'entre eux sont dotés de ratés des médias. Ils sont vraiment pitoyables et, en général, n'ont pas beaucoup de crédibilité auprès des gens des médias. À quelques exceptions notables près, ils entravent l'information. Ils ne nous donnent pas les renseignements que nous leur demandons et ils s'interposent entre les sources et nous. Le biologiste ou le gestionnaire de la faune peut souvent se cacher derrière le mur ainsi dressé, en disant qu'il ne peut pas nous donner des renseignements si nous n'avons pas obtenu l'autorisation de telle ou telle personne. C'est souvent là que s'arrêtent les démarches, et c'est vraiment regrettable.

Manque d'enthousiasme à l'égard de la Semaine de la conservation de la faune

Selon un sondage, 82 % des gens aiment la faune et veulent qu'elle soit conservée pour le plaisir des générations futures. Je doute de la validité de la méthode employée. Quelles questions ont été posées, qui étaient les enquêteurs, quel degré de distorsion était inhérent à leur étude et quels genres de réponses étaient-ils censés ramener et présenter à leurs supérieurs? Cela ne semble pas très scientifique, mais il faut poser de telles questions dans mon métier. L'utilisation des statistiques peut être très trompeuse. Dans quelle mesure pareil sondage donne-t-il lieu à des propositions pratiques et vraiment favorables à la faune, afin que les politiciens sachent qu'on les appuiera s'ils adoptent une orientation que vous pourriez ou devriez proposer?

L'an dernier, la Semaine de la conservation de la faune n'a malheureusement pas attiré beaucoup d'attention. Les nouvelles concernant cette semaine ont été peu nombreuses au sein de la Société Radio-Canada à Edmonton, et je sais qu'il en a été de même, à des degrés différents, dans l'ensemble des organes d'information du Canada. J'ai organisé quelques entrevues pour marquer la Semaine. Normalement, j'organise une série d'émissions, mais il arrive souvent que le thème choisi soit tellement banal qu'il n'attire pas l'attention. Les activités d'accueil ne sont plus efficaces. Elles n'ont pas changé depuis des années et on y rencontre habituellement les mêmes gens. Elles sont très agréables, mais elles n'éveillent pas d'intérêt ou d'enthousiasme. Le directeur de la télévision m'a dit que les émissions sur la faune sont ennuyeuses. Le public a l'impression qu'elles ne présentent rien de nouveau, que les sujets sont éculés. Il y a environ dix ans, des réalisateurs de films se rendaient dans les auditoriums pour montrer leurs produits, et cela attirait les foules. Ils leur montraient la faune de l'Alaska, la faune des rivages, la façon dont on prend le poisson, la vie des poissons, etc. En général, les gens ne s'intéressent plus à ce genre de réalisation. Or, le fait est que la radiotélévision dépend des cotes d'écoute. Pour survivre dans notre domaine, il faut avoir une cote élevée, sinon le patron nous remplace. Malheureusement, la faune ne soulève généralement pas beaucoup d'enthousiasme. Cependant, elle devrait le faire.

J'ai trouvé, en tant que radiodiffuseur, que la campagne "Faune 87" a été plutôt infructueuse. J'attendais beaucoup de cette campagne. J'ai participé à bien des réunions, et j'ai même cru qu'on m'avait nommé au comité de direction provincial à titre de conseiller en médias. Je crois que la campagne a été un cuisant échec du point de vue de l'éducation du public parce qu'on n'a pas su, durant toute l'année, éveiller l'enthousiasme des médias. La visite rendue par le prince Philip au refuge d'oiseaux du lac de la Dernière-Montagne a fait l'objet d'une certaine couverture médiatique. J'ai réussi à obtenir quelques entrevues. On n'a pas transmis les communiqués qui auraient dû être rassemblés pour encourager les groupes de conservation bien intentionnés pouvant gagner l'appui des masses, qui est nécessaire pour faire comprendre aux politiciens que l'ensemble des habitants est favorable à la conservation de la faune. Que faisaient les gens qui disposaient des renseignements nécessaires et qui auraient dû les diffuser?

Comment traiter avec les médias

Il y a plusieurs années, j'ai participé à une conférence de réalisateurs, tenue à Ottawa, à laquelle assistait David Lewis, chef national du NPD. Il nous a lancé un défi que je crois pouvoir vous lancer à mon tour. Il a dit : "Nous, les politiciens, avons besoin de vous, les gens des médias. Si vous n'êtes pas là, si vous ne faites pas état de mes propos, si vous ne me posez pas des questions pertinentes, je me trouverai à prêcher les convertis, c'est-à-dire à m'adresser toujours au même auditoire. Cela ne sert à rien car il n'y a pas de gain net au niveau de l'appui". Il ne coûte rien de faire appel aux médias. Je suis ici, et j'écoute. Nous sommes sans cesse à la recherche de sujets.

Ce qui pose le principal problème aux gens des médias, c'est de découvrir qui vous êtes, ce que vous faites, pourquoi vous le faites et quelle incidence votre activité a sur la faune. Chacun d'entre vous connaît un sujet dont la presse pourrait traiter. Je suis sûr que chacun d'entre vous participe à des travaux très emballants. Je connais le genre d'activités que vous menez. Elles sont emballantes, et pourtant vous semblez avoir honte d'en parler en public, ou peur qu'on découvre ce que vous faites. Je connais une personne dont le travail consiste à étudier les loups. Il n'hésite pas à expliquer son travail pendant une réunion de responsables de la chasse et de la pêche, probablement parce qu'il se dit qu'on ne le mettra pas trop au défi; mais décrire ses travaux devant un large auditoire, comme les médias le lui permettraient, cela présenterait un obstacle qu'il jugerait insurmontable. Grâce aux médias, on peut s'adresser à 30 000, 100 000 ou des millions de personnes, selon qu'il s'agit d'un auditoire local, régional ou national. Pourtant, il n'y a pas plus d'efforts à faire pour communiquer avec un large auditoire que pour atteindre un public local. C'est le genre d'information dont vous disposez et que vous communiquez qui importe le plus au radiodiffuseur.

J'ai demandé à Bill Wishart, biologiste principal du Service de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta, pourquoi il était toujours accessible et pourquoi il indiquait toujours les faits sans détours. Il m'a répondu qu'il avait acquis suffisamment d'expérience au fil des années pour se sentir capable d'agir ainsi. Je lui ai demandé pourquoi certaines des autres autorités fauniques n'en faisaient pas autant. Il m'a dit qu'en somme, c'est parce qu'elles n'ont pas de formation en communication. La communication ne figurait pas à leur programme d'études et elles ne se sentent pas à l'aise de la pratiquer. C'est peut-être cela le problème, et il vous incomberait peut-être, en votre qualité de biologistes professionnels, d'acquérir des compétences en communication, parce qu'il arrive souvent que les

intérêts de la faune soient négligés simplement parce que les gens ne sont pas renseignés ou sont mal renseignés.

Quand je pose la question "Pourquoi ne traitez-vous pas davantage avec les médias?", il arrive souvent qu'on me réponde "J'ai déjà essayé, et cela a été un échec complet". Une femme m'a raconté que son mari, qui travaillait dans l'industrie du charbon, avait décidé de tout dire à un journaliste qui lui posait une question. Il a débité en une demi-heure tout ce qu'il avait mis des années à comprendre et à apprendre, et il s'attendait à ce que le reporter rapporte le tout fidèlement. C'était tout simplement trop lui en demander.

Vous devez toujours vous rappeler qu'en général, les gens de la radiotélévision avec lesquels vous traitez connaissent mal le domaine de la faune. Dans bien des cas, ce sont des citadins, et vous devez vous appliquer à garder vos propos très simples, directs et précis et à ne pas digresser. Il y a une règle de base de la radiotélévision que l'on doit observer si l'on veut communiquer. On l'exprime très crûment en ces termes : "Exprime-toi simplement, idiot"! Le journaliste doit rapporter à la station l'information que vous lui communiquez, l'étudier et la soumettre à un dépouillement de base. Il a toujours un délai à respecter, la date de tombée étant d'ordinaire le jour même. Si vous vous êtes exprimé simplement, vous lui facilitez la tâche. Ne lui donnez pas des réponses longues et compliquées : tenez-vous en à des termes relativement simples et à des exemples pertinents.

Si vous entretenez convenablement de telles communications au fil des semaines, des mois et des années, vous pourrez maintenir une circulation de l'information dans le milieu et vous constaterez qu'après un certain temps les gens des médias vous consulteront de plus en plus. Bon nombre d'entre vous sont en mesure d'organiser de leur propre chef une conversation directe avec un journaliste. Passez à la station, transmettez-lui une lettre ou communiquez avec lui par téléphone. Cela montrera au journaliste que vous reconnaissez ses compétences et que vous désirez lui confier ce qu'il en est de la faune. Le journaliste devra ensuite présenter l'information que vous venez de lui donner au cours d'une réunion de la rédaction. Après avoir examiné l'information, on décidera, pendant cette réunion, s'il y a lieu d'en faire un article ou non.

En somme, je vous mets au défi de renoncer au confort du silence. Peignez et repeignez le tableau de la faune jusqu'à ce que vous soyez las de le peindre, et à ce moment-là repeignez-le encore. Vous devez entretenir la flamme de l'information. Vous êtes les dépositaires de la formidable information sur la faune que les médias recherchent. Ne soyez pas ennuyeux. Montrez-vous enthousiastes au sujet de votre travail. Ce qu'il importe le plus de communiquer, bien entendu, c'est la situation actuelle de la faune et ses perspectives d'avenir. Si vous faites obstacle à la diffusion de l'information et qu'un de vos subordonnés a l'enthousiasme, les compétences et la motivation nécessaires pour communiquer de l'information, ne l'en empêchez pas. Ne retenez pas l'information. Je vous dirai très franchement qu'à mon avis la faune et sa survie future sont beaucoup plus importantes que la carrière de n'importe lequel d'entre nous.

## Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (1)

### PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET REMARQUES INAUGURALES

Don Robinson
Directeur
BC Wildlife Federation

Lors de notre première séance, nous nous sommes intéressés à l'évolution de la gestion de la faune : Qui parle de quoi? Qui paie quoi? Quelles sont les utilisations traditionnelles? Comment provoque-t-on les changements? Il est ressorti de cette réflexion que les choses changent beaucoup et que chacun veut jouer un rôle plus important; cependant, il se peut que les organismes fauniques n'agissent pas assez rapidement.

Dans un deuxième temps, on s'est interrogé sur la pertinence de la gestion actuelle de la faune, non pas sur la nécessité de conserver la faune mais bien sur la manière de l'administrer. Qui va payer? Qui va s'en servir? Dans quel sens les choses vont-elles changer? Les participants à cette discussion ont accusé les exploitants, et non pas les organismes non gouvernementaux, de mal comprendre la question de la faune au Canada, et de ne s'être ni manifestés ni fait entendre.

Le présent groupe s'intéressera aux possibilités d'avenir en matière faunique. Espérons que nous pourrons utiliser les informations issues de nos discussions et profiter de l'expérience des trois groupes lors de l'examen des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada, que nous entamerons un peu plus tard.

En ce qui concerne l'avenir de la faune au Canada, la BC Wildlife Federation reconnaît la nécessité d'avoir davantage de réserves écologiques, d'aires naturelles, de cours d'eau sauvages et d'autres zones spéciales axées principalement sur les espèces fauniques. Cependant, nous estimons que cette méthode a ses limites. En effet, la survie de la majorité des espèces fauniques du Canada, et en fait de toute l'Amérique du Nord, dépendra de leur capacité de s'adapter, avec l'aide de l'homme, aux nombreuses activités de ce dernier (exploitation minière, forestière et agricole, élevage) et aux conséquences de sa présence (urbanisation, industrialisation, colonisation, etc.). Car nous croyons que toutes les espèces auront besoin, tôt ou tard, d'être administrées d'une manière ou d'une autre, qu'elles soient sédentaires ou migratrices, en grands ou en petits nombres, considérées comme gibier ou non, et qu'elles entrent ou non en concurrence avec l'homme. Cette gestion pourra être intensive, extensive, protectionniste, commerciale, récréative, intégrée à celle d'autres ressources, etc; un fait demeure, les espèces fauniques ne peuvent être laissés à elles-mêmes pour protéger leurs habitats, elles ont besoin de notre intervention!

Notre premier orateur, M. Arthur Hoole, directeur de la Direction de la faune du Manitoba, abordera l'utilité de la gestion de la faune. Le deuxième intervenant, M. Jim Hatter, ex-directeur de la Direction de la faune de la Colombie-Britannique, nous dira jusqu'où il croit que nous devrions aller dans la gestion "artificielle" de la faune. Nous entendrons ensuite un autre son de cloche, sur le même sujet, qui nous sera donné par M. Hugh Monaghan, directeur de la Direction de la faune du Yukon.

Un certain nombre d'orateurs ont abordé diverses possibilités, notamment celle d'un réseau d'aires sauvages de protection de la faune. Les organisateurs de la

Conférence ont établi une liste des avantages et des inconvénients de cet aspect passablement important de la gestion future de la faune, intitulée "Les aires de protection de la faune sont-elles réellement une option?". Le premier intervenant sera M. Paul Griss, directeur administratif de la Fédération canadienne de la nature, favorable au principe des aires de protection. M. Greg Jones, biologiste de la faune à la Direction des parcs de la Colombie-Britannique, nous donnera un point de vue opposé.

À plusieurs reprises, vous avez entendu des opinions sur les incidences du tourisme, une nouvelle facette de l'exploitation de la faune; notre dernier orateur, M. Gary Runka, de la firme Land Sense Limited, nous entretiendra de ce sujet.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (2)

# L'UTILITÉ DE LA GESTION DE LA FAUNE

Arthur Hoole
Directeur
Direction de la faune du Manitoba

En vue de répondre à la question "Pourquoi gérer les ressources fauniques?", j'ai tenté de définir ce qu'est la gestion de la faune, de dégager les motivations profondes de cette activité et enfin de faire un portrait des gestionnaires de la faune que nous sommes.

## Qu'est-ce que la gestion de la faune?

Après avoir consulté quelques documents et demandé l'avis de collègues, j'ai trouvé la définition suivante, de Robert H. Giles Jr : "La gestion de la faune est la science et l'art de prendre des décisions et des mesures en vue d'agir sur la structure et la dynamique des populations, des habitats et des gens et sur les liens qui les unissent, afin d'atteindre des objectifs donnés, par le truchement des ressources fauniques" (Giles, 1978, p. 1-6) [Traduction]. Plus loin, l'auteur explique qu'il existe deux types de gestion : la gestion active, par exemple la modification de l'habitat du wapiti dans le but d'augmenter sa population, et la gestion passive, comme la désignation volontaire d'aires protégées, de refuges ou d'aires sauvages où sont susceptibles de se développer des forêts matures abritant certaines espèces fauniques. En guise de conclusion, Giles déclare qu'on ne peut considérer "qu'il n'y a pas eu gestion à moins que les changements résultant de l'action du gestionnaire ne diffèrent nettement des changements qui se seraient produits sans son intervention" (Giles, 1978, p. 6) [Traduction].

Mais toute définition prête le flanc à la critique, qu'elle soit trop générale ou trop spécifique. D'autres auteurs définissent la gestion de la faune comme un moyen de produire des "récoltes fauniques" (Trippensee; 1948) ou encore comme l'application des connaissances écologiques à la conciliation des besoins des espèces fauniques et de ceux des humains (Robinson et Bolen, 1984). À mon avis, l'important c'est la faune et, sachant que les besoins en habitats, la dynamique des populations et les interactions humaines sont tous des éléments essentiels, on peut simplement dire que la gestion de la faune est la prise en compte volontaire de la faune et la prise de décisions et de mesures visant à influer sur la productivité des espèces ou leur nombre.

Cela étant, pourquoi gérer les ressources fauniques? Je pense qu'en voulant administrer la faune, nous obéissions à trois grands impératifs dont le premier est d'ordre moral.

## Impératif moral

De la réflexion historique sur la gestion de la faune et la question plus vaste de la conservation en Amérique du Nord se dégagent des raisons morales aux racines philosophiques et pratiques. Les Américains John Muir, Ralph Waldo Emerson et Henry David Thoreau "furent les promoteurs d'un ensemble hétérogène d'idées qui allaient

donner naissance à une nouvelle religion de la nature" (Chase, 1988, p. 301) [Traduction]. Au siècle dernier, ces hommes prônèrent un respect de la nature, des grands espaces et de la faune qui modela profondément les efforts de conservation et qui conduisit notamment à la création de certains des premiers grands parcs nationaux des États-Unis et même de la planète. Ces visionnaires étaient des utilitaires, fondateurs de "l'école des usages multiples", dont les principes furent mis en pratique par le responsable des Forêts américaines, Gifford Pinchot. Ils préconisaient également la conservation, insistant sur l'utilisation intelligente des ressources, y compris fauniques. Au XX$^{e}$ siècle, Aldo Leopold élabora une morale de la terre dans son ouvrage Sand County Almanac. Il y conclut qu'il n'existe pas de morale portant sur le rapport entre l'homme, la terre, les plantes et les animaux; l'élargissement de la morale classique à l'environnement humain est une possibilité du processus d'évolution et une nécessité écologique (Leopold, 1949, p. 203). La morale de la terre englobe dans son champ d'action les sols, les eaux, les végétaux et les animaux, une collectivité appelée la terre. De conquérants, elle fait de nous des participants et des citoyens; elle nous incite au respect des autres membres et de la collectivité dont nous faisons partie (Leopold, 1949, p. 204).

Évidemment, Leopold eut une influence énorme sur la gestion de la faune. Certains de ses anciens étudiants travaillent aujourd'hui parmi nous et sa vision des choses lui a apporté bien des disciples. D'autres, dont beaucoup de Canadiens, sont sortis du rang pour prêcher et mettre en pratique les principes de la conservation. Malheureusement, nous sommes encore loin de l'idéal de Leopold, dont on a pourtant de plus en plus besoin. Quoi qu'il en soit, l'impératif moral, moteur de la gestion de la faune, demeure très fort. L'homme a été doté de la raison et de l'intelligence, selon les croyants par un Dieu créateur, selon les autres par une longue évolution. Mais peu importent les origines ou les écoles de pensée, la possession de cette intelligence implique pour son propriétaire une obligation morale de se comporter en gardien des composants biotiques et abiotiques de l'environnement. Il n'y a rien de mal à utiliser la faune et à en profiter tout en s'efforçant d'assurer sa pérennité. La gestion de la faune est une nécessité parce que notre humanité nous pousse à nous intéresser aux autres formes de vie, à les connaître et à utiliser ces connaissances en vue d'assurer leur survie. Il y a aussi l'aspect patrimoine; l'homme a reçu de ses prédécesseurs un héritage faunique qu'il doit s'employer à protéger pour les générations à venir. Voilà, en bref, en quoi consiste l'impératif moral en matière de gestion des ressources fauniques, et il est indissociable d'au moins deux autres impératifs.

## L'impératif écologique

La croissance démographique, l'urbanisation, l'exploitation des richesses naturelles, le développement et la pollution sont tous des effets de l'intervention de l'homme qui ont contribué à modifier les écosystèmes naturels. Certains sont bénins tandis que d'autres se traduisent par de véritables catastrophes; pensons seulement aux pluies acides, à l'accident de Tchernobyl et à la disparition rapide des forêts ombrophiles tropicales. Au Canada, qui est pourtant l'un des plus grands pays et aussi l'un des moins densément peuplés, la colonisation et l'industrialisation ont fait des ravages considérables. L'organisme Habitat faunique Canada a souligné dernièrement les répercussions graves de l'agriculture et de l'urbanisation sur les milieux humides canadiens : 65 % des marais salants, 70 % des terres humides du sud de l'Ontario et de la vallée du Saint-Laurent, 40 % des terres humides des Prairies et près de 70 % des terres humides estuariennes du Pacifique ont été convertis à d'autres fins (Habitat faunique Canada, 1986). Or, ces milieux humides figurent parmi les écosystèmes biologiques les plus productifs de la planète; cela n'empêche

que leur superficie continue d'être grignotée à un rythme affolant. On peut citer aussi les ravages de la coupe à blanc, de l'érosion des sols, de la pollution des cours d'eau, etc. L'idée est claire : partout sur la planète, les conditions environnementales ont été modifiées profondément par l'activité humaine et il faut donc gérer les ressources fauniques. À défaut de reconnaître que les populations animales qui restent habitent des écosystèmes menacés à des niveaux divers et que l'homme a le devoir d'intervenir dans la gestion pour rétablir l'équilibre, la situation ne fera qu'empirer et des espèces animales continueront certainement de disparaître.

Alston Chase a publié en 1988 un ouvrage intitulé Playing God in Yellowstone qui pourrait faire époque dans l'étude de la gestion de la faune et des terres. Ce document n'est rien de moins qu'une mise en accusation du Service des parcs nationaux des États-Unis concernant la gestion du premier parc national de la planète. L'auteur déplore, avec maintes références à l'appui, l'absence d'un inventaire scientifique de base des conditions naturelles et donc le défaut d'avoir pu formuler et mettre en pratique des politiques actives de gestion. Au contraire, selon Chase, le Service des parcs s'est employé à entretenir l'illusion (de l'avis de Chase) que Yellowstone et en fait tout les parcs nationaux sont des écosystèmes intacts, les derniers vestiges de l'Amérique sauvage. Les gouvernements successifs ont toujours eu comme grande politique de ne pas toucher aux collectivités animales ou végétales, sous prétexte que tout est "naturel" et que l'équilibre se fera tout seul. Mais, comme le souligne l'auteur tout au long de son ouvrage, en s'appuyant sur une imposante documentation, tout n'est pas naturel; les écosystèmes et le biote de Yellowstone ont subi des altérations irréversibles causées par des facteurs comme le changement de vocation des terres environnantes, l'absence d'incendies (qui jouaient autrefois un rôle important dans la régénération forestière), l'inaction devant la concurrence que se livraient des espèces pour la possession d'habitats de plus en plus restreints, etc. Bref, Alston Chase présente une plaidoierie irréfutable pour la gestion de la faune dans les milieux naturels imparfaits et incomplets qui demeurent. Il exhorte les intervenants à s'employer activement au rétablissement des conditions, à adopter une démarche qui ne devrait pas laisser indifférents les gestionnaires de la faune.

La gestion des ressources fauniques : une nécessité au Manitoba

La gestion de la faune peut répondre à d'autres aspects de l'impératif écologique. Étant donné que les habitats de l'homme et ceux des espèces fauniques se chevauchent souvent et donc s'opposent, il faut s'occuper de gérer les tensions qui peuvent naître de ces contacts. Les exemples ne manquent pas mais ceux que je vais vous donner concernent ma province, le Manibota. La municipalité de Churchill, dans le nord du Manitoba, est située sur les voies migratoires des ours blancs et a été fondée à proximité d'un des principaux lieux mondiaux de rassemblement saisonnier de ces grands mammifères. Chaque automne, des centaines d'ours blancs séjournent à proximité d'un endroit où vivent des centaines d'humains. Cet état de choses a nécessité la mise en place d'un plan d'action visant à protéger les ours et à assurer la sécurité du public tout en tirant avantage de la situation du point de vue touristique, éducatif et récréatif. On n'avait pas le choix; il fallait faire quelque chose.

L'autre exemple concerne une importante harde de cerfs de Virginie qui habite en plein coeur de Winnipeg, une ville de 600 000 habitants. Dommages à la propriété, accidents de la route mais aussi occasions d'observation, sont les conséquences directes de cette situation unique. On a décidé de déplacer la majorité des cerfs et de repeupler des secteurs ruraux tout en prenant soin de laisser un certain nombre

de cervidés en ville, là où le public pourra continuer à les observer; on a ainsi pu réduire les risques de blessures et de dommages à la propriété. Voilà un autre exemple d'intervention qui s'imposait.

Environnement et économie

Pour terminer sur le sujet de l'impératif écologique, on reconnaît de plus en plus que le développement économique est solidaire de l'environnement. Parallèlement, on admet de plus en plus qu'il est nécessaire de fusionner des secteurs de l'économie qui ont traditionnellement été séparés, dans les établissements d'enseignement professionnel, les organismes d'État et la collectivité. Prenons l'agriculture, la foresterie et la gestion de la faune; la réussite de projets ambitieux de conservation, comme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dépendra du partenariat qu'accepteront de conclure les responsables de la conservation des sols et des eaux, au niveau de l'exploitation agricole, dans le but de rétablir les milieux humides, le couvert végétal et la productivité des sols. Comme le déclare Habitat faunique Canada dans un rapport récent sur la situation des habitats fauniques, il faut se doter d'une grande stratégie cohérente d'utilisation des terres qui réussira à rallier tous les intervenants du domaine de la conservation et à faire des politiques d'utilisation des terres, des programmes contradictoires de gestion des ressources et des objectifs contraires un bon usage pour la gestion des habitats et la conservation des ressources fauniques (rapport de Habitat faunique Canada, 1986, p. 8).

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le du développement et sa branche canadienne, le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, ont réaffirmé avec encore plus de conviction leur croyance en cette démarche intégratrice. Ils préconisent un développement durable permettant un maintien des processus écologiques essentiels et de la diversité génétique des espèces.

Souvent, la faune est considérée comme l'index ou le baromètre évident de l'état ou du bien-être mental de la nature. La gestion de la faune doit s'inscrire dans le cadre du maintien des processus naturels et de la diversité des espèces; la fusion des préoccupations écologiques aux nécessités économiques exige de voir la gestion de la faune avec un oeil nouveau, compte tenu des stratégies de conservation qui sont jugées essentielles si on veut tirer des avantages durables et assurer le bien-être de la société.

## L'impératif économique

Il est indéniable que, depuis la nuit des temps, l'homme profite largement de la faune. L'homme des cavernes prenait chez les animaux sauvages ce qu'il lui fallait pour se vêtir, se nourrir et se chauffer ou s'éclairer. Les Amérindiens ont bâti des ordres sociaux complets sur la poursuite, l'utilisation et le culte des espèces fauniques. Notre pays fut même fondé sur le commerce des fourrures. Aujourd'hui encore, des millions de Canadiens tirent d'innombrables avantages de la faune, que ce soit un revenu, un travail, la nourriture pour leur subsistance, des moments de divertissement ou de bien-être spirituel, etc. Selon le rapport de 1985 intitulé L'importance de la faune pour les Canadiens (Filion et coll., 1985a), les activités reliées à la faune occupent l'une des premières places parmi les divertissements auxquels s'adonnent les Canadiens et elles représentaient des dépenses de quelque 4,2 milliards $ en 1981. Cette année-là, un Canadien sur cinq a fait un voyage ou une excursion spécialement pour observer, photographier, nourrir ou étudier les animaux sauvages; un Canadien sur dix est un chasseur. Ces 4,2 milliards $

constituent un puissant moteur dans l'économie générale quand on les transpose en pourcentage du produit national brut et du produit intérieur brut (Filion et coll., 1985b). Et ces chiffres bien connus ne comprennent pas les millions de dollars laissés au Canada par des touristes étrangers intéressés par notre faune ou produits par des secteurs comme le trappage. Qu'il existe un impératif économique pour la gestion des ressources fauniques, cela est indiscutable. Cependant, les pratiques traditionnelles nous ont probablement empêché de jouir de tous les avantages socio-économiques offerts par la faune. Malgré tout, elles ont permis de tirer profit, jusqu'à maintenant, d'un certain nombre d'avantages et elles continueront d'être utiles pendant un certain temps encore, surtout à la lumière de l'exposé sur l'impératif écologique.

## À qui la tâche?

Compte tenu de ce que nous venons de voir, il est évident que c'est à nous de jouer. Vous aurez sans doute remarqué que j'ai soigneusement évité d'employer la formule "nous devons faire ceci ou cela". Traditionnellement, et même encore aujourd'hui, la gestion de la faune au Canada est principalement l'affaire des pouvoirs publics. Dans une communication qu'il fit en 1986 lors du Colloque des ministres sur la gestion de la faune au Canada, Pearse énonça quatre principes qui ont constitué l'assise de la formule canadienne jusqu'à ce jour : la possession des terres par l'État, la gestion commune de la propriété, l'interdiction de vendre des produits du gibier et la limitation de la gestion privée. Il conclut en proposant de confier, à titre expérimental, la gestion de la faune à des entrepreneurs privés, un peu sur le modèle des concessions forestières, par exemple. Ajoutez à cette opinion la position de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie et vous verrez que l'on désire vraiment que les responsabilités en matière de gestion de la faune et de conservation soient confiées à d'autres instances. J'ai souligné plus tôt que les efforts de gestion intégrée doivent respecter un plan et non pas être une simple réaction à une situation. Ces groupes prônent la participation du public, la collaboration entre l'industrie et le gouvernement et l'éducation des enfants d'âge scolaire dans le domaine de l'environnement et du développement durable. L'an dernier, lors de la Conférence fédérale-provinciale-territoriale sur la faune de Tuktoyaktuk, on a recommandé de faire participer le public davantage à la gestion de la faune et on a cité comme exemples un certain nombre de projets de collaboration et de cogestion mettant principalement en cause des collectivités autochtones (Environnement Canada, 1987). Nonobstant les tendances toutes récentes de diversification des ressources de gestion de la faune, il faut bien reconnaître que des intervenants isolés, comme les trappeurs et des organismes comme Canards Illimités, pratiquent depuis longtemps une gestion efficace des ressources fauniques. Le "nous" de l'expression "nous devons gérer nos ressources fauniques" doit englober beaucoup plus d'instances qu'auparavant. Les gestionnaires de la faune doivent mieux représenter la pluralité de notre société et doivent reconnaître les besoins et les possibilités de la gestion en collaboration.

## Conclusion

Parce que c'est une nécessité morale, parce que l'environnement en a besoin et parce que nous avons tout intérêt à le faire, nous devons gérer les ressources fauniques. Les organismes publics de gestion de la faune doivent partager le travail avec les principaux utilisateurs de la ressource, les collectivités, les organismes non gouvernementaux, les gestionnaires d'autres richesses naturelles, l'industrie et les

propriétaires terriens. La gestion de la faune est une nécessité absolue en l'absence de laquelle les perspectives de cohabitation des espèces animales et de l'homme sont plutôt sombres.

## Bibliographie


Chase, A., 1988. Playing God in Yellowstone, the destruction of Americas's first national park. Harcourt Brace Jovanovitch, San Diego, 464 pages.

Environnement Canada, 1987. Compte rendu 1987 de la cinquante et unième Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune, Tuktoyaktuk. (Territoires du Nord-Ouest). Service canadien de la faune, Ottawa, 229 pages.

Filion, F.L. et coll., 1985a. L'importance de la faune pour les Canadiens, Rapport sommaire de l'enquête nationale de 1981. Service canadien de la faune, Ottawa, p. 3.

Filion, F.L., A. Jacquemot et R. Reid, 1985b. L'importance de la faune pour les Canadiens : aperçu de l'importance économique des activités récréatives reliées à la faune; Service canadien de la faune, Ottawa.

Giles, R.H. Jr, 1978. Wildlife management. W.H. Freeman and Company, San Francisco.

Leopold, A., 1949. A Sand County almanac. Oxford University Press, Oxford. Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, 1987. Rapport. Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, Ottawa, 18 pages.

Pearse, P.H., 1986. La politique faunique du Canada: précédents, perceptions et perspectives. Colloque sur la conservation de la faune au Canada, Ottawa, p. 6.

Robinson, W.L. et E.G. Bolen, 1984. Wildlife ecology and management, MacMillan Publishing Company, New York, p. 2.

Trippensee, R.E., 1948. Wildlife management: Upland game and general principles. McGraw-Hill Book Company, New York, p. v.

Habitat faunique Canada, 1986. Le statut des habitats fauniques au Canada : Problèmes, questions et possibilités. Tri-Graphic Printing, Ottawa, p. 8 et 15.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987. Notre avenir à tous. Oxford University Press, Oxford, 400 pages.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (3)

L'UTILITÉ DE LA GESTION DE LA FAUNE : DISCUSSION

Rosemary Fox (Fédération canadienne de la nature, Sierra Club of Western Canada) : Dans l'ensemble, je suis d'accord avec vous. J'émets toutefois certaines réserves, n'étant pas convaincue que l'image que vous venez de nous donner traduit vraiment dans bien des cas la réalité de la gestion de la faune. Certes, il est raisonnable et convenable de vouloir dédommager pour la destruction des écosystèmes causée par l'activité humaine mais, pour moi, la gestion de la faune, qui, vous en conviendrez, est orientée par des objectifs politiques, va au-delà de la simple réparation des dommages et se mêle de manipuler les rapports écologiques dans le but de maximiser certaines espèces en vue de leur exploitation par l'homme. Vous dites que la gestion de la faune est essentielle parce qu'elle constitue une action moralement responsable. Permettez-moi de ne pas considérer comme moralement responsable l'intervention qui consiste à retirer les loups de la partie nord-est de la Colombie-Britannique en vue de maximiser les populations d'ongulés à l'intention des chasseurs car, en fait, c'est exactement le but de ce programme.

Arthur Hoole (Direction de la faune du Manitoba) : Pour moi, l'impératif moral couvre tout le spectre des activités de gestion de la faune, actives et passives et sous toutes les formes. Vous prenez un cas particulier et une pratique qui vous préoccupent et vous vous en servez comme argument à opposer au principe de l'impératif moral. Je continue de maintenir très fermement que la pratique de la gestion de la faune est dictée avant tout par un impératif moral.

Rosemary Fox (Fédération canadienne de la nature, Sierra Club of Western Canada) : Pour moi, la gestion de la faune ne sera réellement efficace que lorsque ses responsables pourront administrer les terres visées; voilà le fond du problème de la gestion des ressources fauniques.

Connie Harris (Federation of BC Naturalists) : Votre exposé m'a beaucoup plu, en particulier vos observations au sujet de la morale qui régit les terres. J'estime que vous devriez le représenter lors de la prochaine réunion du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britanniques, car les instances à convaincre de la valeur de la gestion intégrée sont, surtout dans cette province, précisément celles qui ont la jouissance, à toutes fins pratiques, de plus de 85 % de nos terres; j'ai nommé les forestiers et les entreprises d'exploitation de la forêt et nos amis de la Direction des forêts dont les bureaux sont tout près d'ici. Je pense que la plupart d'entre nous peuvent déjà juger de la valeur du principe de la moralité que vous défendez.

Arthur Hoole (Direction de la faune du Manitoba) : Je vous remercie. Je conviens avec vous que nous travaillons depuis toujours chacun de notre côté; il faudrait que spécialistes de la faune et experts en foresterie se parlent davantage. Il suffit de regarder la situation dans les Prairies, où l'on s'achemine vers un rétablissement plus efficace des habitats de la sauvagine, ce qui nous oblige à collaborer très étroitement avec les agriculteurs et les organismes gouvernementaux intéressés.

Rich Goulden (Ministère des Ressources naturelles du Manitoba) : Je veux simplement m'assurer de quelque chose; la gestion de la faune, comme vous l'avez définie et examinée, comprend la gestion des espèces non considérées comme gibier et des espèces en danger de disparition, pas seulement des espèces considérées comme gibier, n'est-ce pas?

Arthur Hoole (Direction de la faune du Manitoba) : Absolument. J'espérais avoir touché les deux modes de gestion, passive et active, et je n'ai pas parlé des utilisations ultimes des ressources gérées.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (4)

# "JUSQU'À QUEL POINT FAUT-IL VISER LA GESTION ARTIFICIELLE DE LA FAUNE?" : GESTION INTENSIVE DE LA FAUNE PAR LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET LE SECTEUR PRIVÉ

James Hatter
Ancien directeur
Direction de la faune de la C.-B.

Dans le présent exposé, je traiterai du thème global de la Conférence, à savoir "L'orientation actuelle de la gestion de la faune au Canada est-elle dépassée?". La question qu'on m'a demandé d'étudier est la suivante: "Jusqu'à quel point faut-il viser la gestion artificielle de la faune?".

## La faune en tant que ressource d'agrément

Il y a 40 ans, je faisais preuve d'un optimisme naïf au sujet de la capacité d'un organisme provincial de réussir à conserver et à gérer les espèces fauniques chassées. Aldo Leopold et d'autres ouvraient la voie dans un nouvel art excitant doublé d'une science que constituait la gestion du gibier. On ne parlait guère de gestion de la faune à cette époque. Dans son ouvrage intitulé Game Management, Aldo Leopold déclare que la gestion du gibier est destinée à essayer de décrire l'art de cultiver les terres dans l'intérêt du gibier et à indiquer les moyens d'intégrer cette gestion à d'autres utilisations des terres. Je n'ai pas tardé à me rendre compte que si l'utilisation intégrée des ressources sur les terres publiques est un des principaux objectifs des gestionnaires de la faune, il faut faire des compromis pour l'atteindre et il se peut qu'on soit loin de le réaliser à cause de la concurrence avec d'autres intérêts. Il arrive trop souvent que les autres gestionnaires des ressources ne se soucient que peu de la faune, ou pas du tout. Nos disciplines sont distinctes et isolées, et les stimulants de l'intégration sont faibles, dans bien des cas, en raison des avantages économiques énormes que présentent des ressources concurrentes, telles que les forêts et l'agriculture, par rapport à la faune. À mon avis, le problème tient partiellement au fait que trop de gens considèrent toujours la faune comme une ressource d'agrément bon marché, bien que sacrée, dont l'exploitation diffère des autres utilisations des terres. Combien de fois avez-vous entendu dire qu'on ne peut pas calculer la valeur de la faune en dollars? Cet argument ne nous a pas encouragés à offrir des stimulants pour la gestion de la faune et à justifier du point de vue économique son intégration aux autres utilisations des terres. Dans la société contemporaine, la gestion de la faune ne doit pas consister qu'à assurer des loisirs de plein air à bon compte.

Vu les réalités économiques, nous ne devons pas nous attendre à ce que des gouvernements en manque de fonds assurent de façon satisfaisante la gestion d'une faune publique considérée comme une simple ressource d'agrément. Les organisations de chasse et de pêche sportives ont demandé, à bien des reprises, l'augmentation des fonds qui leur sont affectés, sans toujours réussir à l'obtenir. Nous croyons naïvement que notre "intérêt spécial", comme on l'appelle très souvent, nous donnera les arguments nécessaires pour convaincre le trésor public que l'augmentation des investissements en matière de faune est profitable et constitue un important poste budgétaire.

Je crois que notre hésitation grandissante à nous prononcer en faveur du maintien de la tradition de chasse est grave et nous a portés à écarter des objectifs valables

de gestion du gibier et de la faune et des moyens de les réaliser. Notre ferveur à l'égard de l'écologie, de la conservation de l'habitat et des utilisations sans prélèvement nous a amenés, principalement pour nous donner bonne conscience, à sous-estimer le désir de chasser dont nous avons hérité, ainsi que l'objectif de gestion des terres en vue d'en prélever du gibier de façon durable. Retranchant le mot "gibier" de notre vocabulaire, c'est la "faune" que nous avons commencé à chasser. Je ne vois le mot "gibier" nulle part sur l'ordre du jour de cette Conférence. Croire que la chasse est appelée à cesser d'être pratiquée, et je suis persuadé que vous l'avez tous entendu dire, c'est nier les assises biologiques de la nature humaine. Pourquoi trouvons-nous si honteux d'être des prédateurs, puisque c'est ainsi que l'évolution nous a faits?

## La faune en tant que ressource économique

Pour que les gouvernements se soucient davantage de la gestion de la faune, nous devons leur prouver que nous pouvons non seulement produire du gibier et d'autres espèces fauniques, mais aussi fournir des avantages économiques tangibles qui attirent l'attention et des investissements de sources non gouvernementales. Je crois que plusieurs personnes ont déjà exprimé cet avis pendant la présente Conférence. L'augmentation des deniers publics consacrés à la gestion de la faune doit être rentable et justifiable par rapport aux demandes d'augmentation des affectations de fonds à d'autres fins. Comme tout directeur d'un service de la faune ou tout sous-ministre vous le dira, le ministre qui est appelé à justifier une demande de fonds supplémentaires devant le Conseil du Trésor doit disposer de preuves passablement concrètes à l'appui de cette demande.

Je crois que le public est mal renseigné et confus parce que nous n'affirmons toujours pas que la gestion du gibier est l'art et la science de produire une abondance durable de mammifères, d'oiseaux et d'autres espèces fauniques à des fins récréatives, comportant ou non une consommation, et d'améliorer la situation des espèces qui ne sont pas considérées comme du gibier. Il est prévisible que les gouvernements et le secteur privé hésiteront à appuyer des objectifs fauniques qu'ils comprennent mal ou pas du tout.

Canards Illimités a montré la voie avec un succès retentissant. Cet organisme a obtenu du public un appui considérable à l'égard de la production de la sauvagine, et cela a eu des retombées formidables pour les espèces connexes non considérées comme du gibier. Or, on commence à peine à investir dans l'acquisition de terrains forestiers et agricoles.

Il arrive souvent que les organismes gouvernementaux ne puissent pas vraiment assurer la production ou la gestion de la faune sans la compréhension et l'appui des propriétaires fonciers privés et des organismes s'occupant des autres ressources sur les terres publiques. Dès 1932, Aldo Leopold signalait que seul le propriétaire foncier privé ou le gestionnaire s'occupant de plusieurs ressources peut produire économiquement du gibier. On peut maintenant en dire autant du reste de la faune.

Il semble que certains estiment que l'aménagement intensif des terres à des fins de production de faune a un caractère quelque peu artificiel ou fondamentalement immoral.

Pourquoi devrions-nous juger inaptes à produire de la faune des terres qui en sont dépourvues à l'état naturel? Nous ne raisonnons pas ainsi à l'égard de nos lacs stériles. Nous aménageons des viviers et rempoisonnons nos lacs et cours d'eau afin d'améliorer la pêche. Nous ne voulons certes pas croire que l'amélioration de l'habitat ou le repeuplement correctif de la faune est artificiel ou indésirable. Cela reviendrait à refuser de reconnaître ce que les propriétaires privés, plutôt que les gouvernements, ont accompli dans une grande partie de l'Europe. Cela serait faire fi des réalisations d'institutions semi-privées, telles que la Game Conservancy of Great Britain, qui fournit un service consultatif pratique aux propriétaires fonciers désirant tirer un profit de l'intégration de la gestion du gibier à l'agriculture et à l'exploitation forestière. Je suis persuadé que je pourrais parler, en fait, de gestion de la faune plutôt que de gestion du gibier.

## L'élevage du gibier en Europe et en Amérique du Nord

En 1974, j'ai visité une chasse de 4 850 hectares dans les Alpes autrichiennes. Dans les conditions dites naturelles, c'est-à-dire sans l'affourragement hivernal, cette région montagneuse pourrait nourrir moins de 30 % des 380 chevreuils qui y vivent. En Allemagne, en Autriche et dans d'autres pays de l'Europe centrale, la loi oblige le propriétaire foncier à assurer une gestion intensive du gibier. Cela signifie que la faune a un statut juridique d'utilisateur des terres et que le gibier est reconnu en tant que ressource économique. Il ne constitue pas qu'une simple ressource d'agrément.

L'élevage du gibier en Amérique du Nord est artificiel, mais il n'est pas censé être assimilable à la gestion du gibier. Il consiste à produire des ongulés à des fins qu'il ne faut pas confondre avec l'utilisation récréative. Je crois que nous sommes toutefois redevables aux éleveurs du fait que non seulement les chasseurs et leurs amis, mais aussi le public non chasseur, auront enfin l'occasion de manger de la venaison achetée. Cela créera sans doute, du moins je l'espère, une nouvelle attitude à l'égard de l'utilisation du gibier à des fins de consommation et un climat plus favorable à la gestion intensive et à l'utilisation des ressources en gibier de la part des gens qui ne comprennent pas vraiment pourquoi nous gérons le gibier.

L'élevage du gibier sur des propriétés privées constituera un important progrès, à mon avis. Il nous rapprochera de la gestion des ongulés pratiquée en Europe et ne peut être jugé artificiel que si l'on croit que le fait d'installer des mangeoires et des nichoirs à l'intention des oiseaux, de réintroduire des espèces, d'aménager des marais pour les oiseaux aquatiques ou de construire des bassins piscicoles a un caractère artificiel indésirable. En Amérique du Nord, l'élevage du gibier consiste à soigner, à gérer à des fins récréatives, à produire et à exploiter des ongulés à l'état sauvage dans de vastes zones fermées d'habitats propices. Il diffère de l'élevage du gibier en Europe par le fait que l'on emploie des clôtures pour empêcher les animaux de se disperser dans les zones environnantes et d'y causer des dommages aux cultures ou de devenir impossibles à gérer ou incapables de survivre en raison de la capacité limitée de l'habitat. Il fut un temps où je croyais que si l'habitat d'une zone était idéal, les animaux ne la quitteraient jamais. Je me suis rendu compte depuis que tel n'est pas le cas. N'oublions pas que les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada favorisent l'élevage du gibier. Il est décourageant de constater que ses principaux opposants sont précisément ceux qui peuvent en bénéficier le plus, c'est-à-dire nos groupes de conservation axés sur la chasse.

Je crois que le jour où l'on encouragera et autorisera le secteur privé à pratiquer l'élevage du gibier, cela stimulera la pleine utilisation intensive et intégrée des terres pour y produire des ongulés et d'autres espèces fauniques, de concert avec la sylviculture et l'agriculture. Les opposants de l'élevage du gibier craignent qu'il ne s'étende au-delà des limites des propriétés privées et que cela nuise à notre liberté de chasser. Ils ne tiennent pas compte du fait que les principes économiques de l'élevage du gibier empêcheront de le pratiquer à grande échelle. En Colombie-Britannique, 95 % des terres appartiennent à l'État. Ne négligeons pas les avantages que peut présenter la gestion de la faune par les propriétaires privés sur une partie des 5 % de terres qui restent, alors que les organismes fauniques publics en ont plein les bras de s'occuper des terres publiques. Au lieu de nous disputer, nous devrions profiter du fait que l'on a toujours tiré et qu'on tire encore le maximum d'avantages des ressources fauniques si la propriété de l'habitat des espèces désirables et de ces espèces elles-mêmes est incontestable.

Je participe à la gestion d'une population d'environ 1 000 daims, confinée dans une aire de 1 200 hectares sur les îles Sidney et James, dans le golfe de Géorgie. Les animaux y sont maintenus dans un habitat approprié par des barrières aquatiques naturelles, mais la clôture qui entoure certaines fermes de gibier et qui passe presque inaperçue dans la forêt n'est pas plus inesthétique. Sans une quelconque barrière naturelle ou artificielle, le gibier se disperse dans les milieux avoisinants qui lui sont défavorables. Il y devient sujet au braconnage, à la prédation et à la mort à cause des rigueurs de l'hiver. De plus, il importune les propriétaires fonciers des environs. Il peut sembler artificiel ou peu naturel de chasser le gros gibier dans les limites d'une zone géographique relativement petite à quiconque n'a jamais chassé en Europe ou sur l'île Sidney. La liberté qu'ont les proies d'échapper au chasseur est la principale distinction que j'établis entre l'élevage du gibier et la gestion artificielle indésirable. Rappelons-nous les résultats de l'étude réalisée au Michigan vers la fin des années 1950, dans le cadre de laquelle 26 cerfs de Virginie ont été chassés à l'intérieur d'un enclos 2,5 $km^2$. Les chasseurs ont mis 18 heures à repérer leur premier mâle. Je ne recommande pas que l'on chasse le cerf de Virginie dans des aires clôturées de 2,5 $km^2$. Il arrive souvent de ne voir un daim particulier qu'une seule fois pendant la période de chasse intensive qui dure trois mois sur l'île Sidney. Il y a eu un cas où un mâle, bagué à l'oreille à un an, n'a été aperçu que deux fois pendant les trois saisons de chasse suivantes, et ce sur une superficie de 720 hectares.

En 1986, j'ai eu la chance de visiter une région du sud de l'Angleterre où le cerf commun et le daim sont chassés sur un terrain d'à peine 100 hectares entouré d'une clôture discrète. Les chasseurs qui pratiquent leur sport sur ce terrain ne conservent que le trophée, la chair étant traitée et vendue au grand public par l'entremise d'une petite boucherie située sur les lieux et inspectée par le gouvernement. Il s'agit d'une entreprise familiale d'élevage du gibier à très petite échelle. Mon seul sujet d'inquiétude à son égard est la faible superficie de l'aire mais, bien sûr, les terrains sont coûteux en Grande-Bretagne.

Pareille entreprise ne présente pas comme avantages que les possibilités de chasse et l'accessibilité du public à la venaison. Le public est encouragé à observer et à photographier gratuitement la faune. En tant que naturaliste, et que chasseur, j'ai été impressionné et ravi qu'on me montre un faon sika nouveau-né, tapi dans un bouquet naturel intact de campanules, et d'observer, non loin de là, une vipère anglaise, espèce dont on voit si souvent des photographies, sans parler de nombreuses espèces d'oiseaux dans des décors naturels et semi-naturels. Vous trouverez peut-être tout cela très artificiel et de mauvais goût. Je dois dire qu'à titre de Canadien habitué à notre vaste pays, ce n'est pas l'impression que j'ai eue. Il faut voir

pareille scène pour bien l'apprécier. Les propriétaires de cette petite parcelle, qui y pratiquent une gestion intensive de la faune, manifestaient un enthousiasme que je n'avais jamais observé à l'égard des différents possibilités de jouissance de la faune.

En 1986, j'ai payé pour chasser le chevreuil en Grande-Bretagne pendant la pleine période de la cour des oiseaux. Le fait d'entendre le concert des ramages des Bernaches d'Amérique importées, des faisans, des pigeons ramiers et d'un nombre incroyable d'oiseaux chanteurs britanniques ajoutait énormément de plaisir à l'expérience de chasse, pour laquelle j'ai été heureux de verser 150 $ par jour. La beauté de la nature sauvage du Canada et de ses paysages de montagne représente une part importante des souvenirs de chasse au gros gibier dans ce pays. L'observation de la flore et la faune autre que le gibier sont d'importants aspects de la chasse. Je ne connais aucun chasseur de gros gibier qui n'utilise pas aussi la faune à des fins autres que la consommation. Il faudrait encourager le propriétaire foncier privé à permettre des utilisations diversifiées de la faune afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent en jouir.

En novembre dernier, j'ai passé deux semaines dans les Vosges, montagnes de l'est de la France, à chasser le sanglier et les cervidés sur un terrain de 1 200 hectares appartenant au village. La forêt de résineux et de feuillus abrite des populations gérées de sangliers, de cerfs communs et de chevreuils. Le bail de chasse privée, sans tenir compte des valeurs en matière de foresterie intégrée, rapportera au village 90 000 $ en neuf ans. En Europe, la chasse est une source importante de revenus non seulement pour les propriétaires fonciers privés, mais aussi pour les villes et villages. Le résultat est évident. La gestion consiste notamment à nourrir l'hiver et à prélever des sangliers, des cervidés, des lapins, des lièvres, des oiseaux des bas plateaux considérés comme gibier et des animaux d'autres espèces. Les prises sont vendues sur les marchés locaux afin de répondre à la demande du public. Elles font donc l'objet d'un commerce. Je m'empresserai de préciser que je ne préconise pas l'adoption du système européen tel quel au Canada, mais que je crois que certains éléments de ce système, en particulier les stimulants de la gestion de la faune par les propriétaires privés, méritent que nous les examinions très soigneusement.

## La gestion de la faune par les gouvernements et les propriétaires fonciers privés

Je crois qu'il est possible, en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada, de tirer le meilleur parti de deux mondes, c'est-à-dire de l'amélioration de la gestion intégrée des ressources sur nos terres domaniales et de l'augmentation des possibilités de gestion intensive de la faune sur nos terres privées, même si elles sont relativement peu étendues.

Il y a, au Canada, des avantages et des inconvénients. Notre pays dispose de vastes terres domaniales, mais leur capacité de charge est faible et leur accès très souvent restreint. Contrairement aux Européens, qui procèdent à des chasses fréquentes et fructueuses sur de petites terres très productives situées près de chez eux, nous sommes obligés de parcourir de grandes distances, en autocaravanes ou en véhicules à quatre roues motrices, pour aller chasser, et ce une ou deux fois par année seulement. Qui plus est, nous n'emmenons pas nos familles à la chasse alors qu'en Europe la chasse est plus souvent une activité récréative familiale. Comme Martin Edwards l'a dit dans son exposé, le problème que pose notre système, c'est qu'il est sexiste. Il me semble qu'en Europe la chasse n'est pas aussi sexiste qu'ici. Le fait que sa famille accompagne le chasseur dans un décor agréable, l'aide à débusquer le

gibier et observe avec lui la nature ajoute à l'expérience de la chasse un volet important. C'est précisément cela que le secteur privé peut permettre au chasseur de vivre, si les organismes fauniques provinciaux l'y aident et l'y encouragent. Je crois qu'il faut se rappeler que la plupart des gens qui participent à des activités reliées à la faune sans prélèvement le font probablement relativement près de leur domicile. Ils ne sont pas tous des adeptes des déplacements dans la nature. Ce sont des terres privées, souvent à proximité des villes, qui importent le plus pour ces utilisateurs. Or, ces terres ne relèvent pas des organismes publics de gestion de la faune. Il appartient aux propriétaires privés d'en permettre l'utilisation. Dans l'île Sidney, par exemple, j'ai constaté que des chasseurs âgés, qui ne peuvent plus faire des longues randonnées, reviennent tous les ans pratiquer la chasse en payant et semblent y prendre autant de plaisir que lorsqu'ils étaient jeunes. Certains amènent leur femme et leurs petits-enfants, ne serait-ce que pour une petite excursion. Le représentant du Service de la faune de l'État de Washington nous a bien indiqué la forte influence que l'étalement urbain a eue sur l'utilisation des ressources fauniques.

Nous nous sommes tellement préoccupés du fait que l'homme n'a toujours chassé que les animaux que la nature met à sa disposition, sans intervention humaine, que nous ne connaissons pas vraiment les possibilités de créer des valeurs de chasse et d'autres valeurs associées à la faune à proximité de nos lieux d'habitation. Nous pouvons voyager pendant des journées entières pour nous rendre dans les prairies chasser la sauvagine et les oiseaux des hautes terres alors que nous pourrions y consacrer bien plus d'heures agréables en restant près de chez nous, si les revenus de la production de gibier et les revenus tirés des utilisations sans prélèvement par les propriétaires fonciers privés étaient assujettis à un programme d'encouragement de l'utilisation des terres. Nos terres agricoles présentent un potentiel évident d'expansion de la chasse aux oiseaux des hautes terres et aux oiseaux aquatiques. Une forte proportion de nos boisés privés présentent un potentiel d'élevage de cerfs et d'élans, et même de sangliers européens, pourvu que nous abandonnions nos préjugés envers cette espèce très productive et de très bonne chasse. De plus, les possibilités de profiter d'espèces autres que le gibier sont nombreuses et variées.

Bien des gens, dans le monde entier, sont disposés à payer pour pouvoir jouir de la faune. Notre société n'est plus une société frontière. Plus nous nous habituerons à payer pour le plaisir d'utiliser la faune, plus la situation sera acceptable. Nous devons démontrer que la gestion intensive présente des avantages récréatifs afin d'éveiller l'intérêt des consommateurs et de créer une demande, qui naît habituellement de l'existence d'un produit ou d'un service nouveau, et pas spontanément.

Le propriétaire foncier privé doit être encouragé à participer davantage, grâce aux conseils des spécialistes gouvernementaux en matière de faune, à la production de faune et à la mise en valeur de l'habitat, sinon la diminution de notre patrimoine de chasse, à savoir de la nature, se poursuivra. Cela représente une nouvelle orientation importante que nous ne pouvons plus nous permettre de négliger en matière de gestion de la faune. La science et l'expérience peuvent nous montrer comment procéder à une gestion intensive. Ne nous retenons pas simplement parce que les améliorations apportées de la nature peuvent être jugées artificielles.

L'opposition à toute forme de gestion du gibier, qu'elle soit de faible ou de forte intensité, découle principalement du mouvement pour les droits des animaux et de la lutte contre la chasse. Ne reculons pas simplement pour apaiser les disciples d'un culte plutôt étrange. L'idéologie de protection des droits des animaux et d'opposition à la chasse va à l'encontre des principes de la conservation et de la

préservation de la nature. Il est incroyable que les tenants de cette idéologie nous demandent de renoncer à la chasse, comme s'il s'agissait d'une mauvaise habitude, alors que l'homme est un prédateur depuis au moins deux millions d'années. Ils ne favorisent pas la diversification des utilisations dont dépend beaucoup la protection de l'ensemble de notre patrimoine faunique.

Il n'est pas dans l'intérêt du public de nous reposer sur nos lauriers ou de nous montrer indifférents à l'égard de la gestion du gibier et des autres espèces fauniques. Les organismes fauniques doivent réviser objectivement leurs objectifs de gestion et déterminer s'ils ont été influencés par un souci de convenance politique, de compromis ou d'apaisement, et s'ils reposent vraiment sur les principes de base si bien énoncés par Aldo Leopold et d'autres pionniers de la gestion de la faune. J'appuie les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada, et je sais qu'il faut transformer les grands principes en un plan d'action. Cependant, puisque je suis un biologiste d'avant-garde, je ne vois pas pourquoi l'on ne désignerait pas l'orignal et le caribou en tant qu'animaux constituant du gibier pour les distinguer des libellules et des coléoptères.

L'entrepreneur privé doit pouvoir faire appel aux organismes fauniques pour recevoir des conseils pratiques, de l'aide et des encouragements de la part des professionnels. Il faut faire plus de recherches, mais nous ne devons pas craindre d'aller de l'avant sans que ces recherches soient effectuées. Nous devrons consacrer plus de temps à enseigner des méthodes de gestion aux techniciens de la faune afin que la gestion intensive soit un succès.

La gestion de la faune doit toujours être fondée sur le bon sens et les principes économiques. Son intensité devrait varier de faible, dans le cas des terres domaniales isolées où la chasse est peu pratiquée, à ce que certains peuvent qualifier de gestion artificielle, dans le cas des terres domaniales d'accès facile et des terres privées. La supposée gestion qui se pratique sur les terres publiques du Canada est, dans bien des cas, de si faible intensité qu'il est difficile d'établir des objectifs et de présenter des résultats concrets. Il se peut que les guides, les trappeurs et les Indiens soient les principaux utilisateurs de la faune qui profiteront directement de l'utilisation intégrée des terres dans les régions isolées. L'augmentation des recettes, tirées du piégeage et du travail de guide, qu'ils injectent dans l'économie locale nécessitera une augmentation de leur participation à la planification de l'utilisation des terres. Les bandes indiennes devraient y participer activement. Voyons ce qu'elles peuvent faire pour nous aider! La planification intégrée est le moyen le moins coûteux de faire augmenter les populations des différentes espèces fauniques. Par conséquent, elle devrait constituer un objectif pour les groupes s'occupant des forêts et des autres intérêts sur les terres domaniales. L'exploitation forestière et la gestion du gibier sont beaucoup mieux intégrées en Europe centrale qu'au Canada. L'intégration, c'est la loi en Europe centrale.

Les propriétaires fonciers privés et les organismes publics des régions septentrionales de gestion agricole et forestière du Canada se trouvent particulièrement bien en mesure de demander des appuis politiques et des conseils en matière de gestion intensive de la faune. Dans ces régions, la demande d'utilisation de la faune à des fins touristiques et à d'autres fins récréatives est forte et continue d'augmenter, et c'est là que l'on constatera la majeure partie de l'utilisation sans prélèvement.

## Résumé et conclusions

En somme, je crois que la gestion actuelle de la faune au Canada a tendance à être trompeuse ou à semer la confusion. Nous devons relancer l'utilisation intégrée des ressources en mettant de l'avant des avantages économiques au lieu d'essayer de justifier une gestion fondée sur la valeur d'agrément de la faune et assurée grâce aux deniers publics. Nous devons réviser nos objectifs de gestion et déterminer dans quelle mesure ils sont destinés à apaiser ceux qui s'opposent à l'utilisation du gibier à des fins de consommation. L'élevage du gibier sur des terres privées devrait être encouragé, lorsqu'il est possible, à titre de complément de la gestion de la faune sur les terres domaniales. Cela peut permettre de montrer, à petite échelle, ce à quoi nous pourrions nous attendre d'un élevage moins intensif et moins coûteux sur les terres publiques. Si la science, la technologie et l'expérience peuvent nous montrer comment faire augmenter les possibilités récréatives que présente la faune et les avantages économiques qu'on en tire, nous n'en devons pas moins bien réfléchir avant de rejeter l'argument selon lequel les améliorations majeures apportées à la nature sont artificielles.

En dernier lieu, je crois qu'il ne faut pas considérer la chasse uniquement comme une source de revenus d'appoint à bon prix et un moyen direct de subsistance uniquement pour les pourvoyeurs et les trappeurs. Nous devons insister sur les importantes possibilités récréatives et économiques qu'elle présente également pour d'autres personnes. Si nous ne le faisons pas, l'actuelle tendance à la diminution du nombre des chasseurs et la perte d'habitats fauniques pour un large éventail d'espèces fauniques se poursuivront certainement. Cela imposera d'autres temps difficiles à la faune tout entière, sans compter les organismes fauniques dont le bien-être, et même la survie, dépendent de l'appui et de la participation du public.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (5)

"JUSQU'À QUEL POINT FAUT-IL VISER LA GESTION ARTIFICIELLE DE LA FAUNE?" : RÉFUTATION

Hugh Monaghan
Directeur
Direction de la protection des ressources fauniques et halieutiques du Yukon

Je suis ici pour exprimer une opinion qui diffère de celle de Jim Hatter, ex-directeur de la Direction de la faune de la Colombie-Britannique. Mais mon point de vue sur l'avenir de la gestion de la faune au Canada ne s'oppose pas à celui de Jim; au contraire, j'estime que nous aurons besoin d'un système pluraliste qui nous permettra de répondre à toute la gamme des besoins des Canadiens mais que, en même temps, nous devrons penser aux générations futures et à l'obligation que nous avons de leur léguer des écosystèmes sains. Pour moi, le principe de la gestion intensive de certaines populations, préconisé par Jim, ne donne qu'une partie de la solution. Je crains, en outre, que l'application généralisée de ce principe, sur une bonne partie du territoire canadien, ne limite nos possibilités futures de gestion et ne nous empêche de protéger toute une variété d'espèces et aussi de garantir la pérennité et le bon état de tous les écosystèmes.

Je tiens à préciser que j'exprime ici mes opinions personnelles qui ne coïncident pas nécessairement avec le point de vue de mon gouvernement, qui examine actuellement un projet de politique sur l'élevage de gibier en captivité dans des fermes et des ranchs. Mes opinions trahissent largement mes origines, les Prairies, et le fait que j'ai toujours travaillé dans les territoires, immensités relativement vierges, dont les habitants dépendent beaucoup de la gestion de la faune, qu'ils considèrent d'ailleurs comme une question hautement prioritaire.

## Hypothèses sous-jacentes à la gestion de la faune

Il semble que Jim voit en la gestion de la faune un moyen d'effectuer des récoltes soutenues dans un réseau intégré de gestion des ressources. Il laisse entendre que ce réseau a besoin d'une gestion intensive de la faune pour produire des avantages économiques suffisants, notamment par la propriété privée, de manière que les ressources fauniques puissent se comparer avantageusement à d'autres types de mise en valeur des richesses naturelles sur des terres privées.

Examinons tout d'abord quelques-unes de ces hypothèses sous-jacentes. Supposons que le rendement soutenu est désiré, que la "récolte" est permise et que l'intervention est nécessaire. Cependant, je ne suppose pas que la récolte est un besoin impérieux, même si le stock exploitable existe et peut être soutenu, et je ne suppose pas la nécessité d'un rendement direct, ni de la maximisation du rendement économique tiré de la récolte ou de toute autre forme d'exploitation. Enfin, je ne suppose pas de rapport avantageux, en Amérique du Nord, entre la propriété privée de la faune et le maintien et la préservation des ressources fauniques ou des écosystèmes en général. Pourtant, cela semble faire implicitement partie du plan de Jim, qui insiste sur la maximisation du rendement sur les terres privées par le truchement de cette unique forme de gestion et d'exploitation de la faune. Peut-être me suis-je donné quelques libertés en interprétant les principes sous-jacents de la formule préconisée.

## Généralisation de la gestion intensive de la faune

Pour moi, les programmes de gestion intensive de la faune, ou d'élevage de gibier sur des fermes, se multiplieront, du moins à court terme. Nous savons tous que ce genre d'élevage intéresse beaucoup de gens. Cependant, je ne pense pas que cette tendance durera au Canada. Les réactions de diverses instances au sujet de ce type d'élevage sont encore partagées et ne sont pas définitives; elles traduisent en fait les attitudes du public et la volonté des politiciens. Par ailleurs, comme Jim l'a souligné, les superficies en jeu sont infinitésimales, autre indication de l'avenir encore incertain de cette forme d'exploitation. Une exception cependant : certaines régions du Nord canadien, où je pense que des formes modifiées de gestion intensive de la faune pourraient avoir de l'avenir.

Donc, les organismes réglementaires ont des opinions partagées à ce sujet; d'ailleurs, le produit financier d'une telle exploitation varierait énormément, selon le secteur de compétence intéressé. Pour déterminer l'importance qu'elle pourrait avoir en Amérique du Nord, voyons d'abord quelle proportion des terres appartiennent à des intérêts privés au Canada. Comme l'a souligné Jim, 95 % de la Colombie-Britannique, la presque totalité des territoires (soit le tiers du Canada) et, selon moi, entre 85 et 90 % du reste du pays appartiennent à l'État. Par conséquent, la gestion intensive de la faune sur des terres privées se pratiquera vraisemblablement sur une infime proportion du territoire canadien même si, je dois l'admettre, certaines de ces terres seront les plus productives du pays.

En parlant du Nord, je pensais en particulier à l'Arctique, où de grands territoires font l'objet de revendications territoriales; d'immenses superficies vont être léguées à jamais à des groupes autochtones. Les autochtones du Nord sont très attachés à la faune et leurs possibilités sont peu nombreuses. Voilà pourquoi je pense qu'une bonne partie des terres qu'ils possèdent pourrait être consacrée à la gestion intensive des ressources fauniques, sans compter que la gestion de la faune est probablement une question hautement prioritaire sur d'autres terres que les leurs. Le Nord pourrait donc faire exception et être le théâtre d'une importante représentation de la pièce proposée par Jim.

## Maintien des populations fauniques et des habitats

Maintenant, en supposant que les obstacles constitués par les attitudes et les opinions des pouvoirs publics soient aplanis, est-ce que la forme de gestion intensive préconisée serait bonne pour la gestion de la faune et la protection de l'environnement en général? Pour y répondre, nous devons d'abord nous demander pour qui et pour quoi nous voulons gérer ces ressources.

Quelques conjectures. En premier lieu, je pense que l'intérêt manifesté par les gens pour le maintien d'écosystèmes relativement naturels et que la demande d'accès à des zones sauvages, pour des utilisations avec et sans prélèvement, continueront d'augmenter et viseront des écosystèmes relativement intouchés, répartis sur tout le territoire et auxquels un accès contrôlé sera permis à différentes périodes de l'année. Il faudra en effet procéder de la sorte pour satisfaire aux multiples intérêts en cause. On peut toutefois s'attendre à ce que les utilisations sans prélèvement gagnent encore en popularité. Cela suppose toujours l'utilisation de grandes étendues sauvages appartenant à l'État et, pour des raisons économiques, la gestion dépendra de la demande, laquelle fluctuera énormément.

Je ne suis pas d'accord avec l'hypothèse selon laquelle seule la demande intensive d'utilisations avec prélèvement peut justifier le maintien de systèmes naturels, compte tenu des manques à gagner causés par la non-exploitation d'autres possibilités. Certes, notre histoire est remplie d'arguments en faveur de cette thèse; cela ne m'empêche néanmoins pas de la juger simpliste et, l'avenir nous le dira, fausse. Je fonde ma conviction optimiste sur plusieurs considérations.

Premièrement, les Nord-Américains sont de plus en plus conscients de la nécessité de maintenir la diversité des écosystèmes, assistant impuissants à des événements majeurs comme la disparition des forêts ombrophiles et la désertification accélérée, au Moyen-Orient et en Afrique. Les décideurs de demain commencent à comprendre que ces chambardements des ressources à la surface de la planète sont liés aux changements climatiques auxquels nous assistons également.

Deuxièmement, les Nord-Américains tiennent beaucoup à ce que les populations fauniques soient maintenues en milieu naturel sur leur continent. Après évaluation des avantages et des inconvénients liés à cette activité de conservation, on s'aperçoit que les gens attachent de plus en plus d'importance à la faune, même non destinée à être exploitée. En outre, les valeurs impalpables sont plus prisées qu'auparavant. L'évolution de la morale sociale et les nouvelles techniques d'analyse économique me poussent à croire que les décideurs de demain seront peut-être plus éclairés dans leurs choix.

Si je crois que le système actuel de gestion de la faune a des chances de mieux fonctionner dans les années à venir, je crains cependant que l'on n'accorde trop d'importance à la formule préconisée par Jim, celle de la gestion intensive. Je crains que cela ne nous empêche d'optimiser les avantages, c'est-à-dire de tenter d'intégrer tous les systèmes de gestion des ressources. Je crains que la mise en pratique de cette formule sur de grandes superficies privées ne nous mène inévitablement à dépendre fortement de systèmes artificiels et même, dans certains cas, ne nous porte à accorder trop d'importance à certaines espèces intéressantes et lucratives à ce moment précis. Par ailleurs, cela pourrait donner naissance à de sérieuses inquiétudes sur les risques de contaminations génétiques et épizootiques. N'a-t-on pas déjà exprimé des inquiétudes de cette nature, au Canada, en ce qui concerne l'éventuel croisement du wapiti et du cerf commun?

Pour moi, la meilleure chose à faire serait d'intensifier la promotion des programmes de gestion de la faune dont la vocation déclarée est de répondre à une gamme élargie de demandes et de possibilités encore inexploitées de mise en valeur innovatrice, qui contribueront à augmenter la valeur perçue de la faune et les avantages qu'on en retire; de cette manière, on attirerait l'attention sur les populations fauniques et les habitats et on assurerait leur sauvegarde. À ces programmes s'ajouteraient des mécanismes qui autoriseraient une participation plus efficace et aussi plus grande du public à l'élaboration des activités, des politiques et des mesures législatives en matière de gestion de la faune et, en fin de compte, une sensibilisation accrue aux responsabilités qui découlent de ces éléments. À mon sens, cette formule de soutien élargi et de responsabilité accrue a plus de chances d'avoir des effets bénéfiques sur les populations fauniques et les écosystèmes dans leur ensemble. J'espère qu'en reconnaissant l'étendue de nos intérêts communs pour la faune, les pouvoirs publics seront plus enclins à laisser les instances régionales gérer et utiliser les ressources fauniques comme bon leur semble. L'utilisation de la faune implique sa gestion et donc l'intervention de l'homme; cependant, dans la majorité des écosystèmes, l'intervention devra correspondre à la demande sociale et aux réalités économiques. Face à des conflits inévitables entre utilisateurs, il faudra établir une liste hiérarchisée des marchés et des priorités d'accès.

À des degrés divers, les utilisations comprendront toutes les exploitations traditionnelles et une part de plus en plus importante d'utilisations sans prélèvement. Je suis d'accord avec Jim lorsqu'il dit que l'appréciation accrue des ressources fauniques et de leur valeur constitue l'une de leurs meilleures protections. Des systèmes de comptabilisation plus éclairés formeront un autre bouclier important de la ressource. Enfin, la participation accrue du public et des groupes privés à l'élaboration et à la réalisation des programmes de gestion amplifiera la voix qui exige que les pouvoirs publics tiennent un juste compte des ressources naturelles et de la nécessité de les conserver.

## Production faunique sur les terres privées

En ce qui concerne la production faunique sur la majorité des terres privées où les animaux sauvages demeurent un bien commun, il faudra encourager financièrement les propriétaires à prendre les bonnes décisions; pour ce faire, on pourrait recourir à des encouragements fiscaux ou à d'autres solutions d'ordre financier présentement à l'étude. À ces efforts continuerait de s'ajouter l'appui de groupes publics et privés d'envergure nationale, comme Canards Illimités (Canada), le Fonds mondial pour la nature, la Fédération canadienne de la faune, Habitat faunique Canada, etc. Sur la scène locale, on continuerait de compter largement sur les petits groupes qui sont depuis toujours la charnière de tous les programmes mis en oeuvre dans les diverses collectivités.

## Ressources fauniques sur les terres publiques

Sur les terres publiques, il faudra faciliter et encourager toute la gamme d'utilisations de la faune pour répondre aux besoins culturels et financiers. L'exploitation commerciale de la faune dans l'arrière-pays, dont a parlé Roy Moses, a fait ressortir l'importance des possibilités que la faune représente pour les petites localités, principalement dans le Nord. Dans certains cas, les avantages retirés sont multipliés; il suffit d'augmenter très légèrement les quantités prélevées, et parfois cela n'est même pas nécessaire. Par exemple, dans les villages Inuvialuit, on tirait autrefois 1 000 $ de la vente d'une peau d'ours; aujourd'hui, on organise des chasses à l'ours pour des non-résidents et chaque animal abattu génère entre 10 000 et 12 000 $. Malgré ce décuplement du rendement, le gestionnaire de la faune peut se réjouir de cette nouvelle orientation puisque, dans de nombreux cas, moins d'animaux sont abattus du fait que les chasseurs de l'extérieur sont moins efficaces.

Les exemples les plus convaincants de mise en oeuvre de cette technique nous sont donnés par les Inuvialuit, dans l'ouest de l'Arctique canadien. En passant, Alex Aviugana, président de l'Inuvialuit Game Council, assiste à la Conférence; je suis sûr qu'il se fera un plaisir de donner plus de détails à ceux que cette question intéresse.

Certaines utilisations innovatrices de la faune, dans des villages du Nord, constituent un appoint à l'activité socio-économique et rappellent ce qui se passe, sur une plus petite échelle, dans certaines régions de l'Europe. Toutefois, la formule européenne présente des différences fondamentales car, de la façon dont je la vois, les animaux sauvages y sont élevés et traités comme un bien privé.

Ce n'est pas le cas au Canada. En effet, malgré les liens très forts qui unissent les autochtones et les autres peuples nordiques à la faune, cette dernière demeure un bien commun. Malgré les droits exclusifs et les privilèges des autochtones à l'égard de la faune, c'est l'État qui en est propriétaire et qui est chargé de la gérer; il est évident que l'ensemble de la collectivité nordique a quelque chose à apporter aux programmes de gestion de la faune. Par conséquent, les ressources fauniques demeurent un bien public sur des terres de l'État, malgré l'accès privilégié des habitants de cette région et les avantages inégalés qu'ils en tirent.

## Conclusion

Donc, pour récapituler, j'estime que la gestion intensive préconisée par Jim ne pourrait voir le jour ou donner des résultats satisfaisants que sur de petits territoires privés, de sorte que cette formule ne représentera qu'une petite partie du grand programme de gestion des ressources fauniques au Canada.

Par ailleurs, je crains que la gestion intensive ne nuise à d'autres activités de gestion de la faune, si elle venait à gagner des territoires plus étendus. Je suis toutefois d'accord avec Jim sur une chose : le noeud du problème n'est pas l'élevage du gibier en captivité. La question qu'il faut se poser est la suivante : dans quelle mesure pouvons-nous apprécier et reconnaître toutes les valeurs de la faune tout en multipliant les utilisations? Voilà la clé de l'avenir : multiplier les nombreux avantages de la faune, sensibiliser les gens et les faire participer à l'élaboration de programmes de gestion de la faune compatibles avec les utilisations désirées.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (6)

"JUSQU'À QUEL POINT FAUT-IL VISER LA GESTION ARTIFICIELLE DE LA FAUNE?" : DISCUSSION

Frank Beebe (Falconers Organizations) : Hugh Monaghan a parlé de multiplier les utilisations. En tant que fauconnier, j'essaie depuis 30 ans de multiplier les possibilités. Je me suis aperçu qu'il est très difficile d'obtenir des oiseaux pour la fauconnerie, quand cela est possible. N'importe quel étranger peut venir au Canada et obtenir un permis de chasse à l'ours ou au wapiti dans n'importe quel territoire ou province (il faut dire que la chasse organisée à l'ours blanc est beaucoup plus lucrative pour l'économie du Nord que la vente d'une peau de ce plantigrade). Or, actuellement, aucune instance au Canada n'autorise un fauconnier, même s'il est Canadien, à attraper ou à acheter un oiseau non protégé. Voilà qui n'est certes pas pour favoriser la multiplication des utilisations.

Nous, fauconniers, chevauchons la frontière qui sépare ce qu'il est convenu d'appeler les utilisations avec et sans prélèvement; en effet, notre sport consiste à capturer un animal sauvage, à le domestiquer et à l'entraîner puis, plutôt que de le manger ou de prendre sa peau, à en faire notre compagnon de chasse pendant parfois 5 à 10 ans. Il semble que les gestionnaires de la faune aient beaucoup de mal à comprendre ce phénomène. Depuis le début de la Conférence, je n'ai encore rien entendu à propos de ce genre d'utilisation d'un animal; tout est blanc ou noir : ou bien vous vous en servez après l'avoir tué, ou bien vous le laissez en liberté. La capture d'un oiseau est une activité récréative de haut calibre qui couvre les deux types d'utilisations.

Je m'adresse maintenant à Hugh Monaghan. Pouvez-vous me dire pourquoi on m'interdit à moi, résident de la Colombie-Britannique, de me rendre au Yukon, ou de préférence dans les Territoires du Nord-Ouest, pour y piéger, avec permis, un gerfaut que je destinerais à mon utilisation récréative?

Hugh Monaghan (Direction de la protection des ressources fauniques et halieutiques du Yukon) : Je ne peux parler pour les autorités des T.N.-O.; certains représentants de ce territoite qui assistent à la Conférence pourraient vous renseigner mieux que moi. Pour ma part, je dois dire que la fauconnerie est un sport relativement nouveau au Yukon. Nous avons produit une importante base de données sur la question et mis sur pied un programme de gestion qui a eu l'aval des autorités il y a deux ans. Le gouvernement territorial approuve l'utilisation du gerfaut pour le sport et l'élevage, activités qui sont toutes deux pratiquées au Yukon. Actuellement, nous attribuons les oiseaux en priorité aux résidents. Il s'agit d'un programme relativement récent qui a été mis en route avec une certaine prudence et jusqu'à nouvel ordre, nous préférons nous en tenir aux résidents. Je ne puis toutefois pas vous dire si les non-résidents pourront en bénéficier ou non dans les années à venir.

Un intervenant non identifié : M. Hatter, je crois comprendre que la santé des populations fauniques dans les zones de préservation privées dépendrait largement de la prédation. Est-ce que les chasseurs seraient les seuls prédateurs?

Jim Hatter (ex-directeur de la Direction de la faune de la C.-B.) : Pas nécessairement. On objecte à l'élevage du gibier en captivité que la prédation augmenterait. À ce propos, je tiens à préciser que, quand il est question d'élevage, je ne vois

pas seulement des ongulés mais aussi d'autres espèces. Quand je dis que le propriétaire foncier peut prendre part à la gestion de la faune (l'exemple que j'ai choisi est celui de l'élevage d'animaux sauvages), je pense à plusieurs espèces et, bien entendu, la prédation pose un problème. Les Britanniques ont beaucoup d'expérience dans ce domaine; il pourrait s'avérer nécessaire d'instituer un dispositif de limitation du nombre de prédateurs.

Fred Bunnell (Université de la Colombie-Britannique) : Au sujet de certains aspects de la commercialisation de la faune, dont a parlé Jim, j'aurais quelques points à souligner. (Val Geist nous a présenté de puissants arguments négatifs sur cette question.) Les forestiers de la Colombie-Britannique m'ont demandé pourquoi je ne puis les aider à intégrer gestion de la faune et gestion forestière aussi facilement que le font les Suédois et les Allemands, à moi qui y travaille depuis 20 ans. La réponse est bien simple; les Européens n'ont que deux espèces d'ongulés à gérer, alors que nous en avons au moins cinq fois plus, et ils se sont débarrassés de leurs prédateurs. Quand je pense à n'importe quelle région de la Colombie-Britannique, je vois immédiatement au moins trois prédateurs importants. J'ai vu en Europe des pratiques de gestion de la faune qui figurent parmi les pires auxquelles il m'a été donné d'assister; elles sont mauvaises justement parce qu'on a pris soin d'éliminer les prédateurs, corbeaux, corneilles, buses, hiboux, tous les animaux qui en tuent d'autres. En matière de gestion de la faune, je prône la diversité des espèces.

Jim Hatter (ex-directeur de la Direction de la faune de la C.-B.) : J'ai été l'un des premiers Canadiens à pratiquer la gestion de la faune; je trappe, je chasse, je pêche et je m'intéresse aux sciences naturelles. Je ne vois rien de mal à vouloir pratiquer une certaine forme de limitation des prédateurs, dans certaines circonstances. À ma connaissance, ni les Britanniques, ni les autres Européens ne détruisent leurs précieux prédateurs. Tout au plus s'en prennent-ils aux corbeaux et aux renards et à d'autres espèces amplement capables de s'occuper d'elles-mêmes. Il est évident que, pour gérer des espèces considérées comme gibier, il faut pratiquer une gestion de leurs prédateurs qui prend la forme de prises, comme c'est le cas pour le gibier que vous voulez protéger. Je n'y vois rien de mal. Je crois que nous devons repenser notre attitude à l'égard de la lutte contre les prédateurs. Devrions-nous laisser croître la population de loups de l'île de Vancouver, au risque de voir la population de cerfs à queue noire diminuer des trois quarts dans bien des secteurs?

Val Geist (Université de Calgary) : J'aimerais savoir si les arguments et les faits présentés par M. Jim Hatter pourraient être mis à la disposition de tous les intéressés, pour que nous puissions les examiner et les évaluer et consulter les sources citées. Pour le moment, il est pratiquement impossible de juger de la valeur de ce point de vue contradictoire parce qu'il se fonde habituellement sur une littérature grise comportant diverses éditions spéciales auxquelles on ne peut accorder que peu de foi. Bien présenté, cependant, ce point de vue peut résister à la critique et mériter d'être publié dans l'une des revues spécialisées dans la gestion de la faune ou même dans le bulletin d'une société de protection de la faune, celui de la Wildlife Society par exemple.

Nous avons, sur le continent nord-américain, une importante faune de grands mammifères aux prises avec une concurrence féroce et constamment menacée par la maladie. J'invite ceux que cela intéresse à se pencher sur le destin des grands mammifères nord-américains qui ont été exposés directement et équitablement à la

concurrence d'animaux importés d'Asie ou d'Europe; parallèlement, ne manquez pas de prendre connaissance du sort des animaux nord-américains qui ont été introduits en Europe. Le régime préconisé ressemble beaucoup à celui du Texas qui est en place depuis 1925 et a atteint une maturité qui nous permet de porter un jugement sur son efficacité et de décider si nous voulons le prendre comme modèle.

Don Robinson (BC Wildlife Federation) : Premièrement, je pense que toutes les interventions seront consignées dans le compte rendu de la Conférence. Deuxièmement, je conviens que, malgré tous les autres obstacles que nous avons eu à franchir en Amérique du Nord, nous avons réussi à conserver une gamme variée de grands mammifères et surtout de carnassiers.

Howard Paish (BC Wildlife Federation) : On a omis d'énumérer les raisons historiques et démographiques qui ont donné naissance au style de gestion de la faune pratiqué en Grande-Bretagne et que je connais très bien. C'est dans ce pays que j'ai fait mes premiers pas en tant que chasseur et naturaliste, alors que je n'étais qu'un petit garçon. Dans ce temps-là, les prédateurs étaient les seuls gibiers autorisés; il fallait s'en débarrasser. Les choses ont bien changé depuis. Ceux qui ont parlé de la situation en Grande-Bretagne ont oublié de préciser que cette île, d'une superficie équivalant à peu près au quart de la Colombie-Britannique, a été forcée d'adopter ce régime de gestion artificielle. Il faut savoir qu'à partir de l'an 600 jusque vers l'an 1700 ou 1800, on a pratiqué une coupe à blanc massive qui a transformé ce territoire aux forêts anciennes en un paysage moderne caractérisé par une mosaïque de pâturages et de boisés, tout cela avec les moyens rudimentaires de l'époque. Cela n'empêche que la nation compte aujourd'hui 57 millions d'habitants.

Pourtant, personne ne peut nier qu'on trouve dans ce pays une faune variée qui compte encore des prédateurs. Il ne faut pas en déduire que notre système est moins bon. Les Britanniques doivent se charger de nourrir leurs animaux parce que, il y a 800 ans, leurs ancêtres ont installé leurs fermes dans les pâturages d'hiver; parallèlement, la plupart des pays d'Europe centrale doivent en faire autant pour conserver leurs animaux sauvages parce que les pâturages d'hiver sont occupés depuis des générations par des exploitations agricoles.

Là où nous avons péché gravement, c'est au chapitre de la protection des habitats. Nous ne réussissons pas à protéger les habitats pour la simple raison que nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer les vocations données aux terres en question. En Grande-Bretagne, cela fait des siècles qu'on ne se pose plus la question, étant donné que les habitats naturels ont tous disparu; on n'a donc d'autres choix que de donner aux animaux des environnements aménagés. Je propose simplement d'identifier l'emplacement des milieux aménagés au Canada. Le régime exposé par Hugh Monaghan et Val Geist fonctionne à merveille pour les animaux sauvages qui habitent les terres de l'État non aménagées. Il ne faut pas oublier que, près des villes, là où est regroupée la majorité de la population, de grandes choses peuvent être accomplies; cependant, on ne peut espérer les accomplir en suivant le modèle nord-américain de gestion de la faune. Il faudra adopter la formule européenne.

Teresa Lindner (Northwest Wildlife Preservation Society) : Je m'adresse à Jim Hatter. Lorsque vous parliez d'élevage de gibier, et je sais que vous avez des intérêts dans l'île Sidney, vous nous avez demandé de ne pas nous inquiéter des possibilités limitées de chasse et de ne pas craindre que les animaux ne débordent les limites

du territoire établi. Vous me semblez davantage préoccupé par les aspects économiques que par la protection des écosystèmes. Pensez-vous que cela soit bon pour les écosystèmes?

Les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada comportent trois grands objectifs dont le premier est de maintenir les écosystèmes dont dépendent la faune et les êtres humains. Qu'en pensez-vous?

Jim Hatter (ex-directeur de la Direction de la faune de la C.-B.) : Je suis tout à fait d'accord avec le dernier point de votre intervention. Permettez-moi toutefois d'apporter quelques précisions au sujet de la gestion d'une espèce d'ongulé et de l'écosystème où elle doit se pratiquer. Je ne sais si vous connaissez la configuration de certaines parties de l'île Sidney et de l'île James; dans la seconde, on dénombre quatre fois trop de daims dont la taille est la moitié de la normale et on ne trouve aucune plante indigène que ce cervidé est prêt à consommer. Ces animaux suivent un régime totalement artificiel composé de genêts et d'ajoncs. J'estime que celui qui veut gérer une population d'ongulés, ou de n'importe quelle espèce animale dans son habitat, doit tenir compte de l'écosystème. Certes, l'île James est une très petite superficie faisant partie de l'écosystème des îles du golfe. Quoi qu'il en soit, mises à part les considérations économiques, la gestion de ces daims est cruciale pour ces animaux, pour la végétation naturelle, pour les propriétaires fonciers et pour notre avenir. Dans l'île Sidney, c'est dans des cages où les forestiers ont planté des sapins de Douglas, inaccessibles aux daims, que vous trouverez les seuls spécimens des espèces végétales qui se trouvent également dans les autres îles du golfe où il n'y a pas de daims. Je suis d'accord avec vous, mais je vous demande d'essayer de comprendre que la gestion d'une population de cervidés dans une île peut se révéler avantageuse.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (7)

## "LES AIRES DE PROTECTION DE LA FAUNE SONT-ELLES RÉELLEMENT UNE OPTION?" : OUI

Paul Griss
Fédération canadienne de la nature

Quand je suis arrivé à la Conférence, Jim Walker m'a demandé de faire cet exposé. À cette fin, j'ai abondamment puisé dans la documentation préparée par Dennis Demarchi, du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je tiens également à remercier Rosemary Fox qui a révisé le tout, et plus particulièrement la personne qui, au sein du service de Jim Walker, a mis le texte sous une forme lisible.

### Arguments en faveur des aires de protection

Il y a quelques semaines, j'ai comparu devant le Comité permanent de l'environnement et des forêts, de la Chambre des communes, en compagnie d'autres personnes représentant la Fédération canadienne de la faune, Canards Illimités et Habitat faunique Canada. Notre visite, qui coïncidait avec la Semaine nationale des forêts, visait à encourager le comité à recommander l'intégration des objectifs de gestion de la faune et à imposer la prise de décisions en matière de gestion. Au cours de la période de questions, un des députés a fait remarquer que chaque fois qu'on parlait de conservation de la faune, la seule option prônée par les ONG (organismes non gouvernementaux) semblait être la désignation d'aires de protection. Ken Brynaert et moi-même avons tous deux répondu qu'il ne s'agissait là que d'une option parmi d'autres, et d'une option qui dépendait des valeurs particulières à protéger. Je ne suis pas prêt à discuter de l'opportunité de continuer à créer des parcs nationaux, des réserves écologiques ou d'autres secteurs désignés où l'activité humaine est limitée. La création de telles zones constitue un des objectifs fondamentaux de la Fédération canadienne de la nature, et il s'agit d'un but que je n'entends aucunement compromettre à des fins de commodité ou pour satisfaire aux réalités de notre société. J'aimerais plutôt souligner l'urgence de créer d'autres aires de protection et la nécessité, pour nous tous, de coopérer pour profiter d'une occasion qui pourrait ne plus jamais se représenter.

### Espèces et habitats en voie de disparition

Quand je parle d'aires de protection, j'entends pour la protection de l'intégrité des écosystèmes aux ressources fauniques complètes. La superficie de ces zones dépendra du type d'écosystème à protéger et des besoins des ressources fauniques qu'on y trouve. Pour l'instant, il est tout particulièrement urgent de désigner des zones pour les grands carnivores. Pour ma part, je crois que la disparition de ces espèces dans leur état sauvage équivaudrait à la disparition de la vie sauvage elle-même. Je ne favorise pas la création d'îlots ou d'oasis isolés; c'était évidemment un des principaux arguments contraires invoqués dans le passé, puisqu'on a abondamment prouvé que de telles zones seraient néfastes à long terme. Cependant, cela ne signifie pas que les aires de protection n'ont pas un rôle à jouer dans le schème général d'aménagement du territoire. Ces aires, quelle que soit la façon dont on les baptise, constituent un élément nécessaire de la protection des habitats.

À mes yeux, il n'a jamais été aussi urgent de créer d'autres aires de protection. Il y a plus d'un siècle, en créant le parc national de Banff, les Canadiens ont reconnu la nécessité de préserver ce qui, à l'époque, devait sembler une source

illimitée d'espaces sauvages. Un siècle plus tard, notre réseau de parcs nationaux n'est qu'à moitié complet. Pendant qu'on se bat pied à pied pour préserver des espaces sauvages, la destruction de l'environnement se poursuit. David Suzuki prévoit maintenant qu'au rythme actuel du développement, il n'y aura plus d'espaces sauvages à protéger au Canada d'ici 30 ans. Veuillez considérer la chose à la lumière des statistiques qui figurent dans le document intitulé "La demande de ressources fauniques jusqu'en 2001". De toute évidence, il faut accorder une plus grande priorité à la protection de nos écosystèmes, pendant qu'il en est encore temps. La destruction de la faune et de son habitat n'est nulle part plus évidente que dans les Prairies où, il y a deux siècles, abondait le bison; aujourd'hui, les prairies sauvages ont à peu près disparu.

Peu d'avantages économiques

Malgré l'urgence de préserver une partie de l'écosystème des Prairies et en dépit d'un fort soutien du public, on tarde terriblement à créer le parc national des Prairies et des obstacles surgissent continuellement. Pourquoi cette lenteur? Simplement parce que la préservation des espaces sauvages coïncide rarement avec les meilleurs intérêts économiques de la population humaine et, par conséquent, n'est envisagée qu'en dernière analyse. La protection des ressources sauvages implique des concepts et des valeurs qui cadrent mal avec la façon traditionnelle dont nous évaluons l'utilité ou l'avantage économique. Préserver une ressource sauvage, c'est reconnaître la valeur intrinsèque de la faune et de la nature, ce qui, sur la majorité des bilans financiers, équivaut à une valeur de 1 $. En conséquence, la protection de la nature est souvent considérée comme un geste de charité par les organismes concernés. Pire encore, quand il y a divergence entre les systèmes de valeurs, la protection peut céder la place à l'extorsion. Bien entendu, il arrive que la protection comporte des retombées économiques potentielles, par exemple sur le plan touristique. Il faut invoquer cet argument avec prudence, car si c'est pour des raisons économiques que l'on protège un secteur, alors celui-ci sera toujours menacé par un changement des paramètres économiques. Quoi qu'en disent certains économistes, tout n'a pas un prix.

Intervention humaine limitée

Une autre de nos valeurs qui peut mettre en péril la protection des écosystèmes, c'est notre tendance au manichéisme, à tout diviser en "bon" et en "mauvais". Une chose est bonne si on peut la manger, si on peut s'en vêtir, si elle sert à construire une maison, ou même si elle est simplement mignonne. En contrepartie, on considère comme mauvaises les espèces qui dévorent ce que vous voulez manger, qui vous attaquent, qui détruisent vos biens, qui sentent mauvais, qui sont vénéneuses ou qui sont tout simplement laides. Nous savons que, d'un point de vue biologique, ces perceptions sont rarement fondées mais, malgré cela, elles guident bon nombre de nos mesures de gestion de la faune et de la nature. Dans la nature, il n'y a ni bon ni mauvais : il n'y a que la vie, dans toutes ses manifestations merveilleuses et diverses. En favorisant certaines espèces au détriment d'autres, nous posons des gestes dont les conséquences, pour l'intégrité de l'écosystème, ne seront peut-être jamais totalement comprises. En conséquence, la seule façon de protéger la vie sous sa forme naturelle la plus pure consiste à la laisser évoluer sans perturbation dans certains secteurs. En désignant de telles réserves intégrales, nous nous dotons de points de repère, d'une méthode pour évaluer à quel point nous réussissons à bien gérer notre existence sur d'autres terres.

Ces zones assurent un facteur de sécurité qui vient compenser les limites de nos connaissances et de nos techniques. Il y a, dans la nature, beaucoup plus de choses

que nous ignorons que ce que nous croyons savoir, et il est présomptueux de prétendre le contraire. Dans bien des cas, les aires de protection sont la seule façon d'assurer la survie d'une espèce, d'un habitat ou d'un écosystème menacé par une perturbation d'origine humaine.

En outre, ces aires protègent la diversité génétique et, en préservant diverses espèces, elles peuvent à terme bénéficier à l'humanité, qui continue d'apprendre les propriétés des autres espèces peuplant la planète. Bien entendu, en préservant intégralement des espaces sauvages, nous poursuivons l'idéal spirituel qui motive un si grand nombre d'entre nous et qui, j'en suis sûr, motive aussi largement l'intérêt du public envers la conservation des ressources fauniques.
Je viens de vous exposer certains des arguments qui militent en faveur de la désignation d'aires de protection; je ne m'étendrai pas plus longtemps sur la question, puisqu'il existe une abondante documentation à ce sujet.

## Arguments contre les aires de protection

Penchons-nous maintenant sur certains des arguments invoqués contre la création de telles aires. Immédiatement après mon exposé, vous entendrez une opinion contraire de la part d'un représentant de la Direction des parcs de la Colombie-Britannique. Beaucoup d'entre nous, au sein des ONG, croient cyniquement que cette argumentation anti-préservation constitue le manifeste sur lequel se base le Cabinet provincial de la Colombie-Britannique pour débattre du dossier des parcs.

### Limitation de l'accès public

Ceux qui s'opposent aux aires de protection invoquent le fait qu'une telle désignation implique souvent une limitation de l'accès public. À cela, je fais remarquer que si nous prenons beaucoup de soin à protéger les objets fragiles créés par l'homme, le même principe ne semble pas être aussi valable pour ce qui est des ressources naturelles. Par exemple, s'il est interdit d'escalader les Pyramides ou de manipuler la Magna Carta, pourquoi aurait-on le droit inaliénable de se promener en véhicule à quatre roues motrices dans un écosystème jugé fragile, précieux et important pour toute l'humanité? Je m'inquiète également du fait que l'image mise en valeur par certains groupes, lorsqu'il est question des aires de protection, est trop souvent celle de jeunes Blancs, en pleine santé, qui font une randonnée sac au dos pour aller admirer la nature sauvage. Cela ne devrait pas constituer en soi le facteur motivant la préservation de ces secteurs.

### Diminution des ressources disponibles

D'après un argument souvent invoqué, la désignation d'aires de conservation diminuerait la quantité de ressources exploitables par l'homme. À vrai dire, ce raisonnement donne des armes aux ONG. À l'heure actuelle, seul un très faible pourcentage du territoire canadien est mis de côté sous forme de parcs ou de zones protégées. Je trouve totalement absurde - et, soit dit en passant, cela milite puissamment en faveur de la préservation - que la situation des quelque 90 % restants soit si mauvaise que la perte de quelques milliers d'hectares de terres productives fait la différence entre la réussite ou l'échec d'une industrie ou d'une activité récréative. Je me soucie peu que le promoteur soit un exploitant forestier, un mineur, un chasseur, ou qui que ce soit - il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Monte Hummel, Paul Griss et d'autres dirigeants d'ONG ne sont pas des fanatiques enragés de la préservation; nous sommes également des gestionnaires. Et

si, en tant que gestionnaires, nous tentions d'expliquer à nos membres, à nos conseils d'administration ou à nos banquiers, que la perte d'accès à un petit pourcentage des ressources disponibles signifie pour notre organisme la différence entre la réussite ou la faillite, nous perdrions beaucoup de crédibilité comme gestionnaires. J'ajoute toutefois que nous aurions tous un emploi garanti dans l'industrie forestière.

La préservation est superflue

D'après un troisième argument, les connaissances dont nous disposons aujourd'hui nous permettent de mener des activités humaines qui n'ont que des incidences minimales sur l'environnement; la préservation serait donc superflue. Prouvez-le! Notre société industrielle n'est pas apte ou intéressée à atténuer ses incidences environnementales, et les exemples ne manquent pas : érosion des sols, désertification, pollution, déboisement, extinction pure et simple, notre avenir à tous, etc. Les choses changent, mais sommes-nous disposés à parier nos derniers dollars que tout va bien? Certainement pas! Permettez-moi seulement de citer une récente lettre adressée au Globe and Mail par le président de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, qui disait essentiellement ceci : "D'accord, nous avons fait certaines erreurs, mais nous les reconnaissons et nous les corrigeons; il n'y a donc pas lieu de s'alarmer". Nous ne pouvons nous permettre de baisser notre garde et de faire d'autres erreurs; il faut toujours donner le bénéfice du doute à l'environnement.

## L'avenir des aires de protection

En préparant mon exposé, je me suis rendu compte qu'on m'avait demandé de prêcher à des gens déjà essentiellement convertis. Au cours des deux dernières journées, on a beaucoup parlé des perspectives d'avenir des ressources fauniques, compte tenu des incidences exercées sur elles par des activités échappant au contrôle direct des personnes ici présentes. Ce sont ces autres décideurs qu'il faut convaincre de la nécessité des aires de protection car, comme on l'a mentionné précédemment, les valeurs sous-jacentes à la préservation ne font pas encore partie intégrante de leur processus décisionnel. Nous devons nous donner la main pour changer cet état de choses. Cette question est au coeur même de mon exposé d'aujourd'hui; car je suis ici pour vous entretenir de l'avenir des ressources fauniques et du rôle dévolu aux aires de protection. À mon avis, si l'on n'agit pas davantage dans le domaine de la préservation au cours des dix prochaines années, une bonne partie des ressources fauniques et sauvages du Canada n'auront plus d'avenir; elles n'auront qu'un passé.

Appui public

Quand on pense que le mouvement écologique n'a que 20 ans, les progrès réalisés sont stupéfiants. M. Oz Parsons, directeur administratif du Fonds de défense de l'environnement canadien, a fait remarquer que, traditionnellement, les mouvements populaires poussent comme des champignons, l'appui public se développe rapidement, et les organismes n'acquièrent pas le savoir-faire professionnel et technique qui leur permettrait de tirer parti de l'appui public qu'ils ont créé. C'est précisément la position dans laquelle se trouve aujourd'hui le mouvement de conservation de la faune. La présente Conférence repose sur des statistiques qui indiquent que la population s'intéresse très vivement aux questions de faune et d'environnement. On sait clairement ce que la population souhaite, et il y a déséquilibre entre ce désir et ce qui est effectivement fourni. La seule question à laquelle il faut répondre, c'est de savoir qui répondra à cette demande.

À mon avis, la haute direction des organismes reliés à la faune n'a que deux possibilités : prendre les devants ou suivre. De bien des façons, depuis des années, vous êtes à la remorque des ONG, et vous nous laissez souvent mener le peloton. M. Richard Goulden a admirablement résumé les changements survenus au cours des dernières générations. Le changement est inévitable. Quand je rencontre des cadres supérieurs dans le domaine de la conservation faunique au sein des autorités fédérales, des gouvernements provinciaux et des ONG, je constate que, à quelques rares exceptions près, ils sont tous du même sexe et du même âge. En termes génétiques, cela vous rend extrêmement vulnérables au changement. Comme l'a dit M. Goulden, "ceux qui... résistent (au changement) ... en seront les victimes. Ceux qui l'épousent... en profiteront". Il est de notoriété publique que les bureaucraties réagissent lentement à l'évolution de l'opinion publique. Cependant, il y a aujourd'hui peu d'autres domaines où l'appui public à des programmes gouvernementaux est aussi solide et aussi unanime qu'en ce qui a trait aux ressources naturelles et fauniques. Pour les organismes reliés à la faune, le défi consiste à tirer profit de cet appui public. La population est favorable à la préservation des espaces sauvages. Le soutien populaire accordé à la protection d'endroits tels que Moresby-Sud, la vallée de la Stein, Temagami, etc. a été sans précédent. D'après moi, cet appui public fantastique nous donne une occasion d'agir qui est unique dans l'histoire canadienne.

Nécessité d'agir

Oui, nous devons discuter de la répartition des budgets alloués à la conservation. Oui, nous devons discuter de nos différents systèmes de valeurs que nous apportons tous à la conservation. Je ne tenterai même pas d'égaler, sur cette question, l'éloquence de M. Bunnell. Cependant, encore plus important que de se disputer sur la façon de couper le gâteau, il convient avant tout de s'efforcer d'obtenir un plus gros gâteau. Pour nos organismes reliés à la faune, il est temps de commencer à faire preuve d'un plus grand dynamisme. Il faut cesser de mener une action d'arrière-garde tout en déplorant les facteurs extérieurs sur lesquels nous n'avons aucune prise. Ne serait-il pas merveilleux qu'un organisme faunique déclare que sa priorité numéro un est la protection de toutes les espèces? Bien entendu, vous auriez besoin d'un appui public considérable pour contrer efficacement les activités des organismes visant des objectifs opposés. Mais ce soutien public existe, et il peut être canalisé par le truchement des ONG actuellement en place.

Je crois fermement que le fossé qui sépare l'intérêt public de l'action publique est dû à l'absence de mécanisme permettant de traduire cet intérêt en action concrète. Oui, nous avons besoin de plus d'argent, mais nous ne pouvons attendre d'en obtenir pour capitaliser sur la demande. Comme le dit un vieil axiome du milieu financier, il faut de l'argent pour faire de l'argent. Le meilleur exemple est celui de la Fédération canadienne de la nature : nous disons qu'aussitôt que nous compterons un certain nombre de membres, nous produirons une revue de qualité, au lieu de dire que nous allons produire une revue de qualité qui nous aidera à capitaliser sur l'appui public.

Si, en faisant preuve d'initiative et de créativité dans leurs programmes et leurs objectifs, les organismes reliés à la faune se gagnent le soutien des personnes favorables à la préservation des ressources fauniques et à leur utilisation sans prélèvement, il en résultera des avantages tant pour les organismes eux-mêmes que pour la faune, sur le double plan pratique et financier. L'érosion rapide des habitats et des populations fauniques, couplée au fantastique soutien public qui prévaut aujourd'hui en matière de conservation et de préservation, nous offre une extraordinaire occasion d'agir. Je ne fais pas partie de la Fédération canadienne

de la nature pour y discuter de questions sémantiques sur la façon de préserver les ressources fauniques. J'y suis pour faire bouger les choses et je crois que la majorité des dirigeants d'ONG partagent ce but. Si votre objectif est de préserver les ressources fauniques et sauvages de ce pays, il vous faut alors lutter jusqu'au bout. Je conseille aux personnes et aux organismes qui s'occupent de gestion faunique d'adopter la même attitude. Si vous êtes fatigué ou si, à la suite d'expériences malheureuses, vous ne croyez pas à la réalisation de ces objectifs, alors il est temps de passer le flambeau à quelqu'un d'autre.

Nous avons de moins en moins de temps devant nous mais, en redoublant d'efforts et en nous donnant tous la main, nous avons d'excellentes chances de réaliser des progrès substantiels au cours des prochaines années. La question à se poser n'est pas "Devrait-on désigner des aires de protection de la faune?"; c'est plutôt "Qu'est-ce que nous attendons?". Tous ceux qui s'intéressent à l'utilisation sans prélèvement et à la protection de la faune, en particulier, réagiraient avec enthousiasme si les organismes reliés à la faune faisaient preuve de plus d'initiative et de créativité. Si vous répondez au défi et saisissez l'occasion, vous aurez l'appui actif du grand public et des ONG, et vous obtiendrez, tant pour vos propres objectifs que pour les ressources fauniques elles-mêmes, des succès qui dépasseront vos rêves les plus fous. Si vous négligez d'agir, vous devrez alors subir le changement et, au cours de cette lutte, les seuls perdants seront les ressources fauniques et sauvages. Au nom de la préservation de la nature, j'espère que tous les grands décideurs du domaine de la faune auront le courage et la perspicacité de saisir l'occasion favorable qui se présente actuellement.

## Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (8)

### "LES AIRES DE PROTECTION DE LA FAUNE SONT-ELLES RÉELLEMENT UNE OPTION?" : NON

Greg Jones
Biologiste de la faune
Direction des parcs de la Colombie-Britannique

Bien que mon sujet dise que les aires de protection de la faune ne constituent pas une option, je ne vous dirai pas qu'elles n'ont aucune valeur. Je crois que si je disais cela, je ne tarderais pas à devenir un ancien biologiste de la Direction des parcs. Je veux plutôt dire que les réserves fauniques, même si elles constituent un élément important de la conservation de la faune, ne suffisent pas à protéger toute la faune.

### Conservation de la diversité de la faune

En premier lieu, il faut examiner la diversité de la faune à protéger. La faune du Canada comprend environ 700 espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles. Bon nombre d'entre elles comprennent plusieurs sous-espèces ou écotypes qui doivent être considérés comme une partie intégrante de la diversité naturelle. Par exemple, il y a environ 10 sous-espèces de l'espèce répandue qu'est la Bernache du Canada, et trois de l'espèce moins répandue qu'est le Faucon pèlerin. Bien des espèces ont également plusieurs écotypes définis par les stratégies nécessaires à la survie dans différentes circonstances écologiques. Une étude a permis de relever 10 écotypes de grizzlis au Canada. Cette grande diversité existe dans 15 principales écozones canadiennes définies par Environnement Canada, chacune englobant bien des systèmes écologiques distincts. Par exemple, la Colombie-Britannique inclut quatre des principales écozones canadiennes, qui englobent 72 écosystèmes définis par la Direction de la faune. L'une de ces zones, l'écozone maritime du Pacifique, comprend 90 écosystèmes, dont les basses terres de la Reine-Charlotte, les monts des îles du Vent et les îles du golfe. Chacun de ces écosystèmes a une écologie faunique distincte.

L'actuelle politique canadienne sur la faune a pour objectifs généraux de conserver les écosystèmes, de protéger la diversité génétique et de permettre aux humains de continuer à jouir de la faune. La réalisation de ces objectifs exige que la plupart, sinon la totalité, des espèces qui varient soient conservées dans tous les écosystèmes fauniques où elles se trouvent. Il ne suffira pas de conserver le caribou. Il faudra conserver les différentes races de caribous, telles que le caribou de Peary qui est menacé d'extinction, et le caribou des bois, qui est plus répandu, dans tous leurs habitats.

### Concurrence entre les utilisations des terres et des ressources

Pour conserver le plus efficacement possible les populations et les habitats fauniques, les aires de protection devraient être des réserves permanentes, comme par exemple des parcs ou des refuges de faune, où il n'y a pas de concurrence avec d'autres utilisations des ressources ni, de l'avis de certaines gens, de gestion active. Pouvons-nous préserver la diversité de notre faune grâce à de telles réserves? Je réponds par la négative car nous sommes tout simplement incapables de créer des réserves dans tous les écosystèmes fauniques importants parce que des

pressions sont exercées pour utiliser les terres à d'autres fins, parce qu'on ne peut généralement pas créer des réserves assez grandes pour qu'elles englobent tous les habitats désirés et suffisamment d'animaux pour que la faune soit protégée contre toute influence du milieu extérieur, et parce qu'il est parfois nécessaire de procéder à une certaine gestion afin d'atteindre les objectifs des réserves.

Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir toutes les terres que nous voulons pour protéger la faune? La réponse évidente est que la société a besoin d'une quantité considérable de terres et de ressources naturelles pour réaliser les activités économiques nécessaires au maintien d'un niveau de vie souhaitable. Les utilisations nécessaires des terres comprennent la foresterie, l'agriculture, la production d'énergie hydro-électrique, l'exploitation minière, les couloirs de transport et les établissements humains. La plupart des terres se prêtant à ces utilisations y ont déjà été affectées et il est difficile, mais pas impossible, d'en faire des réserves. Les ressources minérales présentent une situation particulièrement délicate parce qu'elles sont cachées sous terre et que leur emplacement exact ne peut pas toujours être prévu. Il en résulte que certaines terres ne peuvent pas être acquises parce que des sociétés minières pourraient y y trouver un jour une mine viable. Les terres propres aux utilisations de ressources renouvelables, telles que la foresterie et l'agriculture, sont d'ordinaire les plus productives et donc les plus importantes pour la faune, mais ce sont les moins disponibles aux fins de la création de réserves. Bien entendu, beaucoup d'autres terres sont, elles aussi, des habitats fauniques de choix.

Les plus grandes réserves de terres sont les parcs, qui sont créés à des fins non seulement de conservation, mais aussi de loisirs. Les sites les plus courants ou les plus populaires pour des parcs sont pittoresques, et il est rare que de grands parcs soient créés à des endroits où le paysage est pauvre et où les possibilités récréatives sont faibles. Bien que la plupart des parcs servent à protéger des caractéristiques souhaitables de l'habitat faunique, on ne peut tout simplement pas s'attendre à ce que les paysages pittoresques, où les conflits entre les utilisations des terres sont minimes, ou les quelques sites que nous réussissons à obtenir, malgré les pressions exercées en vue d'autres utilisations, suffisent à protéger toute la diversité de notre faune. Au bout d'un siècle de création de parcs, les différents types de parcs interviennent pour environ 4 % de la superficie du Canada et de 1 à 8 % de chaque province ou territoire. J'espère que la superficie totale des terres réservées avec le temps sera considérable, mais il est évident que les réserves ne constitueront jamais la majeure partie de nos terres.

En Colombie-Britannique, les évaluations préliminaires indiquent que les aires protégées assurent une bonne représentation de 13 % (soit 72) des écosystèmes fauniques, une représentation passable de 24 % d'entre eux et une représentation piètre ou nulle de 63 %. Il n'est pas jugé possible de réserver suffisamment de terres pour assurer une bonne représentation de tous les écosystèmes, en raison des autres utilisations des terres exigées par la société. Par exemple, il est peu probable que de grandes réserves comprenant toutes les caractéristiques de l'habitat faunique soient établies dans des écosystèmes productifs tels que celui du bassin de l'Okanagan ou celui des basses terres de Nanaïmo, ici même sur l'île de Vancouver. Il serait particulièrement difficile de créer des réserves et des écosystèmes biologiquement intégraux qui ont déjà été modifiés considérablement par l'homme, comme les prairies ou les plaines forestières à essences mélangées. Il faudra prendre d'autres moyens pour protéger la faune et les écosystèmes qui ne peuvent pas être incorporés dans des réserves.

## Nécessités biologiques des aires de conservation

Afin d'assurer une conservation efficace de la faune à long terme, les réserves doivent englober une diversité génétique suffisante pour permettre aux espèces d'évoluer naturellement en fonction des changements que subit leur environnement, ce qui signifie qu'il faut une population viable minimale. La façon de déterminer cette population fait l'objet d'une controverse, mais la plupart des biologistes conviennent qu'elle doit comprendre beaucoup d'animaux et non quelques-uns.

Prenons, par exemple, le cas du grizzli. Une étude réalisée dans le parc de Yellowstone a révélé que la conservation à long terme exigeait une population minimale de 125 têtes, même si l'auteur doutait que ce nombre soit suffisant. Une étude plus récente réalisée pour le compte de la Direction des parcs de la C.-B. a permis de conclure qu'une population viable devait comprendre au moins 390 grizzlis. Le parc provincial de Tweedsmuir, qui est le plus vaste en Colombie-Britannique, a une superficie d'un million d'hectares et on estime qu'il n'abrite qu'environ 75 grizzlis. Aucun autre parc provincial de cette province, d'une superficie de 200 000 à 800 000 hectares, même situé dans un milieu propice aux grizzlis, n'en compte même autant. En fait, on croit qu'il n'y a probablement qu'environ 400 de ces ours dans le réseau entier des parcs provinciaux, qui compte 370 parcs dont 25 à 30 vraiment grands. Selon notre étude, cela constitue à peine une population minimale viable.

Pour bien protéger la diversité, il faut conserver au moins une population viable de chaque écotype de grizzlis. Le réseau de parcs nationaux et provinciaux contigüs des montagnes Rocheuses compte plusieurs centaines de grizzlis, ce qui devrait suffire pour assurer la protection à long terme de l'écotype de ces montagnes. Toutefois, tous les autres écotypes de grizzlis ne sont pas aussi bien conservés. Les grizzlis du nord de la chaîne côtière et de la côte du Pacifique sont particulièrement sous-représentés dans les parcs.

Bien qu'il soit possible de créer des réserves de grizzlis dans ces écosystèmes, il est inconcevable, à cause des besoins en d'autres ressources, que nous puissions obtenir un secteur de plusieurs millions d'hectares abritant des centaines d'ours. La dépendance à l'égard de réserves comptant un nombre insuffisant d'animaux présente un danger car on finira par avoir des populations fragmentées et génétiquement isolées qui sont incapables de se maintenir par elles-mêmes. La meilleure façon de conserver des populations de grizzlis dans de petites réserves -- et je dis petites du point de vue d'une population d'ours -- consiste à désigner, autour de la réserve, une zone de gestion comprenant un nombre d'ours qui, jumelé à celui des ours de la réserve, formerait une population viable à long terme, et à mettre ensuite en application une stratégie de gestion axée sur le maintien de cette population entière.

L'insuffisance de la superficie de l'habitat réservé peut avoir de graves conséquences. Par exemple, la population de grizzlis du parc de Yellowstone diminue peu à peu car on retire les ours importuns, on tue ceux qui quittent le parc et il en meurt pour diverses autres raisons attribuables à l'activité humaine, et certains chercheurs craignent qu'avec le temps il ne reste plus de grizzlis dans ce parc.

## Protection de l'habitat total

Pour assurer une protection à long terme, il importe de protéger la totalité de l'habitat nécessaire à la faune migratrice. Toutefois, à cause des limites imposées à l'acquisition de terres, bien des réserves n'englobent qu'une partie de

l'écosystème faunique. En Colombie-Britannique, plusieurs populations de caribous fréquentent de grands parcs sauvages. Cependant, toutes ces populations utilisent des habitats, en particulier d'importants territoires d'hiver, qui se trouvent à l'extérieur des parcs. Bon nombre de ces territoires ont aussi une valeur à d'autres fins, telle que l'exploitation forestière, et cela peut réduire grandement leur capacité de subvenir aux caribous. Puisque nous ne pouvons pas les élargir de manière à englober tous les territoires nécessaires, les parcs ne suffisent pas au maintien des populations. À cette fin, il est indispensable de définir l'écosystème nécessaire et de protéger les animaux et leur habitat, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des parcs.

Dans le cas du caribou, la Direction des parcs de la C.-B. collabore avec la Direction de la faune à l'identification et à la protection des quartiers d'hiver situés à l'extérieur des parcs. Vu le besoin croissant d'expansion économique, la demande de terres et de ressources ne peut qu'augmenter, rendant la création de réserves futures de plus en plus difficile. Il sera particulièrement difficile d'établir les grandes réserves nécessaires à la protection de populations viables et de tous les territoires fréquentés par des espèces de grande taille ou des espèces migratrices. Si nous voulons garder des ressources fauniques diverses et abondantes, nous devrons nous occuper à la fois de l'extérieur et de l'intérieur des aires de protection.

## Influence humaine

Je traiterai maintenant des problèmes que pose la protection de la faune dans les réserves. La création d'une aire de protection ne garantit pas toujours la conservation de la faune. Le problème fondamental, c'est qu'il est habituellement impossible de protéger une aire contre toutes les influences humaines. Bien des aires protégées se trouvent à l'intérieur de parcs. Ces aires doivent aussi servir à des activités récréatives et au délassement des humains, et il est naturel que les gens veuillent visiter les parcs. Toutefois, l'abondance des visiteurs et les installations nécessaires pour leur fournir des services peuvent nuire à la faune. Parmi les problèmes courants, mentionnons le harcèlement par les villégiateurs, les répercussions des installations sur l'habitat et la dépendance vis-à-vis de l'humain acquise par certains animaux, qui deviennent ainsi importuns et doivent être retirés des lieux. Par exemple, les colonies d'oiseaux de mer sont vulnérables, et l'on a attribué au harcèlement involontaire l'abandon, par les colonies de cormorans, des réserves écologiques situées près de Victoria.

Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'influence humaine, même dans les grandes réserves. Voyez le cas des grizzlis dans les parcs des montagnes Rocheuses. Bien que ces parcs abritent une importante population de grizzlis, on craint que la poursuite de l'aménagement des couloirs de transport ne divise cette population en éléments qui n'auront pas la taille souhaitable pour assurer leur survie à long terme.

## Gestion des feux

De plus, la conservation des écosystèmes fauniques est difficile à cause de l'avis de la société au sujet des méthodes de gestion. Même dans des parcs à l'état sauvage, par exemple, il est d'usage d'éteindre les feux de friches parce que le feu est jugé destructeur, parce que le public préfère voir des paysages boisés plutôt que des terres brûlées et, parfois, simplement parce que les touristes n'aiment pas la fumée. Pourtant, les feux de friches constituent un important facteur naturel d'évolution de l'habitat faunique, et bien des espèces fauniques, telles que le wapiti, se

trouvent à l'aise dans le milieu de végétation stérile qui existe peu de temps après un incendie. Si l'on éteint tous les feux de friches, il finit par y avoir une grande zone forestière fermée où l'on ne trouve guère de telles espèces fauniques. Par contre, il n'est pas toujours possible de laisser aller les feux de friches, en raison d'un légitime souci des attentes du public ou du besoin de protéger les coûteuses installations des parcs ou le bois marchand en bordure du parc.

Si nous voulons maintenir les caractéristiques de la forêt naturelle qui présentent un intérêt pour la faune, il faudra parfois remplacer les feux de friches par le brûlage dirigé ou même par la coupe. J'entends par là non pas une exploitation forestière commerciale, mais un enlèvement d'arbres non commercial dans l'intérêt de la faune. On a déjà employé avec succès le brûlage dirigé et la coupe pour simuler les conditions les plus naturelles possible dans plusieurs de nos grands parcs, y compris ceux de Wells Gray et Strathcona.

Gestion des populations

Il arrive souvent qu'il soit nécessaire de gérer les aires protégées pour assurer la conservation de la faune. On peut gérer les incendies forestiers de manière à influencer l'habitat de la faune, mais il est aussi parfois nécessaire de gérer la population faunique même, en particulier si l'écosystème faunique n'est plus tout à fait naturel. L'absence de prédateurs dans certains parcs peut donner lieu à une croissance excessive des populations qu'il faut réduire afin d'empêcher l'utilisation excessive de l'habitat.

Un bon exemple nous est fourni par les wapitis dans le parc de Yellowstone. Il a fallu réduire périodiquement leur population afin de protéger leur habitat et de minimiser la concurrence qu'ils livrent à d'autres espèces pour se nourrir. On a attribué à la surabondance des wapitis, à cause de ses effets sur l'habitat, la diminution des populations de mouflons et de castors dans le parc de Yellowstone. Actuellement, on se demande s'il serait souhaitable de réintroduire des loups dans ce parc, pour faciliter une limitation plus naturelle des populations des proies du loup, minimisant ainsi la gestion nécessaire.

On peut trouver un autre exemple plus près d'ici, c'est-à-dire dans le parc de Sidney's Spit, situé à proximité de Victoria. L'île a une concentration d'environ 100 daims et cerfs à queue noire au kilomètre carré. Ces cervidés ont presque tout brouté ce qu'ils pouvaient trouver dans l'île. Afin de permettre un certain rétablissement de la végétation et d'empêcher les cervidés de mourir de faim, nous songeons à réduire leur population.

Bien sûr, il n'est pas toujours nécessaire de gérer l'habitat ou la faune. Ce n'est pas l'impression que je veux donner. Dans bien des cas, on peut prévenir les problèmes en gérant les humains et les installations dans les aires protégées.

Chasse dans les réserves fauniques

La chasse dans les réserves fauniques est un sujet connexe. Dans les parcs de la Colombie-Britannique, la chasse est considérée comme une activité récréative valable. Elle est permise dans certains parcs où elle ne nuit pas à la réalisation des autres objectifs. Pourvu que les prises soient bien contrôlées, on peut à la fois maintenir les populations et tirer de la faune des avantages récréatifs et connexes. En outre, on peut recourir à la chasse, au besoin, pour limiter la population en fonction de la capacité de son habitat, afin d'en empêcher la surexploitation. La plupart des groupes d'intérêts fauniques de la Colombie-Britannique sont en faveur de la chasse

dirigée dans les parcs. Nous pouvons obtenir un plus grand appui du public et créer davantage de parcs ou protéger davantage d'habitats en permettant la chasse dirigée qu'en interdisant toute chasse. La chasse dans les réserves des parcs est peut-être une question épineuse, mais la Colombie-Britannique pourra protéger davantage de populations en permettant une chasse bien réglementée dans des secteurs appropriés.

## Les aires de protection sont-elles efficaces?

Pour comprendre l'efficacité des aires de protection aux fins de la conservation de la faune, jetons un coup d'oeil sur le passé. Un examen récent de 14 parcs nord-américains, dont la superficie varie de 14 000 à deux millions d'hectares, a révélé que 42 populations de mammifères n'appartenant qu'à trois ordres ont été déracinées depuis la création des parcs. La plupart des déracinements ont été naturels plutôt que directement reliés à l'activité humaine menée dans les parcs. Seul l'ensemble de parcs le plus vaste, c'est-à-dire nos parcs des montagnes Rocheuses, possède encore une faune intacte. L'étude a permis de conclure que la tendance des déracinements confirme l'hypothèse selon laquelle bien des parcs sont en train de devenir des îles à cause du bouleversement de l'habitat causé par l'homme à l'extérieur des réserves, et il faudra procéder à une gestion active afin de ne pas perdre d'autres populations de ces parcs. Ce qui est révélateur, c'est qu'il y a eu suffisamment de déracinements pour qu'on réalise une analyse statistique.

Un examen des parcs du monde entier a indiqué que bon nombre d'entre eux sont menacés par des activités humaines externes ou internes, y compris de grands parcs d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Europe et d'Amérique du Nord. Une étude semblable réalisée aux États-Unis a révélé que tous les grands parcs nationaux subissent les incidences des activités humaines. On a constaté que les 12 réserves de biosphère, qui sont considérées comme des aires modèles d'écologie contrôlée, étaient sujettes à plus de menaces que la moyenne des parcs.

Il est clair qu'il ne suffit pas de créer des aires de protection et de les laisser tranquilles. Il est parfois nécessaire, pour la protection de la faune, de prendre des mesures de gestion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

## Les aires de protection sont-elles indispensables?

Le dernier point que je tiens à aborder est celui du besoin des aires de protection pour la conservation de toutes les espèces fauniques. Bien des espèces, telles que le cerf de Virginie et le merle, ont une forte capacité d'adaptation et se débrouillent bien en dehors des réserves. Qu'en est-il de certaines autres espèces?

Dernièrement, la conservation des grands carnassiers, tels que le loup et le grizzli, a fait l'objet d'un intérêt considérable. En Colombie-Britannique, les loups se portent bien dans certaines régions où l'exploitation des ressources donne lieu à des modifications de l'habitat. Par exemple, même si l'exploitation forestière est pratiquée dans une grande partie de l'île de Vancouver, le nombre des loups qui y habitent a fortement augmenté depuis 15 ans.

Les populations de grizzlis se portent bien elles aussi grâce à une gestion judicieuse dans des régions telles que les monts Kootenay. Pourvu que l'on puisse limiter la chasse ou les populations d'autres espèces fauniques, maintenir leurs réserves de nourriture et leur assurer un habitat varié, il devrait être possible de protéger pareilles espèces dans la plupart des régions sans créer de réserves.

Il est intéressant de savoir que le manifeste de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) sur le loup indique que, moyennant une gestion judicieuse, les populations de loups peuvent être maintenues à l'extérieur des réserves et qu'on peut même en prendre ou en éliminer une partie au besoin. Il importe aussi de faire remarquer que, dans un survol récent des nécessités de la conservation du grizzli, on a mis l'accent sur le besoin de coordination de la planification entre les organismes aux fins de la conservation de ces ours dans les secteurs d'exploitation des ressources, sur le besoin d'éduquer le public au sujet de la conservation des grizzlis, et sur la nécessité de réduire leur mortalité plutôt que de créer des réserves à leur intention.

## Résumé et conclusions

En résumé, les aires de protection de la faune ne sont pas une option pour conserver toute la diversité de notre faune, parce que la société utilise les terres à d'autres fins et que, même si nous le souhaitions ardemment, nous ne pouvons tout simplement pas créer des réserves dans chaque écosystème. Nous ne pouvons pas toujours établir des réserves assez grandes pour assurer la protection de la faune à long terme, et il arrive souvent que les espèces fauniques soient influencées par les activités humaines menées à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. C'est pourquoi une gestion active s'impose parfois, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves.

En conclusion, la meilleure façon de protéger la faune dans l'ensemble du Canada consiste à créer des réserves, si cela est possible et s'il y a lieu, et à pratiquer la gestion intégrée sur la majeure partie des terres aménagées à d'autres fins. Les cas du loup et du grizzli indiquent que faune et activité humaine peuvent coexister, pourvu que nous ayions la volonté nécessaire. Je sais que bien des gens craignent que la gestion intégrée ne soit pas efficace et n'assure pas la protection des espèces fauniques, y compris des grands carnivores, à cause des pertes subies dans le passé et des pressions exercées actuellement en vue du développement économique maximal. Nul ne peut garantir le succès de pareille gestion et il se peut qu'elle soit difficile à réaliser, mais nous devons y arriver sinon nos réserves comprendront des populations morcelées d'un nombre réduit d'espèces, et la situation sera encore pire à l'extérieur des réserves.

Nous pouvons nous flatter d'avoir au moins pris conscience des erreurs commises dans le passé et du besoin d'empêcher tout nouveau déracinement. La société désire une faune abondante pour bien des raisons (qualité spirituelle, chasse, loisirs, observation, subsistance), ou même simplement pour savoir qu'elle est là. Cela exige que la faune soit répartie dans la plus grande partie possible du pays. Je crois que les réserves sont utiles à la plupart des espèces, y compris aux grands carnassiers susmentionnés, et j'espère que nous en créerons d'autres, mais elles ne sont pas la seule option qui s'offre pour protéger la faune.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (9)

"LES AIRES DE PROTECTION DE LA FAUNE SONT-ELLES RÉELLEMENT UNE OPTION?" : DISCUSSION

Don Robinson (BC Wildlife Federation) : Je ne savais pas trop si ces deux intervenants défendaient des positions contraires. Leurs propos semblaient se rejoindre dans une large mesure, mais je vous laisse en juger.

Tony Clarke (Service canadien de la faune) : Je ne partage pas l'opinion de Paul. Je trouve que ce que vous venez de dire dénote beaucoup de naïveté. Implicitement, sinon explicitement, vous avez critiqué les gestionnaires de la faune de l'ensemble du pays. Soyez de votre temps ou laissez la place! Vous dites que nous avons une occasion unique de faire quelque chose pour la faune parce que le public nous appuie sans réserve, mais que les gestionnaires de la faune n'écoutent pas, ne changent pas et n'évoluent pas. Je répète la question qu'a posée Tony Keith : si la population manifeste un si grand appui envers la faune, comment expliquez-vous l'absence de soutien politique? Nous ne pouvons pas parler en termes absolus dans le cas présent parce qu'il se passe effectivement certains faits encourageants en matière de protection des ressources fauniques et naturelles. La création du parc de Moresby-Sud sera certainement avantageuse pour la faune. L'adoption de nouvelles lois contribuera à diminuer la pollution; ainsi, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement sera bénéfique pour la faune et la nature. Nous avons vu naître de nouveaux organismes, comme Habitat faunique Canada, qui est, dans un sens, une réalisation du gouvernement fédéral.

Prenons les organismes reliés à la faune au Canada : ont-ils jamais été en plus mauvaise posture? À ma connaissance, il n'y a pas un seul de ces organismes qui ne soit pas en crise financière et en perte de vitesse, malgré tout l'intérêt et l'appui manifestés par la population envers la faune. Je veux m'adresser maintenant aux membres des ONG et du grand public qui sont ici aujourd'hui. Si vous pensez que cette tribune a été organisée simplement parce qu'un ou deux ONG souhaitaient que nous nous réunissions, détrompez-vous. Les gestionnaires de la faune ont participé aux préparatifs de cette Conférence parce qu'ils ont besoin d'aide. Ils ont besoin de soutien politique. Au lieu de vous acharner sur nous, vous devriez plutôt commencer à former des coalitions pour vous faire entendre des politiciens parce que, dans ce pays, on ne va nulle part sans appui politique.

Paul Griss (Fédération canadienne de la nature) : Je constate avec regret que vous avez vu dans mes propos une attaque contre les gestionnaires de la faune. Sachez que ce n'était nullement mon intention. En fait, je voulais pousser les gestionnaires de la faune du Canada à profiter du vigoureux soutien public qui ressort des sondages que vous avez vous-même effectués. Selon moi, les nouvelles lois qui sont adoptées et les mesures plus progressistes qui sont prises au niveau politique dénotent l'influence de l'opinion publique à ce chapitre. Il suffit de prendre l'exemple du projet de dépollution du fleuve Saint-Laurent, auquel on a récemment alloué 100 millions $. Les partis politiques sont en train de faire de l'environnement l'un de leurs principaux chevaux de bataille parce que la question de l'environnement préoccupe au plus haut point l'opinion publique. Cependant, je ne crois pas que les organismes reliés à la faune soient si susceptibles qu'ils ne puissent accepter la moindre critique, malgré tous les efforts qu'ils ont déployés au fil des ans.

Pour en revenir à la Conférence, il convient de souligner que c'est la première fois que le grand public est véritablement invité à y participer activement. Comme l'a mentionné Jim Walker lors de l'ouverture de la Conférence, c'est là une grande première. Je pense que si vous l'aviez fait il y a dix ans, vos programmes jouiraient aujourd'hui d'un soutien encore plus grand auprès du public parce qu'il y aurait été sensibilisé et qu'un dialogue aurait été établi. Les organismes reliés à la faune seraient dans une position bien différente à l'heure actuelle s'ils avaient sollicité la participation de la population. C'est à cause de toutes les coupures (budgétaires et autres) qu'ont subies ces organismes, et qui les ont mis dans une situation précaire, que l'on parle maintenant à ce point de campagnes de financement et de marketing. En deux mots, je constate que vous avez mis du temps à vous organiser et à réagir à ce sujet. L'occasion vous en est donnée maintenant et les ONG vous offrent leur collaboration dans notre intérêt à tous.

Trudy Chatwin (Friends of Ecological Reserves) : J'aimerais poser une question à Greg Jones. Si vous admettez que la gestion intégrée des ressources ne permet pas de garantir la protection et la mise en valeur de grands carnivores comme les grizzlis, alors pourquoi refuser de se ménager une solution de rechange grâce à la création de réserves? En Colombie-Britannique, le Service des réserves écologiques a repéré une zone d'environ 60 000 hectares au nord de Prince Rupert (la vallée de la Khutzeymateen) où l'on trouve une population de plus de 50 grizzlis. Même si nous n'arrivons pas à trouver une zone comptant au moins 200 grizzlis en Colombie-Britannique, ne devrions-nous pas essayer de créer une réserve pour protéger ce que nous avons? Même si nous ne disposons pas des ressources financières ou humaines nécessaires pour protéger la totalité de nos réserves et de nos parcs aussi efficacement que nous le voudrions contre les répercussions du tourisme, comme dans le cas des colonies de cormorans aux environs de Victoria, ne devrions-nous pas au moins essayer? Faut-il tout laisser tomber, prétendre que nous n'avons pas besoin de réserves et poursuivre nos activités normales?

Greg Jones (Direction de la faune de la C.-B.) : Ce que j'ai dit, c'est que nous devrions créer des réserves partout où nous le pouvons, pour tous les animaux, y compris les grands carnivores. J'admets qu'il sera impossible de créer des réserves suffisamment grandes pour englober des centaines d'animaux répartis sur plusieurs millions d'hectares. Là où nous créons des réserves plus petites, et si la zone dont vous parlez devient un jour un parc ou une réserve intégrale, il faudrait, pour protéger les animaux de cette réserve, délimiter, dans un premier temps, une zone autour de la réserve qui inclurait le niveau de population que vous souhaitez protéger à plus long terme et, dans un second temps, gérer comme une unité la réserve comme telle et la zone qui l'entoure. Ma réponse est donc la suivante : oui, je pense qu'il faudrait créer des réserves dans de tels endroits.

Doug Roseborough (Roseborough Consulting) : En autant que je le sache, le public est invité à participer aux Conférences sur la faune depuis 1978. Il n'y a donc là rien de nouveau et nous avons demandé et obtenu l'appui du public pendant toutes ces années.

Dans son discours inaugural, Monte Hummel a souligné que le public était sympathique à la cause de l'environnement, bien que mal informé, et a ajouté qu'il y avait un courant en faveur de l'environnement. Malgré cet intérêt pour l'environnement, la population n'exerce pas les pressions politiques nécessaires pour faire bouger les

choses sur le plan financier. Selon moi, c'est parce que les organismes de conservation ne s'attaquent pas aux problèmes véritables comme l'utilisation des terres, les méthodes d'exploitation forestière et minière, l'agriculture, les activités des entreprises d'exploitation des ressources naturelles, le développement, les activités municipales. À mon avis, les gestionnaires de la faune qui participent à la Conférence ne s'intéressent pas à ces questions autant qu'ils le devraient; les principaux facteurs qui menacent la faune au Canada sont, par ordre d'importance, l'agriculture, l'aménagement municipal et urbain et, dans une certaine mesure, l'exploitation minière (surtout dans le Nord). Selon moi, si nous n'obtenons pas d'argent pour la faune, c'est en partie parce que nous possédons un réseau très actif de parcs nationaux et provinciaux et de réserves naturelles, qui permet de contenter la population facilement et à bon prix. On peut donc incorporer à ce réseau des milliers d'hectares pour pas cher et satisfaire le public. On évite ainsi de parler des problèmes véritables, à savoir les activités minières et forestières, l'agriculture et l'aménagement municipal. À mon sens, en désignant des aires de protection, les gouvernements vous donnent un peu d'une main, tout en vous en enlevant beaucoup de l'autre.

Monte Hummel a comparé les terres humides du Canada à un salami que l'on trancherait petit à petit à un bout et que toutes les provinces et le gouvernement fédéral s'acharneraient à reconstituer à l'autre bout. La question que je me pose est la suivante : combien mesure le salami aujourd'hui et combien mesurera-t-il demain? Sommes-nous en train d'en perdre plus que nous n'en gagnons?

Don Robinson (BC Wildlife Federation) : Je tiens à souligner que nos invités n'étaient pas censés discuter de la désignation d'aires de protection dans le contexte plus général de la gestion des ressources et de l'aménagement du territoire.

Paul Griss (Fédération canadienne de la nature) : On entend souvent dire que lorsque les gouvernements décident de mettre de côté un terrain, c'est parce qu'ils veulent faire oublier leur inaction ailleurs. Je ne connais cependant aucun organisme de conservation dont le champ d'activité se limite exclusivement à la préservation de la faune. Ce n'est certainement pas le cas de l'organisme dont je fais partie, ni de la plupart des autres organismes d'envergure. J'estime que la préservation est un élément et une option, mais c'est loin d'être la panacée, et nous ne sommes pas assez naïfs pour le penser.

Don Robinson (BC Wildlife Federation) : En tant que membre d'un ONG, je pense que Doug Roseborough a raison. Nous avançons peut-être un peu plus au chapitre de la désignation de zones spécialisées, quel que soit l'objectif visé. Nous avons fait passablement de progrès : pas assez, mais certains. Toutefois, je suis loin d'être convaincu que nous en faisons suffisamment au niveau de la prise de décisions relatives à la gestion intégrée des ressources et à l'aménagement du territoire au Canada.

Art Hoole (Direction de la faune du Manitoba) : Je suis largement d'accord avec les deux intervenants précédents. Il n'y a pas à douter que les aires de préservation, ou aires protégées, ont joué un rôle important jusqu'à maintenant et que nous devons en créer davantage. Au Canada, nous avons probablement encore l'occasion de constituer d'autres zones du genre, quoique beaucoup d'entre elles devront faire l'objet d'une gestion active. Il existe des occasions d'agir dans certaines des zones

existantes et dans d'autres qui restent à créer. Pour ce qui est des approches impliquant une intervention moins directe, il me vient à l'esprit, comme exemples, la conservation des grizzlis ou la préservation d'un secteur telle que la réserve de gibier Kilhani.

Durant une discussion sur les espaces sauvages, Paul Griss a demandé pourquoi on tardait tellement à créer le parc national des Prairies. J'aimerais proposer au moins une réponse. Je pense qu'en partie, on n'a pas reconnu le fait que cette région est habitée par des éleveurs depuis 120 ans et que, pendant tout le temps où l'on a discuté de la très haute valeur et de la nécessité de protéger le chien de prairie et la Gélinotte des armoises, ces espèces ont cohabité avec une économie d'élevage. Je crois que nous devons tenir compte, dans certaines de nos lois (par exemple la Loi sur les parcs nationaux, qui est probablement trop inflexible pour permettre ce que je suggère) et dans notre concept d'aires de protection, du fait que la présence de l'homme et de ses activités économiques -- je pense ici non seulement aux Prairies mais également à l'Extrême-Arctique, où l'on envisage de créer d'autres aires de protection -- ne détruit pas nécessairement l'intérêt qu'on y trouve pour les caractéristiques naturelles.

Don Robinson (BC Wildlife Federation) : Vous suggérez que les partisans de la conservation fassent preuve de plus de souplesse et incluent quelques objets ouvrés dans les zones désignées?

Arthur Hoole (Direction de la faune du Manitoba) : Je crois que le parc national des Prairies serait une réalité, à l'heure actuelle, si nous avions accepté le fait que les éleveurs peuvent co-exister avec un écosystème de prairies.

Herman Schwenk (Unifarm--Alberta) : Quant à moi, la gestion intégrée est un concept auquel je crois et apporte mon appui. À mon avis, ce type de gestion est absolument nécessaire compte tenu de la façon dont notre société se développe. Cependant, j'estime que les ONG concernés ont besoin d'une organisation structurée pour communiquer entre elles, pour se rencontrer et pour échanger de façon à pouvoir se comprendre. À ce moment-là, peut-être, nous pourrons mettre au point un plan d'action qui fera bouger les choses. Même si l'on vient tous les ans à cette Conférence pour discuter de choses importantes, les participants ne sont pas nécessairement les mêmes d'une année à l'autre et il n'existe pas réellement de mécanisme officiel qui nous permettrait de mieux confronter nos divers points de vue. En Alberta, nous avons un Conseil consultatif des ressources halieutiques et fauniques, qui est inactif depuis à peu près un an. Je crois que ce type de tribune doit être continuellement en activité. Malheureusement, ces groupements ont quelquefois tendance à incommoder les politiciens, puisqu'il en sort certaines choses qui ne vont pas forcément dans le sens souhaité par ces derniers. Pour ma part, j'ignore comment résoudre ce dilemme.

Don Robinson (BC Wildlife Federation) : Vous pourriez peut-être aborder cette question demain, dans vos discussions sur la mise en application des Lignes directrices et des politiques et sur la façon dont elles devraient être modifiées.

Un intervenant non identifié : J'aimerais remercier Paul Griss pour ses commentaires sur le danger consistant à recourir à des critères strictement économiques pour

déterminer la valeur de la préservation des ressources sauvages. Chaque fois que l'on vous demande ce que vaut un grizzli, par exemple, vous seriez entièrement justifié de demander à votre interlocuteur ce qu'il vaut lui-même, puisqu'en fait il existe dans notre société des idéaux et des objets auxquels on ne peut pas attribuer facilement une valeur économique. Étant moi-même un biochimiste, je puis vous dire que les produits chimiques composant un être humain valent environ 5,98 $. De toute évidence, il faut reconnaître qu'il existe d'autres façons d'attribuer une valeur aux éléments de notre société. Si nous n'avons pas l'ouverture d'esprit et le courage de débattre de ces questions et de ces critères non économiques, alors je dois avouer que nous méritons malheureusement de voir disparaître nos ressources fauniques et nos régions sauvages. La source de ce type de problème, consistant à ne percevoir les choses, surtout du point de vue de la conservation, qu'en termes strictement économiques, remonte à l'auteur Gifford Pinchot, qui a écrit que le monde est constitué de gens et de ressources. J'aimerais que vous commentiez tous deux cette affirmation.

Greg Jones (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : Pour ce qui est de n'avoir ici-bas que des gens et des ressources, j'ai fondamentalement deux opinions sur le sujet. Philosophiquement je suis en désaccord, et je conviens avec vous qu'il faut protéger et préserver la faune, aussi bien pour sa valeur intrinsèque que pour notre propre agrément. Dans la réalité, il faut reconnaître que la majorité des gens ne pensent pas de cette façon pour l'instant; ils ne sont intéressés à préserver les ressources fauniques que s'ils peuvent en tirer quelque chose, par une utilisation directe ou indirecte. À mon avis, c'est la raison pour laquelle les gouvernements et les autres intervenants ont pris l'orientation actuelle : parce qu'il ont un argument qui fonctionne.

Paul Griss (Fédération canadienne de la nature) : Nous pourrions probablement consacrer tout un exposé à cette question; il est donc difficile de résumer en une phrase. Toutefois, cette affirmation signifie, d'après moi, que tout ce qui n'est pas humain dans le monde naturel existe pour être utilisé et dominé par la race humaine. Bien des gens, dont moi-même, auraient de fortes réserves à propos de cette question d'un point de vue philosophique. À mon avis, une telle affirmation n'a aucune valeur.

Bob Lincoln (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) : J'aimerais adresser une question à Paul. Vous avez formulé un commentaire que je trouve très intrigant, à savoir que l'intérêt croissant manifesté par le public envers la faune ne se traduit pas en action politique. Si je ne m'abuse, vous en imputiez la cause à l'absence d'un mécanisme adéquat. Quant à moi, je connais bien un mécanisme qui semble être fort efficace, à savoir celui qui est employé par Canards Illimités. Tony Clarke a mentionné un autre mécanisme, consistant à former des coalitions chargées d'inciter les politiciens à augmenter les budgets de gestion. Je me demande si vous auriez d'autres idées sur la question?

Paul Griss (Fédération canadienne de la nature) : C'était là une des principales idées que je tentais d'avancer dans mon exposé (c'est aussi ce que Tony a mal interprété). Ce que je tente de vous expliquer, c'est qu'il existe effectivement une demande et un intérêt de la part du public, mais que ce dernier est extrêmement désorganisé et amorphe. Si vous demandez à l'homme de la rue s'il s'intéresse aux questions de faune et d'environnement, il vous répondra par l'affirmative. Si vous

lui demandez ce qu'il compte faire à ce sujet, il sera pris au dépourvu. Selon moi, une des meilleures façons de tirer parti de cette opinion publique est de la mettre dans le contexte du thème sous-jacent à la présente Conférence. La demande publique porte sur des utilisations sans prélèvement; c'est ce dont nous faisons l'évaluation. Ce qu'il faut, d'après moi, c'est que les organismes de gestion de la faune, et pas seulement les ONG, fassent preuve d'initiative et de leadership pour bonifier les programmes destinés au public, de façon à le faire agir au niveau des autorités provinciales et fédérales. Ainsi, les gens seront mieux sensibilisés aux problèmes quotidiens de vos ministères. À l'heure actuelle, vous déplorez, auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, l'insuffisance des budgets dévolus à la conservation de la faune. Le Canadien moyen ignore ce problème, et il n'incombe pas seulement à la Fédération canadienne de la nature, au Fonds mondial pour la nature, à la Fédération canadienne de la faune, etc., de transmettre ce message aux politiciens. À titre de gestionnaires de la faune, vous avez la responsabilité de communiquer la situation au public en le faisant participer, en l'informant et en participant vous-mêmes aux programmes. Dans mon exposé, j'incitais les autorités gouvermentales responsables du dossier faunique à tenter de répondre, de leur propre initiative, à cette demande et à cet intérêt du public, au lieu de s'en remettre à d'autres intervenants de l'extérieur du gouvernement.

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (10)

# L'INCIDENCE DU TOURISME

Gary Runka
Expert-conseil
Land Sense Limited

Je ne suis pas un expert en tourisme, mais bien un gestionnaire de ressources s'intéressant à la question touristique. Le point que je défendrai aujourd'hui est le suivant : quels que soient vos intérêts, je vous recommande très fortement de commencer à vous intéresser au tourisme et à ses incidences futures sur la gestion de la faune. D'après moi, nous tardons beaucoup trop à reconnaître les incidences potentielles et même les retombées positives du tourisme au Canada, et à ajuster en conséquence notre mode de gestion des ressources fauniques.

Permettez-moi de citer quelques articles. Dans le Maclean's du 23 mai 1988, on apprenait que 1,2 million de Canadiens pratiquent sérieusement l'observation des oiseaux et que 3,6 millions le font occasionnellement. Dans le Vancouver Province du 12 juin 1988, on lit que plus de 10 000 années-personnes d'emploi sont créées par les non-chasseurs, lesquels dépensent près de 500 millions $ par année pour observer, photographier, nourrir ou étudier les ressources fauniques. (Je n'affirme pas que les chasseurs ne sont pas des touristes, car ils en sont effectivement.) Enfin, dans le Vancouver Province du 14 juin 1988, le ministre du Tourisme de la Colombie-Britannique soulignait que l'industrie touristique provinciale avait connu un excellent premier trimestre en 1988 : à l'aéroport de Vancouver, le nombre d'arrivées sur des vols intérieurs avait grimpé de 25,4 %, et les arrivées en provenance de l'étranger étaient en hausse de 37,3 %. Cela nous donne une idée de l'avenir et j'estime que ce type de données et d'évolution influencera profondément votre mode futur de gestion des ressources et des habitats fauniques. Il convient d'ajuster le plus rapidement possible nos programmes de gestion de la faune aux exigences réalistes de l'industrie touristique.

En ce qui concerne l'incidence du tourisme sur la gestion faunique, je retiens trois priorités :

(1) une compréhension de la demande;

(2) des principes généraux de gestion; et

(3) une gestion sur place et locale.

## Compréhension de la demande

En tant que gestionnaires de ressources et gestionnaires de la faune, je crois que nous convenons tous de l'extrême importance de connaître et de comprendre l'éventail des exigences du milieu touristique, en fonction des utilisations particulières et générales, car cela nous permettra de mieux orienter l'avenir des ressources et habitats fauniques et de leur gestion. Des études comme celles de M. Filion (L'importance de la faune pour les Canadiens - La demande de ressources fauniques jusqu'en 2001) constituent un important moyen de mieux comprendre la demande nationale, mais ce document -- et ce n'était pas là l'objectif visé -- ne porte pas sur des sites précis ou sur des secteurs particuliers de la gestion faunique. Nous

devons nous pencher sans tarder sur ces autres questions pour comprendre la demande, ce qui pourrait fort bien s'avérer d'une importance primordiale à l'avenir si nous voulons capitaliser sur la hausse des retombées économiques découlant du tourisme axé sur la faune, tout en préservant la diversité et la pérennité des ressources et des habitats fauniques du pays.

Il est intéressant de noter la déception et la frustration ressentis par les touristes qui, en visitant certaines régions de l'Ouest canadien, n'y voient pas la faune abondante qui leur avait été vantée par la publicité et les médias. En tenant compte de la demande dans les futurs plans de gestion de la faune, nous pourrons commencer à élaborer de bons programmes de gestion soutenue et de valorisation des habitats fauniques.

## Principes généraux de gestion

En matière de gestion des activités touristiques basées sur la faune, je souscris aux principes généraux énoncés dans leurs grandes lignes dans le document intitulé Wildlife Viewing in BC--The Tourism Potential, publié en mars 1988. Cette étude (dont je suis l'un des auteurs) souligne l'importance de maintenir la qualité des habitats et des ressources fauniques sans négliger les activités touristiques qui y sont souvent associées. Je crois que, dans certains cas, nous avons ignoré cette réalité dans le passé. En vertu d'une telle approche, par exemple, les activités touristiques d'observation de la faune seraient conçues de façon à être rentables sans dégrader la faune, son habitat et les valeurs écologiques qui y sont afférentes. Les autorités gouvernementales de l'ensemble du Canada doivent formuler et adopter le plus rapidement possible une politique sur la gestion des activités d'observation de la faune. L'élaboration de plans de réseaux orientés vers le tourisme permettra d'assurer l'harmonisation des objectifs de développement économique et de protection de l'environnement.

## Gestion locale et sur place

Il est impératif de tenir compte de l'incidence possible du tourisme au niveau local et au niveau des sites eux-mêmes. Cette recommandation vaut pour les habitats, pour la faune, ainsi que pour les valeurs environnementales et écologiques; en outre, j'estime qu'elle s'applique également à la discussion antérieure consacrée à l'aménagement du territoire, aux conflits en matière d'utilisation des terres et au rôle imparti à la gestion de la faune dans ce domaine.

Dans notre rapport intitulé Wildlife Viewing in BC--The Tourism Potential, nous avons recommandé, en ce qui a trait plus spécifiquement à l'observation de la faune (qui ne constitue pas la seule activité touristique), que l'on recueille des données plus ponctuelles sur les lieux touristiques, et plus particulièrement sur les sites plus favorables à l'observation, pour réduire au minimum les incidences négatives des activités touristiques. À mon avis, il serait sage de commencer à réfléchir sur certains de ces habitats, sur ce que nous ferons face à l'afflux touristique dans certains sites de choix, et ce, sur quelles périodes, pendant quelles saisons, etc. Parmi les facteurs particuliers reliés aux activités touristiques qu'il convient d'étudier, mentionnons la vulnérabilité des sites, leur capacité de charge et les techniques de gestion des incidences liées à l'observation des ressources fauniques. Il faut concilier d'une part les mesures particulières de gestion des habitats et des ressources fauniques visant à bonifier l'expérience touristique (observation ou autre) vécue par le visiteur, et d'autre part la nécessité de respecter certaines

normes de préservation des écosystèmes fragiles. Selon toute probabilité, la gestion des incidences environnementales en vue de résoudre les conflits d'utilisation des ressources terrestres et hydriques va croître plutôt que diminuer, même si nous espérons qu'avec le temps nos méthodes d'intervention pourraient aller en s'améliorant.

Un autre problème consiste à concilier, au niveau des sites et des zones de gestion, l'activité d'observation et les activités avec prélèvement. Cela constituera un réel défi, en particulier pour ce qui est d'intégrer les rôles respectifs des autorités gouvernementales et du secteur privé dans le secteur touristique; en fait, toute cette question complexe se pose en grande partie de la même façon qu'on nous l'a indiqué précédemment, sur le plan d'une gestion faunique intensive et d'une plus forte utilisation des terres publiques.

## Résumé

En résumé, je tiens à réitérer encore une fois les trois grandes priorités : comprendre la demande; adopter des principes généraux nationaux en ce qui a trait à l'harmonisation du tourisme et de la gestion faunique; mieux concentrer notre activité au niveau des sites, au niveau local, pour intégrer le tourisme dans les plans d'aménagement.

Quand on parle de gestion faunique dans une optique touristique, et peut-être même dans une optique générale de gestion des ressources naturelles, j'aimerais que l'on arrête de parler d'activités "avec prélèvement" et "sans prélèvement". Vous ne serez peut-être pas d'accord avec moi, mais ces expressions ont pour moi une connotation de destruction, de confrontation. À mon avis, en éliminant ces deux expressions, nous pourrions concilier nos intérêts de façon beaucoup plus constructive.

En outre, les autorités gouvernementales et les entreprises s'occupant de tourisme et de gestion faunique devront s'ajuster très rapidement pour tirer parti d'une situation qu'il faut gérer prudemment si l'on souhaite à la fois développer un tourisme axé sur les ressources fauniques, préserver la diversité de ces ressources et des habitats fauniques et respecter les valeurs écologiques qu'un si grand nombre de Canadiens placent maintenant en tête de leur liste de priorités. Quel que soit votre secteur d'intérêt, vous devez tous agir avec prudence mais aussi avec célérité!

Séance 3 : "Orientation future de la gestion de la faune" (11)

L'INCIDENCE DU TOURISME : DISCUSSION

Sharon Chow (Sierra Club of Western Canada) : Je conviens avec vous que le tourisme est une activité réellement importante, qui joue un rôle non négligeable dans la gestion de la faune. Je voulais citer l'exemple de l'île de Vancouver, où une enquête, réalisée en 1987 auprès des visiteurs, a révélé que l'observation des baleines constituait la troisième activité en popularité. À mon avis, un des problèmes dont nous n'avons pas discuté est celui du partage des compétences; ainsi, la gestion des baleines relève du ministère des Pêches et des Océans mais je ne vois aujourd'hui, dans cette salle, personne qui soit responsable de cette question. En outre, je voulais mentionner le cas de la zone infralittorale de Robson Bight, sur la côte est de l'île de Vancouver, qui est le seul endroit connu au monde où les baleines viennent se frotter sur le fond de l'eau; cet endroit est également aux prises avec un problème d'exploitation forestière, ce qui fait que là aussi il existe un contentieux de responsabilités interministérielles. À mon avis, la résolution des problèmes de gestion entourant ce dossier représente un défi pour nous tous. Du point de vue touristique, quelque 310 000 personnes par année font une excursion en bateau qui les amène à Robson Bight, et ce nombre devrait atteindre 3 millions en l'an 2000. J'espère que nous pourrons, au cours de cette Conférence, aborder ces problèmes.

Gary Runka (Land Sense Limited) : Je reconnais d'emblée la validité de votre interrogation concernant le partage des compétences. Il s'agit d'un argument très réaliste et, bien entendu, important pour cette Conférence puisqu'elle constitue, depuis toujours, une tribune fédérale-provinciale. L'objectif initial de cette Conférence consistait, si je comprends bien, à transcender ces limites de compétence et à discuter de gestion faunique dans le cadre d'une réunion annuelle. Je suis tout à fait d'accord quand vous dites que la détermination des compétences et des rôles respectifs posera de nombreux problèmes en certains endroits. Vous avez probablement cité le meilleur exemple au Canada, celui de la diversité des responsabilités en jeu dans le secteur de Robson Bight. Soit dit en passant, je crois savoir qu'un plan de gestion est en préparation pour ce secteur. Par ailleurs, cet exemple illustre également bien le type d'endroits où, pour les raisons que vous avez déjà énumérées, nous devons attirer les touristes. Le haut taux de fréquentation de l'endroit par bateau constitue un argument suffisant; il n'est pas nécessaire de mentionner toutes les autres conséquences qui pourraient en découler. C'est le genre de choses à l'égard desquelles, à mon avis, nous devons être extrêmement prudents, tout en reconnaissant que cet endroit fera effectivement l'objet d'une utilisation touristique--si ce n'est déjà fait--avec les conséquences que cela implique.

Ateliers (1)

# DIRECTIVES À L'INTENTION DES ÉQUIPES DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE LA FAUNE AU CANADA -- PARTIE 1

Jim Walker
Directeur
Direction de la faune de la Colombie-Britannique

On a créé quatre groupes d'étude (dont les listes de participants sont présentées en annexe A) chargés de réviser les lignes directrices en deux séances. Au cours de la première, la plus courte, les "doyens", c'est-à-dire ceux qui ont participé à la rédaction de la première version des lignes directrices, expliqueront aux participants comment les lignes directrices ont vu le jour, leur raison d'être et leur contenu. Bref, il s'agira de prendre connaissance des lignes directrices en vue de déceler leurs points forts et leurs faiblesses.

Ensuite, on évaluera les lignes directrices. Ken Brynaert, de la Fédération canadienne de la faune et l'un des "doyens", a eu la gentillesse de préparer un questionnaire (annexe B) au moyen duquel on tentera de déterminer le succès de ces lignes directrices d'après leur influence sur les buts et les objectifs des différents secteurs de compétence au Canada. Nous consacrerons un certain temps à ce questionnaire. Comme je l'ai déjà dit, c'est à vous qu'il appartient de dire si les lignes directrices ont réussi à orienter les provinces dans le domaine de la gestion de la faune.

Si le temps nous le permet, nous tenterons de dégager les points faibles, les imperfections et les éléments irréalisables des lignes directrices. Nous vous demandons de faire connaître à votre chef d'équipe votre opinion sur l'efficacité des lignes directrices initiales et sur leurs points faibles. Pour obtenir votre opinion, nous vous poserons des questions comme les suivantes :

(1) Selon vous, quelles étaient les grandes faiblesses des lignes directrices lors de leur rédaction, il y a cinq ans?

(2) Pensez-vous que la formule employée (objectifs, principes directeurs, éléments et mesures à considérer) était la meilleure?

(3) Vous prononcez-vous catégoriquement contre l'un des composants de cette formule (objectif, principe directeur ou élément et mesure à considérer)?

(4) À titre de simple citoyen, quelle cote d'efficacité accorderiez-vous aux lignes directrices?

(5) Aviez-vous entendu parler des lignes directrices avant la Conférence?

(6) Qu'est-ce qui manque aux lignes directrices?

Plus tard, nous vous donnerons d'autres instructions en prévision des séances de travail intensif au cours desquelles vous recommanderez au Gouvernement du Canada des modifications à apporter aux lignes directrices, en prévision des années 1990, en vue de mieux traduire la politique faunique.

Annexe A

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS

## Équipe 1

Chef : George Finney (Service canadien de la faune)
Secrétaire : Paul Griss (Fédération canadienne de la nature)
"Doyen" : J. Douglas Roseborough (Roseborough Resources Consulting)

Ray Addison
John C. Baird
Philippa Baker
Patty Balfour
Frank Beebe
Paul Bilous
Vernon C. Brink
Sharon Chow
Nick Coward
Tom Crowley
Dennis Demarchi
Don Eastman
Nancy Erickson
Rob Gardner
Jon Gilstrom
Geoff Godfrey
Rich Goulden
Peter Grant
Mike Halleran
Alton Harestad
Stephen Hazell
Tracey Hooper
Robert Hudson
Laurence R. Jahn
Dave Jones
Lindsay Jones
Matt Jones
Juliette Krause
Margaret Larimer
Guy Lesage
Teresa Lindner
Cactriona Matheson
Peter B. McAllister
Hugh Monaghan
L.C. Munn
Evelyn Oberg
Bruce Pendergast
Douglas K. Pollock
Don J. Robinson
Barry Saunders
Herman Schwenk
Dennis Sherratt
Kirk Smith
Pam Stacey
Andy Stewart
Doug Stewart
Kim Stubbs
Andrew R. Thompson
Maureen Wayne
John Whitting

## Équipe 2

Chef : Art Smith (Service de la faune de l'Î.-P.-É.)
Secrétaire : Steve Curtis (Service canadien de la faune)
"Doyen" : J.A. Keith (Service canadien de la faune)

Arthur G. Allan
Brenda Russell Armstrong
George Arsenault
Alex Aviugana
Lynn Bailey
Tom Beck
Edward A. Begin
Don Caldwell
Robert R. Campbell
Robert A. Cannings
Frank Cardinal
H.A. Clarke
Alice Coppard
Connie Crowley
D.K. Dawson
Martin H. Edwards
Ron Erickson
R.B. Fahrig
Rod B. Fowler
Henry L. Frew
Robert Gardiner
Valerius Geist
Hamilton Greenwood
Thomas H. Hall
Andrew Harcombe
Harry E. Hodgdon
Arthur Hoole
Barry Hughson
Steven Insley
Alain Jolicoeur
Mandy Jones
Elmer Kure
Ronald Lancour
Bob Lincoln
Kevin Lloyd
Ted Miller
R. (Bob) Moody
Bill Munro
Michael O'Sullivan
Corky Peterson
M.H. Prime
S. Doug Rumsey
Vicki Ryland
George Scotter
Kenneth Seabrook
D.W. Simkin
Ian Stirling
Geoff Swannell
Robyn Usher
Jane Vinet
Lindsay Ward
Hazen Webb
Gerry Wilde

Équipe 3

Chef : Art Martell (Service canadien de la faune)
Secrétaire : Jim Inder (Service des parcs, des loisirs et de la faune de Terre-Neuve)
"Doyen" : Ken Brynaert (Fédération canadienne de la faune)

R. (Bob) Andrews
Gilles Barras
Dan Blower
Ann Carmichael
Ron W. Coley
J. Blair Dawson
Claude Despatie
Chris Dodd
R.B. Fahrig
Mike Fenger
Rosemary Fox
Paul Gray
Arlin Hackman
Ray Halladay
Ian Hatter
Bertram M. Hoffmeister
Gerry Howell-Jones
Monte Hummel
Greg Jones
Gordon R. Kerr
Ted Lea
E.F. (Ned) Lynch
Wally MacGregor
Alex Matheson
Ian McTaggart-Cowan
R.G. (Rick) Morgan
Allan Murray
Frank G. Palmer
Sherry Pettigrew
M.H. Prime
Rick Searle
Tom Slater
Jim Stoner
Jean Thie
Ron Thompson
Garry Vince
Geoff Warden
Paul West

Équipe 4

Chef : Dave Pike (Division de la faune de Terre-Neuve)
Secrétaire : Don Simkin (Direction de la faune de l'Ontario)
"Doyen" : Dave Neave (Habitat faunique Canada)

Robert Barnes
Tom Beck
Jack H. Berryman
Fred Bunnell
Trudy Chatwin
Kenneth N. Child
J. Cinq-Mars
Charlie Cornfield
Lynne Damant
Cynthia Durance
Donald L. Eldridge
Fernand Filion
Arthur Frayling
Laura Friis
Michael B. Green
Hamilton Greenwood
Paul Haley
Jeanne Halleran
James Hatter
Eldon Hawton
Del Haylock
Lois Hooge
Mary Hooper
Rodger Hunter
Peter Jones
Ian Kirkham
Louis Lemieux
Dave Low
April Maurer
Fred McFarland
Harvey Mead
Barry B. Meadows
D. Stewart Morrison
Adeline Nicol
Jacqueline Olsen
Stan Orchard
Bill Otway
Howard Paish
Bob Peart
Stewart W. Reeder
Judy Rowell
Paul Senez
Doug Stewart
Dan M. Tkachuk
Richard Trethewey
Jim Walker
Richard West
Tom Wood

Annexe B

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES LIGNES DIRECTRICES

Ken Brynaert
Fédération canadienne de la faune

Voici une liste d'"éléments et mesures à considérer" tirés des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada. Huit instances ont répondu au questionnaire.

| | Mesures à considérer | Mis en oeuvre | En cours | Aucune mesure |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Faire en sorte que les politiques et les lois tiennent compte de la protection de tout animal sauvage et de son habitat. | 5 | 3 | |
| 2. | Adopter une définition de la faune pouvant inclure toute espèce animale sauvage. | 5 | 2 | 1 |
| 3. | Prévoir un fondement juridique pour la gestion intégrée de la faune et de son habitat. | 5 | 2 | |
| 4. | S'engager à utiliser de façon durable les ressources renouvelables, y compris la faune, en intégrant des objectifs de conservation aux lois. | 4 | 3 | |
| 5. | Évaluer et améliorer les politiques qui influent directement sur l'utilisation des terres et l'habitat faunique. | 2 | 5 | |
| 6. | Mettre en place des mécanismes de consultation permanents qui permettraient aux différents organismes de se concerter pour définir les objectifs et administrer les programmes de conservation et de gestion de l'air, du sol, de l'eau et des ressources vivantes. | 4 | 4 | |
| 7. | Clarifier les mandats et responsabilités en matière de conservation des différents organismes dont les activités influent directement ou indirectement sur les efforts de conservation. | 2 | 6 | |
| 8. | Inclure l'évaluation des incidences environnementales des projets d'exploitation dans la formulation de politiques sur les ressources. | 4 | 3 | 1 |
| 9. | Promouvoir et appuyer des projets concernant la faune auxquels participent des citoyens, des organismes et le monde des affaires. | 3 | 5 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10. Inciter les propriétaires fonciers et les usagers à participer à la gestion de la faune en établissant des programmes coopératifs qui feront croître les avantages tirés de la faune et réduiront les problèmes causés par celle-ci. | 4 | 4 | |
| 11. Élaborer des programmes d'information, de sensibilisation et de vulgarisation efficaces. | 6 | 2 | |
| 12. Prévoir la participation des collectivités locales et d'autres intervenants aux éléments de la gestion des ressources et de la planification de l'utilisation des terres qui concernent la faune. | 4 | 3 | 1 |
| 13. Exiger que les évaluations des incidences environnementales des projets d'exploitation se fassent en même temps que les études socio-économiques et d'ingéniérie, le plus tôt possible, et pendant toute la durée du processus de planification. | 4 | 4 | |
| 14. Effectuer des relevés de base et surveiller l'état des principales espèces fauniques. | 5 | 3 | |
| 15. Coordonner la planification de la recherche et en étendre la portée en accordant une importance particulière aux espèces faisant l'objet d'un intérêt croissant de la part du public. | 2 | 6 | |
| 16. Donner priorité aux recherches qui fourniront les renseignements nécessaires à la planification d'activités d'exploitation susceptibles de nuire le moins possible à la faune et à son habitat. | 1 | 5 | 2 |
| 17. Évaluer régulièrement l'importance culturelle et économique de la faune ainsi que la demande dont elle fait l'objet, pour mieux planifier, répartir et gérer l'utilisation des terres, de l'eau et autres ressources. | 2 | 6 | |
| 18. Évaluer dans quelle mesure les habitats peuvent soutenir les populations fauniques et déterminer les facteurs limitatifs. | 4 | 4 | |
| 19. Évaluer dans quelle mesure les habitats peuvent supporter des changements dans l'utilisation des terres. | 1 | 6 | 1 |
| 20. Formuler des buts et objectifs régionaux pour la protection des habitats fauniques, particulièrement dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres. | 2 | 5 | 1 |
| 21. Effectuer des relevés périodiques sur l'étendue et la qualité des habitats, pour mesurer les gains et les pertes. | 5 | 3 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 22. Adopter des mesures qui assureront que l'utilisation des écosystèmes ne réduit pas leur productivité, afin de conserver la plus grande latitude possible quant aux décisions qu'il faudra prendre sur l'utilisation et la mise en valeur des terres. | 3 | 4 | 1 |
| 23. Contrôler les déversements de polluants pour réduire au minimum les dommages aux habitats. | 2 | 6 | |
| 24. Établir des réseaux de zones protégées incluant les types écologiques représentatifs, tout en donnant priorité à la protection des habitats exceptionnels et de superficie limitée comme les estuaires et les peuplements forestiers anciens. | 4 | 4 | |
| 25. Conclure des ententes entre les organismes gouvernementaux et avec l'entreprise privée pour améliorer la quantité et la qualité des habitats en intégrant la gestion faunique | 6 | 1 | 1 |
| a) à l'agriculture : | | | |
| - prévoir des stratégies à utilisations multiples pour certains écosystèmes (par exemple, les pâtures et les terres humides); | 1 | 3 | 4 |
| - expérimenter l'élevage du gibier comme moyen de suppléer à l'utilisation des terres par des espèces domestiques; | | | |
| b) à la foresterie : | | | |
| - harmoniser les objectifs forestiers et fauniques établis pour les terres forestières et planifier les programmes de coupe et de reboisement en conséquence; | 1 | 3 | 4 |
| c) à l'exploitation des sources d'énergie et des mines : | | | |
| - prévoir des stratégies à utilisations multiples pour les terres transformées par l'exploitation minière, les relevés sismiques, la construction de routes, les aménagements hydro-électriques, etc.; | 1 | 4 | 3 |
| d) à l'aménagement urbain et récréatif : | | | |
| - maximiser les avantages tirés de la faune et minimiser les risques pour la sécurité publique et les dommages à la propriété causés par la faune. | | 4 | 4 |
| 26. Coopérer afin de limiter l'introduction délibérée ou accidentelle d'espèces de plantes et d'animaux | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| exotiques au Canada. | 7 | 1 | |
| 27. Voir à ce que la transplantation de spécimens floristiques ou fauniques au Canada ne gêne pas la faune locale ni son habitat. | 3 | 4 | 1 |
| 28. Exiger l'assentiment des autorités de l'endroit où doivent être exportés des plantes ou des animaux sauvages. | 2 | 6 | |
| 29. Établir des objectifs régionaux pour l'abondance, la diversité et la distribution des espèces fauniques. | 2 | 5 | 1 |
| 30. Préserver et, au besoin, accroître les habitats appropriés en incorporant des objectifs régionaux à la planification régionale de l'utilisation des terres. | 2 | 5 | 1 |
| 31. Réglementer le nombre de prises afin d'assurer le rendement durable des espèces, conformément aux objectifs régionaux établis. | 6 | 2 | |
| 32. Voir à l'établissement de programmes à long terme auxquels participeraient la population et le secteur privé afin de réduire les effets néfastes de certaines populations fauniques. | 4 | 4 | |
| 33. Déterminer les besoins particuliers et prendre des mesures spéciales pour assurer la conservation des espèces et des habitats rares, menacés ou en voie d'extinction. | 4 | 3 | 1 |
| 34. Établir des façons d'appliquer les avantages économiques de la faune au maintien durable de la ressource faunique. | 1 | 7 | |
| 35. Faire en sorte que les avantages de la faune profitent au plus grand nombre possible de personnes tout en assurant le maintien des populations fauniques. | 4 | 4 | |
| 36. Promouvoir auprès de tous les usagers une utilisation de la faune conforme aux règles de la raison et de la morale, et raffermir et promouvoir l'acceptation des lois sur la conservation. | 6 | 2 | |
| 37. Promouvoir des activités mettant en évidence les avantages récréatifs et économiques inhérents à la faune. | 5 | 3 | |
| 38. Promouvoir des activités illustrant la valeur récréative intrinsèque de la faune. | 5 | 3 | |
| 39. Explorer de nouvelles formules de vente, de | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | capture ou de propagation de la faune lorsque l'état des populations le permet. | 1 | 3 | 4 |
| 40. | Aider le public à avoir un accès raisonnable à la faune sur les terres privées et lui accorder l'accès aux terres publiques tout en protégeant les intérêts des propriétaires fonciers et des usagers des terres publiques, en modifiant au besoin les lois sur le droit de passage et sur la responsabilité des propriétaires fonciers. | 6 | 2 | |
| 41. | Faire en sorte que la faune soit accessible le plus près possible des grands centres en coopérant avec les municipalités, les organismes non gouvernementaux et les propriétaires fonciers. | 3 | 4 | 1 |
| 42. | Mettre en oeuvre des programmes regroupant des gouvernements et des organismes non gouvernementaux afin d'informer le public du bien-fondé des lois et des règlements sur la conservation. | 4 | 4 | |
| 43. | Prendre part, surtout bilatéralement, à des programmes internationaux servant à évaluer les stocks, à préserver les habitats et à réglementer les prises afin d'assurer le rendement durable des espèces que le Canada partage avec d'autres pays. | 4 | 3 | 1 |
| 44. | Obtenir pour les Canadiens, par la voie de négociations, des privilèges équitables d'utilisation des populations fauniques partagées avec d'autres pays. | 3 | 3 | 2 |
| 45. | Appuyer l'établissement et l'application de conventions internationales destinées à conserver les espèces fauniques, surtout les espèces migratrices et celles qui habitent des régions situées au-delà des compétences nationales. | 5 | 3 | |
| 46. | Instaurer et soutenir, dans les pays en voie de développement, des programmes d'aide technique favorisant la conservation de la faune et des ressources vivantes, ainsi que l'intégration de principes de conservation à la planification et à la réalisation des projets de développement. | 1 | 2 | 5 |

Ateliers (2)

# DIRECTIVES À L'INTENTION DES ÉQUIPES DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE LA FAUNE AU CANADA--PARTIE 2

Jim Walker
Directeur
Direction de la faune de la Colombie-Britannique

Une première séance vous a permis de vous familiariser avec les lignes directrices. Nous allons maintenant vous indiquer l'objectif des ateliers.

Au cours de la présente séance, nous aimerions savoir ce qui, d'après vous, devrait être amélioré dans les lignes directrices. Qu'est-ce qui a été omis dans la première version? Qu'avez-vous entendu, durant cette Conférence, qui vous ferait penser qu'il faudrait donner aux lignes directrices une orientation différente, ou même une philosophie ou des principes de base opposés?

De nombreuses interventions me font croire qu'il faut se pencher attentivement sur les lignes directrices. Permettez-moi d'en citer quelques-unes : "Le public intéressé par les questions fauniques ne constitue qu'un auditoire à contenter". Est-ce là tout ce à quoi servent ces lignes directrices, c'est-à-dire à tenter de trouver les mots qui plairont au public? M. Hudson a affirmé ce qui suit : "Les organismes reliés à la faune font du sur-place et manquent de créativité ou de diversité dans leurs activités". Encore une fois, il s'agit d'une affirmation très provocante, que vous voudrez peut-être commenter. Enfin, et je cite Michael O'Sullivan : "Après le manque de sensibilisation du public, l'un des plus grands problèmes que connaît la faune réside dans la politique des organismes eux-mêmes chargés de conseiller les politiciens". Vous voyez donc que cette Conférence a donné lieu à des commentaires qui laissent beaucoup à réfléchir, et j'aimerais que vous vous penchiez sur la façon dont on pourrait, éventuellement, incorporer certaines de ces idées dans les lignes directrices.

Pouvons-nous nous entendre sur la nature des principaux changements nécessaires ou sur leur priorité relative? C'est une chose que de faire simplement une liste d'idées, mais est-ce que vous vous entendez sur les principaux changements requis? D'après vous, cette Conférence a-t-elle indûment passé sous silence certains problèmes, certains principes ou même certaines questions d'éthique? C'est à ces principales questions que vous serez appelés à répondre en atelier. Je vous rappelle que l'animateur de votre atelier fera rapport à cette Conférence sur les idées issues de vos discussions.

En passant en revue ces lignes directrices, n'oubliez pas que nous voulons connaître vos idées. Ne récitez pas machinalement la position officielle de l'organisme que vous représentez; si vous vous intéressez aux questions de faune depuis aussi longtemps que la majorité d'entre vous l'affirment, vous devez certainement avoir en propre des idées et des principes intéressants. Laissez tomber la langue de bois; nous aimerions connaître votre opinion personnelle sur l'orientation à privilégier.

D'après la première séance en atelier, il est évident que, selon certaines personnes, et plus particulièrement les représentants de la Direction de la faune de la Colombie-Britannique, les lignes directrices devraient être plus détaillées. Permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit de lignes directrices nationales, et non de plans opérationnels, ni même de stratégies provinciales. Ce sont les principes

généraux qui, nous espérons, orienteront l'élaboration de documents tels que des stratégies provinciales de gestion de la faune ou des plans opérationnels. Par conséquent, si vous voulez savoir en détail ce qui se passera dans votre organisme, je vous conseille de vous adresser à votre directeur de la gestion de la faune. Tentons de nous en tenir à des idées et à des principes généraux. N'oubliez pas non plus que nous souhaitons, à terme, faire ratifier ces lignes directrices par les ministres responsables de la Faune; il nous faut donc viser à un niveau qui sera considéré acceptable.

Enfin, j'aimerais insister sur les raisons sous-jacentes à cette opération. Vos recommandations seront colligées, imprimées et communiquées à un Groupe de travail national présidé par Tony Keith, du Service canadien de la faune, et où seront représentés l'Ontario, l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard, de même que la Fédération canadienne de la nature, la Fédération canadienne de la faune et Habitat faunique Canada. À la lumière de vos commentaires, ces équipes feront la révision des lignes directrices. Nous nous engageons à faire parvenir la prochaine version des lignes directrices à toutes les personnes qui sont inscrites à la présente Conférence, et à solliciter vos commentaires. Parallèlement, nous consulterons aussi les grandes organisations concernées. Nous avons également l'intention de discuter de cette nouvelle version lors de la Conférence de l'an prochain, qui aura lieu à St-Jean (Terre-Neuve); peu après, nous soumettrons l'ébauche de ce document aux ministres responsables de la Faune au Canada, pour qu'ils le ratifient. Vous avez donc la chance, cette semaine, de jouer un rôle actif dans l'élaboration d'une judicieuse politique canadienne de la faune.

## Ateliers (3)

### RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE RÉVISION 1

Paul Griss (Secrétaire)
Directeur administratif
Fédération canadienne de la nature

Nous avons surtout discuté des concepts qu'il serait bon d'ajouter ou de mettre davantage en valeur dans les lignes directrices. Nous avons réparti ces concepts en quatre grandes catégories, que je résumerai à votre intention.

### Systèmes de valeurs

À notre avis, il faudrait mieux reconnaître et garantir les valeurs socio-économiques de la faune. On devrait également mieux reconnaître et valoriser la nécessité de gérer les ressources fauniques pour leur valeur propre. Il serait bon d'énoncer noir sur blanc que la faune possède une valeur intrinsèque.

### Gestion et recherche

Sur le plan de la gestion et de la recherche, il faudrait accroître la recherche sur les écosystèmes, pour améliorer nos capacités de prévision. Nous recommandons de promouvoir la préservation de la diversité des ressources et des habitats fauniques, et de valoriser le concept de la "perte nette nulle". Nous recommandons également la mise au point et l'application de méthodes permettant de mesurer et de contrôler les progrès, et nous demandons que l'on harmonise mieux la gestion de la faune et la gestion des habitats.

### Responsabilité à l'égard de la faune et application des lignes directrices

La majorité des commentaires, et de loin, se rapportaient à la responsabilité des intervenants vis-à-vis de la faune et à la mise en application des Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada. D'après nous, celles-ci devraient s'appliquer à tous les groupes dont l'activité exerce une incidence sur la faune et les habitats. Nous croyons également que, dans toutes les lois pertinentes, il faudrait inclure et harmoniser les concepts de protection de la faune et de protection des habitats. La faune doit être mise en valeur comme un indicateur de la qualité de l'environnement; elle doit aussi constituer un élément clé d'une planification intégrée de l'aménagement du territoire. À notre avis, il faut, dans la répartition de tous les budgets, faire en sorte que les retombées positives soient multiples et qu'il n'y ait pas d'incohérences; il faudrait également envisager de plus près l'éventualité de déléguer les responsabilités gouvernementales. Nous recommandons de mieux reconnaître le rôle et les responsabilités incombant aux autochtones, et aussi de mentionner la question de la responsabilité envers les animaux sauvages gardés en captivité.

## Sensibilisation du public

Dans le domaine de la sensibilisation du public, nous recommandons de mieux communiquer aux gens les objectifs visés, condition essentielle si l'on souhaite accroître le rôle et l'influence de la population dans le processus décisionnel et lui garantir un meilleur accès à l'information.

## Options de mise en oeuvre

Nous avons ensuite discuté de certaines options de mise en oeuvre. Nos recommandations sont les suivantes : mieux diffuser la politique à tous les publics visés; adopter une loi sur la protection des habitats ou renforcer la législation existante; mettre sur pied un programme d'évaluation des résultats obtenus; créer des comités consultatifs (où seraient représentés le gouvernement fédéral, les provinces, les ONG et l'industrie) habilités à contrôler la mise en oeuvre des lignes directrices.

Enfin, nous avons passé en revue les objectifs et une partie du préambule, et formulé certaines recommandations particulières sur lesquelles je ne m'étendrai pas pour l'instant en raison de leur nature purement pratique.

Ateliers (4)

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE RÉVISION 2

J.A. (Tony) Keith ("doyen")
Directeur
Direction des inventaires et de la toxicologie de la faune
Service canadien de la faune

## Objectifs

En ce qui a trait aux objectifs de la nouvelle politique, nous croyons qu'elle doit être officiellement adoptée par les gouvernements comme tels, et non pas simplement par les ministres responsables de la Faune. Il devrait s'agir d'une politique en bonne et due forme et non d'une ligne directrice. On devrait, tous les cinq ans, en vérifier la mise en application. La politique devrait être rédigée de façon beaucoup plus dynamique. Elle devrait identifier les publics visés et être conçue en conséquence, et elle devrait être abondamment diffusée auprès des divers publics et des autres secteurs des ressources naturelles. La version provisoire de la politique devrait être passée en revue par les secteurs de l'agriculture, des forêts et des mines, de même que par nous-mêmes, d'ici l'an prochain.

## Forme

Du point de vue de la forme, nous recommandons deux documents distincts : un premier qui aurait approximativement la longueur et le degré d'exhaustivité du document existant; et un second, beaucoup plus dense et concis, qui serait par exemple destiné aux autorités gouvernementales.

## Fond

Quant au fond, il conviendrait d'ajouter ou de mettre davantage en évidence un certain nombre de points :

- il faudrait parler de l'utilisation non cruelle de la faune;
- la mise sur pied de programmes adéquats nécessite des budgets adéquats;
- le principe de tarification de l'usager devrait s'étendre aux activités sans prélèvement;
- la gestion devrait porter sur les écosystèmes plutôt que sur les espèces;
- il faudrait élargir la notion de "faune" ("wildlife" en anglais) pour y englober les plantes sauvages;
- le grand public devrait avoir accès aux informations sur lesquelles reposent les décisions en matière de gestion faunique;
- il faudrait élargir les mécanismes de gestion de la faune de façon à y faire participer les principales parties intéressées, en particulier les autochtones;

- Statistique Canada devrait mettre au point une méthodologie de comptabilité nationale pour déterminer les valeurs associées à la faune, en y incluant les coûts d'option;

- les décisions concernant la gestion de la faune doivent tenir compte des facteurs socio-économiques;

- il faut accorder plus d'importance à l'acquisition, à la remise en état et à la préservation des habitats fauniques;

- les habitats fauniques d'importance vitale devraient être officiellement désignés par voie législative, et cette vocation doit primer sur toutes les autres utilisations, aussi bien dans le cas des terres publiques que des terres privées;

- les objectifs de conservation de la faune devraient être intégrés au processus de prise de décisions économiques;

- il faudrait recenser les principaux obstacles à la conservation de la faune;

- il faut reconnaître que toutes les utilisations de la faune ont des répercussions sur l'environnement, et transcender la dichotomie avec/sans prélèvement;

- il faudrait renforcer les programmes de sensibilisation à la faune et les orienter tout particulièrement vers les enfants et les adultes en milieu urbain; cette éducation devrait englober la notion d'une "éthique du territoire";

- il faudrait élaborer un code de déontologie en matière de gestion faunique;

- dans tout secteur relié à l'exploitation des ressources naturelles (par exemple agriculture ou foresterie), l'aide gouvernementale devrait être assujettie au respect de bonnes pratiques d'aménagement du territoire;

- le statut de la faune devrait être lié à celui de l'environnement;

- il faudrait insister davantage sur la propriété publique, et moins sur la commercialisation, surtout sur l'élevage du gibier;

- il faudrait surveiller continuellement l'évolution de la clientèle visée par les programmes de gestion de la faune;

- il faudrait informer le public que la santé de la faune dépend des décisions prises dans d'autres secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles;

- il faudrait clarifier le concept de protection de la diversité génétique qui était, à notre avis, mal expliqué dans le document initial;

- il faudrait souligner davantage et clarifier l'importance des habitats pour la faune;

- les gouvernements devraient faire régulièrement rapport sur l'état des ressources fauniques; et

- il faudrait développer davantage les programmes visant les activités sans prélèvement.

Ateliers (5)

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE RÉVISION 3

Jim Inder (Secrétaire)
Sous-ministre adjoint
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de Terre-Neuve

## Recommandations générales

Tout d'abord, nous avons discuté de la nécessité de faire participer davantage et plus tôt le public à l'élaboration des lignes directrices; nous avons également parlé des options de mise en oeuvre issues de cette discussion. En second lieu, le ton général des lignes directrices n'est pas assez dynamique à notre avis. L'ensemble du document devrait être un peu plus "proactif"; il ne suffit pas de préserver simplement ce dont nous disposons maintenant, qu'il s'agisse d'écosystèmes, de populations d'animaux ou de quoi que ce soit d'autre.

## Problèmes particuliers

Parmi les problèmes abordés lors de la première séance, nous avons discuté de la façon d'améliorer l'utilisation et l'application des lignes directrices par les divers gouvernements du pays. D'après nous, le rôle dévolu aux autochtones doit être mentionné d'une façon quelconque. Il pourrait être bon d'indiquer des objectifs plus précis et mesurables. Par ailleurs, il y a un certain manque d'uniformité dans l'ensemble du document : certaines sections traitent ou font mention de la faune comme telle, alors que d'autres sections parlent spécifiquement de l'utilisation de la faune. On saute d'un concept à l'autre.

En outre, le document n'insiste pas assez sur le rôle de protection des habitats dévolu aux groupes autres que les organismes reliés à la faune, en particulier le Service des parcs. Il faudrait réellement tenir compte de la diversité génétique intraspécifique.

Dans le préambule, la définition du terme "conservation" ressort beaucoup au comportement humain, et non au comportement animal. À notre avis, il serait bon d'asseoir sur une base législative certains des principes et des objectifs que nous avons exposés. Il est également nécessaire de mieux sensibiliser la population à certains de ces principes et objectifs. Enfin, dernier point mais certainement pas le moindre, certains des termes clés employés ont posé un réel problème à des représentants de diverses régions du pays; pour cette raison, nous croyons qu'il est nécessaire d'ajouter à la prochaine édition un glossaire expliquant tous ces termes clés afin que, partout au pays, de Victoria à St-Jean, l'on soit sur la même longueur d'onde.

* * *

Art Martell (Animateur)
Directeur général
Région du Pacifique et du Yukon
Service canadien de la faune

Nous avons commencé par analyser les principaux éléments du problème, car nous ne trouvions pas d'endroit logique pour les insérer tous; ce point serait donc à améliorer dans la prochaine version.

## Définitions

En général, il faudrait clarifier les définitions, en particulier les mots clés comme "préservation". Nous avons relevé une incohérence dans la priorité relative accordée aux divers éléments, par exemple entre la conservation des ressources et leur utilisation; c'est pourquoi nous insistons dès le début sur la préservation des systèmes. La définition du terme "faune" lui-même (en anglais "wildlife") pose un réel problème et mérite d'être clarifiée. Il serait peut-être bon d'étendre cette définition aux organismes tels que les poissons, les plantes et les invertébrés.

## Objectifs généraux

Nous avons consacré la plus grande partie de notre temps à discuter du concept général. Selon nous, on ne précise pas assez explicitement le principe consistant à préserver les écosystèmes fauniques en eux-mêmes et par eux-mêmes, et l'objectif numéro un devrait être la conservation des systèmes ou des écosystèmes fauniques. Nous ne disons pas qu'il faut éliminer l'objectif d'utilisation, d'utilisation judicieuse ou d'utilisation soutenue, mais bien que ce principe n'est pas assez clairement exposé.

Parmi les objectifs prioritaires que nous avons étudiés, figurait la diversité génétique intraspécifique. En ce qui touche la conservation des écosystèmes, il faudrait inclure plus directement le concept de remise en état, de création ou de bonification des systèmes. Il ne suffit pas de les préserver. Les gens ont des opinions différentes sur cette question. À l'intérieur des principes directeurs, il faut prévoir une participation publique proactive. Nous devons trouver des moyens de préserver ou de sauvegarder les systèmes naturels; cela n'est pas clair dans les principes directeurs. Par ailleurs, nous croyons que le coût des dégâts occasionnés à la faune et à ses habitats devrait être supporté par les responsables : les lignes directrices sont également muettes sur cette question. Enfin, il faudrait reconnaître clairement que la faune elle-même peut avoir des répercussions négatives, et que cela nécessite des mesures de gestion.

## Élaboration de stratégies de conservation

Nous nous sommes penchés sur les éléments plus généraux, dans l'optique de l'adoption de stratégies de conservation, qui doivent, d'après nous, s'insérer dans une stratégie écosystémique--une gestion intégrée des ressources si l'on préfère. Les gestionnaires de la faune doivent jouer un rôle actif dans la mise au point de ces stratégies, qui ne doivent pas être élaborées par un secteur et ensuite révisées en vue de leur mise en oeuvre. C'est de la consultation, mais ce n'est pas très efficace.

## Participation du public

Il faudrait certainement mettre plus en évidence la participation du public. Les lignes directrices mentionnent le secteur privé, en y englobant d'ailleurs le grand public, mais elles ne soulignent pas réellement la nécessité de faire appel, dès le début du processus, aux divers publics intéressés. Nous croyons fermement que pour assurer réellement une participation effective de ces publics, il faut leur donner un meilleur accès tant à la documentation (études et rapports) qu'aux gestionnaires. Nous devons améliorer la base de la gestion de la faune en améliorant notre connaissance de la fonction des écosystèmes. Les lignes directrices insistent sur la recherche, mais passent sous silence la nécessité de trouver des mécanismes permettant de faire appel aux universités, aux ONG, etc., pour améliorer cette base de connaissances.

## Préservation des habitats fauniques

Les lignes directrices parlent d'assurer la conservation des habitats fauniques, mais elles ne traitent pas, selon nous, du concept de remise en état des habitats, et elles omettent la nécessité de recourir à des mécanismes adéquats (telle la Politique de gestion des habitats du poisson) pour concrétiser cet objectif de préservation des habitats fauniques. Nous devrions envisager d'adopter une stratégie plus vaste consistant à protéger des secteurs précis, de façon à préserver une grande diversité génétique. Les lignes directrices prévoient la mise de côté d'écosystèmes mais, à moins d'adopter un plan global, on risque de procéder au coup par coup, sans réellement protéger la diversité génétique d'ensemble d'une région.

## Élevage du gibier/diversité génétique/objectifs

Nous sommes d'avis que les commentaires concernant l'élevage du gibier étaient beaucoup trop précis par rapport aux autres éléments. La diversité génétique des écosystèmes canadiens est un élément, mais les lignes directrices ne mentionnent pas le génie génétique ou la biotechnologie, deux points qui doivent être abordés. Nous n'avons pas discuté en détail de la façon de procéder, mais on devrait en tenir compte dans la nouvelle stratégie. Nous avons également discuté de populations fauniques optimales et de fixation d'objectifs. De tels objectifs peuvent s'avérer très trompeurs; à moins d'insérer dans un cadre écosystémique les objectifs afférents à tous les éléments du système, on pourrait donc se retrouver avec un objectif extrêmement déséquilibré.

## Avantages reliés à la faune

Nous ne devrions pas parler d'augmenter les avantages reliés à la faune. D'après nous, une meilleure formulation serait de "promouvoir" les avantages et une utilisation responsable et civique de la faune. À cette fin, il faudrait ajouter un énoncé d'intention sur la mise sur pied de programmes d'éducation.

## Obligations internationales

Enfin, le document s'étend longuement sur l'aspect international. Nous croyons que les responsables n'ont pas réellement la volonté de remplir les obligations internationales que nous nous créons par ces diverses ententes.

Ateliers (6)

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE RÉVISION 4

Dave Pike (Animateur)
Directeur
Division de la faune de Terre-Neuve

Nous avons réparti nos commentaires sous trois rubriques générales :

- commentaires sur les lignes directrices;

- améliorations proposées; et

- observations qui n'ont pas directement trait aux lignes directrices, mais que nous estimons opportunes.

## Commentaires sur les lignes directrices

Il est généralement admis que les lignes directrices sont encore fondamentalement pertinentes à l'heure actuelle. Toutefois, nous pensons, comme d'autres, qu'il serait opportun de les rendre plus proactives. Il faudrait aussi les présenter sous une forme plus attrayante afin d'en favoriser l'utilisation, en particulier par les politiciens, et de leur donner plus de poids. Il serait également souhaitable de préciser les degrés d'intérêt ou, devrais-je plutôt dire, de priorité quant à leur mise en oeuvre. Les lignes directrices demeureront valables dans la mesure où elles conserveront leur caractère général ou national. La mise en oeuvre des divers éléments qui relèvent des organismes reliés à la faune suscite un sentiment de satisfaction général, mais on s'inquiète beaucoup de notre incapacité ou de notre difficulté à mettre en oeuvre les éléments qui concernent les autres principaux utilisateurs ou gestionnaires des ressources, ou qui subissent fortement leur influence. On a souligné, en particulier, que les lignes directrices ne sont pas aussi sévères à l'égard de l'intégration des mesures de gestion de la faune dans le secteur forestier qu'elles ne le sont vis-à-vis d'autres utilisateurs.

## Amélioration des lignes directrices

Voici nos suggestions concernant l'amélioration ou la révision des lignes directrices. Il conviendrait :

- d'élargir la définition du terme "faune" ("wildlife" en anglais);

- d'inviter les organismes reliés à la faune à recenser régulièrement les retombées socio-économiques des ressources fauniques et à communiquer les résultats ainsi obtenus à la population et en particulier aux décideurs (hauts fonctionnaires et politiciens);

- d'utiliser ces résultats pour adapter les programmes en fonction de l'évolution démographique; et

- d'insister davantage sur la mise en oeuvre de programmes d'éducation et sur le respect de la législation relative à la gestion de la faune.

Nous pensons qu'il faut trouver des moyens de renforcer les mécanismes de consultation et d'amener non seulement les organismes non gouvernementaux, mais aussi les membres du grand public, à participer utilement aux programmes de gestion de la faune. Nous insistons sur la nécessité d'une gestion conjointe avec les peuples autochtones, surtout compte tenu de la reconnaissance de leurs droits dans la Constitution. Nous tenons à réaffirmer l'importance de donner un caractère plus proactif, plus dynamique aux lignes directrices.

Examinons maintenant la question de l'emploi des expressions "utilisation avec prélèvement" et "utilisation sans prélèvement". Nous sommes fermement convaincus qu'il faudra s'abstenir d'y recourir dans la future version des lignes directrices, afin d'éviter le plus possible de polariser cette question, ce qui n'apporte rien. De l'avis d'un membre de notre groupe, il serait peut-être préférable de remplacer l'expression "utilisateur des ressources fauniques" par le terme "bénéficiaire". Il faudrait aussi faire ressortir l'importance de bonnes relations entre les diverses instances responsables, tant sur le plan interprovincial et international qu'au niveau des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux) eux-mêmes. Nous pensons aussi qu'il faut préciser, dans le préambule, la valeur inestimable, pour le Canada et les Canadiens, de la faune et des habitats fauniques, de même que leur caractère unique à l'échelle de la planète.

Tout en expliquant pourquoi il faut créer des zones protégées, il faut tenter de faire comprendre en quoi la notion de protection constitue un outil de gestion. Il faut insérer et étoffer la liste des valeurs ou des avantages associés à la faune, en y ajoutant des éléments comme la valeur thérapeutique, esthétique et culturelle de la faune.

## Autres commentaires

Parmi les commentaires généraux que nous désirons faire et qui n'ont peut-être pas directement trait aux lignes directrices comme telles, figure l'importance de prévoir des mécanismes visant à faciliter la mise en oeuvre des lignes directrices et à mesurer le degré de responsabilité à cet égard. Je pense que cette suggestion a été faite dans d'autres ateliers. On a également proposé que les gestionnaires de la faune fassent un plus grand usage des renseignements non techniques que peuvent leur fournir les utilisateurs expérimentés, en particulier les autochtones. Nous considérons généralement ces renseignements comme étant anecdotiques, mais on pourrait faire un effort plus concerté pour recueillir ce genre de données auprès des utilisateurs expérimentés, quelle que soit leur origine ethnique, et pour y avoir recours dans la préparation des plans. Par exemple, dans l'élaboration de lignes directrices sur les habitats, on pourrait identifier certaines espèces bien déterminées; c'est là une façon acceptable de procéder, à condition de bien choisir l'espèce appropriée. Autrement dit, quand on élabore des lignes directrices sur un plan d'aménagement forestier, par exemple, il serait bon de fournir des lignes directrices sur l'habitat des orignaux, ce qui se traduirait automatiquement par des effets bénéfiques sur d'autres espèces comme le lièvre d'Amérique.

La question de la répartition de la ressource préoccupe beaucoup les différents groupes d'utilisateurs, mais le véritable problème réside dans la conservation de la ressource. De façon générale, nous pensons que les différents groupes d'utilisateurs pourraient atténuer considérablement les éventuels problèmes de répartition en collaborant pour régler les véritables problèmes.

Discours prononcé pendant le banquet (1)

"COMMENT TIRER PARTI DE L'INTÉRET PUBLIC?"

Ian McKinnon
Président
Decima Research Limited

J'aimerais traiter d'une question qui a été soulevée pendant une des séances de la présente Conférence : si l'environnement tient à coeur à tout le monde, pourquoi toutes les organisations travaillant dans l'intérêt de la faune du Canada n'ont-elles pas l'appui et l'influence politique dont elles savent qu'elles ont besoin? Je vais m'efforcer de répondre à cette question en examinant les attitudes des Canadiens à l'égard de l'environnement et en vous indiquant le point de vue des Canadiens sur des sujets ayant trait à la faune et à d'autres aspects plus vastes du domaine de l'environnement. Je ne désire pas uniquement vous présenter une espèce d'exposé théorique sur les opinions des Canadiens au sujet de la faune et de l'environnement. Je crois sincèrement que l'étude des attitudes et de l'opinion du public n'a de valeur que si vous utilisez, à votre tour, l'information obtenue. J'espère que l'examen de la façon dont les Canadiens perçoivent la faune et l'environnement vous permettra de mieux comprendre les moyens par lesquels vous pouvez communiquer efficacement avec le grand public et le mobiliser, de manière à obtenir exactement l'appui et l'influence politique que les Canadiens peuvent vous donner en raison de leur engagement à l'égard de l'environnement.

Évolution des valeurs

Mon exposé est fondé sur le rapport trimestriel Decima, qui présente une vérification chronologique de l'évolution des attitudes des Canadiens sur un vaste éventail de sujets. Je commencerai par l'étude d'un modèle très simple, selon lequel tous les comportements des Canadiens, qu'il s'agisse d'acheter de la bière ou un réacteur nucléaire, de voter sur différentes questions, d'écrire à un député, de se prononcer sur divers sujets, ou d'essayer de faire changer d'avis un ami ou un associé, découlent des opinions et des attitudes qu'ils ne cessent de se forger à partir d'influences extérieures. Nous ne pouvons assimiler l'information extérieure que d'une manière qui cadre avec nos valeurs fondamentales, nos croyances profondes, la façon dont nous organisons nos points de vue sur le monde extérieur. Or, des sujets tels que l'environnement ou la faune se rapportent à des valeurs fondamentales pour les Canadiens.

Depuis 25 ou 30 ans, les valeurs des Canadiens, tout comme celles de l'ensemble des Nord-Américains, ont subi un changement fondamental en matière de faune et d'environnement. Depuis la Seconde Guerre mondiale, il n'y a, que je sache, que quatre ou cinq questions sociales au sujet desquelles les Canadiens ont changé fondamentalement de point de vue. Il y a eu un net changement au niveau des valeurs que nous accordons au rôle des religions organisées et de nos opinions sur les relations interraciales, et un net changement est en train de s'opérer dans notre conception du rôle des femmes au travail. Mais, il est incontestable que les opinions des Canadiens ont changé sur un sujet, l'environnement. Il suffit, pour s'en convaincre, de songer aux réactions qu'a suscitées le livre de Rachel Carson intitulé Printemps silencieux, il y a 25 ou 30 ans. On se disait qu'il s'agissait probablement d'un ouvrage important, mais qu'il véhiculait une nouvelle façon très

étrange de voir les choses pour le grand public. Aujourd'hui, c'est la mentalité dominante, celle sur laquelle repose notre vision du monde.

Voici une question très simple à laquelle nous avons demandé aux gens de répondre par un "oui" ou un "non" et qui montre à quel point l'environnement est précieux pour les Canadiens : "La propreté de son environnement est une des raisons pour lesquelles le Canada compte parmi les pays les plus agréables à habiter". Eh bien, 83 % des Canadiens en ont convenu sans hésitation. Nous, les Canadiens, nous nous définissons en fonction notamment de la façon dont nous percevons le milieu extérieur dans lequel nous vivons et de la fierté que nous pouvons éprouver à l'égard de notre faune et de la nature qui nous entoure.

C'est là un des rapports sous lesquels nous différons des Américains. À la même époque, seuls 52 % de ceux-ci ont convenu que "La propreté de son environnement est une des raisons pour lesquelles les États-Unis comptent parmi les pays les plus agréables à habiter". Nous croyons souvent que les Américains se soucient beaucoup de l'environnement, puisqu'une grande partie des mouvements de protection de l'environnement naissent aux États-Unis. Or, en réalité, nous, les Canadiens, accordons beaucoup plus de valeur à notre environnement que les habitants d'autres pays.

Pour prendre avec certitude le pouls des Canadiens, il suffit d'examiner notre culture populaire. L'exemple que je cite d'ordinaire est celui des messages publicitaires de bière. Les Canadiens ne cessent de réagir favorablement à des scènes d'extérieur. Quand la compagnie Labatt a décidé de relancer une de ses marques de bière, quelle image a-t-elle choisi de projeter au début d'un de ses principaux messages télévisés? Il s'agissait d'un bûcheron en train d'ébêter un sapin de Douglas. Même si cela ne se fait plus depuis 30 ou 40 ans, c'est ainsi que nous nous voyons. Notre environnement n'est pas nécessairement à l'état sauvage, mais il nous importe, et cela nous distingue des habitants des autres pays.

## Évolution de la société

### Société vieillissante

Je veux vous indiquer des réalités du Canada, les changements physiques en cours qui influencent notre vision du monde extérieur, et certaines des conséquences très pratiques qui en découlent. Je veux vous signaler trois changements qui n'ont rien à voir avec les attitudes, mais qui influenceront notre conception du monde extérieur. En voici un très simple : il se rapporte à ce qu'on appelle la pyramide des âges, ainsi nommée parce qu'une société comprend d'ordinaire plus de personnes jeunes que de personnes âgées. À partir du début des années 60, nous avons eu de moins en moins d'enfants. Cela influencera fondamentalement nos exigences à l'égard de l'environnement, puisque notre société changera et vieillira. Cela influera sur notre vision du monde extérieur et, en fait, sur notre utilisation de l'environnement. Cela a déjà modifié des institutions comme les écoles et cela modifie de plus en plus le milieu de travail.

### Société urbaine

Il y a une autre réalité qu'il importe beaucoup de comprendre, à mon avis, au sujet du Canada. Nous nous voyons comme des gens de plein air, des gens qui utilisent les grands espaces naturels. Or, en fait, notre société est une des plus urbanisées du

monde. En 1981, 76 % des Canadiens habitaient dans des villes de plus de 25 000 habitants. Nous ne formons pas une société rurale. En fait, notre pays est beaucoup plus urbanisé que les États-Unis. Par conséquent, il n'y a qu'une faible proportion de la population canadienne qui a un accès immédiat à la nature.

Les répercussions politiques de ce fait et la demande engendrée par l'opinion publique sont très simples. Notre société est urbaine, tient beaucoup à la nature et commande des décisions politiques axées sur celle-ci, mais il s'agit de la nature vue par des citadins. L'ensemble de la population n'a pas l'accès immédiat à la nature qui lui permettrait d'acquérir l'expérience ou les connaissances dont des gens comme vous disposent. Cela signifie que vous avez une tâche très précise à accomplir ou un défi très précis à relever : c'est tout simplement d'éduquer la population, parce que vous ne traitez pas avec une société qui est forcément à l'aise dans la nature ou qui la connaît de première source.

### Société cosmopolite

Enfin, la société canadienne a subi un autre changement marqué. À l'examen de l'importance et des sources (Europe, Amérique du Nord, Amérique centrale, Asie et Afrique) de l'immigration au cours des 30 dernières années, on constate une évolution de la composition des sources de notre population. La proportion de la population qui est d'origine étrangère demeure proche de 16 %, mais les immigrés viennent de lieux où les traditions diffèrent énormément de celles qui sont nées en Amérique du Nord, vers la fin du siècle dernier, et dans le nord de l'Europe en matière de conservation et d'utilisation de la faune et des autres ressources naturelles.

Pour résumer avant de passer à des données sur les attitudes, disons qu'il y a trois points très importants et fondamentaux dont il faut se rappeler. Premièrement, nous appartenons à une société urbaine. Deuxièmement, notre société est de plus en plus cosmopolite. Le Canada accueille des gens de toutes les régions du globe qui amènent avec eux des valeurs culturelles et des conceptions du monde différentes. Cela signifie que vous ne pouvez pas compter sur un consensus traditionnel ayant pour base des valeurs culturelles issues du nord de l'Europe et un accès facile à la nature. Troisièmement, la société canadienne vieillit, de telle sorte que notre utilisation de la nature va changer radicalement.

## Opinions des Canadiens sur l'environnement

### Qualité de l'environnement

Compte tenu de ces réalités, qu'arrive-t-il quand on aborde la question de l'environnement avec les Canadiens? Il y a un an, nous avons publié, dans le rapport trimestriel Decima, les résultats d'un sondage au cours duquel nous avions demandé ce qu'évoquait le mot "environnement". Au lieu de classer les réponses selon, par exemple, l'inquiétude à l'égard des pluies acides, etc., comme nous le faisons normalement, nous avons demandé à nos enquêteurs de déterminer si les réponses se rapportaient à un objet de fierté ou à un sujet négatif : les gens disent-ils que l'environnement est magnifique et qu'ils en sont fiers ou s'inquiètent-ils de certains problèmes environnementaux? À 8 contre 1, les Canadiens ont répondu qu'ils associaient l'environnement à un problème ou à une préoccupation. Cela est très important, parce que cela signifie non seulement que l'environnement est une question importante, mais aussi que les gens s'en préoccupent de façon très concrète.

Nous avons demandé aux répondants, plus tard au cours du sondage, de préciser s'ils se préoccupaient de la qualité de l'environnement du Canada. Nous avons constaté que 86 % d'entre eux s'en préoccupaient beaucoup ou passablement. Cela pourrait vous porter à croire que les Canadiens n'accordent pas beaucoup de valeur à leur environnement. Cependant, quand nous avons demandé aux répondants de coter la qualité de l'environnement du Canada, 62 % d'entre eux ont indiqué qu'elle était excellente ou bonne. Les réponses des Américains ressemblent beaucoup à celles des Canadiens sauf, comme nous l'avons déjà dit, qu'ils n'associent pas une valeur culturelle aussi profonde à l'environnement que nous. En somme, les gens se préoccupent de l'environnement, mais ce n'est pas parce qu'ils jugent qu'il est en grave difficulté, ou même qu'il se dégrade.

À deux occasions, nous avons demandé aux Canadiens s'ils croyaient que la qualité de l'environnement était plus faible ou meilleure il y a quelques années. La plupart des gens ont répondu qu'elle était à peu près la même, mais 27 % ont indiqué qu'elle était meilleure, et seulement 20 % qu'elle avait diminué. Nous avons relevé de très intéressantes disparités régionales. Une des variations les plus importantes s'est produite au cours des cinq ou six dernières années au Québec, où il est plus probable que dans le reste du pays que les gens disent que la qualité de l'environnement s'est améliorée ou qu'ils notent des améliorations. Cependant, il n'est pas encore vrai que les Canadiens disent que l'environnement du Canada pose actuellement de graves problèmes, qu'il est en piètre état ou même que sa qualité était bonne mais se dégrade. Les Canadiens disent plutôt que l'environnement est en bon état ou qu'il s'améliore légèrement avec le temps, et ils lui accordent toujours énormément de valeur.

## Protection de l'environnement

En outre, les Canadiens reconnaissent que la conservation de cet environnement qui leur est cher a son prix, c'est-à-dire qu'ils doivent opérer des changements, faire des sacrifices ou modifier leur mode de vie. Nous avons demandé à des Canadiens et à des Américains d'approuver ou de désapprouver une déclaration selon laquelle l'environnement ne peut être protégé que si le public consent à faire des sacrifices. À 3,5 contre 1, les Canadiens ont indiqué leur approbation, alors que les Américains ont exprimé des avis partagés. Les Canadiens sont donc d'avis que la protection de l'environnement a son prix. Ils comprennent qu'elle est importante pour eux et qu'elle peut vraiment avoir une incidence quelconque sur eux.

Quand nous avons demandé aux Canadiens contre quoi ils échangeraient la qualité de l'environnement, ils ont tous répondu que l'environnement est trop important. Nous avons enchaîné avec un exemple de compromis. Nous avons dit que, selon certaines personnes, si nous maintenons nos normes environnementales actuelles, cela risque de freiner la croissance économique du Canada, et que nous devrions assouplir certaines de nos lois environnementales afin de favoriser une expansion économique saine. Les Canadiens ne sont pas disposés à faire ce compromis! Ils optent vigoureusement pour l'environnement, même s'ils reconnaissent que cela a un prix.

Vous pourriez dire qu'il est facile de sacrifier quelque chose d'aussi intangible que la croissance économique. C'est pourquoi nous avons posé la question suivante : "Si les entreprises sont obligées d'acquérir du matériel de dépollution, il se pourrait que cela fasse grimper leur coût de production et les oblige à hausser leurs prix. Préféreriez-vous que les règlements demeurent en vigueur même si cela devait faire augmenter le prix de certains produits?" À 8 contre 1, les Canadiens ont répondu par l'affirmative en 1986. Ils comprennent qu'il y a des effets d'entraîne-

ment : s'ils disent qu'ils veulent des lois rigoureuses pour protéger l'environnement, ce n'est pas parce qu'ils croient que cela renverra à d'autres la responsabilité de payer le prix de cette protection. Ils comprennent qu'il faut payer un prix concret, et je soutiens qu'ils y sont disposés.

Nous avons demandé aux Canadiens s'ils étaient favorables à la mise en oeuvre de lois environnementales rigoureuses même si cela devait entraîner des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois. Dans une proportion de 3 contre 1, les Canadiens ont répondu par l'affirmative. Les Américains ont répondu par la négative dans une proportion de près de 2 contre 1. Il ne faut pas poser la question de façon trop personnalisée. Si je demandais à quelqu'un de choisir entre son emploi et un environnement plus propre, il est très peu probable qu'il renoncerait à son emploi. Cependant, cela signifie que la politique publique canadienne exige la mise en oeuvre de la dépollution même si le patron de l'usine dit que cela l'obligera à éliminer des emplois. La plupart des gens croient effectivement que les sanctions imposées aux sociétés ayant enfreint les règlements environnementaux ne sont pas suffisamment rigoureuses (77 %), plutôt que trop rigoureuses (2 %).

Considérations ayant trait à la santé

Tout cela tient à un ensemble de considérations très fondamentales, dont la plus importante est peut-être l'effet de l'environnement sur la santé humaine. Près de 80 % de nos répondants disent que la qualité de l'air ambiant influence beaucoup, ou passablement, leur santé. En fait, une écrasante majorité des gens ont indiqué plus précisément qu'ils jugeaient "importantes" les différentes questions environnementales que nous avons posées. Il y a deux ans, nous avons posé un ensemble de questions sur des sujets environnementaux. Nous avons demandé d'indiquer si chacun d'entre eux était très important, assez important, peu important ou sans importance. Je dois dire qu'en général les Canadiens sont peu enclins à s'affirmer. Ils choisiront la réponse médiane parce qu'ils ne veulent pas se faire remarquer en adoptant une position extrême. Toutefois, leurs réponses touchant l'environnement font nettement exception à cette règle. Qu'il s'agisse de la contamination de l'eau potable, de la pollution des lacs et des cours d'eau, de la présence de toxines dans leurs aliments, des déversements de substances dangereuses, des déchets industriels et chimiques, des pluies acides, de la pollution de l'air, des additifs alimentaires, des produits chimiques à usage agricole ou de l'incinération des ordures municipales, de 90 à 95 % des gens disent que c'est très important ou assez important. Nous avons obtenu des réponses semblables au sujet de la perte d'aires naturelles. Peu importe la question environnementale précise dont il s'agit, elle est liée à des considérations fondamentales au sujet de la santé individuelle et collective à long et à court terme.

Importance de la question

Si tout cela témoigne fidèlement de l'opinion des Canadiens au sujet de l'environnement, pourquoi n'y a-t-il pas plus d'appui à l'égard des activités dont vous vous préoccupez? Je vous invite à songer à la réponse suivante pendant le reste de mon exposé : ces activités ne font pas l'objet de l'appui qu'elles méritent et dont elles ont besoin, à votre avis, parce que les gens n'ont pas été persuadés ou ne croient pas qu'elles constituent des questions environnementales. Ils ne voient pas de rapport entre vos préoccupations et vos besoins et leur conception du Canada et les valeurs sur lesquelles elle repose.

Il y a un an et demi, nous avons demandé aux Canadiens quel était le sujet le plus important dans les relations entre les États-Unis et le Canada. Nous les avons

laissés donner tout un éventail de réponses que nous avons réparties entre les catégories suivantes : questions ayant trait aux pluies acides ou à l'environnement, questions commerciales et économiques, et questions internationales ou de défense. À ce moment-là, le libre-échange était à la une des journaux tous les jours et les gens parlaient de la survie sociale du Canada et de l'importance économique cruciale de facteurs tel que le libre-échange. Les Canadiens ont répondu que le sujet le plus important des relations entre le Canada et les États-Unis était l'environnement ou les pluies acides.

Changements de comportement

Quand nous avons demandé aux Canadiens si les considérations environnementales les avaient poussés à changer leur mode de vie, 58 % ont déclaré qu'ils avaient modifié considérablement ou légèrement leur mode de vie par souci de l'environnement. En réponse à notre question sur les mesures précises qu'ils avaient prises, 75 % ont dit avoir réduit leur consommation d'énergie, 67 % avoir changé leurs habitudes alimentaires, 58 % avoir cessé d'employer des aérosols, 53 % qu'ils pratiquaient le recyclage, 48 % qu'ils s'efforçaient d'acheter des marchandises faites de matières recyclées, et 38 % qu'ils s'étaient abstenus, au moins en certaines occasions, d'acheter des produits fabriqués par des entreprises qu'ils considéraient comme des pollueurs. Certains ont cessé d'acheter des fruits frais à cause de leur inquiétude au sujet de l'usage des pesticides. Une très faible proportion des gens ont déclaré qu'ils achetaient de l'eau embouteillée. Nous assistons à des changements du comportement des gens en raison de leur souci de l'environnement.

Partisans inconditionnels de l'environnement?

Est-ce que cela signifie que les Canadiens sont ce que j'appellerais des partisans inconditionnels de l'environnement? Sommes-nous une collectivité qui veut tout conserver à l'état actuel? Je ne le crois pas. Nous sommes, en fait, très disposés à parler de gestion de nos ressources naturelles, etc. Il y a un an, les enquêteurs de mes services ont demandé aux gens s'ils croyaient que l'exploration minière, pétrolière et gazière, l'exploitation forestière, la production d'énergie hydro-électrique et le tourisme dans les aires naturelles ont des incidences environnementales permanentes, ou seulement temporaires ou ne nuisent pas vraiment à l'environnement. Les réactions des Canadiens à ces différentes activités sont à peu près les mêmes. S'ils étaient des partisans inconditionnels de l'environnement et s'opposaient vigoureusement à toute utilisation de l'environnement, ils diraient que les activités en question sont des engeances. Immédiatement après avoir posé cette question, en réponse à laquelle 71 % des gens ont indiqué que les aménagements hydro-électriques avaient des incidences sur l'environnement, nous en avons posé une qui nous a permis de conclure que 75 % des Canadiens sont favorables à de tels aménagements.

La meilleure illustration de la situation actuelle est peut-être donnée par la question suivante, par laquelle nous demandions aux gens d'effectuer un choix concernant le forage en haute mer. Nous précisions ce qui suit : "Certains disent qu'on ne devrait pas permettre le forage en haute mer parce qu'il présente de trop grands risques de contamination de l'environnement en cas de déversement accidentel ou d'explosion. D'autres disent que, puisque nous avons besoin d'énergie, nous devrions permettre le forage au large de nos côtes pourvu que des précautions soient prises". Dans un rapport d'environ 3 contre 2, les Canadiens ont dit : "Qu'on permette le forage en haute mer". Il n'y a qu'en Colombie-Britannique que la majorité des répondants se sont opposés à ce forage. Le fait que ceux qui y sont le plus favorables sont les habitants des provinces sans littoral témoigne d'une

certaine mesure d'intérêt personnel. Cependant, les répondants de provinces comme la Nouvelle-Écosse, où l'on étudiait à ce moment-là de sérieux projets de forage en haute mer, se sont exprimés en faveur du forage par une solide majorité. Les recherches que nous avons réalisées dans cette dernière province ont révélé que les sociétés pétrolières nourrissant les projets avaient persuadé la population non pas qu'il n'y avait aucun risque de pollution, mais qu'elles partageaient ses valeurs au sujet de l'importance de l'environnement. Les gens étaient prêts à croire que les sociétés seraient aussi prudentes et appliquées qu'eux-mêmes le seraient à leur place, parce qu'elles partageaient une valeur fondamentale avec eux.

## Recommandations à l'intention des gestionnaires de la faune

### Comprenez le public

Que signifie tout cela pour ceux d'entre vous qui gèrent la faune? Je vous laisserai un message à trois volets. Tout d'abord, vous devez comprendre le public parce que vous travaillez dans un domaine délicat qui est très important pour le public canadien. Il est important parce que les gens considèrent que les activités menées dans le domaine de l'environnement les influenceront à long terme, qu'il s'agisse de la gestion judicieuse de nos forêts et de leurs retombées économiques ou de la gestion de nos lacs et cours d'eau, de notre alimentation en eau, de notre air ou de l'habitat de la faune. Toutes ces activités ont des répercussions sur notre santé physique et économique à long terme et sur la vision que nous avons de notre pays. Nous croyons que notre pays diffère des autres dans une large mesure parce que son environnement est exceptionnel et nous tient à coeur. Vous devez connaître et comprendre cette valeur, et la partager avec le public, et vous devez savoir ce que pense le grand public. Vous devez comprendre l'influence qu'a le public intéressé, qu'il s'agisse des gens qui utilisent la forêt ou qui y travaillent, des habitants des collectivités rurales ou des personnes qui s'occupent de la faune. Vous devez comprendre les objectifs et le pouvoir précis des groupes d'intérêt. Vous devez connaître des gens dont l'emploi est influencé par certaines activités et, par l'entremise des sociétés en cause, des groupes d'intéressés. Vous devez connaître la réaction des consommateurs. Vous devez avoir un regard extrêmement analytique si vous voulez obtenir l'appui du public. Il ne suffit pas de vous dire que, puisque les Canadiens sont favorables à la protection de l'environnement, ils devraient être en faveur de vos efforts. Vous devez gagner leur appui!

### Comprenez vos points forts

La deuxième partie de mon message est que vous devriez comprendre vos points forts. Les organismes non gouvernementaux et les groupes d'intérêt environnementaux ont une crédibilité énorme auprès du grand public. En réponse à notre question au sujet de la source d'information la plus crédible sur les questions environnementales, 69 % des Canadiens ont dit que c'était les groupes de protection de l'environnement et de consommateurs, 23 % les gouvernements et 8 % l'industrie privée. Vous avez une crédibilité et un pouvoir que vous pouvez exploiter et dont vous ne profitez parfois pas pleinement.

### Définissez vos sujets d'intérêt

En dernier lieu, vous devez définir vos sujets d'une manière qui soit sensée pour les Canadiens et qui témoigne de leurs valeurs fondamentales. Si vous vous préoccupez de la faune, vous devez voir, de façon très pratique, à ce que les Canadiens reconnaissent que la faune est un aspect d'une de leurs valeurs

principales, c'est-à-dire de leur souci de l'environnement du Canada et de leur fierté à son égard, afin que leur conception de ce qui distingue le Canada des autres pays comprenne non seulement les paysages et la propreté des eaux et des autres éléments de la nature, mais aussi la faune. Quand vous vous adressez aux Canadiens, comprenez surtout que vous devez communiquer, modifier des attitudes pour qu'elles cadrent avec les objectifs dont vous comprenez l'importance. Cela exige que vous communiquiez en des termes se rapportant aux valeurs fondamentales des Canadiens et à l'image qu'ils ont de leur pays.

Pour conclure, je vous lance un défi, et il est très simple. Pour que les Canadiens fassent des questions fauniques et de la gestion de la faune des préoccupations fondamentales, les classent parmi les questions principales, chargent vigoureusement les politiciens de s'en occuper et les inscrivent à l'ordre du jour des politiques publiques, vous devez accomplir une tâche à la fois très simple et très délicate. Vous devez vous assurer que les Canadiens considèrent la protection et la gestion de la faune comme une partie de leur conception de ce qui distingue le Canada des autres pays, et des aspects du Canada dont ils peuvent être fiers.

Rapports (1)

# CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

## Sixième session de la Conférence des Parties à la CITES

### Représentation

Le principal événement de 1987 a été la tenue de la Sixième Session de la Conférence des Parties à la CITES à Ottawa, du 12 au 24 juillet. À cette occasion, 84 des 95 Parties à la CITES, 21 gouvernements et organismes non gouvernementaux, ainsi que 105 autres groupes et organismes ont assisté à cette session qui a eu lieu au Centre des congrès d'Ottawa. Avec plus de 700 participants, la Session d'Ottawa a attiré plus de 50 % de délégués en plus que celle de Buenos Aires en 1985.

Le Canada était bien représenté à cette session, non seulement par la délégation canadienne officielle, mais également par le grand nombre de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux des provinces et des territoires qui y ont assisté à titre d'observateurs. La délégation canadienne comptait 15 membres, sous la présidence du directeur général du SCF, dont cinq agents du SCF, deux des Affaires extérieures, deux de Pêches et Océans, un de Douanes et Accise, un des Affaires indiennes et du Nord, deux agents des gouvernements provinciaux et territoriaux, N. Mrosovsky, de l'Université de Toronto à titre de conseiller sur les reptiles, et David A. Munro, à titre de président de la Session. Un plus grand nombre de Canadiens ont participé à titre d'observateurs à Ottawa qu'à toute autre session précédente des Parties. Au niveau fédéral, Environnement Canada, les Affaires extérieures, Pêches et Océans, le Musée national des Sciences naturelles et l'Agence canadienne de développement international ont envoyé des délégations à titre d'observateurs. Les provinces et les territoires étaient représentés par les délégations gouvernementales de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Vingt-cinq organismes non gouvernementaux du Canada ont également participé à cette Sixième Session des Parties.

### Proposition

Les Parties ont présenté 149 propositions visant à modifier les annexes. Sur ce nombre, 41 ont été retirées et 20 ont été rejetées. Parmi les propositions acceptées, figurait la suppression d'une espèce inscrite à l'annexe I et de 36 espèces figurant à l'annexe II. Il y a eu trois transferts de l'annexe I à l'annexe II, l'ajout de 27 espèces ou familles entières à l'annexe II, de 11 à l'annexe I et 10 transferts de l'annexe II à l'annexe I.

La question qui préoccupait le Canada était la proposition des Pays-Bas d'inclure le morse, maintenant couvert par une liste canadienne de l'annexe III, à l'annexe II. Les pays qui font partie de l'aire de distribution de cette espèce, notamment le Canada, ont pu persuader les Pays-Bas de retirer leur proposition, étant donné que cette espèce est gérée de façon adéquate dans tous les secteurs de compétence appropriés. Parmi les autres propositions qui préoccupaient le Canada, figurait la recommandation de l'Équateur d'inclure chacune des quelques 350 espèces d'oiseaux-mouches à l'annexe II et une proposition des États-Unis d'inclure toutes les sarracénies américaines à l'annexe II. Les deux propositions ont été acceptées. Ces additions ne causeront aucun problème pour le Canada étant donné que l'on n'est

pas au courant ou que l'on ne soupçonne pas l'existence d'un commerce des cinq espèces d'oiseaux-mouches qui nidifient au Canada et que le Canada a appuyé la proposition sur les sarracénies.

Finances

Une grande partie du temps a été consacrée aux finances du Secrétariat. Le budget proposé pour le Secrétariat est de 3 230 000 $US pour 1988 et 1989, ce qui veut dire 1 760 944 $US de plus que le budget approuvé pour 1986-1987, ce qui a causé beaucoup d'émoi chez les Parties. Le Secrétariat a expliqué que la majeure partie de l'augmentation provenait des fluctuations du dollar américain par rapport au franc suisse (le taux était de 2,64 FS pour 1 $US en 1985 lorsque le budget de 1986-1987 a été approuvé, comparativement à 1,5 FS pour 1 $US en 1987), et que les 660 000 $US additionnels sont nécessaires pour les nouveaux projets. Après un très long débat au comité et en séance plénière, le budget biennal de 1988-1989 a été approuvé à 3 000 000 $US. Ainsi, la contribution du Canada au Fonds de dépôt passera de 24 972 $US en 1987 à 49 618 $US en 1988 et 1989.

Création des comités

Étant donné l'absence de procédures et la façon tout à fait fortuite dont les comités de la CITES ont été formés lors des sessions précédentes des Parties, le Canada a présenté, conjointement avec la Suisse, le Royaume-Uni et le Zimbabwe, une proposition pour la création des comités. La proposition a été modifiée et abrégée par les Parties; elle a abouti à une résolution qui aura une grande portée et des effets positifs sur le fonctionnement de la CITES entre les sessions biennales. La résolution modifiée, acceptée unanimement par les Parties, prévoit :

- des règlements pour la création des comités;

- la création d'un Comité permanent des Parties;

- la création d'un Comité sur les animaux;

- la création d'un Comité sur les plantes;

- la création d'un Comité sur le manuel d'identification; et

- la création d'un Comité de nomenclature.

Tous les comités seront en fonction seulement entre les sessions biennales des Parties. Le Comité permanent est le comité supérieur qui régit la politique générale et la direction des activités du Secrétariat et voit à l'établissement et à l'application du budget du Secrétariat. Ce Comité voit également aux activités de tous les autres comités.

Le Comité sur les animaux et le Comité sur les plantes sont des comités scientifiques dont le mandat est d'aider le Secrétariat et les Parties en ce qui a trait aux aspects scientifiques des espèces apparaissant sur la liste des annexes ou proposées à cet effet. Le mandat du Comité sur le manuel d'identification consiste à produire des guides d'identification pour les espèces apparaissant aux annexes, tandis que le Comité de nomenclature voit à ce que les espèces qui figurent sur les listes des annexes ou qui sont proposées à cet effet soient appelées par leur nom scientifique exact.

Le président du Comité permanent a demandé au Canada de présider un groupe de travail formé par le Canada, le Royaume-Uni et l'Indonésie pour le conseiller sur des questions de politique générale et de direction opérationnelle du Secrétariat et des questions concernant l'établissement et l'application du budget du Secrétariat.

## Groupe de travail de la CITES sur le transport

En ce qui a trait aux autres entreprises internationales, on a demandé au Canada de continuer à présider le Groupe de travail de la CITES sur le transport, qui doit rendre compte au Comité permanent entre les assemblées, ainsi que lors de la prochaine Session biennale des Parties. À titre de président du Groupe de travail, l'administrateur de la CITES a rencontré le conseil d'administration de l'Association internationale du transport aérien des animaux vivants deux fois à Montréal et trois fois à Genève, en 1987, et a assisté à la réunion annuelle de San Francisco de cette même association pour traiter de la CITES et de l'amélioration, par les compagnies aériennes, du transport des espèces protégées par la CITES.

## Application

Au Canada, en janvier 1987, la responsabilité des aspects reliés à l'application de la CITES a été transférée de la Direction des programmes, du marketing et des services opérationnels à la Division de la législation, des règlements et de l'application de la loi de la Direction des oiseaux migrateurs et de la conservation de la faune. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Division de la législation, des règlements et de l'application de la loi sera le principal agent de liaison du SCF pour les Douanes et la GRC en ce qui a trait aux enquêtes, à la détention, à la saisie et à la confiscation des biens de la CITES et à la formation des organismes d'application de la loi relativement aux règlements de la CITES. L'administrateur de la CITES continuera de coordonner le programme de la CITES au Canada, de voir aux aspects internationaux de la CITES, à la politique canadienne de délivrance de permis de la CITES, à la délivrance de permis de la CITES et à la formation des agents fédéraux, provinciaux et territoriaux en matière de délivrance des permis de la CITES.

## Réunion de la région de l'Amérique du Nord de la CITES

En février 1987, le Canada a présidé la réunion de la région de l'Amérique du Nord de la CITES à Winnipeg, au Manitoba. Cinq représentants de la CITES des États-Unis, le directeur général de la faune du Mexique et un agent du Secrétariat de la CITES ont assisté à cette réunion. L'équipe canadienne comprenait quatre agents du SCF et un représentant de chacun des ministères suivants : Affaires extérieures, Douanes, GRC et Pêches et Océans. Des représentants des gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba ont également assisté à cette réunion. L'ordre du jour comprenait les causes de conflits entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en ce qui a trait à l'application de la Convention, un examen des propositions et des résolutions de modification aux annexes devant être traitées lors de la Sixième Session biennale à Ottawa (en juillet) et la position prise par le Canada et les États-Unis relativement à ces propositions.

## Réunion des autorités scientifiques et de gestion

La réunion annuelle des autorités scientifiques et de gestion du Canada, provenant du fédéral, des provinces et des territoires, a eu lieu à Hull, au Québec, les 28 et 29 octobre 1987. Cette réunion a étudié les résultats de la Session biennale des Parties en juillet et a commencé la préparation de la prochaine Session des Parties, la septième, qui doit se tenir à Jakarta, en Indonésie, du 9 au 20 octobre 1989. Les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, qui ont assisté à la réunion, ont nommé D. Brackett, des Territoires du Nord-Ouest, et R. Wenting, de l'Ontario, comme représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux pour conseiller le gouvernement fédéral sur les préoccupations provinciales et territoriales, lors des réunions internationales en vue de la Biennale de 1988-1989.

## Permis

Au cours de l'année 1987, le gouvernement fédéral a délivré 87 (71)* certificats de transit pour l'importation ou l'exportation temporaire de spécimens de la CITES et 40 (42) certificats scientifiques pour l'échange de spécimens préparés et catalogués entre les scientifiques et les organismes de recherche scientifique enregistrés auprès de la CITES. Au cours de cette même période, les licences d'exportation et d'importation de la CITES suivantes ont été délivrées :

| Gouvernement | Exportation | Importation |
|---|---|---|
| Fédéral | 1844 (1704)* | 62 (85)* |
| Alberta | 146 (103) | - |
| Colombie-Britannique | 760 (875) | - |
| Manitoba | 101 (142) | - |
| Nouveau-Brunswick | 3 (3) | - |
| Terre-Neuve | 0 (0) | - |
| Nouvelle-Écosse | 1 (3) | - |
| Ontario | 1024 (974) | - |
| Île-du-Prince-Édouard | 25 (10) | - |
| Québec | 1278 (1236) | - |
| Saskatchewan | 49 (22) | - |
| Territoires du Nord-Ouest | 24 (34) | - |
| Yukon | 208 (168) | - |
| Totaux | 5463 (5256) | 62 (85) |

* Les chiffres comparables de 1986 apparaissent entre parenthèses.

## Rapports (2)

### COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES MENACÉES DE DISPARITION AU CANADA (CSEMDC)

William T. Munro
Président

Nous vous soumettons le onzième rapport du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC). Le CSEMDC reçoit de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune le mandat de déterminer le statut au Canada des espèces sauvages dont l'avenir peut être mis en doute et celui de divulguer les renseignements qui justifient la classification de chaque espèce.

### Président retraité

J.A. (Tony) Keith s'est retiré de la présidence après avoir assuré la direction pendant une décennie. Nous le remercions de son bon travail.

### Nouveau président

W.T. (Bill) Munro, de la Direction de la faune de la Colombie-Britannique, a été élu président pour une période de deux ans.

### Mesures liées à la classification des espèces

Le CSEMDC a classé 33 espèces et populations les 12 et 13 avril 1988. Le Comité avait déjà étudié deux espèces qu'il a réévaluées cette année. Il a décidé que cinq des 33 espèces ne devaient appartenir pour l'instant à aucune des catégories.

Les décisions du Comité, fondées sur les rapports provisoires et les définitions de catégories acceptées, s'établissent comme suit :

RARE

Plantes

| | |
|---|---|
| Liatris à épis | Liatris spicata |
| Cacalie tubéreuse | Cacalia plantaginea |
| Limnanthe de Macoun | Limnanthes macounii |
| Aster soyeux | Virgulus sericeus |

Oiseaux

| | |
|---|---|
| Petit-Duc nain | Otus flammeolus |
| Petit Butor | Ixobrychus exilis |

RARE

Poissons et mammifères marins

| | |
|---|---|
| Kiyi | Coregonus kiyi |
| Naseux Umatilla | Rhinichthys umatilla |

Mammifères

| | |
|---|---|
| Chien de prairie (réévaluation et désignation de "rare" | Cynomys ludovicianus |
| Chauve-souris à queue frangée | Myotis thysanodes |
| Musaraigne de Gaspé | Sorex gaspensis |
| Chauve-souris de Keen | Myotis keenii |
| Chauve-souris blonde | Antrozous pallidus |
| Petit polatouche | Glaucomys volans |
| Oreillard maculé | Euderma maculatum |

MENACÉE

Plantes

| | |
|---|---|
| Aletris farineuse | Aletris farinosa |
| Ginseng | Panax quinquefolium |
| Triphore penché | Triphora trianthophora |
| Chardon de Pitcher | Cirsium pitcheri |

Poissons et mammifères marins

| | |
|---|---|
| Suceur noir | Moxostoma duquesnei |
| Cisco à nageoires noires | Coregonus nigripinnis |
| Épinoche du lac Enos | Gasterosteus spp. |
| Béluga (baleine blanche) Population d'Eastmain* | Delphinapterus leucas |

Mammifères

| | |
|---|---|
| Bison des bois (réévaluation, anciennement "en danger de disparition") | Bison bison athabascae |

* À réexaminer en 1989 selon les renseignements supplémentaires disponibles.

EN DANGER DE DISPARITION

Plantes

| | |
|---|---|
| Agalinis de Gattinger | Agalinis gattingeri |
| Agalinis de Skinner | Agalinis skinneriana |

Poissons et mammifères marins

| | |
|---|---|
| Béluga (baleine blanche)<br>Population de la baie d'Ungava* | Delphinapterus leucas |

DISPARUE

Poissons et mammifères marins

| | |
|---|---|
| Cisco de profondeur | Coregonus johannae |

Des rapports provisoires ont également été préparés sur les espèces suivantes, et le Comité a décidé pour l'instant de ne les placer dans aucune catégorie :

Oiseaux

| | |
|---|---|
| Sterne noire | Chlidonias niger |

Poissons et mammifères marins

| | |
|---|---|
| Cisco de fumage | Coregonus hoyi |
| Tête à taches rouges | Nocomis biguttatus |
| Méné d'ombre | Nocomis umbratilis |
| Méné bâton | Nocomis micropogoh |

Les listes "officielles" du CSEMDC ont été mises à jour et elles comprennent les espèces qui y ont été ajoutées en avril 1988 (annexes 1 et 2). Les espèces qui tendent à un niveau supérieur ou inférieur seront accompagnées d'un astérisque et d'une note en bas de page.

* À réexaminer en 1989 selon les renseignements supplémentaires disponibles.

Tableau 1. Désignations du statut des espèces d'après le CSEMDC depuis avril 1988

| Catégorie (statut) | Oiseaux | Mammifères (terrestres) | Mammifères (marins) | Poissons | Plantes | Amphibiens et reptiles | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rare | 16 | 13 | 3 | 22 | 18 | 1 | 73 |
| Menacée | 6 | 5 | 2 | 9 | 17 | - | 39 |
| En danger de disparition | 8 | 2 | 5 | 3 | 17 | 1 | 36 |
| Déracinée | - | 2 | 2 | 2 | 1 | - | 7 |
| Disparue | 3 | 1 | 1 | 4 | - | - | 9 |
| Total | 33 | 23 | 13 | 40 | 53 | 2 | 164 |

De plus, le CSEMDC a examiné les rapports provisoires de 37 espèces et a jugé que ces espèces n'appartenaient pour l'instant à aucune des catégories (plantes--1; oiseaux--12; mammifères (terrestres)--7; mammifères (marins)--8; et poissons--9).

Autres faits saillants du CSEMDC

(1) Le CSEMDC a reconnu la contribution des présidents des sous-comités des poissons et mammifères marins, des plantes, des mammifères et des oiseaux. Malheureusement, ce fut une autre année infructueuse pour le sous-comité des reptiles et amphibiens. Bill Munro doit étudier le problème.

(2) Le bison des bois (Bison bison athabascae) est maintenant à un niveau inférieur, car il est passé de la catégorie "en danger de disparition" à "menacée". Les populations géographiquement distinctes se reproduisent régulièrement, mais certaines menaces de maladie persistent encore.

(3) Malheureusement, une autre espèce de poisson, le cisco de profondeur (Coregonus johannae), a été déclarée "disparue". Cette espèce indigène dans le bassin des Grands Lacs se retrouve uniquement dans les lacs Michigan et Huron. L'exploitation intense causée par la pêche commerciale a entraîné sa disparition du lac Michigan et probablement aussi du lac Huron.

(4) Le CSEMDC remercie Merlin Shoesmith pour ses principes et exemples de critères en vue de modifier le statut des espèces étudiées par le CSEMDC. Le Comité a approuvé ce document et l'inclura dans le Manuel des procédures (annexe 3).

(5) Les modifications aux définitions de statut du CSEMDC seront soumises aux directeurs de la faune. Le changement important est la suppression de la catégorie "rare" qui sera remplacée par la catégorie "vulnérable" (annexe 4).

(6) Les résumés des rapports provisoires du CSEMDC paraîtront en 1989 dans un rapport sur l'état de l'environnement. Ce livre présentera une perspective

nationale des espèces en danger de disparition. Ces espèces seront reconnues dans l'ensemble pour leur valeur en précisant la santé des écosystèmes.

(7) Le président du CSEMDC tentera d'obtenir une orientation des directeurs fédéraux et provinciaux de la faune sur la possibilité que le Comité étudie les espèces d'invertébrés lorsque celles-ci sont portées à son attention par l'entremise d'efforts déployés par d'autres groupes, comme la Commission de la Capitale nationale.

(8) Un groupe de travail, dont la présidence est assurée par Dave Mossop, de la Direction de la faune du Yukon, tentera de déterminer ce qui pourrait être fait au sujet de l'entrée d'espèces qui ont envahi le Canada au cours des 50 dernières années. Un rapport devra être préparé avant le 31 janvier 1989 et il fera l'objet de discussions lors de la réunion annuelle d'avril 1989.

(9) Un groupe de travail, dont la présidence est assurée par Irene Bowman, de la Direction de la faune de l'Ontario, examinera la possibilité que le CSEMDC participe à la désignation d'habitats spécifiques. Ce groupe devra soumettre avant le 31 janvier 1989 un rapport qui sera discuté lors de la réunion annuelle d'avril 1989.

(10) La question du financement a été encore une fois une source d'inquiétude. Je demande aux directeurs des organismes provinciaux et territoriaux de la faune de réétudier la façon dont ils pourraient affecter des ressources financières supplémentaires à la production de rapports provisoires du CSEMDC ou de réserver du temps à leurs employés pour qu'ils écrivent des rapports provisoires.

(11) Bob Campbell a demandé aux directeurs de la faune de déterminer si le programme de rétablissement des espèces en danger de disparition dans l'Ouest canadien portera sur <u>toutes</u> les espèces.

## Annexe 1

# LISTE D'ESPÈCES AVEC LEUR STATUT DÉSIGNÉ JUSQU'EN AVRIL 1988
# LIST OF SPECIES WITH DESIGNATED STATUS UP TO APRIL 1988

### PLANTS/PLANTES

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| American Chestnut | Castanea dentata | Châtaignier d'Amérique | Threatened | 87 | Menacée |
| American Water-willow | Justicia americana | Carmantine d'Amérique | Threatened | 84 | Menacée |
| Blue Ash | Fraxinus quadrangulata | Frêne bleu | Threatened | 83 | Menacée |
| Blue-eyed Mary | Collinsia verna | Collinsie bicolore | Extirpated | 87 | Déracinée |
| Bluehearts | Buchnera americana | Buchnera d'Amérique | Threatened | 85 | Menacée |
| Broad Beech-fern | Phegopteris hexagonoptera | Thélyptéride hexagonale | Rare | 83 | Rare |
| Colicroot | Aletris farinosa | Aletris farineuse | Threatened | 88 | Menacée |
| Cucumber Tree | Magnolia acuminata | Magnolier acuminé | Endangered | 84 | En danger de disparition |
| Dense Blazing Star | Liatris spicata | Liatris à épis | Rare | 88 | Rare |
| Dwarf Hackberry | Celtis tenuifolia | Micocoulier à feuilles étroites | Rare | 85 | Rare |
| Eastern Mountain Avens | Geum peckii | Benoite de l'Est | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Eastern Prickly Pear Cactus | Opuntia humifusa | Raquette de l'Est | Endangered | 85 | En danger de disparition |
| Few-flowered Club-rush | Scirpus verecundus | Scirpe timide | Rare | 86 | Rare |
| Furbish's Lousewort | Pedicularis furbishiae | Pédiculaire de Furbish | Endangered | 80 | En danger de disparition |
| Gattinger's Agalinis | Agalinis gattingeri | Agalinis de Gattinger | Endangered | 88 | En danger de disparition |
| Giant Helleborine | Epipactis gigantea | Épipactis géant | Threatened | 84 | Menacée |
| Ginseng | Panax quinquefolius | Ginseng | Threatened | 88 | Menacée |
| Golden Crest | Lophiola aurea | Lophiolie d'Amérique | Threatened | 87 | Menacée |
| Green Dragon | Arisaema dracontium | Ariséma dragon | Rare | 84 | Rare |
| Heart-leaved Plantain | Plantago cordata | Plantain à feuilles cordées | Endangered | 85 | En danger de disparition |
| Hill's Pondweed | Potamogeton hillii | Potamot de Hill | Rare | 86 | Rare |
| Hoary Mountain Mint | Pycnanthemum incanum | Pycnanthème gris | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Hop Tree | Ptelea trifoliata | Orme de Samarie | Rare | 84 | Rare |
| Indian-plantain | Cacalia plantaginea | Cacalie tubéreuse | Rare | 88 | Rare |
| Kentucky Coffee Tree | Gymnocladus dioica | Chicot Févier | Threatened | 83 | Menacée |
| Large Whorled Pogonia | Isotria verticillata | Grande pogonie verticillée | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Lilaeopsis | Lilaeopsis chinensis | Lilaeopsis | Rare | 87 | Rare |
| Macoun's Meadowfoam | Limnanthes macounii | Limnanthe de Macoun | Rare | 88 | Rare |
| Mosquito Fern | Azolla mexicana | Azolle du Mexique | Threatened | 84 | Menacée |
| Nodding Pogonia | Triphora trianthophora | Triphore penché | Threatened | 88 | Menacée |
| Pink Coreopsis | Coreopsis rosea | Coréopsis rose | Endangered | 84 | En danger de disparition |
| Pink Milkwort | Polygala incarnata | Polygale incarnat | Endangered | 84 | En danger de disparition |
| Pitcher's Thistle | Cirsium pitcheri | Chardon de Pitcher | Threatened | 88 | Menacée |
| Plymouth Gentian | Sabatia kennedyana | Sabatia de Kennedy | Threatened | 84 | Menacée |
| Prairie Rose | Rosa setigera | Rosier des Prairies | Rare | 86 | Rare |
| Prairie White-fringed Orchid | Platanthera leucophaea | Platanthère blanchâtre | Rare | 86 | Rare |
| Red Mulberry | Morus rubra | Mûrier rouge | Threatened | 87 | Menacée |
| Shumard Oak | Quercus shumardii | Chêne de Shumard | Rare | 84 | Rare |
| Skinner's Agalinis | Agalinis skinneriana | Agalinis de Skinner | Endangered | 88 | En danger de disparition |
| Slender Bush Clover | Lespedeza virginica | Lespédéza de Virginie | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Small White Lady's Slipper | Cypripedium candidum | Cypripède blanc | Endangered | 81 | En danger de disparition |
| Small Whorled Pogonia | Isotria medeoloides | Petite pogonie verticillée | Endangered | 82 | En danger de disparition |
| Soapweed | Yucca glauca | Yucca glauque | Rare | 85 | Rare |
| Southern Maidenhair Fern | Adiantum capillus-veneris | Adiante cheveux-de-Vénus | Endangered | 84 | En danger de disparition |
| Spotted Wintergreen | Chimaphila maculata | Chimaphile maculé | Endangered | 87 | En danger de disparition |
| Swamp Rose Mallow | Hibiscus moscheutos | Ketmie des marais | Rare | 87 | Rare |
| Sweet Pepperbush | Clethra alnifolia | Clèthre à feuilles d'Aulne | Threatened | 86 | Menacée |
| Thrift | Armeria maritima interior | Armeria de l'Athabaska | Threatened | 81 | Menacée |
| Tyrrell's Willow | Salix planifolia tyrrellii | Saule de Tyrrell | Threatened | 81 | Menacée |
| Victorin's Gentian | Gentiana victorinii | Gentiane de Victorin | Rare | 87 | Rare |
| Victorin's Water Hemlock | Cicuta maculata victorinii | Cicutaire de Victorin | Rare | 87 | Rare |
| Water-pennywort | Hydrocotyle umbellata | Hydrocotyle à ombelle | Endangered | 85 | En danger de disparition |
| Western Silver-leaf Aster | Virgulus sericeus | Aster soyeux | Rare | 88 | Rare |

### BIRDS/OISEAUX

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Burrowing Owl | Athene cunicularia | Chouette des terriers | Threatened | 79 | Menacée |
| Caspian Tern | Sterna caspia | Sterne caspienne | Rare | 78 | Rare |
| Common Barn Owl | Tyto alba | Effraie | Rare | 84 | Rare |
| Cooper's Hawk | Accipiter cooperii | Épervier de Cooper | Rare | 83 | Rare |
| Eastern Bluebird | Sialia sialis | Merle-bleu à poitrine rouge | Rare | 84 | Rare |
| Eskimo Curlew | Numenius borealis | Courlis esquimau | Endangered | 78 | En danger de disparition |
| Ferruginous Hawk | Buteo regalis | Buse rouilleuse | Threatened | 80 | Menacée |
| Flammulated Owl | Otus flammeolus | Petit-Duc nain | Rare | 88 | Rare |

## FISH AND MARINE MAMMALS/POISSONS ET MAMMIFÈRES MARINS (Cont'd)

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Green Sturgeon | Acipenser medirostris | Esturgeon vert | Rare | 87 | Rare |
| Humpback Whale | Megaptera novaeangliae | Rorqual à bosse | | | |
| (North Pacific) | | (du Pacifique Nord) | Threatened | 85 | Menacée |
| (Western North Atlantic) | | (de l'Atlantique Nord-Ouest) | Rare | 85 | Rare |
| Kiyi | Coregonus kiyi | Kiyi | Rare | 88 | Rare |
| Lake Lamprey | Lampetra macrostoma | Lamproie de lac | Rare | 86 | Rare |
| Lake Simcoe Whitefish | Coregonus clupeaformis | Corégone du lac Simcoe | Threatened | 87 | Menacée |
| Longjaw Cisco | Coregonus alpenae | Cisco à grande bouche | Extinct | 85 | Disparue |
| Pacific Sardine | Sardinops sagax | Sardine du Pacifique | Rare | 87 | Rare |
| Paddlefish | Polyodon spathula | Spatulaire | Extirpated | 87 | Déracinée |
| Pugnose Minnow | Notropis emiliae | Petit-bec | Rare | 85 | Rare |
| Pugnose Shiner | Notropis anogenus | Méné camus | Rare | 85 | Rare |
| Redside Dace | Clinostomus elongatus | Méné long | Rare | 87 | Rare |
| Right Whale | Eubalena glacialis | Baleine noire | Endangered | 85 | En danger de disparition |
| River Redhorse | Moxostoma carinatum | Suceur ballot | Rare | 87 | Rare |
| Salish Sucker | Catostomus sp. | Meunier de Salish | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Sea Mink | Mustela macrodon | Vison de mer | Extinct | 86 | Disparue |
| Sea Otter | Enhydra lutris | Loutre de mer | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Shorthead Sculpin | Cottus confusus | Chabot à tête courte | Threatened | 84 | Menacée |
| Shortjaw Cisco | Coregonus zenithicus | Cisco à mâchoires égales | Threatened | 87 | Menacée |
| Shortnose Cisco | Coregonus reighardi | Cisco à museau court | Threatened | 87 | Menacée |
| Shortnose Sturgeon | Acipenser brevirostrum | Esturgeon à museau court | Rare | 80 | Rare |
| Silver Chub | Hybopsis storeriana | Méné à grandes écailles | Rare | 85 | Rare |
| Silver Shiner | Notropis photogenis | Méné miroir | Rare | 87 | Rare |
| Speckled Dace | Rhinichthys osculus | Naseux moucheté | Rare | 80 | Rare |
| Spotted Gar | Lepisosteus oculatus | Lépisosté tacheté | Rare | 83 | Rare |
| Spotted Sucker | Minytrema melanops | Meunier tacheté | Rare | 83 | Rare |
| Squanga Whitefish | Coregonus sp. | Corégone du Squanga | Rare | 87 | Rare |
| Umatilla Dace | Rhinichthys umatilla | Naseux Umatilla | Rare | 88 | Rare |
| Walrus | Odobenus rosmarus | Morse | Extirpated | 87 | Déracinée |
| (N.W. Atlantic pop.) | | (Pop. du nord-ouest de l'Atlantique) | | | |

## REPTILES AND AMPHIBIANS/REPTILES ET AMPHIBIENS

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Fowler's Toad | Bufo woodhousii fowleri | Crapaud de Fowler | Rare | 86 | Rare |
| Leatherback Turtle | Dermochelys coriacea | Tortue luth | Endangered | 81 | En danger de disparition |

## MAMMALS/MAMMIFÈRES

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Black-footed Ferret | Mustela nigripes | Putois d'Amérique | Extirpated | 78 | Déracinée |
| Black-tailed Prairie Dog | Cynomys ludovicianus | Chien de prairie | Rare | 88 | Rare |
| Eastern Cougar | Felis concolor couguar | Couguar de l'Est | Endangered | 78 | En danger de disparition |
| Eastern Mole | Scalopus aquaticus | Taupe à queue glabre | Rare | 80 | Rare |
| Fringed Myotis | Myotis thysanodes | Chauve-souris à queue frangée | Rare | 88 | Rare |
| Gaspé Shrew | Sorex gaspensis | Musaraigné de Gaspé | Rare | 88 | Rare |
| Grey Fox | Urocyon cinereoargenteus | Renard gris | Rare | 79 | Rare |
| Keen's Long-eared Bat | Myotis keenii | Chauve-souris de Keen | Rare | 88 | Rare |
| Newfoundland Pine Marten | Martes americana atrata | Martre d'Amérique (Pop. de Terre-Neuve) | Threatened | 86 | Menacée |
| Pallid Bat | Antrozous pallidus | Chauve-souris blonde | Rare | 88 | Rare |
| Peary Caribou | Rangifer tarandus pearyi | Caribou de Peary | Threatened | 79 | Menacée |
| Plains Pocket Gopher | Geomys bursarius | Gaufre brun | Rare | 79 | Rare |
| Prairie Long-tailed Weasel | Mustela frenata longicauda | Belette à longue queue (des Prairies) | Threatened | 82 | Menacée |
| Queen Charlotte Islands Ermine | Mustela erminea haidarum | Hermine des Îles de la Reine-Charlotte | Rare | 84 | Rare |
| Southern Flying Squirrel | Glaucomys volans | Petit polatouche | Rare | 88 | Rare |
| Spotted Bat | Euderma maculatum | Oreillard maculé | Rare | 88 | Rare |
| Swift Fox | Vulpes velox | Renard véloce | Extirpated | 78 | Déracinée |
| Vancouver Island Marmot | Marmota vancouverensis | Marmotte de l'Île Vancouver | Endangered | 78 | En danger de disparition |
| Wolverine | Gulo gulo | Carcajou | Rare | 82 | Rare |
| Wood Bison[1] | Bison bison athabascae | Bison des bois[1] | Threatened | 88 | Menacée |
| Woodland Caribou: (by population) | Rangifer tarandus caribou | Caribou des bois (par population) | | | |
| Western Woodland Caribou | | Caribou des bois (Pop. de l'Ouest) | Rare | 84 | Rare |
| Maritime Woodland Caribou | | Caribou des bois (Pop. maritime) | Threatened | 84 | Menacée |
| Dawson Woodland Caribou | R. t. dawsoni | Caribou de Dawson | Extinct | 84 | Disparue |

[1] Downlisted from endangered, recovering.
Catégorie améliorée par rapport à "en danger de disparition," espèce en voie de rétablissement.

**BIRDS/OISEAUX** (Cont'd)

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Great Auk[1] | Pinguinus impennis | Grand pingouin[1] | Extinct | 85 | Disparue |
| Great Gray Owl | Strix nebulosa | Chouette cendrée | Rare | 79 | Rare |
| Greater Prairie-Chicken | Tympanuchus cupido pinnatus | Grande poule-des-prairies | Endangered | 78 | En danger de disparition |
| Henslow's Sparrow | Ammodramus henslowii | Pinson de Henslow | Threatened | 84 | Menacée |
| Ipswich Sparrow | Passerculus sandwichensis princeps | Pinson d'Ipswich | Rare | 79 | Rare |
| Ivory Gull | Pagophila eburnea | Mouette blanche | Rare | 79 | Rare |
| King Rail | Rallus elegans | Râle élégant | Rare | 85 | Rare |
| Kirtland's Warbler | Dendroica kirtlandii | Fauvette de Kirtland | Endangered | 79 | En danger de disparition |
| Labrador Duck[1] | Camptorhynchus labradorius | Canard du Labrador[1] | Extinct | 85 | Disparue |
| Least Bittern | Ixobrychus exilis | Petit Butor | Rare | 88 | Rare |
| Loggerhead Shrike | Lanius ludovicianus | Pie-grièche migratrice | Threatened | 86 | Menacée |
| Mountain Plover | Charadrius montanus | Pluvier montagnard | Endangered | 87 | En danger de disparition |
| Passenger Pigeon[1] | Ectopistes migratorius | Tourte[1] | Extinct | 85 | Disparue |
| Peregrine Falcon: anatum | Falco peregrinus anatum | Faucon pèlerin: anatum | Endangered | 78 | En danger de disparition |
| Peregrine Falcon: pealei | Falco peregrinus pealei | Faucon pèlerin: pealei | Rare | 78 | Rare |
| Peregrine Falcon: tundrius | Falco peregrinus tundrius | Faucon pèlerin: tundrius | Threatened | 78 | Menacée |
| Piping Plover | Charadrius melodus | Pluvier siffleur | Endangered | 85 | En danger de disparition |
| Prairie Warbler | Dendroica discolor | Fauvette des prés | Rare | 85 | Rare |
| Prothonotary Warbler | Protonotaria citrea | Fauvette orangée | Rare | 84 | Rare |
| Red-shouldered Hawk | Buteo lineatus | Buse à épaulettes rousses | Rare | 83 | Rare |
| Roseate Tern | Sterna dougallii | Sterne rosée | Threatened | 86 | Menacée |
| Ross' Gull | Rhodostethia rosea | Mouette rosée | Rare | 81 | Rare |
| Spotted Owl | Strix occidentalis caurina | Chouette tachetée | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Trumpeter Swan | Cygnus buccinator | Cygne trompette | Rare | 78 | Rare |
| Whooping Crane | Grus americana | Grue blanche d'Amérique | Endangered | 78 | En danger de disparition |

**FISH AND MARINE MAMMALS/POISSONS ET MAMMIFÈRES MARINS**

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Status | Date | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Acadian Whitefish | Coregonus canadensis | Corégone d'Acadie | Endangered | 84 | En danger de disparition |
| Aurora Trout | Salvelinus fontinalis | Omble de fontaine (sous-espèce aurora) | Endangered | 87 | En danger de disparition |
| Banff Longnose Dace | Rhinichthys cataractae smithi | Naseux des rapides de Banff | Extinct | 87 | Disparue |
| Beluga (White Whale) (St. Lawrence River stock) | Delphinapterus leucas | Béluga (Baleine blanche) (Pop. du fleuve Saint-Laurent) | Endangered | 83 | En danger de disparition |
| (Ungava Bay stock)[2] | | (Pop. de la baie d'Ungava)[2] | Endangered | 88 | En danger de disparition |
| (Eastmain stock)[2] | | (Pop. d'Eastmain)[2] | Threatened | 88 | Menacée |
| Bigmouth Shiner | Notropis dorsalis | Méné à grande bouche | Rare | 85 | Rare |
| Black Redhorse | Moxostoma duquesnei | Suceur noir | Threatened | 88 | Menacée |
| Blackfin Cisco | Coregonus nigripinnis | Cisco à nageoires noires | Threatened | 88 | Menacée |
| Blackstripe Topminnow | Fundulus notatus | Fondule rayée | Rare | 85 | Rare |
| Blue Walleye | Stizostedion vitreus | Doré bleu | Extinct | 85 | Disparue |
| Blue Whale | Balaenoptera musculus | Rorqual bleu | Rare | 83 | Rare |
| Bowhead Whale | Balaena mysticetus | Baleine boréale | Endangered | 86 | En danger de disparition |
| Brindled Madtom | Noturus miurus | Chat-fou tacheté | Rare | 85 | Rare |
| Central Stoneroller | Campostoma anomalum | Meule-caillou | Rare | 85 | Rare |
| Charlotte Unarmoured Stickleback | Gasterosteus aculeatus | Épinoche lisse des Îles de la Reine-Charlotte | Rare | 83 | Rare |
| Copper Redhorse | Moxostoma hubbsi | Suceur cuivré | Threatened | 87 | Menacée |
| Deepwater Cisco | Coregonus johannae | Cisco de profondeur | Extinct | 88 | Disparue |
| Enos Lake Stickleback | Gasterosteus spp. | Épinoche du lac Enos | Threatened | 88 | Menacée |
| Fin Whale | Balaenoptera physalus | Rorqual commun | Rare | 87 | Rare |
| Giant Stickleback | Gasterosteus sp. | Épinoche géante | Rare | 80 | Rare |
| Gravel Chub | Hybopsis x-punctata | Gravelier | Extirpated | 87 | Déracinée |
| Gray Whale (Atlantic stock) | Eschrichtius robustus | Baleine grise de Californie (Pop. de l'Atlantique) | Extirpated | 87 | Déracinée |
| Great Lakes Deepwater Sculpin | Myoxocephalus thompsoni | Chabot de profondeur des Grands Lacs | Threatened | 87 | Menacée |

[1] Based on historical fact.
Fondé sur des faits historiques.

[2] To be re-examined in 1989 on the basis of additional information available.
À réexaminer en 1989 selon les renseignements supplémentaires disponibles.

## Annexe 2

## RAPPORTS ACCEPTÉS - AUCUNE DÉSIGNATION REQUISE
## REPORTS ACCEPTED - NO DESIGNATION REQUIRED

### PLANTS/PLANTES

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Date |
|---|---|---|---|
| False Mermaid | Floerkea proserpinacoides | Fausse proserpine | 84 |

### BIRDS/OISEAUX

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Date |
|---|---|---|---|
| Bald Eagle | Haliaeetus leucocephalus | Aigle à tête blanche | 84 |
| Black Tern | Chlidonias niger | Sterne noire | 88 |
| Double-crested Cormorant | Phalacrocorax auritus | Cormoran à aigrettes | 78 |
| Eastern Screech-Owl | Otus asio | Petit-Duc maculé | 86 |
| Golden Eagle | Aquila chrysaetos | Aigle doré | 87 |
| Greater Sandhill Crane | Grus canadensis | Grue du Canada | 79 |
| Gyrfalcon | Falco rusticolus | Gerfaut | 87 |
| Merlin | Falco columbarius | Faucon émerillon | 85 |
| Prairie Falcon | Falco mexicanus | Faucon des prairies | 82 |
| Red-necked Grebe | Podiceps grisegena | Grèbe jougris | 82 |
| Sharp-shinned Hawk | Accipiter striatus | Épervier brun | 86 |
| American White Pelican[1] | Pelecanus erythrorhynchos | Pélican blanc d'Amérique[1] | 87 |

### FISH AND MARINE MAMMALS/POISSONS ET MAMMIFÈRES MARINS

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Date |
|---|---|---|---|
| Beaufort Sea White Whale (Beluga) | Delphinapterus leucas | Baleine blanche de la mer de Beaufort (Béluga) | 85 |
| Bloater | Coregonus hoyi | Cisco de fumage | 88 |
| Blueback Herring | Alosa aestivalis | Alose d'été | 80 |
| California Sea Lion | Zalophus californianus | Otarie de Californie | 87 |
| Gray Whale (N.E. Pacific stock) | Eschrichtius robustus | Baleine grise de Californie (Pop. du Pacifique Nord-Est) | 87 |
| Green Sunfish | Lepomis cyanellus | Crapet vert | 87 |
| Hooded Seal | Cystophora cristata | Phoque à capuchon | 86 |
| Hornyhead Chub | Nocomis biguttatus | Tête à taches rouges | 88 |
| Lake Sturgeon | Acipenser fulvescens | Esturgeon jaune | 86 |
| Longear Sunfish | Lepomis megalotis | Crapet à longues oreilles | 87 |
| Narwhal | Monodon monoceros | Narval | 87 |
| Northern Elephant Seal | Mirounga angustirostris | Éléphant de mer | 86 |
| Redfin Shiner | Notropis umbratilis | Méné d'ombre | 88 |
| River Chub | Nocomis micropogon | Méné bâton | 88 |
| Steller's Sea Lion | Eumetopias jubatus | Otarie de Steller | 87 |
| Walrus (Eastern Arctic pop.) | Odobenus rosmarus | Morse (Pop. de l'Arctique Est) | 87 |

### MAMMALS/MAMMIFÈRES

| Species/Espèce | Scientific name/ Nom scientifique | French name/ Nom français | Date |
|---|---|---|---|
| American Badger | Taxidea taxus | Blaireau d'Amérique | 79 |
| Fox Squirrel | Sciurus niger | Écureuil fauve | 79 |
| Grizzly Bear | Ursus arctos | Ours brun | 79 |
| Mountain Beaver | Aplodontia rufa | Castor de montagne | 84 |
| Polar Bear | Ursus maritimus | Ours blanc | 87 |
| Woodland Caribou (by population) | Rangifer tarandus caribou | Caribou des bois (par population) | |
| Northeastern Woodland Caribou | | Caribou des bois du nord-est du Canada | 84 |
| Newfoundland Woodland Caribou | | Caribou des bois de Terre-Neuve | 84 |

[1] Downlisted from threatened, recovering.
Catégorie améliorée par rapport à "menacée," espèce en voie de rétablissement.

Annexe 3

PRINCIPES ET CRITÈRES POUR LA MODIFICATION DU CLASSEMENT DES ESPÈCES DE LA LISTE DU CSEMDC

1. Les recommandations de changement de statut occuperont un chapitre distinct de chaque rapport de situation sur une espèce. Ces recommandations devront êtres prises en considération par les équipes chargées du rétablissement.

2. Pour que soient inscrites dans des catégories moins critiques des espèces déracinées, en danger de disparition ou menacées, il faut apporter la preuve que l'activité responsable du classement de l'espèce dans cette catégorie fait l'objet d'un contrôle réglementaire ou n'a plus cours.

3. Toute proposition de modification du classement devra s'accompagner d'un rapport détaillé et à jour sur la situation de l'espèce visée, fondé sur les dernières informations biologiques disponibles, les conditions de l'habitat et la situation démographique.

4. Les rapports de situation sur des espèces menacées, en danger de disparition et déracinées serviront à établir des plans de rétablissement des espèces.

Exemples de critères pour la modification du classement des espèces de la liste du CSEMDC

| | VERS UNE CATÉGORIE MOINS CRITIQUE | VERS UNE CATÉGORIE PLUS CRITIQUE |
|---|---|---|
| ESPÈCE DÉRACINÉE | a) L'espèce, la sous-espèce ou la population réussit à se reproduire au niveau $F_2$, dans un milieu ouvert ou clôturé. | a) Malgré les recherches effectuées depuis 3 ou 5 ans, on ne trouve pas d'indices de la présence d'individus ou de populations de l'espèce ou d'habitats convenables. |
| À | b) Le taux de survie des jeunes jusqu'à l'âge de la reproduction est supérieur au taux de mortalité au cours de la même période.<br>c) L'habitat essentiel à la survie de l'espèce est adéquatement protégé et le sera pendant un avenir prévisible (30 ans), grâce à un programme de gestion ou de conservation.<br>d) La population est stable ou augmente mais le nombre d'individus est encore très faible.<br>e) On dispose d'une réserve de reproducteurs au Canada (animaux captifs ou élevés ou animaux sauvages importés d'un autre pays). | |
| ESPÈCE EN DANGER DE DISPARITION | | |

## Exemples de critères pour la modification du classement des espèces de la liste du CSEMDC

| | VERS UNE CATÉGORIE MOINS CRITIQUE | VERS UNE CATÉGORIE PLUS CRITIQUE |
|---|---|---|
| ESPÈCE EN DANGER DE DISPARITION<br><br>À<br><br>ESPÈCE MENACÉE | a) On compte au moins trois populations séparées par de grandes distances.<br>b) Tous les emplacements sont adéquatement protégés et réglementés.<br>c) La majorité ou la totalité des populations sont en hausse marquée et leur aire de répartition s'agrandit naturellement, ou bien la totalité de l'habitat local est occupé.<br>d) À l'habitat déjà occupé s'ajoutent d'autres superficies qui peuvent contribuer à élargir l'aire de répartition.<br>e) Une partie ou la majorité de l'ancienne aire de répartition de l'espèce au Canada est encore menacée.<br>f) On entretient un stock captif ou d'élevage prêt à être mis en liberté dans la nature, au besoin. | a) On ne compte que très peu de populations indigènes (peut-être trois ou moins qui sont ou non protégées). Les populations baissent dangereusement à cause de la disparition de leur habitat, de leurs prises excessives, de désastres naturels, de pressions du milieu ou d'autres facteurs artificiels. |
| ESPÈCE MENACÉE<br><br>À<br><br>ESPÈCE VULNÉRABLE | a) Les populations ont récupéré ou augmenté à un point tel que la disparition ou le déracinement sont peu probables, à condition que l'habitat disponible soit protégé ou géré.<br>b) La totalité ou la majorité des populations d'animaux sauvages vivant dans un milieu ouvert ou clôturé augmentent ou sont stables et rien depuis 3 ou 5 ans n'a porté à inscrire cette espèce dans une catégorie moins critique.<br>c) Les populations sont si basses que l'espèce est devenue peu commune dans son aire de répartition ou est confinée à un petit territoire; dans le cas contraire, l'espèce est retirée de la liste. | a) Plusieurs populations ont accusé des baisses sérieuses; elles ne représentent peut-être que la moitié de ce qu'elles étaient il y a 5 ou 10 ans.<br>b) On observe une baisse rapide du nombre d'individus attribuable à des causes environnementales, à des matières polluantes ou à d'autres facteurs artificiels nuisibles.<br>c) On peut encore observer les facteurs responsables de la baisse de la population. |

## Exemples de critères pour la modification du classement des espèces de la liste du CSEMDC

| | VERS UNE CATÉGORIE MOINS CRITIQUE | VERS UNE CATÉGORIE PLUS CRITIQUE |
|---|---|---|
| ESPÈCE VULNÉRABLE | a) On a constaté directement ou non des augmentations importantes des populations connues qui font que le nombre d'individus connu autrefois dans son aire de répartition délimitée a augmenté considérablement. | |
| À | b) La population occupe actuellement le meilleur habitat qui reste dans son ancienne aire de répartition. | |
| | c) On pourrait effectuer un prélèvement partiel à des fins de subsistance, de commerce ou de loisirs, si jamais la demande se manifestait, sans pour autant réduire de façon considérable la population, ni nuire à ses possibilités de croissance soutenue. | |
| DANS AUCUNE CATÉGORIE | | |

Annexe 4

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES

ESPÈCE : Toute espèce, sous-espèce ou population géographiquement isolée.

ESPÈCE VULNÉRABLE : Toute espèce indigène, de faune ou de flore, dont l'existence est en péril, car son effectif est réduit ou en déclin, parce qu'elle est confinée à la périphérie de son aire de répartition ou dans des zones peu étendues, ou pour une autre raison, mais qui n'est pas une espèce menacée.

ESPÈCE MENACÉE : Toute espèce indigène, de faune ou de flore, qui pourrait devenir vraisemblablement en danger de disparition au Canada si les facteurs qui l'affectent ne sont pas éliminés.

ESPÈCE EN DANGER DE DISPARITION : Toute espèce indigène, de faune ou de flore, dont l'existence est menacée au Canada et qui pourrait devenir rapidement déracinée ou disparue, dans toute son aire de répartition ou dans une partie importante de celle-ci, à cause des activités humaines.

ESPÈCE DÉRACINÉE : Toute espèce indigène, de faune ou de flore, qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui existe ailleurs.

ESPÈCE DISPARUE : Toute espèce, de faune ou de flore, autrefois indigène au Canada, mais qui n'existe plus nulle part.

Rapports (3)

## COMITÉ ADMINISTRATIF DE RECHERCHE ET DE GESTION DE L'OURS BLANC

Ian Sterling et Kevin Lloyd
Service canadien de la faune

La réunion de 1988 a eu lieu à Victoria le 14 juin. Kevin Lloyd a été réélu à la présidence pour un deuxième mandat de trois ans.

Le Comité a traité d'un vaste éventail de problèmes de gestion et de recherche. Plusieurs points méritent d'être signalés. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest procède à un examen global de la gestion de l'ours blanc à l'intérieur de sa sphère de compétence. On modifiera les limites des zones à la lumière des résultats des recherches, dans le cadre d'un effort de gestion par sous-population. Il a été convenu que, puisque le plan de gestion est presque achevé, l'on entreprendra des négociations avec les gouvernements responsables des secteurs voisins au sujet de la répartition des contingents applicables aux populations partagées, en suivant les lignes directrices auxquelles le Comité a mis la dernière main en 1987. Terre-Neuve a rétabli sa saison annuelle de chasse à l'ours blanc et fixé un contingent de quatre ours pour les Inuit au Labrador en 1988.

En janvier 1988, les Inuvialuit du Canada et les Inupiat de l'Alaska ont signé une entente entre utilisateurs sur la gestion des ours blancs du secteur sud de la mer de Beaufort. Cette entente porte sur les contingents, les saisons de chasse et la protection des femelles accompagnées de leurs oursons et des ours se trouvant dans des tanières. Bien que n'ayant aucune assise légale, l'entente permettra, si elle est efficace, de régler un grave problème de conservation qui n'avait pas de solution à court terme et assurera une participation importante des autochtones à la gestion de la faune.

Une inquiétude générale a été exprimée au sujet de la situation des ours blancs dans le sud du bassin de Foxe, le nord de la baie d'Hudson et le détroit d'Hudson. Les prises y sont actuellement passablement nombreuses, mais on ne dispose pas de données sur la taille et les conditions de la population. Il a été convenu qu'il faut veiller en priorité à ce que les groupes d'utilisateurs Inuit des Territoires du Nord-Ouest, du nord du Québec et du Labrador collaborent à l'évaluation des problèmes potentiels et des différentes solutions possibles, y compris le partage du contingent de prises de cette population d'ours blancs. Il a été proposé que l'entente entre les Inuvialuit du Canada et les Inupiat de l'Alaska serve de modèle à cette fin.

Un récent atelier de modélisation des populations a indiqué que le nombre total des prises de femelles appartenant à une population d'ours blancs ne peut pas dépasser environ 1,5 % du total des membres de cette population. Plus la proportion des prises de mâles est élevée, plus le contingent peut être élevé sans que cela présente de risque. On est en train de réviser les contingents d'ours blancs dans toutes les zones au Canada.

Le Comité a jugé qu'il est beaucoup plus rentable de chasser sur-le-champ les ours blancs du lieu d'un déversement pétrolier que de construire une installation mobile coûteuse devant servir à nettoyer les ours enduits de pétrole. C'est pourquoi le Comité a décidé de ne pas mettre en oeuvre le Plan d'urgence en cas de déversement pétrolier, tout en gardant la documentation constituée pour fin de consultation.

L'observation de l'ours blanc est devenue une activité très importante dans le nord du Manitoba. Il se peut qu'elle le devienne également dans d'autres secteurs. Le Manitoba montre l'exemple pour l'élaboration de lignes directrices destinées à assurer aux ours un maximum de sécurité et un minimum de harcèlement.

Le groupe de spécialistes des ours blancs de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) se réunira à Sochi, en URSS, à la fin d'octobre 1988. Mitchell Taylor, du Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest, a été choisi pour représenter les provinces et territoires à cette réunion, tandis qu'Ian Stirling, du Service canadien de la faune, y représentera le gouvernement fédéral.

La Marine Mammal Protection Act des États-Unis doit être reconduite cette année. Il est peu probable que les restrictions sur l'importation de peaux soient modifiées, mais l'importation, par des jardins zoologiques, d'ours orphelins sera probablement facilitée.

Rapports (4)

SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Ken Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune

## Semaine de la conservation de la faune - 1988

En 1988, la Semaine de la conservation de la faune a eu un succès retentissant et a suscité un grand intérêt médiatique. La collaboration qu'on a pu observer a dépassé nos espoirs les plus optimistes. Les efforts accrus déployés en vue d'entrer en contact avec un plus grand nombre d'éducateurs, dans certains secteurs de compétence, ont été des plus encourageants. Nous tenons à féliciter et à remercier tous les organismes participants, qui ont fourni un effort sans précédent.

Nous avons eu tout particulièrement le plaisir d'accueillir à nouveau la Saskatchewan au sein de cette entreprise nationale. Nous tenons également à souligner le rôle d'Environnement Canada qui s'est employé à faciliter la participation de la population, par ses efforts soutenus dans l'Ouest et, plus récemment, par ses encouragements dans la Région de la capitale nationale. Nous prions instamment tous les bureaux régionaux du Service canadien de la faune d'en faire autant, dans leur aire de compétence respective, l'année prochaine.

Cette année, la Fédération canadienne de la faune a lancé une grande campagne pancanadienne d'information, à laquelle a pris part Environnement Canada, qui a suscité une couverture de presse jamais vue auparavant dans le cadre de ce programme. Nous avons évalué que les seuls messages d'intérêt public ont été diffusés plus de 2 000 fois; en outre, la Semaine de la conservation de la faune a été couverte en détail par plus de 25 stations de télévision, 45 journaux et 80 stations de radio (et encore, il s'agit uniquement des médias que nous avons pu répertorier et évaluer). Nous estimons que notre seule campagne de promotion nous a rapporté au bas mot 250 000 $ de publicité gratuite.

Il est évident que la Semaine de la conservation de la faune est un excellent moyen de rejoindre le public. D'un côté, nous avons fait des percées importantes chez les médias dans tout le pays et, de l'autre, nous avons réussi à accroître considérablement le nombre de particuliers, d'organismes et d'établissements qui participent activement à la promotion de la Semaine de la conservation de la faune. Au niveau local, notamment, la participation des intéressés, particuliers ou organismes contribue largement à sensibiliser la population et à intéresser les jeunes, qui s'éveillent à la cause. Par ailleurs, les fêtes et les autres manifestations collectives locales qui se sont déroulées dans certaines régions ont beaucoup contribué à donner tout son sens à la Semaine de la conservation de la faune. Dans le but d'encourager les co-parrains qui ne participent pas déjà à ce genre d'activités, la Fédération canadienne de la faune coordonne la préparation d'une liste des idées lancées et des activités réalisées en 1988.

Cette année, nous avons distribué 62 000 pochettes. Nous estimons qu'entre 45 et 50 % des enseignants de l'élémentaire en ont reçus, à l'extérieur du Québec. L'an prochain, nous aimerions accroître considérablement l'auditoire cible, dans les deux groupes linguistiques. Compte tenu de vos restrictions financières, nous essayons de déterminer dans quelle proportion il faudrait que les commandes de pochettes

augmentent, dans chacun des secteurs de compétence intéressé, pour qu'il soit possible de les produire à un prix semblable à celui des années passées. Nous aurons les estimations avant septembre.

Nous avons remarqué qu'un plus grand nombre d'instances ont distribué l'affiche officielle à des fins promotionnelles; cette année, nous en avons distribuées 22 000, ainsi que 23 000 livrets offerts gratuitement par notre imprimeur. L'an prochain, nous encouragerons les organisateurs à utiliser davantage ces articles lors des fêtes et des expositions.

L'évaluation des réactions des enseignants nous montre que la pochette a été très bien accueillie et mise à profit. Nous avons été surpris par le pourcentage exceptionnellement élevé d'éducateurs (90 %) qui ont conservé le pochette pour usage futur. Nous en déduisons que, à court terme (pour souligner la Semaine de la conservation de la faune) et à plus long terme (pour sa réutilisation), ce matériel didactique vaut son prix.

En tant que qu'organisme national de coordination de la Semaine de la conservation de la faune, la Fédération canadienne de la faune reste fidèle au principe initial qui est de produire un programme efficace et très visible pour le public. Devant le succès obtenu en 1988 et les nouveaux participants qui surgissent de partout, force nous est de conclure que la Semaine de la conservation de la faune est en train d'entrer dans le club sélect des grandes manifestations, du moins dans certaines régions du pays. Nous entendons évidemment poursuivre notre apport et continuer d'encourager une participation accrue et les efforts de promotion, pendant l'année qui vient, en lançant notamment des initiatives destinées au public et des programmes éducatifs.

## Proposition et nouvelles initiatives concernant la Semaine de la conservation de la faune de 1989

1989 marquera le 25$^{e}$ anniversaire du lancement du programme officiel de la Semaine de la conservation de la faune. Nous avons distribué un document qui explique la manière passionnante dont nous entendons souligner cet événement dans les écoles. En résumé, nous voulons reprendre le thème de 1987, l'habitat, afin de motiver les élèves et de leur donner des occasions de se renseigner sur la faune en réalisant des projets pratiques touchant l'habitat. Un "Fonds d'amélioration des habitats fauniques à l'intention des classes", qui serait créé et administré par la Fédération, pourrait servir à acheter le matériel et les fournitures, sans compter qu'il pourrait grandement inciter les éducateurs à stimuler la participation des élèves. L'idée a été lancée lors de l'évaluation de la Semaine de la conservation de la faune de 1988 et les premières réactions montrent qu'une majorité écrasante d'enseignants (plus de 80 %) y sont favorables; la plupart se sont dit prêts à participer à ce projet à condition d'avoir une aide financière. Nous encourageons donc tous les co-parrains à inclure les enseignants du secondaire sur leur liste des éducateurs de 1989. La brochure de 1989, qui sera un guide de projets faciles à réaliser, s'adressera à un groupe d'âge assez large.

Au moment de rédiger ce rapport, certains co-parrains nous ont déjà fait savoir qu'il appuyaient fermement ce projet. Nous exhortons les participants à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune à lui donner leur aval.

## Ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune et prix de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune pour la Semaine de la conservation de la faune

Avant de passer au programme de 1990, nous aimerions proposer deux autres initiatives visant à souligner le 25$^{e}$ anniversaire de la Semaine de la conservation de la faune.

En premier lieu, nous recommandons à la Conférence d'approuver l'idée d'inviter une personnalité canadienne de marque à devenir l'ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune de 1989 et à être son représentant officiel et très en vue. Si l'expérience est concluante, on pourra envisager d'en faire une partie intégrante du programme annuel.

En second lieu, nous proposons la création d'un prix annuel qui serait décerné, par le truchement de la Conférence, à une personne, une organisation ou un organisme d'État ayant apporté une contribution exceptionnelle à la Semaine de la conservation de la faune; nous nous offrons d'administrer et de coordonner les activités relatives à ce prix, au nom de la Conférence.

Si ces deux suggestions sont acceptées, nous proposons de former, avec des participants à la Conférence intéressés, un petit groupe de travail qui collaborerait avec nous au choix d'un ambassadeur et à la détermination de son mandat, d'une part, et à l'élaboration des modalités relatives au prix et des conditions qui y seraient rattachées, d'autre part.

Nous estimons que ces deux initiatives contribueraient à rehausser tout le programme, à renforcer les efforts déjà déployés et à favoriser une participation accrue.

## Semaine de la conservation de la faune de 1990

En ce qui concerne 1990, nous proposons l'adoption d'un thème, "La faune et la foresterie", mettant en évidence la gestion intégrée et les espèces fauniques qu'on retrouve dans divers milieux forestiers. Au fil des ans, bon nombre des thèmes ont été plutôt généraux; nous estimons que l'adoption d'un "thème spécifique" permettrait de couvrir plus en détail un sujet donné, sans compter que l'attention y serait plus concentrée et que la promotion en serait facilitée. Sachant, par ailleurs, que les enseignants conservent des séries de pochettes, nous devons veiller à présenter du matériel nouveau, inédit et spécifique qui contribue à élargir la portée de notre programme. Enfin, nous pourrions utiliser la pochette de 1989 pour annoncer le thème de 1990, ce qui donnerait des indices aux planificateurs des programmes d'enseignement. Si notre proposition est acceptée, nous entrerons en contact avec les associations forestières afin d'ajouter un élément faunique à la Semaine de la forêt et, pourquoi pas, de collaborer à certains sujets d'intérêt commun.

## Rapport de la réunion des directeurs canadiens de la faune au sujet des recommandations

Jim Walker
Président
Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1988

Cette année, nous avons traité des recommandations selon une méthode qui diffère de celle utilisée antérieurement. La première matinée de la réunion des directeurs canadiens de la faune, qui précédait de deux jours la présente Conférence, avait été réservée à l'acceptation des recommandations écrites ou verbales présentées par différents organismes non gouvernementaux du Canada. Vous pouvez consulter la liste des recommandations reçues et étudiées dans le rapport intitulé "Résolutions présentées aux directeurs canadiens de la faune à Victoria (C.-B.) le 12 juin 1988" (Annexe A).

Les directeurs tiennent à remercier les divers organismes et les particuliers qui ont pris le temps de présenter des recommandations. Voici les décisions prises à la suite de ces recommandations :

1) Quatre séries de recommandations appuyant généralement l'adoption, par les gouvernements, d'une position franchement favorable au piégeage ont été présentées par l'Institut de la fourrure du Canada (IFC), l'Ontario Trappers Association, la BC Trappers' Association et la Wildlife Conservation and Fur Marketing Association. De plus, deux séries de recommandations ont été présentées en vue de renforcer les normes de piégeage non cruel, par l'Institut de la fourrure du Canada (IFC) et l'Association canadienne du piégeage humanitaire (ACPH) et par le Comité sur le piégeage non cruel de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA).

   Ces recommandations seront présentées par les directeurs canadiens de la faune, avec une lettre exprimant leur appui, lors d'une prochaine réunion des ministres chargés de la Faune.

2) The Friends of Ecological Reserves ont présenté une recommandation en faveur de la protection de plus d'un grand bassin versant intact sur la côte ouest, y compris un estuaire sauvage pour la protection du saumon, d'une forêt primaire et de grizzlis.

   Les directeurs canadiens de la faune entendent diffuser cette recommandation le plus largement possible afin de sensibiliser les gens à cette importante question.

3) La Fondation Habitat faunique Canada a présenté une recommandation dans laquelle elle demande aux directeurs canadiens de la faune de s'assurer que les futures ententes reliées à la faune, conclues avec des intérêts forestiers, soient conformes au contenu du document intitulé Une stratégie nationale pour le secteur forestier canadien.

   Les directeurs ont accepté cette recommandation et feront de leur mieux pour en appliquer l'esprit dans leurs secteurs de compétence.

4) La Fédération canadienne de la faune a présenté les quatre recommandations suivantes au sujet de la Semaine de la conservation de la faune de 1989 :

- Que l'idée du "Fonds d'amélioration des habitats fauniques à l'intention des classes" soit le concept de la Semaine de la conservation de la faune de 1989.

  Les directeurs ont accepté cette recommandation à condition de trouver un titre reflétant mieux l'idée que ce concept encourage les étudiants à réaliser des projets fauniques avec l'appui du Fonds et que l'accent est mis sur l'acquisition d'une expérience pratique.

- Qu'une personne appropriée soit invitée à servir d'ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune afin d'en rehausser le profil.

  Les directeurs ont accepté cette recommandation mais croient que la solution la plus judicieuse consisterait peut-être à désigner un ambassadeur dans chaque province ou territoire.

- Que l'on charge un petit groupe de travail d'établir le mandat de cet ambassadeur et de mettre au point le concept d'un programme de prix dans le cadre de la Semaine de la conservation de la faune.

  Les directeurs ont choisi un petit comité comprenant des représentants du Service canadien de la faune, de l'Ontario et du Québec et l'ont chargé de mettre au point le concept de l'ambassadeur et son mandat dans chaque province ou territoire.

  Les directeurs ont rejeté la notion d'un programme de prix dans le cadre de la Semaine de la conservation de la faune car ils estiment qu'il y a déjà suffisamment de programmes de ce genre et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter de tels attraits à la Semaine de la conservation de la faune puisqu'elle a déjà énormément de succès.

- Que le concept de "La faune et la foresterie" soit adopté comme thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1990.

  Après avoir consulté M. Brynaert, de la Fédération canadienne de la faune, les directeurs ont convenu qu'il serait plus approprié de retenir "La faune et le développement durable" comme thème pour 1990.

Les directeurs canadiens de la faune tiennent à remercier une fois de plus tous les organismes qui ont pris le temps de faire connaître leurs points de vue en leur présentant des recommandations. Ils espèrent pouvoir améliorer encore davantage, d'ici l'an prochain, le processus d'examen des recommandations pour qu'il fasse davantage partie intégrante de la Conférence, et pour s'assurer que les recommandations qui sont acceptées soient diffusées et mises à profit le plus possible et que tous les groupes non gouvernementaux qui le désirent puissent présenter des recommandations aux directeurs canadiens de la faune en suivant la procédure établie.

Annexe A

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES AUX DIRECTEURS CANADIENS DE LA FAUNE À VICTORIA (C.-B.) LE 12 JUIN 1988

Institut de la fourrure du Canada

Recommandations sur le piégeage

Il est recommandé que les délégués à la Conférence appuient les recommandations suivantes concernant les règles minimales inhérentes au piégeage et les normes minimales applicables aux cours destinés aux trappeurs, qui devraient être adoptées de façon uniformisée dans toutes les provinces et tous les territoires avant le 1er octobre 1989 :

a) Règles minimales inhérentes au piégeage

1. Interdire l'utilisation des pièges à dents en métal ou à bords dentelés en métal.

2. Interdire l'utilisation de crochets ou de dispositifs acérés pour prendre des animaux à fourrure.

3. Exiger que tous les collets manuels posés à terre soient dotés d'un système de verrouillage ou soient tendus de manière à empêcher le noeud coulant de se détendre (sauf dans le cas des collets en cuivre ou en laiton destinés à prendre les écureuils roux et les lapins).

4. Exiger que tous les pièges à patte destinés à prendre des espèces aquatiques (castor, rat musqué, loutre et vison) soient tendus de manière à submerger l'animal et à l'empêcher de refaire surface.

5. Exiger que tous les animaux à fourrure terrestres, sauf le renard, le coyote, le loup, le lynx, le lynx roux et l'ours noir, ne soient pris qu'à l'aide de pièges provoquant une mort rapide, de cages ou de boîtes-pièges, ou de pièges tendus de manière à tuer rapidement l'animal.

6. Restreindre l'utilisation des dispositifs à patte tendus à terre à la prise du renard, du coyote, du loup, du lynx, du lynx roux et de l'ours noir (sauf les cages ou les boîtes-pièges).

7. Exiger que tous les dispositifs de capture tendus à terre soient relevés au moins quotidiennement.

8. Interdire l'utilisation de poisons pour prendre des animaux à fourrure.

9. Exiger que tous les nouveaux trappeurs achèvent avec succès un cours de base portant particulièrement sur les techniques de piégeage sans cruauté, la préparation des peaux et la gestion des animaux à fourrure.

10. Interdire l'utilisation de perches à ressort reliées à des pièges à patte qui sont posées dans des arbres ou au-dessus du sol, sauf si le piège est tendu de manière à être mortel.

11. Interdire l'utilisation de pièges à patte à mâchoires en acier pour prendre les ours noirs.

12. Permettre le recours à des pièges à patte capitonnés pour prendre des espèces autres que celles énumérées au point 6 précédent, si les recherches permettent de conclure qu'il n'est pas cruel de les employer à cette fin.

b) Normes minimales applicables aux cours destinés aux trappeurs

1. Favoriser le respect de la faune, des humains et de l'environnement.

2. Promouvoir un cours de base obligatoire destiné à tous les nouveaux trappeurs qui porterait, dans des proportions d'un tiers, sur chacun des sujets suivants : la gestion des animaux à fourrure, les systèmes de capture non cruels et la préparation des peaux. Ce cours comprendrait un examen écrit et un examen pratique, et nécessiterait la présence des participants à au moins 80 % des heures de cours, dont le total devrait être d'au moins 30.

3. Favoriser l'observation des responsabilités du trappeur telles qu'établies lors de l'atelier national des instructeurs qu'a tenu l'IFC en 1988.

4. Mettre l'accent sur l'élimination de la cruauté lors de l'enseignement des systèmes de piégeage.

5. Promouvoir l'utilisation de pièges indolores ou de pièges à mâchoires capitonnées lorsque l'on tend des pièges à patte sur terre pour capturer des animaux vivants.

6. Favoriser l'utilisation, dans les régions peuplées, de systèmes de piégeage qui ne présentent aucun danger pour les humains et les animaux domestiques.

7. Promouvoir l'utilisation de pièges à mort rapide.

8. Mettre à jour les documents d'éducation des trappeurs, en y incorporant des renseignements sur les techniques et les systèmes les moins cruels.

9. Favoriser l'établissement de programmes d'éducation permanente des trappeurs.

Appendice "A" -- Recommandations de l'IFC sur la promotion de l'éducation des trappeurs

De plus, nous recommandons ce qui suit dans le cadre des programmes d'éducation :

1. Promouvoir l'utilisation de pièges indolores ou de pièges à mâchoires capitonnées lorsque l'on tend des pièges à patte sur terre pour prendre des animaux vivants.

2. S'efforcer de relever quotidiennement tout piège de capture d'animaux vivants.

3. Recommander l'utilisation de deux ressorts sur les pièges Conibear 110 ou sur les pièges semblables qui retiennent l'animal au corps, sauf si on les emploie pour prendre du rat musqué ou si on les tend de manière à prendre du vison en le submergeant dès qu'il déclenche le mécanisme.

4. Favoriser l'utilisation, dans les régions peuplées, de systèmes de piégeage qui ne présentent aucun danger pour les humains et les animaux domestiques.

5. Promouvoir l'utilisation de dispositifs à mort rapide aux fins du piégeage du castor, du rat musqué, de la loutre et du vison.

6. Favoriser l'établissement de programmes d'éducation permanente des trappeurs.

Appendice "B" -- Responsabilités

1. Les pièges ne doivent pas avoir de dent, de denture, de crochet ou de bord tranchant.

2. Seuls les dispositifs à mort rapide doivent être employés pour prendre, sur terre, le raton laveur, la martre, le pékan, l'écureuil, la belette, la mouffette, le carcajou, le vison, le rat musqué, l'opossum et le blaireau.

3. Aucun piège de capture solidement ancré ne doit laisser plus de 30 cm de jeu entre la fixation centrale et l'autre extrémité de la chaîne (sauf s'il sert à prendre du loup gris, auquel cas on peut laisser un maximum de 60 cm).

4. Tous les dispositifs de capture à lacet, depuis ceux qui sont employés sur terre jusqu'à ceux qui servent en eau profonde, doivent être dotés d'un mécanisme de verrouillage de lacet.

5. Les collets tendus sur terre doivent être dotés de mécanismes de verrouillage suffisants (sauf pour prendre les écureuils et les lapins).

6. Les pièges à patte ne doivent pas servir de pièges de capture s'ils sont tendus dans des arbres ou sur des perches horizontales ou s'ils sont reliés à des perches à ressort.

7. L'ours ne doit être pris qu'à l'aide d'un lacet à patte, d'une boîte-piège ou d'une arme à feu.

8. Les dispositifs de capture d'animaux vivants doivent être relevés quotidiennement.

9. Les carcasses et les peaux de tous les animaux à fourrure pris par piégeage doivent être dûment utilisées.

10. Tout comportement anormal ou toute maladie de l'animal pris au piège doivent être signalés aux autorités compétentes.

11. Il faut enseigner aux trappeurs les bonnes méthodes de conservation et de capture et appuyer les associations de trappeurs et les programmes d'éducation destinés aux trappeurs.

12. Toute infraction doit être signalée.

13. Tous les dispositifs de capture doivent être tenus en bon état de fonctionnement mécanique.

14. Seuls les trappeurs détenant un permis et les personnes autorisées par la loi peuvent poser des dispositifs de capture.

Appendice "C" -- Autres améliorations proposées par la FSCAA et l'ACPH

a) Modifications

La FSCAA et l'ACPH proposent que les modifications suivantes soient apportées aux règles minimales de piégeage recommandées de l'IFC (les chiffres correspondent aux numéros des points des règles de l'IFC) :

3. Exiger que tous les collets soient dotés d'un mécanisme de verrouillage, y compris les collets destinés à prendre le lapin et l'écureuil roux.

5. Rayer le lynx, le lynx roux et le renard arctique de la liste des exceptions, afin d'exiger qu'ils soient, eux aussi, pris à l'aide de pièges à mort rapide.

6. On ne devrait permettre l'utilisation que de pièges indolores ou de pièges homologués non cruels pour prendre le renard, le coyote et le loup.

7. Tous les pièges devraient être inspectés quotidiennement.

9. Tout cours "de base" destiné aux trappeurs devrait être complet, durer au moins 30 heures et exiger 80 % de présence aux cours et la réussite à un examen. Les trappeurs en activité devraient participer périodiquement à des colloques éducatifs approfondis et être tenus de subir un examen pratique ou écrit d'ici le 1er octobre 1990.

10. Il devrait être clair que le point 10 est destiné à empêcher le recours à toute méthode de suspension d'un animal vivant au-dessus du sol.

b) Autres améliorations

En outre, votre province devrait établir les règles suivantes :

1. Les assommoirs devraient être interdits.

2. Seuls les trappeurs détenant un permis devraient être autorisés à piéger des animaux à fourrure ou des animaux nuisibles, à l'exception des propriétaires qui emploient des pièges à souris ou à rat sur leurs propriétés.

3. L'utilisation de dispositifs non cruels devrait être obligatoire aux fins de la prise d'espèces fauniques nuisibles, y compris des petits mammifères non désignés comme animaux à fourrure.

4. Tous les pièges doivent être tenus en bon état de fonctionnement mécanique.

5. Toutes les chaînes des pièges de capture bien ancrés qui sont employés sur terre doivent être dotées d'un amortisseur, avoir une longueur inférieure à 30 cm et être fixées à un pivot situé au centre du fond du piège, afin que l'animal se blesse le moins possible en tirant brusquement.

6. Le piège Conibear 110 et le piège Northwood 100 devraient être modifiés afin de devenir des pièges à deux ressorts.

7. On devrait interdire l'emploi de divers pièges, dont les pièges "sans perte", les vieux pièges à ours à mâchoires en acier, les pièges à ressort long n° 0 et n° 1, les vieux modèles de pièges Conibear, les pièges à patte à mâchoires en

acier, les vieux lacets en fil de fer, les lacets à patte standard et les pièges de fabrication artisanale.

8. On ne devrait permettre l'achat de pièges qu'aux trappeurs détenant un permis. Les pièges ne devraient être vendus qu'à des points de vente autorisés.

9. Aucun piège autre qu'une boîte-piège homologuée ne devrait être employé dans un rayon de 400 mètres d'une habitation. Les boîtes-pièges homologuées posées à l'intérieur de ce rayon devraient être relevées au moins toutes les 12 heures, et de préférence plus souvent.

10. Chaque gouvernement provincial devrait établir, à la lumière d'études démographiques valables du point de vue biologique, des contingents et des périodes de piégeage de chacune des espèces d'animaux à fourrure, y compris de celles dont le piégeage n'est pas réglementé actuellement.

11. Il faudrait établir des programmes d'échange ou de modification de pièges afin que les pièges cruels soient remplacés par des pièges homologués à mort rapide ou par des dispositifs de capture non cruels.

Ontario Trappers' Association

Résolutions

1. Que les principes de gestion et de conservation, fondés sur des faits biologiques établis plutôt que sur des facteurs émotifs, régissent l'utilisation avec prélèvement des populations fauniques.

2. Que l'on reconnaisse et prenne sérieusement en considération les droits et le besoin de protection de ceux qui exploitent traditionnellement les ressources fauniques avec prélèvement lors de l'adoption de politiques ou de règlements qui peuvent influencer des moyens de subsistance traditionnels.

3. Que l'on encourage le resserrement des rapports entre les groupes qui pratiquent des utilisations de la faune avec et sans prélèvement.

4. Que les groupes qui pratiquent des utilisations avec prélèvement, tels que les chasseurs et les trappeurs, reçoivent une aide financière afin d'être mieux en mesure de défendre leurs intérêts aux yeux du public.

5. Qu'il ne soit pas nécessaire de modifier radicalement les actuelles Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada, puisqu'elles sont fondées sur des principes de gestion judicieux.

BC Trappers' Association

Recommandations générales

1. Que les politiques de gestion de la faune soient axées à la fois sur l'utilisation dirigée des ressources fauniques par tous les segments intéressés de la société, qu'ils pratiquent des utilisations avec ou sans prélèvement, et sur l'exploitation de la capacité de charge maximale de l'habitat, dans l'intérêt du plus grand nombre possible d'espèces.

2. Que des politiques précises soient mises en oeuvre pour indiquer au public la légitimité et le bien-fondé de ce concept.

3. Que l'on fasse un très gros effort immédiatement, grâce à l'information et à l'éducation du public, au regroupement des nombreux utilisateurs de la faune et à la justification des véritables valeurs économiques des ressources fauniques, pour mettre un terme à l'exploitation abusive et débridée de notre environnement que pratiquent l'industrie chimique, l'industrie forestière, les promoteurs fonciers qui ne respectent que des restrictions factices, et les industries minière, pétrolière et gazière, lorsqu'il est permis que leurs intérêts priment toutes les autres valeurs.

Recommandations précises

1. Que l'on augmente considérablement les fonds et le personnel de soutien affectés à tous les organismes de gestion de la faune.

2. Que l'on crée de nouvelles possibilités d'utilisation de la faune sans prélèvement.

3. Que l'on accorde davantage d'importance à l'évaluation et à l'amélioration des assises techniques des lignes directrices sur la gestion.

4. Que des restrictions plus rigoureuses soient imposées à l'utilisation de la faune (et qu'elles soient plus sérieusement mises à exécution) afin que les objectifs de gestion soient atteints.

5. Que des sanctions beaucoup plus sévères soient imposées aux contrevenants.

Wildlife Conservation and Fur Marketing Federation

Résolutions

1. Qu'il ne soit pas nécessaire de modifier radicalement les actuelles Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada, car ce document reconnaît que la gestion responsable des ressources renouvelables est d'une importance capitale pour l'avenir de l'industrie privée, des habitants et des ressources du Canada.

2. Que des fonds et du personnel supplémentaires soient affectés aux organismes fauniques pour qu'ils communiquent au grand public l'importance et la nécessité de poursuivre la gestion de la faune.

3. Que l'on étudie attentivement la possibilité de coordonner, à l'échelle nationale, les systèmes de gestion des fourrures, particulièrement en augmentant les communications régulières entre tous les organismes provinciaux et territoriaux au sujet des règlements et des contrôles concernant les utilisations avec prélèvement et la commercialisation ordonnée des ressources en fourrures sauvages du Canada.

Friends of Ecological Reserves

Résolution

Attendu que :

1. La gestion de la faune devrait avoir pour but de maintenir la diversité des espèces, ainsi que la richesse et la diversité des habitats fauniques.
   - La protection des populations et habitats fauniques importants du Canada est une question d'intérêt international.
   - Les disparités régionales témoignent du fait que la diversité globale des espèces est menacée.

2. Les forêts primaires de la côte de la C.-B. constituent un habitat crucial pour bien des espèces fauniques, dont le grizzli, l'Aigle à tête blanche, l'Alque marbrée et d'autres.
   - Les forêts secondaires sont un piètre habitat pour bien des espèces fauniques et manquent de diversité génétique.

3. Toutes les principales vallées côtières de la Colombie-Britannique, dont le bois a la moindre valeur, sont soumises à une exploitation forestière ou doivent l'être au cours des 10 à 15 prochaines années.
   - On trouve d'importantes forêts d'épinettes de Sitka principalement dans les plaines alluviales inondables, les bras de mer, les vallées fluviales et les estuaires de la côte de la C.-B.
   - Une fois que l'exploitation forestière y a été pratiquée, l'épinette de Sitka se régénère mal dans les vallées fluviales parce que celles-ci sont instables.

4. Les forêts d'épinettes de Sitka représentent aujourd'hui moins de 2 % du total des forêts primaires côtières qui restent.

5. L'habitat de prédilection du grizzli est la forêt primaire d'épinettes de Sitka située à proximité de cours d'eau fréquentés par les saumons.

6. Les estuaires et les principaux cours d'eau fréquentés par les saumons sont, eux aussi, des habitats importants pour le grizzli et d'autres espèces fauniques.
   - Les estuaires et les terres humides figurent parmi les écosystèmes les plus menacés sur la côte de la C.-B.

7. Il reste peu de bassins versants côtiers qui comprennent des ressources considérables en épinettes de Sitka des plaines alluviales, d'importants cours d'eau fréquentés par les saumons, de grands estuaires intacts et une forte population de grizzlis et d'autres espèces fauniques.
   - Ce système forestier côtier naturel et son habitat vital pour la faune doivent être considérés comme un écosystème en danger.

Il est donc résolu donc que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1988 appuie fortement :

La conservation à l'état naturel de plus d'un important bassin versant intact et entier de la côte de la C.-B. ayant une superficie d'au moins 40 000 hectares, afin de protéger un grand estuaire à l'état naturel, une intéressante forêt de plaine alluviale d'épinettes de Sitka, un important cours d'eau fréquenté par les saumons, un éventail d'autres espèces fauniques et une forte population de grizzlis.

Habitat faunique Canada

ATTENDU QUE le Conseil des ministres chargés des Forêts a appuyé le document publié en 1987 et intitulé Une stratégie nationale pour le secteur forestier canadien, lequel encourageait nettement l'intégration des objectifs en matière d'habitats fauniques aux programmes d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE divers projets pilotes et tribunes publiques ont prouvé l'enthousiasme de tous les secteurs à l'égard de cette intégration; et

ATTENDU QUE la majorité des ententes forestières fédérales-provinciales sont en cours de renégociation;

IL EST RECOMMANDÉ que les directeurs de la faune encouragent activement leurs collègues du secteur forestier à s'assurer que soit mise en application, dans les ententes futures, la recommandation sur l'intégration des objectifs fauniques à l'aménagement forestier figurant dans Une stratégie nationale pour le secteur forestier canadien.

Fédération canadienne de la faune

Résumé des recommandations sur la Semaine de la conservation de la faune:

Il est recommandé que l'idée du "Fonds d'amélioration des habitats fauniques à l'intention des classes", présenté par la Fédération canadienne de la faune, soit le concept du thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1989.

Il est recommandé que les délégués à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune se prononcent en faveur de l'idée d'inviter un Canadien, distingué et renommé à servir d'ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune en 1989.

Il est recommandé que les délégués à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune établissent un prix de la Semaine de la conservation de la faune qui serait décerné à un particulier ou à un organisme ou à une agence en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle, et il est aussi recommandé que ce prix soit parrainé par la Conférence et décerné par son entremise.

Il est recommandé qu'un petit groupe de travail composé de membres de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune soit formé pour choisir, en collaboration avec la Fédération canadienne de la faune, un ambassadeur de la Semaine de la conservation de la faune, pour déterminer ses fonctions et pour mettre au point le mandat et la structure d'un programme de prix dans le cadre de la Semaine de la conservation de la faune, qui seront décernés au nom de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Il est recommandé que le concept de "La faune et la foresterie" soit adopté comme thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1990.

## Exposé récapitulatif de la Conférence

Andrew Thompson
Avocat-conseil associé
Ferguson Gifford Barristers and Solicitors

Je vais tenter de résumer tout ce qui ressort de cette Conférence. Je crois que je devrais commencer par vous parler brièvement de ma formation et de mon expérience afin que vous puissiez faire la part, dans ce que je vais dire, de mes déformations et préférences et des résultats des délibérations des participants.

J'ai été professeur d'université une grande partie de ma vie. J'ai ainsi été fonctionnaire pendant un certain nombre d'années. J'ai présidé le Comité canadien des ressources arctiques pendant huit ans au cours des années 70. Cela m'a permis d'apprendre à collaborer avec des organismes non gouvernementaux (ONG). En milieu universitaire, j'ai dirigé pendant huit ans le West Water Research Centre, organisme pluridisciplinaire chargé de traiter de questions de politiques et d'institutions relatives aux systèmes des ressources naturelles. On peut donc en conclure que je suis un généraliste ayant une formation dans le domaine des ressources naturelles.

### Relations entre les organismes gouvernementaux et les ONG

En premier lieu, je tiens à exprimer quelques observations au sujet des relations entre les organismes gouvernementaux et les ONG auxquelles nous assistons pendant cette réunion. Je sais que c'est la première Conférence à laquelle les ONG ont un rôle complet à jouer. Au sein des ONG et des organismes gouvernementaux, on doit s'interroger sur ce rôle. Est-ce que la nouvelle formule sera efficace? Traditionnellement, au Canada, il y a affrontement entre les organismes gouvernementaux et les ONG, c'est-à-dire que les derniers critiquent les premiers et font pression sur eux. Or, nous avons assisté, pendant cette Conférence, à un effort de collaboration. Je crois que cela vaut la peine de tenter pareille collaboration, car si les ONG sentent qu'ils peuvent exercer une certaine influence sur le gouvernement, c'est un rôle qu'ils voudront probablement jouer.

### Révision des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada

La présente Conférence a été appelée à réviser un document qui est, en grande partie, un ouvrage de bureaucrates. Il commence par une déclaration d'objectifs et une déclaration de principes et se poursuit par une espèce de chapelet de mesures à prendre ou, comme quelqu'un l'a mentionné, une liste de voeux pieux. On ne peut guère trouver à redire aux idées, valeurs et sentiments exprimés dans le document, mais il n'est pas du genre qui milite en faveur d'une cause. Les ateliers 1 et 2 ont jugé que les Lignes directrices devraient être révisées de manière à devenir une politique, que celle-ci devrait être adoptée non seulement par les directions chargées de la faune mais par les gouvernements en entier, qu'elle devrait influencer les activités non seulement des organismes fauniques, mais encore de tous les ministères chargés des Ressources naturelles, et que les mandats confiés aux différents organismes gouvernementaux et la législation habilitante devraient en témoigner. Je crois pouvoir dire aux gens qui sont chargés de réviser les Lignes directrices que, s'ils sont incapables de produire un document indiquant une position plus ferme, comme un participant l'a dit, ils perdront l'appui des ONG qui, au lieu

de les aider à produire le document, se retrouveront dans le camp adverse à leur adresser des critiques. Or, cela ne serait nullement fructueux.

## Objectifs

À l'examen de la Stratégie mondiale de la conservation, du récent Rapport de la Commission Brundtland et de la page 7 des Lignes directrices, je constate des objectifs identiques. Tout le monde s'entend sur les objectifs. Le premier a trait au maintien des écosystèmes, à savoir de l'habitat ou des terres. Le deuxième consiste à préserver la diversité génétique, qui est un aspect de la faune même. Le troisième a trait au besoin d'équilibrer l'utilisation et la durabilité. Voilà trois objectifs qui semblent nous unir :la protection de l'habitat, la protection de la faune et l'établissement d'un équilibre entre l'utilisation et la durabilité. Vu notre unanimité quant aux objectifs, je me demande pourquoi il y a une telle diversité d'avis au sujet des moyens à prendre pour les atteindre?

Je crois que nous ne devrions pas nous embarrasser de distinctions terminologiques inutiles. Les participants à la Conférence ont beaucoup entendu parler des conséquences négatives de l'adoption de termes ayant des connotations d'infamie, d'infériorité, etc. On juge que la "gestion intensive" est artificielle et on distingue les "utilisations avec prélèvement" des "utilisations sans prélèvement". En tant qu'avocat, je sais qu'il faut établir des définitions précises pour produire des documents destinés à être mis en oeuvre à titre de politiques ou de lois. Cependant, je ne crois pas qu'il soit utile, au stade où nous en sommes, de s'attarder à des connotations.

## Systèmes de valeurs

Les propos de Monte Hummel, puis ceux de Ian McKinnon, de la société Decima, nous ont donné une bonne idée des systèmes de valeurs actuels des Canadiens. Bien entendu, ces systèmes déterminent nos attentes et nos besoins. Les valeurs varient selon les personnes et, qui plus est, elles changent avec le temps. Il est évident que le public tient beaucoup à l'environnement et on peut en tirer un appui à l'égard de nos objectifs en matière de faune. La valeur que nous accordons à l'environnement détermine non seulement la façon dont nous nous percevons, mais aussi ce que nous croyons que les autres pensent de nous. À l'étranger, le Canada est considéré comme un pays où l'environnement est spécial, où la nature est spéciale et où la faune est spéciale.

On nous a demandé de réfléchir sur notre avenir en fonction de telles perceptions. On nous a rappelé des tendances démographiques, dont l'une a trait au rôle des femmes pour ce qui est d'apprécier la faune. Une autre tendance a trait aux changements causés par l'augmentation du nombre d'immigrants, notamment de Canadiens d'origine asiatique, qui ont des systèmes de valeurs qui diffèrent nettement de ceux des Nord-Américains. Ma fille a de bons amis de descendance chinoise dont les familles sont au Canada depuis deux ou trois générations et participent très activement au courant principal de notre société. Ils sentent qu'au Canada, on accorde une importance spéciale à la faune et à la nature, et ils essaient de comprendre pourquoi. Au cours d'excursions de camping sauvage en compagnie de ma fille, ils ont saisi cette notion de l'identité canadienne, que nous devions partager, que nous voulons partager, et ils ont compris combien nous y tenons. Je crois que les néo-Canadiens venus de l'étranger assimilent nos valeurs, mais cela ne signifie pas qu'ils abandonnent les leurs.

La rencontre des cultures donnera nécessairement lieu à un nouvel ensemble de valeurs, et cela nous inquiète tous. On a reproché aux organismes gouvernementaux d'accuser 10, 15 ou 25 années de retard par rapport aux tendances actuelles. Par ailleurs, on peut détecter, à l'accent qu'ils mettent sur la conservation, que les ONG ne désirent pas le changement, qu'ils veulent que tout reste comme avant. Par conséquent, même si le changement semble s'accélérer, cela semble faire naître en nous un désir de plus en plus grand de stabilité.

Droits des autochtones

Je tiens à traiter maintenant d'un facteur qui, à mon avis, a été gravement négligé. Les groupes de discussion l'ont abordé au chapitre des valeurs. Le Canada comprend un groupe dont les valeurs diffèrent considérablement de celles de la majorité de ses habitants en matière de faune et de nature : les autochtones. Les systèmes de valeurs ne se développent pas dans un vide. Ils engendrent nos institutions et nos lois qui, à leur tour, les influencent. Il se trouve que le Canada a intégré à sa Constitution une affirmation des droits des autochtones. Nous commençons à faire valoir ces droits dans les règlements des revendications territoriales dans le Nord, lors de la révision des traités par les tribunaux. J'ai présidé le Comité spécial sur le droit des autochtones de l'Association du barreau canadien. Ce comité a reçu des fonds suffisants pour établir des documents étayés par de solides recherches sur des questions fondamentales comme les droits des autochtones, les biens qui leur reviennent, l'autonomie politique, ainsi que la reconnaissance et le respect des traités. Nous sommes en train de rassembler le tout dans un livre. Je veux simplement dire que je crois que nous commençons à peine à prendre conscience des répercussions que le système de valeurs en question aura sur la faune et sa gestion. Toutes les plaintes des autochtones, qu'elles portent sur des titres de propriété ou des accusations de violation ou d'interprétation erronée des traités, touchent à l'utilisation et à la protection de la faune. Or, cela donne lieu, comme nous le constatons lors des règlements des revendications territoriales dans le Nord, à l'affirmation du droit qu'ont les autochtones de participer au moins à la cogestion des ressources fauniques.

Pour illustrer mon propos, je me reporterai à des causes juridiques récentes. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a reconnu unanimement, dans l'affaire Sparrow, l'existence de droits autochtones de pêche dans l'estuaire du Fraser et au large d'une réserve. On débattait non pas des droits associés à la réserve, mais du droit général qu'ont les autochtones de pêcher dans l'estuaire du Fraser. Ce droit est prévu par l'article 35 de la Constitution, qui établit les droits existants des autochtones. La Cour a précisé que le droit en question est sujet à la réglementation, certainement pour ce qui est de la conservation.

Or, comment met-on le jugement en application? Un juge de la Cour provinciale des îles de la Reine-Charlotte a acquitté dernièrement un indien Haïda accusé d'avoir pêché le saumon coho hors saison dans un des cours d'eau de ces îles, parce qu'il a jugé que l'Indien avait agi de façon parfaitement conforme à la décision de la Cour d'appel. La preuve présentée au juge de la Cour provinciale l'a convaincu du fait que la règle prévoyant l'interdiction de pêcher dans le cours d'eau en question à cette époque-là n'était pas fondée sur des principes de conservation. Il s'agissait d'une règle établie par Pêches et Océans Canada en vue de répartir des populations de poissons entre les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux. Le jugement a été rendu sur la cause après les témoignages des spécialistes qui ont expliqué les buts de la réglementation afférente.

Cela signifie que les règlements mis en application par les organismes chargés de la faune ou de la pêche seront modifiés, si des droits autochtones peuvent être établis, parce qu'il faudra déterminer s'ils ont une véritable valeur de conservation ou s'ils sont destinés à permettre la réalisation d'un objectif d'un autre genre qui, selon notre société ou nos spécialistes, mérite d'être atteint. Quel effet cela aura-t-il? Cela devrait donner lieu à la cogestion d'au moins certaines pêcheries.

Les ententes sur le Nord que l'on conclut avec les Inuvialuit prévoient la création d'organismes conjoints autochtones-gouvernements, à représentation égale, qui traiteront de questions telle que la répartition des prises. Il nous faut respecter le bien-fondé de pareilles dispositions parce que c'est la loi de notre pays et leur influence sera grande.

## Droits des animaux par opposition au piégeage et aux utilisations de subsistance

Nous avons entendu parler, pendant cette Conférence, de conflits inhérents à nos systèmes de valeurs, comme celui qui oppose les droits des animaux au piégeage et aux utilisations de subsistance. De très bons arguments et exposés ont été présentés en faveur des uns comme des autres. Je me suis dis qu'il manquait probablement un élément au débat. Il est vrai que, pour les autochtones, le piégeage est un comportement appris, puisque ce sont les Blancs qui ont établi l'industrie de la fourrure en Amérique du Nord. Le rôle que les autochtones jouent en matière de piégeage ne fait pas l'objet d'un appui unanime. Certains chefs indiens ou autochtones jugent qu'il est dégradant de pratiquer le piégeage. Peu importe le point de vue que l'on adopte à ce sujet, le fait est que les règlements destinés à empêcher la commercialisation de la fourrure ont des incidences négatives, et pas seulement sur les autochtones. Ils peuvent influencer des particuliers, des collectivités et, comme l'a indiqué M. Moses, peuvent miner le gagne-pain ou l'économie d'une collectivité autochtone.

Quelle que soit la façon dont la question sera résolue, notre système de valeurs exige que nous n'imposions pas de telles pertes à des segments de notre population sans nous assurer au préalable que les torts causés soient minimisés et ensuite que les intéressés soient dédommagés. La jurisprudence canadienne a évolué depuis environ un an de telle sorte qu'un mineur qui doit cesser son activité dans un parc en raison de l'adoption d'un règlement qui interdit cette activité est admissible, en vertu d'un jugement de la Cour suprême du Canada, à un dédommagement pour la perte de son droit de pratiquer l'exploitation minière. Je mentionne ce fait parce que je crois que notre système de valeurs nous oblige à ne pas imposer aux membres de notre société des changements ou des règles qui vont à l'encontre de leurs droits reconnus, sans prévoir de dédommagement.

## Préférences

Comme je l'ai déjà dit, nos systèmes de valeurs se traduisent dans nos objectifs et nos préférences. Puisque nous avons traité d'objectifs, parlons maintenant de certaines préférences. Nous assistons nettement à un glissement de la chasse vers des utilisations plutôt récréatives. Il y a longtemps qu'existe le désir de se promener dans la nature pour voir les animaux. Le parc national de Banff a été établi au siècle dernier. Nous devons reconnaître qu'il y a bien des préférences issues des systèmes de valeurs que nous partageons : les gens désirent effectivement entreprendre des activités différentes. Prenons la chasse même. Nous avons tendance

à assimiler toutes les activités de chasse, mais il y a la chasse de subsistance, la chasse sportive et la chasse communautaire ou dans l'arrière-pays (j'entends par là la chasse que pratique la personne qui habite à proximité de la nature et qui peut prendre, pendant la saison de la chasse, de l'orignal, du wapiti ou du cerf dont elle se nourrira pendant un certain temps). Il y a donc lieu de reconnaître qu'il y a des préférences différentes entre ce que nous appelons collectivement les utilisations avec prélèvement, la chasse, et qu'elles ont des répercussions différentes sur nos réactions, nos attitudes et nos responsabilités de gestion.

Passons aux activités récréatives. Nous assistons à ce qui semble être une incroyable augmentation du nombre de personnes qui partent en excursion en autocar ou en train pour se rendre à Whitehorse ou en Alaska ou pour parcourir la Colombie-Britannique. Elles accordent énormément d'importance à l'expérience qu'elles vivent, qui diffère pourtant beaucoup de celle de la personne qui part en randonnée à pied dans les montagnes ou en canot au Yukon.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que je m'oppose à l'idée de mettre l'accent sur un, deux ou trois types de préférences et de dire qu'elles sont bonnes alors que les autres sont mauvaises. Je crois que nous devons reconnaître que les Canadiens sont nombreux et que leurs plaisirs, désirs et préférences varient. Pour les empêcher de mettre ces préférences en pratique, il faut avoir de bonnes raisons et tenir compte des incidences que cela a sur la société. Du point de vue de la gestion, je crois que c'est la qualité de l'expérience vécue qui compte, que ce soit l'observation de la faune et de la nature en autocar sur la route de l'Alaska ou pendant une chasse sportive ou lors d'une expédition en radeau pneumatique faite dans l'espoir de voir de la faune. Outre le fait de permettre pareille expérience, les objectifs de la gestion doivent être classés par ordre de priorité parce qu'il y a des choix à faire. On y a fait allusion dans l'appel à l'évaluation socio-économique, en demandant qu'un effort soit fait pour poser une base quantitative sur laquelle fonder certains de ces choix.

## Stratégies de gestion

Il y a eu un important débat au sujet des stratégies de gestion. Il semble qu'il faille opter entre la continuation d'une gestion intégrée, selon laquelle les organismes fauniques tiennent des discussions avec des représentants du secteur forestier et de l'industrie minière, et une ligne de conduite consistant à tenter de voir, par la planification et l'élaboration de programmes, à ce que les préoccupations ayant trait à la faune soient intégrées aux programmes de gestion des autres organismes.

De toute évidence, les personnes ici présentes s'inquiètent du peu d'avantages que la gestion intégrée a présentés pour la faune et du peu d'influence qu'elle a, et elles incitent, en fait, les membres du secteur forestier à tenir compte des valeurs fauniques par principe moral. Quelles sont les autres options possibles? Il ressort de tous les ateliers et de l'ensemble de la Conférence que la protection et l'affectation des habitats, c'est-à-dire des terres, sont les principaux points sur lesquels il faut mettre l'accent, et que si les gestionnaires de la faune pouvaient acquérir un pouvoir de détermination de la répartition ou de l'utilisation des terres, ils seraient beaucoup mieux en mesure de traiter avec les représentants du secteur forestier et de l'industrie minière. Les personnes suivantes ont indiqué que la protection de l'habitat est l'enjeu principal : MM. Hummel, Fox, O'Sullivan, Peterson, Bunnell et Edwards, ainsi que l'atelier 2 ou 3 (je ne me souviens plus lequel, au juste). Il est peut-être significatif que la plupart des ces conféren-

ciers appartiennent à des ONG. Par contre, il se peut que cela témoigne simplement du fait que les organismes gouvernementaux, conscients et respectueux des mandats, sont un peu plus réservés pour ce qui est de pousser les détenteurs du pouvoir à agir. Les ONG n'en sont pas moins persuadés que la gestion intégrée de la faune ne peut être efficace que grâce à une meilleure répartition des rôles et à une collaboration accrue.

Nombreux sont ceux qui se posent des questions au sujet de la gestion et des stratégies à employer. Il ne semble pas y avoir lieu de poursuivre la ligne de conduite actuelle. Il convient plutôt d'accorder davantage d'importance aux utilisations autres que la chasse en tablant sur l'appui du public à l'égard de la protection de l'environnement, dont on nous a parlé. J'ai retenu les explications concernant les obstacles qui ont empêché l'augmentation de la part des fonds consacrés aux utilisations récréatives, dites sans prélèvement. On a soutenu que ces obstacles étaient le caractère passif des utilisations en question et donc la difficulté de déterminer dans quel programme ou vers quel objectif il conviendrait de canaliser les fonds. Il me vient à l'esprit que cette Conférence met les gestionnaires de la faune au défi d'étudier les façons dont ils pourraient dépenser les fonds dont ils disposent. Que feriez-vous de ces fonds s'ils doublaient ou si vous preniez la résolution de vous efforcer de répondre au changement qui nous a été signalé au niveau des valeurs?

Mise en oeuvre

Bon nombre des ateliers ont signalé que les Lignes directrices comportent une lacune car elles ne prévoient pas vraiment de plan de mise en oeuvre. Comment peut-on assurer l'efficacité des mesures recommandées? Il existe un rapport entre cette lacune et l'inquiétude exprimée au sujet des efforts de protection de l'habitat, parce que je crois que l'on considère que c'est par cette protection que doit commencer la mise en oeuvre des objectifs, des principes et des recommandations énoncés dans les Lignes directrices. D'ailleurs, vous avez discuté des moyens d'améliorer la position de négociation des organismes fauniques.

En ma qualité d'avocat, je pense en premier lieu à la mise en oeuvre, parce que c'est à ce stade qu'on fait appel à moi. Après avoir arrêté leurs objectifs et leurs préférences et déterminé le travail à accomplir, les gens s'adressent à un avocat pour savoir exactement quoi faire pour arriver à leurs fins.

C'est pourquoi je tiens à vous présenter quelques observations personnelles sur les moyens d'améliorer votre jeu. Que je sache, il y a deux lignes de conduite possibles. La première est celle que suit le ministère des Pêches et des Océans. Il met à exécution une loi en vertu de laquelle quiconque dégrade ou modifie de façon préjudiciable l'habitat des poissons commet un délit et est passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement. Puisque la Loi sur les pêcheries est mise en application dans l'ensemble du Canada et que l'habitat relève de la compétence des provinces, le ministère des Pêches et des Océans se trouve donc à employer la disposition qui prévoit ces sanctions pour contrôler les terres provinciales. C'est très simple. On dit au promoteur que s'il ne présente pas ses plans au ministère des Pêches et des Océans pour que celui-ci s'assure qu'ils répondent aux conditions de protection des pêcheries, il ne peut pas être certain qu'on ne lui intentera pas un procès en vertu de la Loi sur les pêcheries. Il s'agirait, par conséquent, de faire adopter des dispositions législatives rendant coupable d'un délit et passible d'une forte amende ou d'une peine d'emprisonnement, ou des deux, quiconque dégrade ou dérange l'habitat de la faune.

Nous sommes en train de réaliser, pour le compte du Yukon, une étude sur la politique et la loi qui pourraient être adoptées afin de protéger l'habitat faunique. Nous recommandons, en premier lieu, l'adoption d'une disposition sur les infractions et ensuite l'établissement d'une politique concernant la mise à exécution de cette disposition. Cela permettrait de traiter avec d'autres organismes et les promoteurs de manière à protéger l'habitat de toutes les populations fauniques du Yukon.

La deuxième ligne de conduite consisterait à faire appel aux compétences des spécialistes de l'habitat, c'est-à-dire des biologistes, pour qu'ils déterminent les secteurs qui sont les plus critiques pour la faune et à intégrer à la législation un moyen de les désigner en tant qu'aires de protection de la faune. On pourrait appliquer aux secteurs ainsi désignés les conditions nécessaires pour voir à ce que les utilisations cadrent le mieux possible avec l'objectif de protection de la faune. La Fondation Habitat faunique Canada favorise cette ligne de conduite, et je crois que c'est parce qu'elle constate, dans l'ensemble du Canada, que les ressources des directions chargées de la faune ont besoin d'être mises à contribution efficacement dans des situations précises.

Nous avons cerné trois types de situations. Dans l'une, après avoir procédé à un relevé méthodique de la faune et des genres d'activités qui l'influenceront (par ex. s'il est probable que l'exploration minière soit permise dans le secteur ou que les demandes de baux de pacage dont il fait l'objet augmentent), vous classez alors les besoins de protection par ordre de priorité et vous proposez la création d'aires de protection de la faune en vertu de la législation. Chaque proposition doit être bien fondée et bien documentée, et c'est au Ministre qu'il incombe de la présenter au Cabinet. La désignation d'une aire de protection vous donnerait le pouvoir de faire face aux activités qui menacent l'habitat de la faune.

Dans un deuxième type de situation, très courante, vous êtes obligés d'intervenir pour protéger un secteur particulier, par exemple un territoire d'une importance primordiale pour les mouflons. Un géologue s'est soudainement avisé que c'est l'endroit idéal où entreprendre un programme d'exploration minérale, et votre organisme faunique doit soudain faire face au fait que, dans trois ou quatre ou six mois, on entreprendra la construction d'une route et d'importantes activités d'exploration dans un habitat de choix. Vous devez être en mesure d'intervenir dans une situation de ce genre. Le pouvoir de désigner un secteur en tant qu'aire de protection de l'habitat faunique est donc utile à cette fin.

Le troisième type de situation est celui où il y a un état d'urgence, que ce soit par suite d'un déversement de substances toxiques ou pour d'autres raisons. Il peut toujours y avoir des situations d'urgence et un organisme faunique doit avoir le pouvoir nécessaire pour y faire face.

Le message que je désire vous transmettre, c'est que le problème ne tient pas à votre capacité de faire quelque chose. Il n'est pas vraiment difficile de définir des moyens à prendre en fonction de vos options. Ce qui pose le problème, c'est le manque de volonté politique, puisque l'adoption de la législation nécessaire afin de vous donner l'autorité dont vous avez besoin pour traiter avec d'autres organismes exige, bien entendu, que vous obteniez d'abord l'appui de politiciens.

## Conclusions

Quel est, à mon avis, le message global qui ressort de cette Conférence du point de vue tant des ONG que des organismes gouvernementaux? Tout d'abord, qu'est-ce que les gestionnaires de la faune doivent retenir de cette Conférence? C'est nettement, à mon avis, qu'ils peuvent obtenir un appui énorme du public s'ils réussissent à attirer son attention. Nous avons beaucoup entendu parler, au fil de la Conférence, de la façon dont les Lignes directrices devraient être employées. Vous devez persuader le public que les programmes que vous pouvez et voulez réaliser se rattachent légitimement à l'identité nationale des Canadiens en tant que peuple qui se préoccupe de l'environnement. Ce n'est certainement pas le temps de relâcher nos efforts ou d'opter pour le statu quo : il est temps de prendre l'initiative. Du point de vue budgétaire, cela exige de demander des fonds supplémentaires. Je sais que cela n'est pas facile, et c'est pourquoi vous devez commencer par vous efforcer d'obtenir l'appui du public et d'atteindre une position telle que le Ministre, ou la personne qui révisera votre budget, aura du mal à vous refuser ces fonds. Vous devrez vous défendre davantage contre les autres utilisateurs, même si cela n'est pas agréable, parce que vous aurez l'appui du public. Je crois que vous êtes disposés à profiter de cet appui!

L'aide des ONG est nécessaire en vue d'obtenir et de canaliser l'appui du public. Je pense que les ONG devront avoir une meilleure coordination entre eux pour que l'entreprise conjointe soit menée à bien. Les différents groupes mettent l'accent sur des aspects tout à fait différents de la question. Or il faudra, à mon avis, que les ONG oublient leurs différences pour gagner le plus efficacement possible l'appui du public et le mettre au service des travaux des organismes fauniques.

Val Geist nous a rappelé, au cours de son exposé, que les efforts de conservation déployés par les organismes fauniques ont donné lieu à d'importantes réalisations. Si l'on songe à l'énorme changement que les valeurs et les perceptions ont subi depuis les années 50, pendant lesquelles j'ai commencé à m'intéresser au domaine, on ne peut qu'être optimiste. C'est pourquoi il y a lieu de nous dire que, plus que jamais auparavant, nous devons mettre toute notre force, toutes nos ressources et toutes nos compétences au service de la conservation de la faune et de la défense de toutes les façons de jouir de la nature.

## Invitation à la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune

Dave Pike
Directeur
Division de la faune de Terre-Neuve

J'ai le plaisir de vous convier, vous tous ici présents et toutes les autres personnes intéressées, à la 53e Conférence fédérale-provinciale/territoriale sur la faune, qui se tiendra du 20 au 23 juin 1989 à St-Jean (Terre-Neuve). Nous nous réunirons au Centre des congrès Radisson, en plein coeur de la capitale provinciale, à proximité de plusieurs petits pubs qui ne manqueront pas de ravir les intéressés avec leur ambiance particulière et leur excellente cuisine.

Nous n'avons pas encore entrepris la préparation détaillée des sorties sur le terrain et des activités sociales; nous avons toutefois plusieurs idées qui devraient vous plaire. Il sera difficile de surpasser la performance de Jim Walker et de son comité de réception; néanmoins, nous ferons de notre mieux pour accorder aux participants les mêmes attentions qu'ici en Colombie-Britannique. En passant, je tiens à vous remercier, Jim et toute votre équipe, pour votre travail remarquable.

## Participants à la 52e Conférence

Ms. Linda Adams
Director's Secretary
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Ray Addison
Manager
Range Management Section
Integrated Resources Branch
Ministry of Forests and Lands
Government of British Columbia
1450 Government Street
Victoria, British Columbia
V8W 3E7

Ms. Jane Algard
Project Wild Co-ordinator
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Arthur G. Allan
Executive Assistant
Manitoba Wildlife Federation
1770 Notre Dame Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3E 3K2

Mr. R. (Bob) Andrews
Director of Wildlife
Fish and Wildlife Division
Department of Forestry, Lands
and Wildlife
Government of Alberta
Petroleum Plaza, North Tower
9915-108th Street
Edmonton, Alberta
T5K 2C9

Mr. Garnet Anthony
CBC Radio, Current Affairs
8861-75th Street
PO Box 555
Edmonton, Alberta
T5J 2P4

Ms. Brenda Russell Armstrong
Partner
Moresby Consulting
1900-1050 West Pender
Vancouver, British Columbia
V6E 2X3

Monsieur George Arsenault
Sous-ministre adjoint à la
ressource faunique
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
17e étage
150, boul. St-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y3

Mr. Alex Aviugana
Chairman
Inuvialuit Game Council
PO Box 2120
Inuvik, Northwest Territories
X0E 0T0

Ms. Lynn Bailey
Environment Planner
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
777 Broughton Street
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. John C. Baird
Director
Fish, Wildlife and Recreation
Policy
Department of Natural Resources
and Energy
Government of New Brunswick
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Ms. Philippa Baker
The World Wildlife America's
Expedition (WWF)
All Sour's Cottage
Southmoor, Oxford
England

Ms. Patty Balfour
Herbicides Specialist
Wildlife and Pesticides Branches
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Craig Barlow
Fisheries Biologist
409-270 Simcoe Street
Victoria, British Columbia
V8V 1K7

Mr. Robert Barnes
Executive Director
The Ontario Trappers' Association
1971 Bond Street
PO Box 705
North Bay, Ontario
P1B 8J8

Monsieur Gilles Barras
Conseiller au sous-ministre
adjoint à la ressource faunique
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
17e étage
150, boul. St-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y3

Mr. Tom Beck
Nature Conservancy of Canada
422-33rd Avenue NW
Calgary, Alberta
T2K 0B4

Mr. Frank Beebe
1093 Laurel Road
RR #3
Sidney, British Columbia
V8L 3X9

Mr. Edward A. Begin
Executive Director
Saskatchewan Wildlife Federation
Box 788
Moose Jaw, Saskatchewan
S6H 4P5

Mr. Barry Bell
Legislative Reporter
CBC Radio
Room 012D
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Jack H. Berryman
Executive Vice-President
International Association of Fish
and Wildlife Agencies
Suite 534
444 North Capitol Street NW
Washington, DC 20001
USA

Mr. Paul Bilous
2938 Hot Springs Road
RR #1
Agassic, British Columbia
V0M 1A0

Mr. Dan Blower
Ungulate Guiding Specialist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Glenn Bohn
Environment Reporter
The Vancouver Sun
2250 Granville Street
Vancouver, British Columbia
V6H 3G2

Mr. David Brackett
Assistant Deputy Minister
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Her Worship Gretchen Brewin
Mayor of Victoria
City Hall
#1 Centennial Square
Victoria, British Columbia
V8W 1P6

Mr. Vernon C. Brink
Professor Emeritus
University of British Columbia
4135 West 16th Avenue
Vancouver, British Columbia
V6R 3E4

Ms. Kathy Brown
Head
Support Services Unit
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Kenneth A. Brynaert
Executive Vice-President
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Dr. Fred Bunnell
Faculty of Forestry
University of British Columbia
Vancouver, British Columbia
V6T 1W5

Mr. Don Caldwell
Guide Outfitters' Association
of British Columbia
Box 4
Lone Butte, British Columbia
V0K 1X0

Dr Robert R. Campbell
Conseiller principal scientifique
Pêches dans le Nord et l'intérieur
Direction générale des sciences
halieutiques et biologiques
Pêches et Océans Canada
Pièce 1215
200 rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Mr. Robert A. Cannings
Chief of Biology
Royal British Columbia Museum
Victoria, British Columbia
V8V 1X4

Mr. Frank V. Cardinal
Regional Director
Alberta Fish and Wildlife
Division
Rocky Mountain House, Alberta
T0M 1T0

Mrs. Ann Carmichael
The Federation of British
Columbia Naturalists
21278 Smith Crescent
Milner, British Columbia
V0X 1T0

Mr. Robert Cavill
President
BC Forestry Association
1430-1100 Melville Street
Vancouver, British Columbia
V6E 2W9

Ms. Trudy Chatwin
Vice-President
Friends of Ecological Reserves
Victoria, British Columbia

Mr. Kenneth N. Child
Biologist
Fish and Wildlife Branch
Ministry of Environment and
Parks
Government of British Columbia
Prince George, British Columbia
V2L 3H9

Mme Danielle Choquette
Interprète
Bureau des traductions
Section des conférences en langues
officielles
Direction des opérations spéciales
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Ms. Sharon Chow
Conservation Co-ordinator
Sierra Club of Western Canada
314-620 View Street
Victoria, British Columbia
V8W 1J4

M. J. Cinq-Mars
Directeur régional
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

M. H.A. (Tony) Clarke
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. Ron W. Coley
Regional Manager/Western
Ducks Unlimited Canada
954A Laval Crescent
Kamloops, British Columbia
V2C 5P5

Ms. Alice Coppard
Honorary President
Society Promoting Environmental
Conservation (SPEC)
c/o 2150 Maple Street
Vancouver, British Columbia
V6J 3T3

Mr. Charlie Cornfield
British Columbia Wildlife
Federation
5659-176th Street
Surrey, British Columbia
V3S 4C5 British Columbia

Mr. Nick Coward
c/o 3 Maywater Close
S. Croydon, Surrey
England

Ms. Connie Crowley
The Federation of British Columbia
Naturalists
Box 1668
Salmon Arm, British Columbia
V1E 4P7

Mr. Tom Crowley
The Federation of British Columbia
Naturalists
Box 1668
Salmon Arm, British Columbia
V1E 4P7

M. Steven Curtis
Directeur régional
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Ms. Lynne Damant
Research Officer
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Dr. D.K. Dawson
Regional Director General
Pacific and Yukon Region
Environment Canada
3rd Floor
Park Royal
100 Kapilano Road
West Vancouver, British Columbia
V7T 1A2

Mr. J. Blair Dawson
Regional Biologist
Central Region
Ontario Ministry of Natural
Resources
10670 Yonge Street
Richmond Hill, Ontario
L4C 3C9

Mr. Keith Debert
12-635 Broughton Street
Victoria, British Columbia
V8W 3J2

Mr. Dennis Demarchi
A/Manager, Habitat Inventory
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Ray A. Demarchi
Regional Wildlife Biologist
Wildlife Branch
Government of British Columbia
106-5th Avenue South
Cranbrook, British Columbia
V1C 2G2

Ms. Shirley DeSorcy
Wildlife Reserve of Western Canada
1175 Wain Road
Sidney, British Columbia

Monsieur Claude Despatie
Président
Comité de coordination sur la chasse et le piégeage
15e étage
800 boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec)
H2L 4L8

Mr. Chris Dodd
Non-game Biologist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Ms. Cynthia Durance
Biological Consultant
Department of Botany
University of British Columbia
3622 West 3rd Avenue
Vancouver, British Columbia
V6T 2B1

Mr. Don Eastman
Manager of Research and Development
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Dr. Martin H. Edwards
Professor of Physics
Royal Military College of Canada
Kingston, Ontario
K7K 5L0

Mr. Donald L. Eldridge
Commissioner of Forest Enhancement
Province of Nova Scotia
PO Box 1830
Truro, Nova Scotia
B2N 5Z5

Ms. Nancy Erickson
President
The Canadian Federation of Humane Societies
RR #13, Site 14-22
Thunder Bay, Ontario
P7B 5E4

Mr. Ron Erickson
Executive Director
The Nature Trust of British Columbia
909-100 Park Royal South
West Vancouver, British Columbia
V7T 1A2

Mr. R.B. Fahrig
Member
Sierra Club of Western Canada
6715 Anzio Street
RR #4
Duncan, British Columbia
V9L 3W8

Mr. Mike Fenger
Habitat Forest Pedologist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

M. Fern Filion
Gestionnaire
Marketing et sciences socio-économiques
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Dr. George Finney
Regional Director
Atlantic Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
31 West Main Street, PO Box 1590
Sackville, New Brunswick
E0A 3C0

Ms. Linda Foubister
Special Area Management
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Rod B. Fowler
Operations Manager
Ducks Unlimited Canada
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

Ms. Rosemary Fox
Canadian Nature Federation
RR #2, Site 75 C8
Smithers, British Columbia
V0J 2N0

Mr. Arthur Frayling
Vice-President and Executive
Consultant
International Fur Trade Federation
20/21 Queenhithe
London EC4V 3AA
England

Mr. Henry L. Frew
Editor
BC Sportsman
BC Wildlife Federation
5659-176th Street
Surrey, British Columbia
V3S 4C5

Ms. Laura Friis
Wildlife Research Biologist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Robert Gardiner
Director
Canadian Association for Humane
Trapping
Suite 1202
390 Bay Street
Toronto, Ontario
M5H 2Y2

Mr. Rob Gardner
President
Federation of Alberta Naturalists
548-11th Street SE
Medicine Hat, Alberta
T1A 1T3

Dr. Valerius Geist
Professor
Faculty of Environmental Design
University of Calgary
2500 University Drive NW
Calgary, Alberta
T2N 1N4

Mr. Jon Gilstrom
Planning Co-ordinator
Washington Department of Wildlife
600 No. Capital Way, GJ-11
Olympia, Washington 98504
USA

Dr. Geoff Godfrey
G.A. Godfrey and Associates
2864 Colquitz Avenue
Victoria, British Columbia
V9A 2M1

Mr. Rich Goulden
Assistant Deputy Minister
Department of Natural Resources
Government of Manitoba
1495 St. James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H 0W9

Mr. Peter Grant
Representative
Friends of Ecological Reserves
Box 1721, Station "E"
Victoria, British Columbia
V8W 1J6

Mr. Paul Gray
Wildlife Policy and Planning
Co-ordinator
Wildlife Branch
Ontario Ministry of Natural
Resources
Whitney Block, Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Mr. Michael B. Green
President
BC Trappers' Association
147 Thacker Crescent
Prince George, British Columbia
V2M 6G2

Dr. Hamilton Greenwood
Vice-President
Saskatchewan Natural History Society
211-20th Street East
Prince Albert, Saskatchewan
S6V 1K7

Mr. Paul Griss
Executive Director
Canadian Nature Federation
453 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1N 6Z4

Mr. Arlin Hackman
Co-ordinator
Wildlife, Wildwater Program
World Wildlife Fund Canada
60 St. Clair Avenue East
Suite 201
Toronto, Ontario
M4T 1N5

Mr. Paul Haley
Manager
Biometrics
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Bob Hall
Budget and Accounts Supervisor
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Thomas H. Hall
Manager
Recreation
Ministry of Forests and Lands
Government of British Columbia
1450 Government Street
Victoria, British Columbia V8W 3E7

Mr. Ray Halladay
Deputy Director
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mrs. Jeanne Halleran
Communications
BC Wildlife Federation
Box 1090
Kaslo, British Columbia
V0G 1M0

Mr. Mike Halleran
Resource Communications
BC Wildlife Federation
Box 1090
Kaslo, British Columbia
V0G 1M0

Mr. Andrew Harcombe
Habitat Research Specialist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Dr. Alton Harestad
Department of Biological Sciences
Simon Fraser University
Burnaby, British Columbia
V5A 1S6

Mr. Ian Hatter
Ungulate Inventory Biologist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. James Hatter
3931 Tudor Avenue
Victoria, British Columbia
V2N 4L5

Mr. Eldon Hawton
The Wildlife Conservation and Fur Marketing Federation
North Bay Fur Sales
1867 Bond Street, P.O. Box 705
North Bay, Ontario P1B 8J8

M. Del Haylock
Directeur administratif
Conseil canadien de la fourrure
Pièce 1270
1435 St-Alexandre
Montréal (Québec)
H3A 2G4

Mr. Stephen Hazell
General Counsel
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Mr. Daryll Hebert
Wildlife Branch
Government of British Columbia
540 Borland Street
William Lake, British Columbia
V2G 1R8

Debbi A. Hladyer
Research Officer
Planning and Assessment Branch
Ministry of Environment and Parks
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Harry E. Hodgdon
Executive Director
The Wildlife Society
5410 Grosvenor Lane
Bethesda, Maryland 20814
USA

Mr. Bertram M. Hoffmeister
Chairman
The Nature Trust of British Columbia
909-100 Park Royal South
West Vancouver, British Columbia
V7T 1A2

Ms. Lois Hooge
Communications Officer
Environment Canada
508-100 Kapilano Road
West Vancouver, British Columbia
V7T 1A2

Mr. Arthur Hoole
Director
Wildlife Branch
Department of Natural Resources
Government of Manitoba
1495 St. James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H OW9

Ms. Mary Hooper
President
Cowichan Valley Naturalists' Society
679 Arbutus Avenue
RR #1
Duncan, British Columbia
V9L 1M3

Ms. Tracey Hooper
Habitat Conservation Fund
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Gerry Howell-Jones
Manager of Administration
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Dr. Robert Hudson
Professor
Wildlife Production and Management
Department of Animal Science
Faculty of Agriculture and Forestry
310 Agriculture/Forestry Building
Edmonton, Alberta
T6G 2P5

M. Barry Hughson
Scientifique de la faune
Service canadien des parcs
Environnement Canada
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Mr. Monte Hummel
President
World Wildlife Fund Canada
Suite 201
60 St. Clair Avenue East
Toronto, Ontario
M4T 1N5

Mr. Rodger Hunter
A/Head
Resource Department
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. James G. Inder
Assistant Deputy Minister
Parks, Recreation and Wildlife
Department of Culture, Recreation
and Youth
Government of Newfoundland
PO Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Stephen Insley
Biologist
1006 Newport Avenue
Victoria, British Columbia
V8S 5E1

Mr. Laurence R. Jahn
President
Wildlife Management Institute
Suite 725
1101-14th Street NW
Washington, DC 20005
USA

M. Alain Jolicoeur
Directeur
Direction générale de
l'analyse environnementale
Environnement Canada
14$^{e}$ étage
Place Vincent Massey
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. David Jones
Fish and Wildlife Branch
Ministry of Environment
3547 Skahalt Road
Penticton, British Columbia
V2A 7K2

Mr. Greg Jones
Wildlife Biologist
Parks Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Lindsay Jones
Habitat Co-ordinator
Pacific Estuary Conservation
Program
909-100 Park Royal South
West Vancouver, British Columbia
V7T 1A2

Ms. Mandy Jones
Project Administrator
Wildlife Habitat Canada
1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Mr. Matt Jones
The World Wildlife America's
Expedition 1988
c/o 3 Maywater Close
S. Croydon, Surrey
England

Mr. Peter Jones
Area Manager
Ducks Unlimited Canada
Box 1304, Station "A"
Surrey, British Columbia
V3S 4Y5

M. Mathew Julian
Interprète
Bureau des traductions
Section des conférences en
langues officielles
Direction des opérations spéciales
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A OM5

M. J.A. (Tony) Keith
Directeur
Direction des inventaires et
de la toxicologie de la faune
Centre national de la
recherche faunique
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A OH3

Mr. Gordon R. Kerr
Regional Director
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
2nd Floor
4999-98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Dr. Ian Kirkham
Executive Director
Federation of Ontario Naturalists
355 Lesmill Road
Don Mills, Ontario
M3B 2W8

Mr. Ron Kowall
Research Forester
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Miss Juliette Krause
Executive Officer
International Fur Trade Federation
20/21 Queenhithe
London EC4V 3AA
England

Mr. Elmer Kure
PO Box 2100
RR #1
Innisfail, Alberta
TOM 1AO

Mr. Jack Lacterman
Lacterman Developments
762 Yates Street
Victoria, British Columbia
V8W 1L4

Mr. Ronald Lancour
General Manager
Trappers International Marketing
Services
Hudson's Bay Company
PO Box 1048
North Bay, Ontario
P1B 8K3

Mr. Peter Lane
2860 Tudor Avenue
Victoria, British Columbia
V8N 1L9

Ms. Margaret Larimer
310-69 George Road West
Victoria, British Columbia
V9A 1L9

Mr. Ted Lea
Vegetation Ecologist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Martin Lee
217 Ontario Street
Victoria, British Columbia
V8V 1N1

Dr Louis Lemieux
Président
Fédération canadienne de la faune
R.R. 2
Lac Dam
Val-des-Monts (Québec)
JOX 2RO

M. Guy Lesage
Président sortant
Fédération canadienne de la faune
1673, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K2A 3Z1

Mr. Robert C. Lincoln
Wildlife Section Head
Wildlife Management Program
3547 Skaha Lake Road
Penticton, British Columbia
V2A 7K2

Ms. Teresa Lindner
Education/Publication Co-ordinator
NWPS (Northwest Wildlife
Preservation Society)
PO Box 34129, Station "D"
Vancouver, British Columbia
V6J 4N3

Mr. Kevin Lloyd
Director
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
PO Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Mr. Dave Low
Senior Wildlife Biologist
1259 Dalhousie
Kamloops, British Columbia
V2C 5Z5

M. E.F. (Ned) Lynch
Directeur intérimaire
Direction des oiseaux migrateurs et
de la conservation de la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. Willie MacGillivray
Swan Lake Nature Sanctuary
821 Ralph Street
Victoria, British Columbia
V8X 3E1

Mr. Wallace MacGregor
Biologist
1005 Westport Place
Victoria, British Columbia
V8Y 1G3

Dr. A. Martell
Regional Director
Pacific and Yukon Region
Canadian Wildlife Service
5421 Robertson Road
PO Box 340
Delta, British Columbia
V4K 3Y3

Mr. Alex Matheson
Wildlife Reserve of Western Canada
PO Box 1388
Victoria, British Columbia
V8W 2W3

Ms. Cactriona Matheson
Naturalist
Wildlife Reserve of Western Canada
PO Box 1388
Victoria, British Columbia
V8W 2W3

Ms. April Maurer
The Federation of British Columbia
Naturalists
2225 Welcher Avenue
Port Coquitlam, British Columbia
V3C 1X2

Mr. Peter B. McAllister
Chairman
Sierra Club of Western Canada
314-620 View Street
Victoria, British Columbia
V8W 1J4

M. Fred McFarland
Chef intérimaire
Division des réserves biologiques
Programme des affaires du Nord
Affaires indiennes et du Nord Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A OH3

Mr. Ian McKinnon
President
Decima Research Limited
Suite 700
1 Eglington Avenue East
Toronto, Ontario
M4P 3A1

Mr. Mike McNeney
CJVI Radio
915-4th Street
Vancouver, British Columbia
V7L 1K5

Dr. Ian McTaggart-Cowan
Chairman
Public Advisory Board
Habitat Conservation Fund
3919 Woodhaven Terrace
Victoria, British Columbia
V8N 1S7

M. Harvey Mead
Président
Union québécoise pour la
conservation de la nature
2728 de l'Anse
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2G5

Mr. Barry B. Meadows
Executive Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural Resources
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Ms. Lynn Miers
Pesticide Technician
Ministry of Environment and Parks
780 Blanshard Street
Victoria, British Columbia
V8W 2H1

Dr. Ted Miller
Assistant Director
Royal British Columbia Museum
Victoria, British Columbia
V8V 1X4

Mr. Hugh Monaghan
Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Renewable Resources
Government of the Yukon Territory
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Mr. R. (Bob) Moody
Executive Director
BC Conservation Foundation
22424 Fraser Highway
RR #3
Langley, British Columbia
V3A 4P6

Mr. R.G. (Rick) Morgan
Executive Vice-President
Ontario Federation of Anglers and
Hunters Inc.
Box 28
Peterborough, Ontario
K9J 6Y5

Mr. D. Stewart Morrison
Executive Vice-President
Ducks Unlimited Canada
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

Mr. Roy Moses
General Delivery
Old Crow, Yukon Territory
Y0B 1N0

M. L.C. Munn
Coordonnateur national de la mise
en oeuvre du Plan nord-américain
de gestion de la sauvagine
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Mr. Bill Munro
Bird/Threatened Species Specialist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Allan Murray
553 View Royal Avenue
Victoria, British Columbia
V9B 1B9

Dr George S. Nagle
Conseiller en foresterie
ACDI/CIDA
200 Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Ms. Holly A. Nathan
Reporter, Times Columnist
2621 Douglas Street
Victoria, British Columbia
V8W 2N4

Mr. David Neave
Executive Director
Wildlife Habitat Canada
1704 Carling Avenue
Suite 301
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Ms. Adeline Nicol
Executive Assistant
The Federation of British Columbia Naturalists
1200 Hornby Street
Vancouver, British Columbia
V6Z 2E2

Mme Sylvia Normand
Adjointe au Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Mrs. Evelyn Oberg
The Federation of British Columbia Naturalists
2563-206th Street
RR #2
Langley, British Columbia
V3A 4P5

Mr. David O'Connor
5-906 Linden Avenue
Victoria, British Columbia
V8V 4H1

Miss Jacqueline Olsen
The World Wildlife America's Expedition
28 The Beeches
Hazlewood Road
Sneyd Park, Bristol
England

Mr. Stan A. Orchard
Research Assistant
Royal British Columbia Museum
Victoria, British Columbia
V8V 1X4

Mr. Michael O'Sullivan
Field Representative
World Society for the Protection of Animals
Suite 113
215 Lakeshore Boulevard East
Toronto, Ontario
M5A 3W9

Mr. Bill Otway
Recreational Fisheries Advisor
Ombudsman - Pacific Region
Fisheries and Oceans Canada
555 West Hastings Street
Vancouver, British Columbia
V6B 5G3

Mr. Howard Paish
President
Howard Paish and Associates Ltd.
1102 Grover Avenue
Coquitlam, British Columbia
V3J 2G1

Mr. Frank G. Palmer
Chief Superintendent
Officer-in-Charge
Federal Operations
657 West 37th Avenue
Vancouver, British Columbia
V5Z 1K6

Mr. Bob Peart
Executive Director
Outdoor Recreation Council of British Columbia
c/o Royal British Columbia Museum
Victoria, British Columbia
V8V 1X4

Mr. Brian Pelchat
Fish and Wildlife Branch
Department of Renewable Resources
Government of the Yukon Territory
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Mr. Bruce Pendergast
A/Manager of Habitat Management
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mme Louise Perry
Chef d'équipe, Interprète
Bureau des traductions
Section des conférences en langues officielles
Directions des opérations spéciales
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Mr. Corky Peterson
Education Co-ordinator
Manitoba Registered Trappers' Association
Box 1648
The Pas, Manitoba
R9A 1L4

Ms. Sherry Pettigrew
Northwest Wildlife Preservation Society
PO Box 34129, Station "D"
Vancouver, British Columbia
V6J 4N3

Ms. Ena M. Phillips
301-547 Niagara Street
Victoria, British Columbia
V8V 1H2

Mr. D.G. Pike
Director
Wildlife Division
Department of Culture, Recreation and Youth
Government of Newfoundland
Building 810, Pleasantville
St. John's, Newfoundland
A1A 1P9

Mr. Robin Podgorenko
Personnel Clerk
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

M. Douglas K. Pollock
Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Mr. M.H. Prime
Director
Wildlife Division
Department of Lands and Forests
Government of Nova Scotia
PO Box 516
Kentville, Nova Scotia
B4N 3X3

Mr. Stewart W. Reeder
President
BC Wildlife Federation
204-1560 Hillside Avenue
Victoria, British Columbia
V8T 5B8

Mr. Don J. Robinson
Director
BC Wildlife Federation
723 Cordova Bay Road
Victoria, British Columbia
V8Y 1P7

Mr. J. Douglas Roseborough
Roseborough Resources Consulting
143 Glengrove Avenue West
Toronto, Ontario
M4R 1P1

Ms. Judy Rowell
Environment Advisor
Labrador Inuit Association
Box 70
Nain, Labrador
A0P 1L0

Mr. S. Doug Rumsey
Senior Vice-President
Alberta Fish and Game Association
41 Martin Close
Red Deer, Alberta
T4N 5J8

Mr. Gary Runka
Consultant
Land Sense Limited
PO Box 80356
South Burnaby, British Columbia
V5H 3X6

Ms. Vicki Ryland
Biologist
Wildlife Reserve of Western Canada
PO Box 1388
Victoria, British Columbia
V8W 2W3

Mme Geneviève Sainte-Marie
Sous-ministre
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. Barry Saunders
A/Game Farm Specialist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Bruno Scavazza
Technician
International Simultaneous
Translation Service
125 West 3rd Avenue
Northwest Telav
Vancouver, British Columbia
V5Y 1E6

Mr. Douglas J. Schmidt
Freelance Reporter
505-350 Douglas Street
Victoria, British Columbia
V8V 2P5

Mr. Herman Schwenk
Member
Unifarm Association
PO Box 386
Coronation, Alberta
TOC 1CO

Mr. W.G. Scoby
President
Scoby Furs Ltd.
Victoria, British Columbia

Dr. George Scotter
Chief
Migratory Birds and Threatened
Species Conservation
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
2nd floor
4999-98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Mr. Kenneth Seabrook
Director
Fur Institute of Canada
Director
Ontario Trappers' Association
Box 328
Carp, Ontario
KOA 1LO

Mr. Rick Searle
Freelance Writer
1598 Rockland Avenue
Victoria, British Columbia
V8S 1W5

Mr. Jonathan P. Secter
Native Affairs Canada
Ministry of Environment and Parks
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Paul Senez
Conference Co-ordinator
Environmental Studies Program
University of Victoria
PO Box 1700
Victoria, British Columbia
V8W 2Y2

Mr. Dennis Sherratt
Director
Wildlife Branch
Parks, Recreation and Culture
Government of Saskatchewan
Room 436
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Mr. D.W. Simkin
Director
Wildlife Branch
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Room 2327
Whitney Block
99 Wellesley Street
Toronto, Ontario
M7A 1W3

J.S. Simonyi
456 Sparton Road
RR #7
Victoria, British Columbia
V8X 3X3

Mr. Tom Slater
Provincial Manager
Ducks Unlimited Canada
954A Laval Crescent
Kamloops, British Columbia
V2C 5P5

Mr. Miles Smeeton
Director
Wildlife Reserve of Western Canada
Cochrane, Alberta
TOL OWO

Mr. Arthur Smith
Director
Fish and Wildlife Division
Department of Community and
Cultural Affairs
Government of Prince Edward Island
Box 2000
Cambridge Building
3 Queen Street
Charlottetown, Prince Edward
Island
C1A 7N8

Mr. Kirk Smith
Executive Director
Fur Institute of Canada
Suite 302
10 Lower Spadina Avenue
Toronto, Ontario
M5V 2Z1

Dr. Rollin D. Sparrowe
Chief
Office of Migratory Bird
Management
US Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
Room 536
Matomic Building
1717 H Street NW
Washington, DC 20006
USA

Ms. Pam Stacey
Whale Museum
Friday Harbour
PO Box 6244
Victoria, British Columbia
V8P 5L5

Mr. Andy Stewart
Wildlife Habitat Technician
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Doug Stewart
Director
Conservation Education/Resource
Development
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Dr. Ian Stirling
Research Scientist
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
5320-122nd Street
Edmonton, Alberta
T6H 3S5

M. Jim Stoner
Chef
Division de la législation des règle-
ments et de l'application de la loi
Direction des oiseaux migrateurs et
de la conservation de la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

The Honourable Bruce Strachan, MLA
Minister of Environment and Parks
Government of British Columbia
Room 124
Parliament Building
Victoria, British Columbia V8V 1X5

Mr. Alan Strickland
Public Information Officer
Information Services Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Ms. Kim Stubbs
Tourism Planner
Alberta Tourism
16th Floor
10025 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 3Z3

Mr. Geoff Swannell
Core Co-ordinator
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

M. Jean Thie
Directeur
Direction générale des terres
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Ms. Anne Thogorsen
Data Acquisitions Clerk
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Mr. Ron Thomas
Assistant Director
Fisheries Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia V8V 1X5

Dr. Andrew R. Thompson
Associate Counsel
Ferguson Gifford Barristers and Solicitors
666 Burrard Street
Vancouver, British Columbia V6C 3H3

Mr. Rob Thomson
Faculty of Forestry
University of British Columbia
270-2357 Main Mall
Vancouver, British Columbia

Mr. Dan M. Tkachuk
4042 Carey Road
Victoria, British Columbia
V8Z 4E8

Mr. Richard Trethewey
Director
Ducks Unlimited Canada and Pitt Waterfowl Management Association
RR #2
Maple Ridge, British Columbia
V2X 7E7

Ms. Robyn Usher
Biologist
Integrated Environments Ltd.
Suite 204
1422 Kensington Road NW
Calgary, Alberta
T2N 3P9

Mr. Robert van Wyngaarden
Applications Specialist
Tydac Technologies
1600 Carling Avenue
Ottawa, Ontario

Mr. Garry Vince
Director
Foundation for North American Wild Sheep
Box 6488
Fort St. John, British Columbia
V1J 4H9

Ms. Jane Vinet
Executive Director
Canadian Association for Humane Trapping
Box 934, Station "F"
Toronto, Ontario M4Y 2N9

Terje Vold
Integrated Resources Branch
Ministry of Forests and Lands
Government of British Columbia
Victoria, British Columbia
V8W 3E7

Mr. Jim Walker
Director
Wildlife Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Ms. Lindsay Ward
Editor/Writer "Essense"
Environmental Studies Students Association
Box 1700
University of Victoria
Victoria, British Columbia
V8W 2Y2

Mr. Geoff Warden
Public Information Officer
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia V8V 1X5

Ms. Carol Waterfield
Data Clerk
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Ms. Maureen Wayne
Estuary Mapping Biologist
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Ms. Hazen Webb
Vice-President
Canadian Trappers' Federation
Director
Fur Institute of Canada
Williamsburg, New Brunswick
EOH 1EO

Dr. Paul West
Director
Environmental Studies Program
University of Victoria
PO Box 1700
Victoria, British Columbia
V8V 2Y2

Mr. Richard West
Chief Inspector
BC Society for the Prevention of Cruelty to Animals
Victoria Branch
3150 Napier Lane
Victoria, British Columbia
V8T 4V5

M. John Whiting
Coordonnateur international
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Mr. Gerry Wilde
Conservation/Education Co-ordinator
Fur Institute of Canada
Suite 302
10 Lower Spadina Avenue
Toronto, Ontario M5V 2Z1

Ms. Nancy Wilkin
Tourism and Parks Planning Co-ordinator
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia V8V 1X5

Mr. Bob Williams
Information Services
Ministry of Environment and Parks
810 Blanshard Street
Victoria, British Columbia
V8W 3E1

Mr. Tom Wood
Manager, Native Affairs
Wildlife Branch
Ministry of Environment and Parks
Government of British Columbia
Parliament Building
Victoria, British Columbia V8V 1X5